



# COMPTE RENDU IN EXTENSO

## 2<sup>ÈME</sup> SESSION ORDINAIRE DE L'ASSEMBLEE DE CORSE

25 ET 26 OCTOBRE 2018  
(JOURNEE DU 25 OCTOBRE 2018)



COLLECTIVITE DE Corse

-----

ASSEMBLEE DE CORSE

2<sup>ème</sup> SESSION ORDINAIRE DE 2018  
REUNION DES 25 ET 26 OCTOBRE 2018

2<sup>da</sup> SESSIONE URDINARIA DI U 2018  
RIUNIONE DI I 25 E 26 D'UTTOBRE

**S O M M A I R E / S U M M À R I U**  
**JOURNEE DU 25 OCTOBRE 2018**  
**GHJORNU DI U 25 D'UTTOBRE**

**QUESTIONS ORALES / QUISTIONE ORALE**

<b><u>Question orale n° 2018/O2/070</u> déposée par M. Louis POZZO DI BORGIO, au nom du groupe « Femu a Corsica » : Les communes de Haute-Corse écartées du fonds DMTO</b>	21
Réponse de M. Gilles SIMEONI, président du Conseil exécutif de Corse	23
<b><u>Question orale n° 2018/O2/077</u> déposée par Mme Valérie BOZZI, au nom du groupe « La Corse dans la République » : Travaux routiers sur les routes « ex-départementales »</b>	25
Réponse de Mme Vanina BORROMEI, conseillère exécutive en charge des infrastructures de transports	25
<b><u>Question orale n° 2018/O2/064</u> déposée par Mme Santa DUVAL, au nom du groupe « Per l'avvene » : Crédit d'impôt – Gestion et location de meublés de tourisme situés en Corse</b>	28
Présentation de la question orale par M. Jean-Martin MONDOLONI	28
Réponse de M. Gilles SIMEONI, président du Conseil exécutif de Corse	29

<b><u>Question orale n° 2018/O2/066</u> déposée par M. Petr'Antone TOMASI, au nom du groupe « Corscia libera » : Pulitica per un sviluppu di a muntagna – strategia d'aiutu finanziaru</b>	32
Réponse de M. Gilles SIMEONI, président du Conseil exécutif de Corse	33
<b><u>Question orale n° 2018/O2/061</u> déposée par Mme Catherine COGNETTI TURCHINI, au nom du groupe « Andà per dumane » : La précarité en Corse</b>	36
Réponse de Mme Bianca FAZI, conseillère exécutive en charge de la santé et des affaires sociales	38
<b><u>Question orale n° 2018/O2/074</u> déposée par Mme Anne-Laure SANTUCCI, au nom du groupe « Femu a Corsica » : Collision entre deux navires au large du Cap Corse</b>	42
<b><u>Question orale n° 2018/O2/068</u> déposée par Mme Rosa PROSPERI, au nom du groupe « Corsica libera » : Protection des côtes de Corse</b>	44
Réponse de M. Gilles SIMEONI, président du Conseil exécutif de Corse	45
<b><u>Question orale n° 2018/O2/065</u> déposée par Mme Santa DUVAL, au nom du groupe « Per l'avvene » : Remise en cause de la PPE</b>	48
Réponse de M. Jean BIANCUCCI, président de l'Agence d'aménagement durable d'urbanisme et d'énergie (AUE)	49
<b><u>Question orale n° 2018/O2/072</u> déposée par Mme Jeanne STROMBONI, au nom du groupe « Femu a Corsica » : Aménagements énergétiques</b>	52
Réponse de M. Jean BIANCUCCI, président de l'Agence d'aménagement durable d'urbanisme et d'énergie (AUE)	53
<b><u>Question orale n° 2018/O2/078</u> déposée par M. Pierre GHIONGA, au nom du groupe « La Corse dans la République » : Devenir du fonds de livres en langue corse de la Médiathèque départementale de prêt de la Haute-Corse à Corti</b>	55
Réponse de Mme Josepha GIACOMETTI, conseillère exécutive en charge de la culture	56
Le président Jean-Guy TALAMONI	58

<b><u>Question orale n° 2018/O2/069</u> déposée par Mme Laura-Maria POLI, au nom du groupe «Corsica libera » : Actions de la Collectivité de Corse en faveur des quartiers dits prioritaires</b>	59
Réponse de M. Gilles SIMEONI, président du Conseil exécutif de Corse	61
<b><u>Question orale n° 2018/O2/063</u> déposée par Mme Christelle COMBETTE, au nom du groupe «Per l'avvene» : Création d'une unique chambre consulaire territoriale en Corse</b>	62
Réponse de M. Gilles SIMEONI, président du Conseil exécutif de Corse	63
<b><u>Question orale n° 2018/O2/071</u> déposée par Mme Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, au nom du groupe «Femu a Corsica» : Formation des kinésithérapeutes en Corse</b>	66
Réponse de Mme Josepha GIACOMETTI, conseillère exécutive en charge de la formation	67
<b><u>Question orale n° 2018/O2/062</u> déposée par Mme Marie-Hélène PADOVANI, au nom du groupe «Andà per dumane» : Déplacements à vélos</b>	70
Réponse de M. Jean BIANCUCCI, président de l'Agence d'aménagement durable d'urbanisme et d'énergie (AUE)	71
<b><u>Question orale n° 2018/O2/073</u> déposée par M. Romain COLONNA, au nom du groupe «Femu a Corsica» : Citadella d'Aiacciu</b>	74
Réponse de Mme Josepha GIACOMETTI, conseillère exécutive en charge de la culture et du patrimoine	75
<b><u>Question orale n° 2018/O2/075</u> déposée par M. Paulu Santu PARIGI, au nom du groupe «Femu a Corsica» : Intarvinenti in lingua corsa</b>	78
Réponse de M. Xavier LUCIANI, conseiller exécutif en charge de la langue corse	79
<b><u>Question orale n° 2018/O2/076</u> déposée par Mme Mattea CASALTA, au nom du groupe «Femu a Corsica» : La peste porcine</b>	83
Réponse de M. Lionel MORTINI, président de l'Office de développement agricole et rural de la Corse	84

**Question orale n° 2018/O2/067 déposée par Mme Pascale SIMONI, au nom du groupe «Corsica libera» : Le thermalisme**  
(Reportée)

Mme Laura FURIOLI, secrétaire de séance (appel des conseillers)	87
<b>Allocution d'ouverture du président Jean-Guy TALAMONI</b>	87
<b>Allocution du président Gilles SIMEONI</b>	90
Le président Jean-Guy TALAMONI	91
<b>Suspension de séance</b>	91
<b>Reprise de la séance</b>	92

<b>MOTIONS / MUZIONE</b>
--------------------------

<b><u>Motion n° 2018/O2/071</u> déposée par la Commission des politiques de santé : Demande de mise en œuvre d'une politique des transports pour améliorer la prise en charge des malades</b> (Délibération n° 2018/361 AC du 25 octobre 2018)	92
Présentation de la motion par Mme Danielle ANTONINI	92
Lecture du rapport de la Commission de l'éducation, de la culture, de la cohésion sociale et de la santé, par Mme Anne-Laure SANTUCCI, rapporteure	95
<b>Prise(s) de parole :</b>	
Le président Jean-Guy TALAMONI	96
Mme Bianca FAZI, avis	97
M. Jean-Louis DELPOUX, <b>retrait amendement</b> déposé en commission	98
Mme Rosa PROSPERI, <b>présentation amendement 1 « Corsica libera »</b>	98
Mme Danielle ANTONINI	100
<b>Vote amendement n° 1 « Corsica libera »</b>	100
Mme Danielle ANTONINI, <b>sous-amendement</b>	100
Mme Rosa PROSPERI	101
Le président Jean-Guy TALAMONI	101

Mme Bianca FAZI, avis sous-amendement	101
Vote sous-amendement	102
<b>Vote amendement n° 2 sous amendé</b>	102
Le président Jean-Guy TALAMONI	102
Le président Gilles SIMEONI, avis amendement de forme	102
<b>Vote amendement de forme déposé par Mme Danielle ANTONINI au rapport de la commission</b>	104
Le président Gilles SIMEONI demande une suspension de séance pour vérification »technique « sur le texte de la motion	104
<b>Suspension de séance</b>	104
<b>Reprise de séance</b>	104
Le président Gilles SIMEONI, <b>amendement</b>	104
<b>Vote amendement</b>	105
<b>Vote motion ainsi sous-amendée</b>	105
M. Jean-Charles ORSUCCI, rappel au règlement	106
<b>FINANCES – BUDGET – FISCALITE</b> <b>FINANZE – BUGETTU - FISCALITA</b>	
<b><u>Rapport n° 2018/O2/325 : Budget supplémentaire 2018 de la Collectivité de Corse</u></b> (Délibération n° 2018/362 AC du 25 octobre 2018)	108
Présentation du rapport du Conseil exécutif par le président Gilles SIMEONI	108
Lecture du rapport de la Commission des finances et de la fiscalité, par Mme Anne TOMASI, rapporteure	118
<b>Prise(s) de parole :</b>	
Le président Jean-Guy TALAMONI	119
M. Pierre-Jean LUCIANI	119
M. Jean-Charles ORSUCCI	120
M. Xavier LACOMBE	123
M. Jean-Martin MONDOLONI	126
Mme Valérie BOZZI	128
M. Guy ARMANET	130
M. Pietr' Antone TOMASI	132

M. Hyacinthe VANNI	134
M. Pierre-Jean LUCIANI	136
Le président Gilles SIMEONI, en réponse aux intervenants	136
Le président Jean-Guy TALAMONI	142
Mme Isabelle FELICCIAGGI, <b>amendement retiré</b>	142
Le président Gilles SIMEONI, amendements CE	143
<b>Vote amendement CE</b>	144
<b>Vote du rapport ainsi amendé</b>	144
<b><u>Rapport n° 2018/O2/341 : Constitution d'une provision semi-budgétaire (5 M€) pour risque et charge</u></b> (Délibération n° 2018/363 AC du 25 octobre 2018)	145
Présentation du rapport du Conseil exécutif par le président Gilles SIMEONI,	145
<b>Vote du rapport</b>	145
<b><u>Rapport n° 2018/O2/342 : Constitution d'une provision semi-budgétaire (2 M€) pour risque et charge</u></b> (Délibération n° 2018/364 AC du 25 octobre 2018)	146
Présentation du rapport du Conseil exécutif par le président Gilles SIMEONI,	146
<b>Vote du rapport</b>	146
<b><u>Rapport n° 2018/O2/328 : Budget supplémentaire 2018 des Bains de Pietrapola</u></b> (Délibération n° 2018/365 AC du 25 octobre 2018)	147
Présentation du rapport du Conseil exécutif par le président Gilles SIMEONI,	147
Mme Pascale SIMONI	147
Avis de la Commission des finances et de la fiscalité	148
<b>Prise(s) de parole :</b>	
M. Julien PAOLINI	148
M. Jean-Charles ORSUCCI	149
M. Francis GUIDICI	150
Mme Pascale SIMONI	151
Le président Gilles SIMEONI, en réponse aux intervenants	152
<b>Vote du rapport</b>	152

<b><u>Rapport n° 2018/O2/329 : Budget supplémentaire 2018 du parc de voirie</u></b>	153
<b>(Délibération n° 2018/366 AC du 25 octobre 2018)</b>	
Présentation du rapport du Conseil exécutif par le président Gilles SIMEONI,	153
Avis de la Commission des finances et de la fiscalité	153
<b>Vote du rapport</b>	154
<b><u>Rapport n° 2018/O2/345 : Budget supplémentaire 2018 de la crèche Laetitia</u></b>	155
<b>(Délibération n° 2018/367 AC du 25 octobre 2018)</b>	
Présentation du rapport du Conseil exécutif par le président Gilles SIMEONI,	155
Avis de la Commission des finances et de la fiscalité	155
<b>Prise(s) de parole :</b>	
M. Pierre Jean LUCIANI	155
Le président Gilles SIMEONI, en réponse	155
<b>Vote du rapport</b>	156
<b><u>Rapport n° 2018/O2/346 : Budget supplémentaire 2018 du laboratoire d'analyse du Pumonte</u></b>	157
Présentation du rapport du Conseil exécutif par le président Gilles SIMEONI,	157
<b>(Délibération n° 2018/368 AC du 25 octobre 2018)</b>	
Lecture du rapport de la Commission des finances et de la fiscalité, par Mme Anne TOMASI, rapporteure	157
<b>Prise(s) de parole :</b>	
M. Hyacinthe VANNI	158
Le président Gilles SIMEONI, en réponse aux intervenants	158
<b>Vote du rapport</b>	159
<b><u>Rapport n° 2018/O2/347: Budget supplémentaire 2018 du laboratoire d'analyse du Cismonte</u></b>	160
<b>(Délibération n° 2018/369 AC du 25 octobre 2018)</b>	
Présentation du rapport du Conseil exécutif par le président Gilles SIMEONI,	160
Avis de la Commission des finances et de la fiscalité	160

<b>Prise(s) de parole :</b>	
M. Pierre GHIONGA	160
Le président Gilles SIMEONI, en réponse aux intervenants	160
<b>Vote du rapport</b>	161
<b>Suspension de séance</b>	161
<b>Reprise de la séance</b>	162

<b>ADMINISTRATION GENERALE</b> <b>ADMINISTRAZIONE GENERALE</b>
---

<b><u>Rapport n° 2018/O2/321 : Actualisation du tableau des effectifs de la Collectivité de Corse</u></b>	162
<b>(Délibération n° 2018/370 AC du 25 octobre 2018)</b>	
Présentation du rapport du Conseil exécutif par le président Gilles SIMEONI,	162
Avis de la Commission des finances et de la fiscalité	163
<b>Prise(s) de parole :</b>	
Mme Valérie BOZZI, <b>amendement</b>	163
Le président Gilles SIMEONI, avis	164
<b>Vote amendement</b>	164
<b>Vote du rapport ainsi amendé</b>	164
<b><u>Rapport n° 2018/O2/323 : Cession de l'ancien dispensaire de Corti au profit du CROUS</u></b>	165
<b>(Délibération n° 2018/371 AC du 25 octobre 2018)</b>	
Présentation du rapport du Conseil exécutif par le président Gilles SIMEONI,	165
Lecture du rapport de la Commission des finances et de la fiscalité, par Mme Anne TOMASI, rapporteure	166
<b>Prise(s) de parole :</b>	
M. Pierre GHIONGA	166
<b>Vote du rapport</b>	167

<b><u>Rapport n° 2018/O2/326 : Contrat de partenariat de formation professionnelle territorialisée entre le Centre national de la fonction publique territoriale et la Collectivité de Corse</u></b> <b>(Délibération n° 2018/372 AC du 25 octobre 2018)</b>	168
Présentation du rapport du Conseil exécutif par le président Gilles SIMEONI,	168
Avis de la Commission des finances et de la fiscalité	169
<b>Vote du rapport</b>	169
<b><u>Rapport n° 2018/O2/327 : Modification de la délibération n° 18/152 AC de l'Assemblée de Corse du 30 mai 2018 relative à la prise en charge des frais de déplacement et de séjour des personnels de la Collectivité de Corse, des membres de l'Assemblée de Corse et du Conseil exécutif, ainsi que des instances consultatives</u></b> <b>(Délibération n° 2018/373 AC du 25 octobre 2018)</b>	170
Présentation du rapport du Conseil exécutif par le président Gilles SIMEONI,	170
Le président Jean-Guy TALAMONI	172
Le président Gilles SIMEONI, <b>amendement</b>	172
<b>Prise(s) de parole :</b>	
M. Hyacinthe VANNI	172
M. Petr' Antone TOMASI	173
M. Jean-Charles ORSUCCI	174
Le président Jean-Guy TALAMONI	175
Le président Gilles SIMEONI	175
<b>Vote des amendement CE</b>	176
<b>Vote du rapport ainsi amendé</b>	176
<b><u>Rapport n° 2018/O2/351 : Approbation de la décision d'acquisition par voie de préemption au titre des espaces naturels sensibles d'une parcelle cadastrée section Q n° 272 de terre sise à Bunifaziu, Ile de Cavaddu et pouvoir donné au président du Conseil exécutif de Corse pour signer l'acte authentique d'acquisition de ladite parcelle</u></b> <b>(Délibération n° 2018/374 AC du 25 octobre 2018)</b>	177
<b>Vote sur la reconnaissance du délai abrégé</b>	177
Présentation du rapport du Conseil exécutif par le président Gilles SIMEONI,	177

Lecture du rapport de la Commission des finances et de la fiscalité, par Mme Anne TOMASI, rapporteure	181
Lecture du rapport de la Commission du développement économique, du numérique, de l'aménagement du territoire et de l'environnement, par Mme Julie GUISEPPI, rapporteure	187
<b>Prise(s) de parole :</b>	
Mme Paola MOSCA	188
Mme Marie-Anne PIERI	189
M. Jean-Charles ORSUCCI	191
M. François-Xavier CECCOLI	198
M. Petr' Antone TOMASI	200
Mme Nadine NIVAGGIONI	204
M. Pierre GHIONGA	205
M. Hyacinthe VANNI	206
M. Jean-Martin MONDOLONI	207
Mme Valérie BOZZI	208
M. Jean-François CASALTA	209
Le président Jean-Guy TALAMONI	210
Le président Gilles SIMEONI, en réponse aux intervenants	211
M. Jean-Louis DELPOUX, demande une suspension de séance	217
<b>Suspension de séance</b>	217
<b>Reprise de la séance</b>	218
M. Jean-Charles ORSUCCI	218
M. Jean-Martin MONDOLONI	218
Mme Valérie BOZZI	219
<b>Vote du rapport</b>	219
<b>Suspension de séance</b>	219
<b>Reprise de la séance</b>	220
<b><u>Rapport n° 2018/O2/354 : Mise à disposition à titre gracieux de personnel de la Collectivité de Corse auprès du Conservatoire du littoral</u></b> <b>(Délibération n° 2018/375 AC du 25 octobre 2018)</b>	221
Présentation du rapport du Conseil exécutif par le président Gilles SIMEONI,	221
<b>Prise(s) de parole :</b>	
Mme Anne-Laure SANTUCCI	221
Le président Gilles SIMEONI	222

Le président Jean-Guy TALAMONI	222
Mme Anne-Laure SANTUCCI	222
M. Jean-Charles ORSUCCI	222
Le président Jean-Guy TALAMONI	222
<b>Vote sur la reconnaissance du délai abrégé</b>	223
<b>Vote du rapport</b>	223
<b><u>Rapport n° 2018/O2/355 : Mise à disposition contre remboursement de personnels de la Collectivité de Corse auprès du Conservatoire du littoral (secteur Balagna et secteur Ouest Corse)</u></b>	224
<b>(Délibération n° 2018/376 AC du 25 octobre 2018)</b>	
Présentation du rapport du Conseil exécutif par le président Gilles SIMEONI,	224
<b>Vote sur la reconnaissance du délai abrégé</b>	224
<b>Vote du rapport</b>	224
<b>SANTE – SOCIAL - SALUTE - SUCIALE</b>	
<b><u>Rapport n° 2018/O2/313 : "Contrat de financement CdC/ARS au titre du Fonds d'intervention régional (FIR) 2018 (lutte contre les moustiques)</u></b>	225
<b>(Délibération n° 2018/377 AC du 25 octobre 2018)</b>	
Présentation du rapport du Conseil exécutif par Mme Bianca FAZI, conseillère exécutive en charge de la santé	225
Avis de la Commission de l'éducation, de la culture, de la cohésion sociale et de la santé	226
Avis de la Commission des finances et de la fiscalité	226
<b>Prise(s) de parole :</b>	
M. Pierre GHIONGA	226
Mme Bianca FAZI	226
<b>Vote du rapport</b>	227
<b><u>Rapport n° 2018/O2/330 : "Signature de deux avenants relatifs au financement des MAIA de Corse au titre de l'année 2018</u></b>	227
<b>(Délibération n° 2018/378 AC du 25 octobre 2018)</b>	
Présentation du rapport du Conseil exécutif par Mme Bianca FAZI, conseillère exécutive en charge de la santé	228

Avis de la Commission de l'éducation, de la culture, de la cohésion sociale et de la santé	229
Avis de la Commission des finances et de la fiscalité	229
<b>Prise(s) de parole :</b>	
M. Pierre GHIONGA	229
Mme Bianca FAZI	229
M. Pierre GHIONGA	230
Mme Bianca FAZI	230
<b>Vote du rapport</b>	230
<b><u>Rapport n° 2018/O2/348 : Convention de partenariat entre la Collectivité de Corse et le Centre communal d'action sociale (CCAS) de la ville de Bastia</u></b>	231
<b>(Délibération n° 2018/379 AC du 25 octobre 2018)</b>	
Vote sur la reconnaissance du délai abrégé	231
Présentation du rapport du Conseil exécutif par Mme Bianca FAZI, conseillère exécutive en charge de la santé	231
Avis de la Commission de l'éducation, de la culture, de la cohésion sociale et de la santé	232
Avis de la Commission des finances et de la fiscalité	233
<b>Vote du rapport</b>	233
<b>FONCIER / FUNDIARIU</b>	
<b><u>Rapport n° 2018/O2/317 : Acquisition de parcelles sur le territoire de la commune de Pietretu è Bicchisgià – Régularisation foncière d'emprises nécessaires à la rectification de la RT 40</u></b>	234
<b>(Délibération n° 2018/380 AC du 25 octobre 2018)</b>	
Présentation du rapport du Conseil exécutif par Mme Vanina BORROMEI, conseillère exécutive, présidente de l'Office des transports de la Corse	234
Avis de la Commission du développement économique, du numérique, de l'aménagement du territoire et de l'environnement	234
Avis de la Commission des finances et de la fiscalité	234
<b>Vote du rapport</b>	234

<b><u>Rapport n° 2018/O2/318 : Acquisition de parcelles sur le territoire de la commune de Pietretu è Bicchisgià – Régularisation foncière d’emprises nécessaires à la réalisation du giratoire entre la RT 40 et la RD 420</u></b> <b>(Délibération n° 2018/381 AC du 25 octobre 2018)</b>	235
Présentation du rapport du Conseil exécutif par Mme Vanina BORROMEI, conseillère exécutive, présidente de l’Office des transports de la Corse	235
Avis de la Commission du développement économique, du numérique, de l’aménagement du territoire et de l’environnement	235
Avis de la Commission des finances et de la fiscalité	235
<b>Vote du rapport</b>	235

## INFRASTRUCTURES - INFRASTRUTTURE

### *Réseau ferré / Ferruviariu*

<b><u>Rapport n° 2018/O2/333 : “Modernisation de la halte ferroviaire de Casatora</u></b> <b>(Délibération n° 2018/382 AC du 25 octobre 2018)</b>	236
Présentation du rapport du Conseil exécutif par Mme Vanina BORROMEI, conseillère exécutive, présidente de l’Office des transports de la Corse	236
M. Hyacinthe VANNI quitte l’hémicycle	236
Avis de la Commission du développement économique, du numérique, de l’aménagement du territoire et de l’environnement	236
Avis de la Commission des finances et de la fiscalité	237
<b>Vote du rapport</b>	237
<b><u>Rapport n° 2018/O2/334 : Erratum à la délibération n° 18/204 AC de l’Assemblée de Corse du 28 juin 2018 relative au déploiement de la commande centralisée pour voie unique sur le réseau ferroviaire</u></b> <b>(Délibération n° 2018/383 AC du 25 octobre 2018)</b>	238
Présentation du rapport du Conseil exécutif par Mme Vanina BORROMEI, conseillère exécutive, présidente de l’Office des transports de la Corse	238
Avis de la Commission du développement économique, du numérique, de l’aménagement du territoire et de l’environnement	238

Avis de la Commission des finances et de la fiscalité	238
<b>Vote du rapport</b>	238
<i>Réseau routier / Strade</i>	
<b><u>Rapport n° 2018/O2/335 : Affectation de crédits dans le cadre du plan de financement de l'opération relative à l'aménagement d'un accès direct entre l'aéroport et l'entrée Est de Figari et de la RD 322 jusqu'à l'aéroport</u></b> (Délibération n° 2018/384 AC du 25 octobre 2018)	239
Présentation du rapport du Conseil exécutif par Mme Vanina BORROMEI, conseillère exécutive, présidente de l'Office des transports de la Corse	239
Mme Julie GUISEPPI quitte l'hémicycle	239
Avis de la Commission du développement économique, du numérique, de l'aménagement du territoire et de l'environnement	240
Avis de la Commission des finances et de la fiscalité	240
<b>Prise(s) de parole :</b>	
M. Pierre-Jean LUCIANI	240
Le président Gilles SIMEONI	240
<b>Vote du rapport</b>	240
<b><u>Rapport n° 2018/O2/336 : Lancement de la concertation publique relative au projet d'aménagement des créneaux de dépassement entre Sartè et Roccapina</u></b> (Délibération n° 2018/385 AC du 25 octobre 2018)	241
Présentation du rapport du Conseil exécutif par Mme Vanina BORROMEI, conseillère exécutive, présidente de l'Office des transports de la Corse	241
Avis de la Commission du développement économique, du numérique, de l'aménagement du territoire et de l'environnement	242
<b>Prise(s) de parole :</b>	
Mme Chantal PEDINIELLI	242
M. Jean-Charles ORSUCCI	243
Mme Vanina BORROMEI, en réponse aux intervenants	243
<b>Vote du rapport</b>	244

<b><u>Rapport n° 2018/O2/337 : Déclaratin de projet d’élargissement et rectification du tracé de la RD 4, entre Veru et U Salice, sur un linéaire total de 15,5 Km</u></b>	245
<b>(Délibération n° 2018/386 AC du 25 octobre 2018)</b>	
Présentation du rapport du Conseil exécutif par Mme Vanina BORROMEI, conseillère exécutive, présidente de l’Office des transports de la Corse	245
Avis de la Commission du développement économique, du numérique, de l’aménagement du territoire et de l’environnement	245
<b>Vote du rapport</b>	246
<b><u>Rapport n° 2018/O2/338 : Mise en place d’une nouvelle politique tarifaire sur le réseau d’autocars et de trains de la Collectivité de Corse</u></b>	247
<b>(Délibération n° 2018/387 AC du 25 octobre 2018)</b>	
Présentation du rapport du Conseil exécutif par Mme Vanina BORROMEI, conseillère exécutive, présidente de l’Office des transports de la Corse	247
Avis de la Commission du développement économique, du numérique, de l’aménagement du territoire et de l’environnement	247
<b>Prise(s) de parole :</b>	
Mme Nadine NIVAGGIONI, <b>amendement déposé par la CDENATE</b>	249
Mme Vanina BORROMEI, avis	249
Mme Nadine NIVAGGIONI	250
Le président Jean-Guy TALAMONI, <b>amendement CDENATE retiré</b>	250
Mme Vanina BORROMEI	250
<b>Vote du rapport</b>	250

<b>CULTURE ET PATRIMOINE</b> <b>CULTURA E PATRIMONIU</b>
---

<b><u>Rapport n° 2018/O2/314: Habilitation du président du Conseil exécutif de Corse à signer la convention d’objectifs et de moyens de la chaine “Tele Paese” 2018/2021 et production d’individualisation</u></b>	251
<b>(Délibération n° 2018/388 AC du 25 octobre 2018)</b>	
Mme Marie SIMEONI quitte la salle	251

Présentation du rapport du Conseil exécutif par Mme Josepha GIACOMETTI, conseillère exécutive, en charge de la culture et du patrimoine	251
Avis de la Commission de l'éducation, de la culture, de la cohésion sociale et de la santé	254
Avis de la Commission des finances et de fiscalité	254
<b>Prise(s) de parole :</b>	
M. Jean-Charles ORSUCCI	254
Mme Josepha GIACOMETTI, en réponse	255
<b>Vote du rapport</b>	256
<b><u>Rapport n° 2018/O2/315: Conditions de gratuité des articles promotionnels de « A casa di Roccapina »</u></b> <b>(Délibération n° 2018/389 AC du 25 octobre 2018)</b>	257
M. Pierre GHIONGA	257
Le président Jean-Guy TALAMONI	257
Présentation du rapport du Conseil exécutif par Mme Josepha GIACOMETTI, conseillère exécutive, en charge de la culture et du patrimoine	257
Avis de la Commission de l'éducation, de la culture, de la cohésion sociale et de la santé	258
<b>Prise(s) de parole :</b>	
M. Pierre GHIONGA	258
Mme Josepha GIACOMETTI, en réponse	259
<b>Vote du rapport</b>	260
<b><u>Rapport n° 2018/O2/324: Approbation de la convention d'application financière 2018 de la convention de coopération pour le cinéma et l'image animée 2017-2019 entre l'Etat, le Centre national du cinéma et de l'image animée et la Collectivité de Corse</u></b> <b>(Délibération n° 2018/390 AC du 25 octobre 2018)</b>	261
Présentation du rapport du Conseil exécutif par Mme Josepha GIACOMETTI, conseillère exécutive, en charge de la culture et du patrimoine	261
Avis de la Commission de l'éducation, de la culture, de la cohésion sociale et de la santé	261
<b>Vote erratum</b>	262
<b>Vote du rapport</b>	262

<b><u>Rapport n° 2018/O2/339: Délégation de pouvoir au président du Conseil exécutif de Corse relative aux partages de produits de fouilles archéologiques</u></b>	263
<b>(Délibération n° 2018/391 AC du 25 octobre 2018)</b>	
Présentation du rapport du Conseil exécutif par Mme Josepha GIACOMETTI, conseillère exécutive, en charge de la culture et du patrimoine	263
Avis de la Commission de l'éducation, de la culture, de la cohésion sociale et de la santé	263
<b>Vote du rapport</b>	264
<b><u>Rapport n° 2018/O2/349: Règlement des aides pour le patrimoine / Regulamentu d'aiuti per u patrimoniu</u></b>	265
<b>(Délibération n° 2018/392 AC du 25 octobre 2018)</b>	
<b>Vote sur la reconnaissance du délai abrégé</b>	265
Présentation du rapport du Conseil exécutif par Mme Josepha GIACOMETTI, conseillère exécutive, en charge de la culture et du patrimoine	265
Avis de la Commission de l'éducation, de la culture, de la cohésion sociale et de la santé	269
Avis de la Commission des finances et de fiscalité	270
<b>Prise(s) de parole :</b>	
M. Pierre GHIONGA	270
Mme Josepha GIACOMETTI, en réponse à l'intervenant	270
Mme Valérie BOZZI	271
Mme Josepha GIACOMETTI, en réponse à l'intervenante	271
<b>Vote du rapport</b>	271
<b><u>Rapport n° 2018/O2/316: Affectation de crédits dédiés à la recherche et à la diffusion relatifs à la Conférence internationale « Pathobiome 2018 » organisée par l'Institut national de la recherche agronomique</u></b>	272
<b>(Délibération n° 2018/393 AC du 25 octobre 2018)</b>	
Présentation du rapport du Conseil exécutif par Mme Josepha GIACOMETTI, conseillère exécutive, en charge de la culture et du patrimoine	272
Avis de la Commission de l'éducation, de la culture, de la cohésion sociale et de la santé	272

Avis de la Commission des finances et de fiscalité	272
<b>Vote du rapport</b>	272
<b><u>Rapport n° 2018/O2/331: Appel à projets « Trophées du développement durable » 2018/2019</u></b>	273
<b>(Délibération n° 2018/394 AC du 25 octobre 2018)</b>	
Présentation du rapport du Conseil exécutif par Mme Josepha GIACOMETTI, conseillère exécutive, en charge de la culture et du patrimoine	273
Le président Jean-Guy TALAMONI	274
Mme Anne-Laure SANTUCCI, avis de la Commission de l'éducation, de la culture, de la cohésion sociale et de la santé	274
Le président Jean-Guy TALAMONI	275
<b>Vote amendement CE</b>	275
<b>Vote rapport ainsi amendé</b>	275
<b><u>Rapport n° 2018/O2/352: Approbation du projet de coordination de la mission de diffusion de la culture scientifique, technique et industrielle en Corse pour l'année 2018 et affectation de crédits au bénéfice de l'association « A Rinascita »</u></b>	276
<b>(Délibération n° 2018/395 AC du 25 octobre 2018)</b>	
<b>Vote sur la reconnaissance du délai abrégé</b>	276
Présentation du rapport du Conseil exécutif par Mme Josepha GIACOMETTI, conseillère exécutive, en charge de la culture et du patrimoine	276
Avis de la Commission de l'éducation, de la culture, de la cohésion sociale et de la santé	277
<b>Vote rapport</b>	277

**AMENAGEMENT DU TERRITOIRE  
ASSESTU DI U TERRITORIU**

<b><u>Rapport n° 2018/O2/322: Cadre d'intervention en faveur du mouvement associatif</u></b>	278
<b>(Délibération n° 2018/396 AC du 25 octobre 2018)</b>	
Présentation du rapport du Conseil exécutif par Mme Lauda GUIDICELLI, conseillère exécutive en charge du sport et de la jeunesse	278
Avis de la Commission du développement économique, du numérique, de l'aménagement du territoire et de l'environnement	279
Avis de la Commission de l'éducation, de la culture, de la cohésion sociale et de la santé	279
Avis de la Commission des finances et de fiscalité	279
<b>Vote du rapport</b>	279

**Ouverture de la séance des questions orales à 10 h 15.****QUESTIONS ORALES / QUESTION ORALE****Le Président TALAMONI**

Chers collègues, comme l'a souhaité la Commission permanente d'hier, nous allons commencer presque à l'heure, c'est-à-dire maintenant. Je vois qu'un certain nombre de collègues a fait l'effort de venir presque à l'heure et donc nous allons commencer la séance des questions orales, laquelle ne nécessite pas que le quorum soit réuni.

Donc, je demande à ceux qui sont à côté de la salle de s'approcher. Je remercie les collègues de s'asseoir, nous allons commencer. Je vous signale que vous pouvez donner votre sang dans le salon vert, ce qui est très nécessaire compte tenu du déficit que nous avons en termes de poches de sang.

**Question orale n° 2018/O2/070 déposée par M. Louis POZZO DI BORGO au nom du groupe « Femu a Corsica » : Communes de Haute-Corse écartées du fonds DMTO.**

Cher collègue, vous avez la parole, le président du Conseil exécutif est là pour vous répondre.

**M. Louis POZZO DI BORGO**

Merci, M. le Président de l'Assemblée,

M. le Président du Conseil exécutif, je voudrais, à travers cette question, vous alerter sur le cas de nombreuses communes de Haute-Corse qui, depuis 2016, ne bénéficient plus du fonds de péréquation départemental des droits de mutation à titre onéreux, dit DMTO.

Cette dotation, jusqu'alors reversée par l'ex-Conseil départemental de Haute-Corse, représente très souvent près de 10 % des recettes réelles de fonctionnement de ces communes, ce qui, comme vous pouvez l'imaginer, est loin d'être négligeable.

Je précise que le Code général des impôts exclue de cette dotation les communes de plus de 5 000 habitants, et les communes classées comme « stations de tourisme » dont la population est inférieure à ce seuil.

On peut donc légitimement s'interroger sur la suppression de ce fonds pour les communes de Tavagna, d'Alisgiani, de Costa Verde, du Fium'Orbu et de Balagna qui remplissent pourtant l'ensemble des critères pour en bénéficier.

L'exclusion de ces communes du fonds de péréquation DMTO, par le Conseil départemental de Haute-Corse, serait due au fait que ces communes font, depuis septembre 2016, partie de groupements de communes touristiques et que, à ce titre, elles n'auraient plus droit au fonds de péréquation DMTO.

Or, il faut savoir faire la distinction entre une commune appartenant à un groupement de communes touristiques et une commune classée « station de tourisme », ce qui n'a pas été fait dans le cas que je vous expose.

Au total, ce sont donc trente-et-une communes, en grande majorité rurales, qui sont injustement pénalisées par cette erreur d'appréciation administrative.

M. le Président, nous connaissons tous votre attachement à l'équité dans la mise en place de la politique de la Collectivité de Corse, notamment quand celle-ci concerne la revitalisation de territoires ruraux.

Ainsi, je me permets de vous poser la question suivante : quelles démarches comptez-vous entreprendre afin que les communes concernées par cette erreur puissent bénéficier d'un dispositif de rattrapage pour l'année 2017 et redevenir éligibles aux fonds de péréquation DMTO ? Merci.

### **Le Président TALAMONI**

Merci cher collègue. Le Président du Conseil exécutif va répondre. Vous avez la parole.

### **Le Président SIMEONI**

Merci. Bonjour M. le Président, bonjour à toutes et à tous, merci pour cette question M. le Conseiller. Effectivement, elle me permet de faire un point qui va annoncer et présenter le travail en cours et préparer la présentation d'un rapport qui sera soumis au vote de votre Assemblée, lors d'une prochaine session, et qui concernera à la fois, la répartition des droits de mutation à titre onéreux, fonds dit DMTO, environ 6 M€, 4,5 M€ en Corse-du-Sud, 1,5 M€, de mémoire, en Haute-Corse, et le fonds de péréquation sur la taxe professionnelle.

Un mot sur le montant qui montre l'importance de la DMTO. Il y a une progression très sensible du montant de l'enveloppe en Corse-du-Sud, puisque que ce sont les droits de mutation, le marché immobilier est très dynamique en Corse-du-Sud, le montant global a progressé de façon très significative d'une année sur l'autre. Par contre, il stagne en Haute-Corse.

Je dis ça pourquoi ? Pour répondre à votre question, première question, bien sûr il va y avoir, parce que des maires s'inquiètent, d'habitude c'était réparti en octobre, ça va arriver en novembre, pourquoi ce décalage ? Parce qu'on a une difficulté, aussi bien pour le fonds DMTO, que pour le fonds sur la taxe professionnelle. Il n'a pas été prévu, malgré mes demandes réitérées, de possibilité de territorialisation de l'enveloppe. Donc, on est dans une logique paradoxale, il y a la nouvelle Collectivité de Corse, une unification des territoires et, normalement, des dispositifs de répartition des fonds, et là, on doit continuer à répartir de façon départementale. Donc, impossibilité d'avoir une péréquation égalitaire à l'échelle de l'ensemble de la Corse, première chose.

Deuxièmement, les deux fonds diminuent du fait d'une restitution, augmentent en volume pour le DMTO, mais diminuent, dans les critères de répartition, entre l'Etat et la Collectivité de Corse. Donc, il va y avoir forcément un impact négatif sur toutes les communes.

Dernier mot, et qui concerne enfin, plus strictement, la DMTO dans l'ancien Département de Haute Corse. Effectivement, comme vous l'avez rappelé, trente-et-une communes avaient été exclues, à tort, du bénéfice du dispositif, à partir d'une interprétation erronée de la « notion de communes touristiques » et qui peut servir d'exclusion à l'accès à ce fonds.

Donc, mon intention, pour vous répondre directement, est de revenir rétroactivement sur cette omission fautive. Ça veut dire que les communes omises, non seulement seront réintégrées pour 2018, mais percevront leurs sommes pour 2017.

Cela entraîne forcément un calcul sur la façon d'impacter le fonds puisqu'il va falloir faire un lissage, c'est ce sur quoi travaillent les services actuellement. Et, de façon plus globale, je pense que nous ne modifierons pas cette année, puisque nous ne pouvons pas faire de péréquation à l'échelle de l'ensemble de la Corse, les critères. Mais j'ai demandé, à nouveau, au représentant de l'Etat et au ministère concerné, eh bien que cette territorialisation soit mise en œuvre pour l'année prochaine, pour que l'on puisse répartir ces fonds selon la logique qui est la nôtre, et notamment une logique qui intègre la volonté de soutenir de façon plus marquée les communes de l'intérieur et de montagne.

Donc, j'espère que ces éléments seront de nature à vous rassurer M. le Conseiller territorial et à rassurer, à travers vous, tous les maires qui attendent, bien sûr, le versement de ces sommes, qui viennent compléter utilement leur budget.

### **Le Président TALAMONI**

Merci, là nous sommes dans un bon format, puisque les temps de parole sont respectés, parce qu'il y a quand même dix-huit questions orales, donc il faudrait s'en tenir à ce qui a été fait avec efficacité à l'instant, c'est-à-dire deux minutes et demie pour la question et trois minutes et demie pour la réponse.

Nous passons à la question suivante.

**Question orale n° 2018/O2/077 déposée par Mme Valérie BOZZI au nom du groupe « La Corse dans la République » : Travaux routiers sur les routes ex-départementales.**

Vous avez la parole.

**Mme Valérie BOZZI.**

Merci, M. le Président. Effectivement, une question qui concerne les ex-routes départementales que la nouvelle Collectivité de Corse a récupérées depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018. De nombreux travaux avaient été actés par l'ancien Conseil départemental.

Nous aimerions savoir, parce qu'il en va évidemment de la revitalisation de notre territoire, et notamment de l'intérieur, les routes départementales, comme vous le savez, ont une grande importance sur le réseau routier en Corse et, aujourd'hui, nous n'avons aucune vision de ce qui a été fait durant cette année et sur ce qui sera fait au cours des années 2019 et 2020.

Donc, nous aimerions avoir un programme des actions réalisées et de celles à venir et, surtout, savoir si les projets qui avaient été actés par l'ancien Conseil départemental seront maintenus, et avoir un calendrier s'ils sont maintenus.

Merci, M. le Président.

**Le Président TALAMONI**

Merci, Mme BORROMEI va vous répondre.

**Mme Vanina BORROMEI**

Merci, M. le Président.

Mme la Conseillère, en réponse à votre demande, nous vous transmettons, par écrit, la liste des travaux réalisés, en 2018, sur les routes départementales du Pumontu.

Je précise, évidemment, que la plupart des travaux exécutés cette année, sur ce réseau, relèvent des décisions initiées en 2017 par l'ex-Conseil départemental.

S'agissant du calendrier de travaux 2019 et 2020, la Collectivité de Corse travaille actuellement à la programmation des travaux sur les RT aujourd'hui (donc ex-RD et ex-routes territoriales), dans le cadre de la préparation budgétaire.

Nous sommes donc, dans la période d'arbitrage et nous serons en mesure de dresser la liste des opérations programmées fin 2018, début 2019.

Vous souhaitez savoir si les opérations votées par l'ancien Conseil départemental seront toutes réalisées. Comme déjà développé devant notre Assemblée, nous entendons suivre une méthode de travail rationnelle.

A moyens constants, la future collectivité doit définir une politique de gestion et de modernisation du réseau routier devant être, à la fois, efficace par la réponse aux attentes des usages et des acteurs économiques sur les axes structurants, et solidaires par la garantie d'accessibilité à tous les territoires.

Il est indispensable de tenir compte de la variété des fonctions des routes et des caractéristiques des territoires traversés ; la route prendra en compte l'ensemble des usages, dans un souci de transversalité plus adaptée aux besoins des usagers.

Le diagnostic préalable permet d'identifier les enjeux prépondérants pour proposer des principes directeurs pour l'action routière, notamment une nouvelle typologie des voies.

A chaque classe, sont associés des principes d'aménagement, des objectifs d'entretien et d'exploitation.

Pourra être mise en œuvre alors, une véritable politique de la maintenance. En premier lieu, le gestionnaire disposera d'une connaissance fine de son réseau grâce à un système d'information géographique couplé aux bases de données de gestion. Il sera donc, le plus tôt possible, en mesure de programmer au mieux les actions de maintenance et ce, pour éviter de laisser les désordres se développer, qui nécessiteraient, dans ces conditions, des réparations très lourdes.

En matière d'investissement, la démarche est déjà engagée avec la construction du Plan pluriannuel d'investissement. Il est en effet convenu de réactualiser et de préciser les schémas au regard des documents de planification, des objectifs de l'Exécutif et des capacités financières de la Collectivité. Il s'agira de disposer d'outils de programmation opérationnelle lisibles pour l'ensemble des acteurs concernés.

Donc, concrètement, on vous proposera deux rapports, un premier, je pense, début d'année 2019 avec un état des lieux, les objectifs et, ensuite, un rapport avec la clause de revoyure du PPI tel que nous l'avions annoncé. Voilà, merci.

**Le Président TALAMONI**

Merci, Mme la Conseillère exécutive. Question suivante présentée par Petr'Antone TOMASI...

**Le Président SIMEONI**

Presidente, mi portanu a risposta perche mi ne so scurdatu.

**Le Président TALAMONI**

Allora, passeremu a risposta...

**Le Président SIMEONI**

A risposta l'aghju in capu, ma mi ne vogliu micca scurda d'ogni poccu d'elementu chi so statu scrittu.

**Le Président TALAMONI**

Donc, Santa DUVAL va poser une question pour le groupe « Per l'Avvene ».

**Question orale n° 2018/O2/064 déposée par Mme Santa DUVAL, au nom du groupe « Per l'avvene » : Crédit d'impôt - gestion et location de meublés de tourisme situés en Corse.**

C'est Jean-Martin MONDOLONI qui va poser la question, vous avez la parole.

**M. Jean-Martin MONDOLONI**

Merci, M. le Président. Il y a deux semaines, M. le Président, vous vous êtes félicité de l'adoption, en Commission des finances de l'Assemblée nationale, d'un amendement déposé par Jean-Félix Acquaviva qui visait à exclure, de l'éligibilité au crédit d'impôt sur les investissements en Corse, je cite : « la gestion et la location de meublés de tourisme situés en Corse ».

Alors, on peut partager, évidemment, le diagnostic selon lequel ce crédit d'impôt a été, d'une certaine façon, dévoyé par l'acquisition de biens qui échappe ensuite au secteur touristique par quelques-uns. On ne partage pas le mode opératoire selon lequel il faudrait « jeter le bébé avec l'eau du bain », sans « séparer le bon grain de l'ivraie », d'autant que s'en sont suivies trois communications qui conduisent à la plus grande confusion sur ce sujet.

Acte I : la réaction, deux jours plus tard, du député François PUPPONI, qui indique, je cite (ce qui témoigne de l'impréparation de la version originale) : « il faut le réécrire ».

Acte II : M. le ministre de l'Economie, dans son cortège de propositions, indique la proposition 16, qu'il faut exclure les meublés de tourisme et les structures para hôtelières de l'éligibilité du crédit d'impôt.

Et, acte III : ce matin, dans la presse, on apprend que, outre, votre majorité, manifestement, n'est pas nationaliste mais régionaliste, je cite, mais on apprend que M. de COURSON n'a pas vocation, à terme, à baisser la garde sur un certain nombre de sujets, dont celui-ci probablement.

Donc, ma question est claire, M. le Président, nous, ce que l'on veut savoir, c'est par rapport à la version initiale, êtes-vous en phase avec les députés ? Et puis, en toile de fond, est-ce que cette attitude, ce comportement apparemment isolé, et impréparé, n'a pas vocation, d'une certaine façon, à détricoter l'existant ? Est-ce que vous ne partagez pas cette crainte ? Et, en un mot, comme en cent, quelle est la position de la majorité sur ce sujet ?

### **Le Président TALAMONI**

La parole est au Président nationaliste du Conseil exécutif de Corse.

### **Le Président SIMEONI**

Oui, tout à fait, il y a quand même une façon savoureuse de présenter les choses, dans chacune de vos interventions, Jean-Martin MONDOLONI, cher Conseiller territorial.

Rapidement, je dirai que nous avons une vision globale qui est partagée, et vous le savez. Elle est portée depuis des décennies, notamment pour le statut fiscal et social, en son principe et en son contenu. Mais je dirai que si nous devons attendre d'avoir le tout pour avancer, nous risquerions de laisser beaucoup de monde en chemin.

Donc, lorsque nous avons des occasions d'enfoncer un coin et de faire avancer la prise en compte des intérêts de la Corse, nous le faisons. Nous le faisons hier, comme militants, comme élus de l'opposition, nous le faisons aujourd'hui, comme responsables en charge des affaires de la Corse. Et les députés nationalistes « Per a Corsica » le font, dans le cadre de leur action à l'Assemblée nationale au Palais Bourbon, en trouvant un certain nombre de soutiens, et y compris avec M. de Courson avec lequel j'avais eu l'occasion de débattre et de pointer un certain nombre de désaccords fondamentaux entre nous.

Je note que nous, nous n'avons pas changé mais que lui, il a signé un texte dans lequel il considère que la Corse a droit à l'autonomie, et notamment à l'autonomie fiscale. Donc, acceptons-en l'augure, et je suis heureux que nous parvenions à convaincre, y compris des gens qui sont très éloignés. En sens inverse, nous perdons des gens qui étaient pour l'autonomie et qui s'en éloignent à grands pas, au gré des échéances électorales. C'est la vie politique !

Donc, très brièvement, je vous renvoie, pour l'aspect technique de la réponse, à ce qui a été écrit et ce qui a été dit. Je voudrai simplement vous rappeler, en quelques mots, ce qu'était le texte avant le dépôt de l'amendement : « Les petites et moyennes entreprises relevant d'un régime réel d'imposition peuvent bénéficier d'un crédit d'impôt au titre des investissements, autres que le remplacement financier sans aide publique pour les besoins d'activités industrielles, commerciales, artisanales, rurales ou

agricoles autres que la gestion ou la location d'immeubles, lorsque les prestations ne portent pas exclusivement sur des biens situés en Corse ainsi que l'exploitation des jeux de hasard et d'argent ».

Donc, le législateur avait, dès le début, limité l'avantage du crédit d'impôt aux biens strictement situés dans l'île. C'est bien qu'il avait peur d'un certain nombre de dérives. Des dérives qui, malheureusement, se sont avérées puisqu'en l'état actuel du droit, vous savez très bien que ce dispositif a été largement détourné et qu'il a fonctionné comme un appel d'air pour des constructions purement spéculatives, notamment de résidences secondaires à usage personnel qui ont amplifié le phénomène de lits dits froids et favorisé le para commercialisme.

Je vais en parler publiquement. Je vous donne quelques exemples de ce que font des gens très fortunés, notamment dans l'extrême sud de la Corse. Ils construisent des résidences secondaires, un exemple précis en tête, 3 M€, 1 M€ de crédits d'impôts, premier gain. Le A fait ça, le B fait la même chose, ils se louent, entre eux, leurs biens respectifs, comme ça ils défiscalisent, y compris les loyers et, à la fin, ils en reprennent possession.

Si ça vous convient, que cela fonctionne comme ça, on peut rester en l'état. Nous, ça ne nous convient pas. Donc, il y a eu une fenêtre législative, ils ont mis un premier coin, le député PUPPONI, il n'est pas en contradiction, le député PUPPONI il a dit : « il faut récrire », pour aller plus loin, y compris pour introduire la notion de résident. On sait que cela pose une difficulté, et une difficulté d'ordre constitutionnel. On avance politiquement, on avance juridiquement et on avance techniquement. On a pris en compte, et les députés vont prendre en compte, un certain nombre de remarques parce que l'objectif, il est bien de laisser intégrer dans le champ de dispositifs tous les comportements vertueux et de ne pas pénaliser les acteurs insulaires, et de recentrer le crédit d'impôt vers ce à quoi il est destiné.

C'est ce travail législatif qui est en cours, ça s'intègre dans une vision globale. Je vous rappelle, on aura l'occasion d'en parler, que nous avons réussi à avancer.

Je termine, le ministre, lorsqu'il est venu, s'est engagé à inscrire dans la loi de finances, l'augmentation du crédit sur l'impôt recherche, qui va passer de 30 à 50 %, le crédit sur l'innovation, de 20 à 40 %, le crédit d'impôt à l'investissement sur l'élargissement des bases pour mieux profiter aux PME TPE.

Ce sont des mesures pour lesquelles nous nous sommes battus depuis des années, aujourd'hui elles vont être inscrites, tant mieux ! Nous continuons et nous espérons que dans ce combat-là, nous vous trouverons à nos côtés.

### **Le Président TALAMONI**

Merci M. le Président du Conseil exécutif. Je souhaiterais qu'on ne dérive pas trop parce que, là, on recommence à répondre de manière un petit peu trop... sinon, on ne s'en sortira pas, sur cette réunion de l'Assemblée.

La question suivante est posée par Petr'Antone TOMASI.

**Question orale n° 2018/O2/066 déposée par M. Petr'Antone TOMASI, au nom du groupe « Corsica libera » : Pulitica per u sviluppu di a muntagna – strategia d'aiutu finanziaru.**

Vous avez la parole.

**M. Petr'Antone TOMASI**

A ringrazià vi, O sgiò Presidente, una quistione chi concerna a u sviluppu di a muntagna e a strategia finanziariu a stu sughjettu.

O sgiò Presidente, dopu à tanti anni d'attesa, d'occasione mancate, di crediti persi, a nostra Assemblea fece rinasce dui anni fà u Cunitatu di a Muntagna Corsa.

L'annu scorsu, funu aduttati in seguita u primu Schema di sviluppu, d'assestu è di prutezzione di a muntagna eppò u so regulamentu di l'aiuti.

Sta dimarchja hà purtatu cun ella un missagiu puliticu forte, una speranza nova per tutti l'attori di u mondu muntagnolu.

Dipoi tandu, u Cunitatu di a Muntagna hà perseguitu i so travaglii in ogni rughjone di a Corsica è a so Cummissione Permanente hà datu u so accusente à i primi prugetti per ch'elli duventinu e prime petre di un pianu di rinascita di a muntagna Corsa...

**Le Président TALAMONI**

S'il vous plait, il y a un brouhaha, c'est impossible d'écouter et de travailler.

**M. Petr'Antone TOMASI**

Tutti simu cunvinti di a necessità di mantene u sforzu per a ricunquista di l'internu, è ancu di rinfurzà a nostra andatura.

In u quattru di e cumpetenze di a nostra cullettività, ci piaciaria di cunnosce, o sgiò Presidente, u calendariu puliticu di u cunsigliu esecutivu in quantu à a strategia d'aiutu finanziariu à stu sugettu.

Duie quistione ci si parenu di primura.

1/ Si hè parlatu, mentre e discussione di u Cunitatu di a Muntagna, di una revisione di u regulamentu di l'aiuti.

Sta dimarchja ci pare necessaria da integrà di modu chjaru certe intervensione à u regulamentu è dunque di securizà i so finanziamenti. Pò esse u casu d'aiuti di funziunamentu per u pasturisimu o a furmazione à i mistieri di a muntagna, azzione dibattute in tempi di redazione di u schema di a muntagna corsa.

Eccu a dumanda, pudete cunfirmacci sè sta revisione hè programmata per esse esaminata davanti à l'Assemblea di Corsica ?

2/ A nostra magiurità hà prumossu dipoi a so elezzione l'elaborazione di Piani d'Investimenti Pluriannuale da pudè assucià visione pulitica è mezi finanziariii necessarii.

O sgiò Presidente, chì saria u vostru parè in quantu à un PPI per a muntagna corsa ?

À ringraziavvi per e vostre riposte.

**Le Président TALAMONI.**

Eccu ! A risposta di u Presidente di u Cunsigliu exécutive.

**Le Président SIMEONI**

Caru cunsigliere territoriale, caru amicu, u sarete micca surprise c'hè diccu c'hè simu d'accusanti da 100 % nantu l'andatura generale, nantu a i scoppi e nantu i mezzi.

Quelques mots, simplement pour rappeler le calendrier et le dispositif actuel. Le 24 février : accès aux responsabilités, fin 2015 : priorités immédiates données à la montagne et à l'intérieur, travail pour rattraper le retard accumulé, présentation du Schéma d'aménagement et de développement du massif Corse, le 24 février 2017, adopté à l'unanimité. Octobre 2017 : adoption du premier règlement des aides pour permettre une mise en œuvre rapide, et les premières affectations de crédits au Comité de massifs, dès le mois de novembre 2017.

13 M€, d'ores et déjà programmés ou engagés avec, notamment, un certain nombre d'études GEMAPIC cofinancées, la rénovation de deux refuges du GR, le financement, en partie, des réseaux de chaleur, la rénovation d'estives et de bergeries et, aujourd'hui, l'adoption de la convention qui va permettre le financement du renforcement de l'extension des réseaux d'électrification dans l'intérieur. Donc, d'ores et déjà, un acquis positif.

Je rappelle les modalités de financement du Comité de massif. Il y a d'une part, les économies que nous avons réalisées, dans le cadre de la dotation de continuité territoriale, un périmètre sanctuarisé, environ 25 M€ d'économies ces deux dernières années, et un tiers qui est affecté, environ 8 millions par an, à la mise en œuvre du schéma Montagne et des cofinancements, au titre des programmes CPER, PEI, FEADDER.

Dernier mot, le prochain Comité technique du développement de massifs se réunira, vous le savez puisque vous êtes un participant assidu, le 9 novembre prochain à Biguglia, et seront examinés une dizaine de projets, pour un montant de 2,5 M€ de crédits Comité de massif.

Concernant votre première question, la révision du règlement des aides a vocation à être corrélée avec le règlement définitif de soutien aux territoires.

Donc, c'est un travail, là encore, transversal qui est mené notamment par plusieurs conseillers exécutifs, mais à titre principal, par Jean BIANCUCCI, avec l'administration concernée, qui fait un travail remarquable dans ce domaine.

Donc, nous avons vocation à articuler ces deux règlements et, également, le règlement du SADPM avec les futurs contrats de territoires puisque la logique que nous voulons porter, c'est, bien sûr, une logique structurante de territorialisation et obtenir des effets leviers et des financements, notamment des financements du Comité de massif.

Deuxièmement, le PPI oui, bien évidemment, à construire là, comme dans les autres domaines d'intervention structurants. Il sera aussi fonction du degré de maturité des projets portés par les tiers puisque, souvent, ce sont les communes ou les communautés de communes, voire les porteurs de projets privés et les associations qui sont cofinancées par le Comité de massif. Mais cela n'empêche nullement d'agir et de programmer, d'ores et déjà, les actions structurantes.

Je vous propose que nous fassions une nouvelle réunion de travail Exécutif-Assemblée, sur ce point. Je m'engage à ce que les dispositifs opérationnels, que nous avons d'ores et déjà identifiés dans le Schéma d'aménagement de la montagne, soient présentés au plus tard, avant la fin du 1<sup>er</sup> trimestre 2019, notamment dans le cadre du vote du prochain BP.

Un dernier mot, en me tournant vers Josepha, le règlement d'aides propre à la mise en œuvre de la politique culturelle et éducative en montagne est en cours d'élaboration, en concertation entre la conseillère exécutive en charge, notamment, du patrimoine et de la culture, et le Comité de massif.

**Le Président TALAMONI**

Merci. Question suivante.

**Question orale n° 2018/O2/061 déposée par Mme Catherine COGNETTI-TURCHINI au nom du groupe « Andà per dumane » : La précarité en Corse.**

Vous avez la parole.

**Mme Catherine COGNETTI-TURCHINI**

Merci, Président.

La précarité touche un nombre croissant de personnes et n'épargne pas le monde rural.

Selon la définition arithmétique, le seuil de pauvreté est fixé à 60 % du revenu médian. Il y aurait donc, 60 000 pauvres en Corse.

La vérité officielle est donc que 60 000 personnes vivent sous le seuil de pauvreté. La situation réelle est qu'un tiers de la population, avec un enfant sur quatre ou cinq, souffre de pauvreté et l'intérieur concentre un certain nombre de problématiques, proportionnellement plus nombreuses dans l'intérieur, les personnes âgées voient leur niveau de précarité s'accroître, notamment dans les tranches d'âge les plus élevées.

Même s'il est vrai qu'en Corse existe un lien social et familial important, nous commençons à constater qu'il se délite. Les conditions de vie des personnes âgées s'avèrent particulièrement précaires. Le monde rural est touché de plein fouet par cette réalité.

"Nous parlons de survie dans le rural. Il y a une misère omniprésente mais cachée car il y a toujours beaucoup de pudeur à ce niveau-là", nous dit Jean-Baptiste MORETTI, le maire de MURU.

Le Dr PERNIN, quant à lui, dit que " la précarité dans le rural est un véritable iceberg. Il y a un travail à effectuer sur chaque cause. Celle de la jeunesse, des retraités, des actifs... ».

Les véritables causes de la précarité sont donc structurelles.

Aussi et déjà, dans un rapport évoqué et adopté en Conseil économique, social et culturel, en 2009, il est noté que l'absence d'une ou plusieurs des sécurités permettant aux personnes de jouir de leurs droits

fondamentaux (logement, travail, santé, éducation), provoque une instabilité certaine.

Cette situation peut avoir des conséquences graves et définitives.

Alors, en m'appuyant sur ce large consensus dont a fait objet le présent rapport évoqué, je reprends à mon compte ce questionnement au profit du monde du rural.

Après les différents diagnostics évoqués, quand comptez-vous mettre en place une politique de travail représentative de notre Assemblée, toutes tendances confondues, pour élaborer un plan d'action destiné à lutter efficacement contre la précarité dans l'intérieur, et notamment par le biais du développement des actions au bénéfice des populations pauvres dans les régions rurales ?

Quelles pistes envisagez-vous de privilégier ? Qu'il s'agisse du financement de l'aide alimentaire, de la création ou du renforcement des outils d'accompagnement des populations délaissées dans le domaine du logement, de la santé, de la prise en charge des personnes âgées en perte d'autonomie, de la formation et de la réinsertion dans le tissu social.

Quelle place et quels moyens pensez-vous donner aux associations humanitaires et caritatives, et aux ateliers chantiers d'insertion qui œuvrent dans ce domaine et qui doivent affronter le problème de la baisse des subventions publiques ?

Aujourd'hui, nous le savons tous, la précarité est toujours en augmentation. Désormais, elle atteint des couches de la population qui n'étaient pas touchées auparavant. Lorsque l'on constate que les résultats sont mauvais, il faut trouver d'autres solutions et s'attaquer aux inégalités à la racine.

Le Gouvernement a initié ce travail et mène désormais des réformes en profondeur. Il faut accompagner cette volonté forte de lutter contre les inégalités sociales.

Ce qui ne nous empêche pas de proposer nos propres solutions pour lutter contre la pauvreté. Mais pour cela, il faut en connaître les causes et elles sont nombreuses, d'où mes multiples interrogations. Je vous remercie.

Simu sicuru Presidente, che st'Assemblea mettera tutti in opera per fa sta pulitica si sulidarità e per purta aiutu a quellu chì anu u piu bisognu. A ringrazià vi.

### **Le Président TALAMONI**

Merci, il s'agit de questions très importantes, mais il faut quand même rester dans les temps de parole, parce qu'on est encore plus percutants lorsqu'on ne dépasse pas les temps de parole.

La parole est à Bianca FAZI.

### **Mme Bianca FAZI**

Merci M. le Président. La réponse va être un petit peu longue.

Je vous remercie, Mme la Conseillère, pour votre question qui va, dans la plupart des aspects que vous abordez, dans le sens du plan de lutte contre la précarité et la pauvreté que votre Assemblée a voté en mars 2017, bien avant donc celui du Gouvernement.

Je suis étonnée, en revanche, que vous fassiez référence à des travaux datant de 2009, sachant tout le travail accompli depuis, dans ce domaine, y compris par nos prédécesseurs.

Je vous rappellerai donc que nous avons été, ensemble, les premiers, sur le plan politique, à ériger la lutte contre la précarité en objectif prioritaire, découlant notamment de la stratégie du « Riacquistu economicu è suciale ».

Vous abordez la question fondamentale des causes de la précarité. C'est un axe majeur de notre plan : faire prévaloir une approche politique globale.

A ce titre, nous avons inauguré, lundi à Bastia, la création du réseau des acteurs sociaux, qui a une double vocation : devenir la clef de voûte de la coordination entre les différents partenaires œuvrant dans le domaine social, mais également devenir le laboratoire de conception de notre politique de lutte contre la précarité et la pauvreté.

Lundi après-midi, un groupe de travail était donc consacré à la recherche des déterminants structurels de la précarité. Ce groupe pourra,

notamment, s'appuyer sur les travaux du CESEC, qui vient de se saisir d'une réflexion sur le sujet, à l'initiative du docteur PERNIN.

La mission précarité, au sein de l'organigramme de la DGA sociales et sanitaires, intègre pleinement la dimension d'animation partenariale.

Concomitamment à la mise en place de la CdC, nos services se sont attachés à aller à la rencontre des partenaires institutionnels et surtout associatifs, afin de cibler et analyser, de façon plus fine, les réalités des territoires face à la précarité.

Votre question me permet donc de vous exposer une partie des nombreuses actions, concrètes et opérationnelles, mises en œuvre depuis le vote solennel de ce plan précarité en 2017.

Un certain nombre de travaux sont en cours, dans le cadre de la mission précarité, par exemple. Le non recours aux droits a été pointé, à plusieurs reprises, par l'ensemble des acteurs, comme étant un facteur de précarisation. Nous travaillons donc à une réponse par la préparation d'une communication innovante.

Par exemple, nous avons élaboré une application géographique (SIG) qui regroupe les services de la Collectivité dans le domaine du social et sanitaire, qui a vocation à devenir un portail de ressources offrant une plus grande lisibilité du « qui fait quoi, où, quand et comment ».

D'autres chantiers sont déjà en phase de finalisation : une nouvelle aide d'urgence en faveur des étudiants post-bac, afin de lutter contre le décrochage scolaire.

La mise en œuvre d'une commission des situations complexes, qui œuvre depuis l'année dernière et qui a permis de résoudre pas mal de situations difficiles.

La mise en œuvre, également, d'un nouveau règlement des aides de la Collectivité de Corse qui sera présenté au vote de votre Assemblée, en décembre prochain, et qui permettra l'harmonisation des dispositifs des trois ex-collectivités.

Vous abordez ensuite, dans votre question, la problématique inquiétante de l'isolement dans le rural, et notamment des personnes âgées.

Je vous rappelle donc la feuille de route que j'ai eu le plaisir de présenter en juillet et qui a trois politiques prioritaires :

1. La lutte contre la précarité et la pauvreté ;
2. L'accompagnement des personnes âgées et des personnes en situation de handicap ;
3. La prise en charge de l'enfance.

Je vous rappelle également les moyens financiers dédiés : 170 M€ qui sont dédiés au social.

Au-delà des aides légales à l'attention des personnes âgées, nous avons lancé, cette année, des dispositifs innovants : en avril dernier, avec l'ARS, le parcours de santé des personnes âgées en risque de perte d'autonomie (PAERPA), qui s'adresse aux personnes âgées de 75 ans et plus, dont l'autonomie est susceptible de se dégrader pour des raisons d'ordre médical, social et/ou environnemental.

Sa mise en œuvre permettra de simplifier l'exercice des professionnels de santé et d'améliorer la qualité de vie de la personne âgée, notamment dans le rural. Cette expérimentation, en Haute-Corse, a vocation à se déployer sur tout le territoire, et est inscrite au PRS2.

En septembre dernier, l'appel à projet « Bien vieillir en Corse », qui a pour objet d'encourager le développement d'actions collectives favorisant la prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées, dans le cadre d'un maillage pertinent du territoire.

Enfin, vous évoquez notre politique en faveur des publics les plus en difficulté, et donc le volet insertion sociale et professionnelle. Sur ces questions, et notamment le financement de l'aide alimentaire, je vous renvoie à notre appel à projets, lancé en juillet 2018, en faveur de la distribution de l'aide alimentaire qui prévoit un budget global de 300 000 € et une attention particulière portée sur les projets déployés dans le rural. Nous travaillons également à la création d'une banque alimentaire inscrite dans le plan de lutte contre la précarité et la pauvreté.

Concernant la politique d'insertion de notre Collectivité, la direction concernée est en train d'effectuer un important travail d'harmonisation des dispositifs des ex-départements.

Ces aides entrent dans le cadre des anciens plans départementaux d'insertion sur des crédits exclusivement destinés aux bénéficiaires du RSA et elles vous seront présentées hors règlement des aides. Ce travail s'effectue en partenariat avec la Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire de Corse et, bien-sûr, en cohérence avec le SRDE2I, mis en œuvre par l'ADEC.

Vous en conviendrez, nous luttons donc sur tous les fronts à la fois car c'est bien une guerre que nous menons. Le rôle de chef de fil de la Collectivité de Corse est stratégique mais on ne combat pas la précarité et la pauvreté uniquement à travers l'action sociale. Cela doit être une démarche beaucoup plus large et plus innovante.

Nous devons aller plus loin dans l'innovation sociale. C'est l'objectif que nous nous fixons, avec ma collègue en charge de cette question, Lauda GUIDICELLI, notamment dans le cadre du réseau des acteurs sociaux, mais aussi du futur laboratoire d'innovation de la Collectivité porté par la Direction générale adjointe de l'innovation. Je vous remercie.

### **Le Président TALAMONI**

Merci. Pour les réponses suivantes, il faudra respecter le temps, sinon on ne va pas s'en sortir, compte tenu de l'ordre du jour.

On passe à la question suivante.

**Question orale n° 2018/O2/074 déposée par Mme Anne-Laure SANTUCCI, au nom du groupe « Femu a Corsica » : Collision entre deux navires au large du Cap Corse.**

Vous avez la parole.

**Mme Anne-Laure SANTUCCI**

Merci Président. M. le Président du Conseil exécutif, le dimanche 7 octobre, à 28 km des côtes du Cap Corse, un navire roulier tunisien, l'Ulysse, est entré en collision avec un porte-conteneurs chypriote, le CLS Virginia, alors que la météo et les conditions de navigation étaient favorables.

Si aucun blessé n'est à déplorer, la collision a provoqué une brèche dans la coque du porte-conteneurs et le déversement de 600 tonnes de fuel dans la mer. Cet incident a nécessité le déploiement d'importantes opérations de dépollution.

Notre engagement pour la protection de l'environnement, concrétisé notamment à travers l'adoption de documents cadres comme le PADDUC, est infaillible. Par conséquent, il est évident que cet incident suscite, pour nous, de grandes inquiétudes.

Bien qu'une enquête soit en cours, les premiers éléments dont nous disposons nous montrent que des erreurs manifestes ont été commises. Il est d'abord anormal qu'aucune veille n'ait été assurée à la barre de l'Ulysse. De plus, il semblerait que le roulier tunisien n'ait pas cherché à contourner l'autre navire, et que sa vitesse était trop élevée.

D'autre part, le manque de réaction du CLS Virginia, qui était au mouillage à cette position depuis le 28 septembre, est également surprenant.

Il est d'ailleurs impensable que l'on autorise des mouillages sur ce lieu, certes situé dans les eaux internationales, mais très proche du Parc marin du Cap Corse et de l'Agriate, et qui plus est sur des atolls de coralligènes, véritables monuments naturels.

Plus largement, l'intensité du trafic maritime dans le canal de Corse et ses environs semble beaucoup trop forte. Les moyens mis en œuvre depuis la création, en 2016, d'un rail de sécurité maritime pour le canal de Corse, ne

paraissent donc pas suffisants pour sécuriser pleinement notre île face aux risques environnementaux que cette forte activité suppose.

L'Etat, notamment à travers le ministre de l'Environnement, M. de RUGY et la préfecture maritime de la Méditerranée, s'est montré très optimiste quant au traitement de la pollution engendrée par le choc entre les deux navires.

Cependant, nous sommes tous conscients qu'un tel incident ne pourra pas être sans conséquences sur l'environnement. Pour preuve, ces derniers jours, les plages de plusieurs communes du Var ont connu une importante pollution aux boulettes d'hydrocarbure, provenant de la fuite causée par la collision.

En somme, cet évènement nous montre bien que les moyens de lutte contre la pollution maritime, disponibles sur le territoire corse, sont insuffisants, bien qu'existants pour certains. Il est pourtant indispensable que nous puissions agir lorsque de tels incidents se produisent.

Ainsi, M. le Président du Conseil exécutif, quelles initiatives pourriez-vous prendre pour permettre une protection plus efficace de l'environnement, face à un trafic maritime particulièrement intense dans le canal de Corse et, plus largement, autour de nos côtes ?

### **Le Président TALAMONI**

Il y a deux questions qui vont faire l'objet d'une même réponse.

**Question orale n° 2018/O2/068 déposée par Mme. Rosa PROSPERI, au nom du groupe « Corsica libera » : Protection des côtes de Corse.**

Vous avez la parole.

**Mme Rosa PROSPERI**

Comme Anne-Laure SANTUCCI le rappelait à l'instant, effectivement, le dimanche 7 octobre, tout le monde s'en souvient, à 7h 30 se produisait, au large du Cap Corse, une collision entre un navire roulier tunisien et un porte-conteneurs chypriote.

Le choc a provoqué une brèche dans la coque du porte-conteneurs, laissant immédiatement échapper du fuel de propulsion.

Or, malgré la mise en œuvre du plan RamogePol, qui est un plan d'intervention de lutte contre les pollutions accidentelles en Méditerranée, signé par la France, l'Italie et Monaco, les bâtiments dépêchés depuis la France et l'Italie, ne sont parvenus sur le site que le dimanche soir, et les opérations de lutte n'ont débuté que le lundi matin, soit 24 heures après l'accident !

La protection des côtes de Corse, et en l'espèce du Parc marin du Capicorsu/Agriate, commande à l'évidence que des moyens de lutte contre la pollution soient positionnés en Corse pour permettre une intervention plus rapide.

La Corse dispose de quatre remorqueurs.

Ma première question est la suivante : pourrait-on envisager que ces navires soient équipés de barrages flottants et intégrés au plan Polmar pour une intervention immédiate ?

L'accident du 7 octobre ne s'est pas transformé en catastrophe, fort heureusement. Les professionnels de la mer considèrent qu'il s'agit d'un véritable miracle qui ne se reproduira sans doute jamais plus.

Il faut, en effet, savoir que le porte-conteneurs chypriote mouillait depuis plusieurs jours au lieu-dit « rocher des Veuves », qui est un site de biodiversité unique en Méditerranée, et qui est un site d'une grande dangerosité, comme son nom l'indique !

Ma deuxième question est donc la suivante : quelles mesures pourraient être envisagées, conjointement avec l'Italie, pour que les mouillages soient dorénavant interdits dans cette zone et que les contrôles y soient renforcés ?

### **Le Président TALAMONI**

Merci, chère collègue. Donc, la réponse du Président du Conseil exécutif.

### **Le Président SIMEONI**

Merci pour ces questions qui se complètent parfaitement et qui, je crois, définissent le périmètre des questions qu'il faut se poser comme chaque fois, je dirai, qu'il y a, malheureusement, un incident plus ou moins grave. Il y a derrière, un retour d'expérience et ça peut, ou ça doit servir à faire progresser les dispositifs.

Je reviens un instant sur les conséquences, pour exprimer bien sûr notre solidarité avec les côtes varoises qui ont été malheureusement lourdement impactées par cette pollution, dire aussi que la météo était avec nous, sinon elle aurait été dirigée directement sur les côtes du Cap Corse.

Et vous dire enfin, qu'au-delà de l'émotion, de la venue sur les lieux du ministre de l'Ecologie, François de RUGIS, des discussions que nous avons pu avoir, Michel CASTELLANI, député, Jean-Guy TALAMONI, président de l'Assemblée de Corse, moi-même, un certain nombre d'élus, avec le ministre, il y a des investigations complémentaires à faire, une information judiciaire en cours pour déterminer les responsabilités.

Je tenais aussi à vous dire que « l'occasion faisant le larron », il y a une campagne d'investigation sur les épaves du Parc marin qui est prévue, du 19 au 24 novembre, par le Département des recherches archéologiques subaquatiques sous-marines, avec un robot sous-marin, et que je leur ai demandé d'aller sur place, à l'endroit où le navire a mouillé, pour voir ce que sont les dégâts sur le sol marin.

Au-delà de ça, quelques éléments que je porte à votre réflexion. D'abord constater, je ne veux pas faire de polémique et je ne l'ai pas dit pendant le temps de la catastrophe ou de l'incident, que je n'ai jamais été informé, officiellement, par les services de l'Etat, à aucun moment. Ni le

préfet maritime, ni aucun des intervenants ne nous a informés de l'incident. Je l'ai appris par la directrice du Parc marin, et les vingt-quatre premières heures, sauf mes démarches, il n'y a eu aucune information spontanée. Donc, de ce côté-là, je pense qu'il y a quelque chose à mettre en place. Ce n'est pas normal que nous soyons tenus à l'écart, même si la compétence en la matière, reste, à titre principal, celle de l'Etat.

Ensuite, une réflexion sur les moyens à mettre en œuvre, et vous l'avez pointée. On le sait depuis longtemps, on l'a déjà dit, en cas d'accident grave et, a fortiori, de conditions météo défavorables, le temps que les moyens maritimes arrivent, notamment depuis les côtes françaises, pourrait être un temps rédhibitoire engageant des dommages irréversibles.

Alors que faire ? Premièrement, j'en ai saisi François de RUGIS, faire l'état des lieux. A titre d'exemple, on ne savait même pas ce qu'il y a exactement comme moyens de lutte à Aspretto. Est-ce qu'on peut équiper les remorqueurs de barrages flottants ? Cette idée a été relayée, y compris par Michel CASTELLANI, donc les services du ministère et de l'Etat travaillent dessus. Ne doit-on pas mettre des moyens, à temps plein, pour la protection des côtes corses puisque, y compris les moyens d'Aspretto, si quelque chose se passe sur la côte Est, ou à Bunifaziu, ou dans le Cap Corse, le temps risque d'être trop long pour intervenir ?

Deuxième point, sur la régulation du mouillage. C'est vrai que cette pratique, elle n'est pas contraire au droit, mais on ne savait pas qu'elle était faite avec une telle régularité. Il y a un problème juridique, que vous connaissez peut-être, c'est qu'il y a aujourd'hui, un contentieux entre la France et l'Italie, sur la délimitation de leurs frontières maritimes dans cette zone, et que la non ratification par l'Italie de l'accord de 2015, ne permet pas pour l'instant de fixer les limites respectives des deux pays. Donc, à régler directement entre la France et l'Italie.

Enfin, au-delà de ces aspects, il faut à mon avis travailler au classement du canal de Corse en « zone maritime particulièrement vulnérable ». Ces dispositifs ont été mis en place dans les Bouches de Bunifaziu, et ça fonctionne.

Il faut envisager un classement du Parc marin du Cap Corse et du désert des Agriates sur la liste des « aires spécialement protégées d'importance » (ASPIM) et obtenir le classement en « zone économique

exclusive », « zone spéciale » d'une partie de la façade méditerranéenne, ce qui renforcerait les moyens de protection juridique.

Enfin, peut être avec l'Office de l'environnement et François SARGENTINI, réfléchir à un diagnostic actuel de nos côtes, au plan environnemental et des activités économiques, pour sensibiliser les Etats et leur dire : « attention, si vous ne prenez pas toutes les mesures, et que demain, ce qu'à Dieu ne plaise, une catastrophe se produirait, eh bien vous seriez comptables et responsables de la réparation intégrale du préjudice, et voilà ce que cela pourrait être ».

### **Le Président TALAMONI**

Merci. Donc, là aussi, on a un petit peu dépassé. Question suivante.

**Question orale n° 2018/O2/065 déposée par le groupe « Per l'avvene » :  
Remise en cause de la PPE.**

Qui la présente ? Vous avez la parole.

**Mme Santa DUVAL**

M. le Président, le ministre Hulot vous a adressé dernièrement un courrier remettant en cause, et ce de façon explicite, la solution d'aménage du gaz en Corse et la puissance du cycle combiné gaz à Ajaccio. Au-delà de ces deux ouvrages utiles pour la Corse, c'est en fait purement et simplement la remise en cause de la PPE et de ses fondamentaux qui est indiquée dans ce courrier.

Nous nous souvenons que, fin 2015, dans cet hémicycle, nous avons adhéré à cette PPE, première du genre, par un vote à l'unanimité moins une voix. Nous étions tous heureux et fiers de cette programmation ; elle permettait de nous assurer que la Corse ne vivrait plus jamais un mars 2005 et que les années fioul lourd étaient derrière nous.

Nous nous rappelons encore les déclarations de la ministre Ségolène ROYAL, et nous avons même un décret ministériel, signé conjointement par le Premier ministre et par la même ministre, listant toutes les décisions prises.

Aujourd'hui, tout est remis en cause, et même si nous entendons, ici et là, que c'est la lettre de la dernière journée et de la dernière heure d'un ministre démissionnaire, il n'en demeure pas moins, M. le Président, que les écrits restent et, qu'à l'heure où nous parlons, vous n'avez toujours pas donné votre point de vue sur ces sujets importants qui touchent notre territoire.

Nous vous demandons de nous faire connaître votre position officielle sur la mise en œuvre effective de notre PPE, sachant que nous croyons savoir que des réflexions et des analyses devraient être entreprises dans les prochains jours, voire semaines, pour élaborer la nouvelle PPE, et que si la Corse ne donne pas son avis, notamment par votre positionnement, clair et précis, c'est sûrement des considérations qui n'auront rien à voir avec notre île qui prévaudront.

Je vous remercie.

### **Le Président TALAMONI**

Merci. Donc, c'est Jean BIANCUCCI qui répond. Vous avez la parole pour trois minutes et demie.

### **M. Jean BIANCUCCI**

On va essayer de faire vite. Tout d'abord, je dois vous remercier pour votre question, elle est vraiment opportune. J'aurais, bien entendu, aimé communiquer beaucoup plus tôt sur ce sujet mais, étant donné qu'il faut aussi ajuster notre manière de faire, j'ai préféré, c'est un choix, faire preuve de retenue. Etant donné que nous sommes dans une phase très particulière, soit pour ce qui concerne la PPE en général, mais aussi, vous le savez, le projet de gazoduc et la puissance de la centrale du Vazzio qui, je dois le rappeler, serait (elle est prévue comme ça) à cycle combiné.

Permettez-moi de vous répondre de manière cursive, cela demanderait bien entendu d'autres développements, sur trois points :

Comme vous le rappelez, effectivement, en 2015, dans ce même hémicycle nous avons tous, à une voix près d'ailleurs, adhéré à la PPE. Ils'agissait de répondre à la question de la sécurité énergétique de la Corse.

Pour mémoire, les grands points de cette PPE sont : la construction, dans les plus brefs délais, d'un nouvel équipement industriel d'une puissance de l'ordre de 250 MW, en région d'Aiacciu, qui remplacera, vous l'avez compris, l'actuelle centrale du Vazzio ; le renouvellement de la station Sacoliu de Luciana, qui est indispensable, afin de couvrir les besoins, je parle bien entendu, de cette station de conversion ; troisième point, le gazoduc, il s'agit, bien entendu, je vais le détailler, d'une barge au large de Lucciana, d'un ouvrage de transport de gaz qui devra relier Lucciana à la centrale à cycle combiné gaz d'Aiacciu.

Je n'irai pas plus loin, le temps est compté, donc je vois que le président me regarde avec instance.

Ces points ont fait l'objet d'un large consensus et ont été votés par notre Assemblée, je le dis de manière très solennelle, il n'est pas question, aujourd'hui, de les remettre en cause.

Mais, concernant le courrier de M. HULOT, du ministre, contrairement à votre propos, je crois que les choses ne pourraient être plus claires. Récemment, avec le président de l'Exécutif, nous avons eu, dans nos locaux, une réunion avec Mme la préfète, le représentant de la Commission de régulation de l'énergie (la CRE) et la directrice de l'Energie au ministère de l'Ecologie, suite à cette décision.

Il y a une co-saisine Collectivité de Corse et Etat, du GIRTEC, pour répondre aux premières interrogations sur le niveau de « risque foncier », puisque certains avaient évoqué, susceptible de compromettre ou de retarder la réalisation du projet. Je vous signale d'ailleurs, que la première réunion se déroule aujourd'hui même, entre le GIRTEC, les services de l'Etat, de la Collectivité de Corse et de l'AUE.

Deuxième point : la préfète, la directrice de l'Energie et le représentant de la CRE ont, à la sortie de cette réunion, publiquement affirmé que le courrier du ministre HULOT avait été mal interprété, et qu'il n'était, en aucun cas, question de remettre en cause la PPE et son contenu. Je vous laisse en tirer, bien entendu, toutes les conclusions que vous souhaitez tirer.

Troisième point : plus précisément, pour ce qui est du Gazoduc, je vous rappelle simplement que la phase de dialogue concurrentiel est en cours, trois candidats sont intéressés par le projet et travailleront prochainement, notamment avec le GIRTEC, sur les différents tracés possibles. Si tout se passe bien, un candidat sera désigné dans les prochaines semaines et on pourra alors entamer la phase opérationnelle.

Pour conclure, je pense avoir été très clair sur cette question, si les services travaillent chaque jour sur la révision prochaine de la PPE, ils travaillent à la fois avec la DREAL, l'ADEME et EDF, il n'est pas question que l'Exécutif, bien entendu, remette en cause les grands principes votés en 2015.

Pour autant, au-delà de ces infrastructures, je vous confirme et j'insiste que la PPE révisée intégrera un développement sans précédent des ENR et de la maîtrise de l'énergie, via un grand plan de rénovation du bâti. Voilà, je vous remercie, je pense avoir été suffisamment clair.

**Le Président TALAMONI**

Oui, suffisamment clair et explicite, vous avez doublé le temps de parole, mais il ne faut pas confondre les exercices, la réponse de l'Exécutif ce n'est pas le discours sur l'état de l'Union au Congrès américain, c'est trois minutes et demie et on se fait comprendre.

Voilà, question suivante.

**Question orale n° 2018/O2/072 déposée par Mme Jeanne STROMBONI, au nom du groupe « Femu a Corsica » : Aménagements énergétiques.**

Vous avez la parole.

**Mme Jeanne STROMBONI**

A ringrazià vi. Une question supplémentaire à celle qui vient d'être posée.

M. le président de l'Agence d'aménagement durable, d'urbanisme et d'énergie de la Corse, des intempéries brutales s'abattent de plus en plus souvent sur notre Ile. Aiacciu, il y a quelques semaines, Furiani et la Castagniccia, plus récemment, la Corse entière subit de plus en plus régulièrement les méfaits du changement climatique. Pensemu a tutti quelli chi so stati toccu pa si tempurali, aiaccini, bastiacci o orenzichi, e particularementi a l'habitenti di .....

La région Porto-Vecchiaise, elle aussi, a été victime d'une très violente activité orageuse, il y a quelques jours. Plusieurs milliers de clients d'EDF ont été momentanément privés d'électricité et de réseau téléphonique également, soit-dit en passant.

Même si les services d'EDF ont été très réactifs, puisqu'en une vingtaine de minutes tout était rentré dans l'ordre, cet épisode, dont les spécialistes annoncent la multiplication, doit nous alerter.

L'Extrême-Sud, comme cela a été déjà souligné dans cet hémicycle, a souvent été considérée, à tort, comme privilégiée. Bien que la région soit en forte expansion, il s'avère que beaucoup d'infrastructures y sont obsolètes.

Ma question, M. le Président, concerne le développement des équipements et la valorisation des ressources énergétiques de ce territoire.

A l'heure du débat sur le Gazoduc, du développement des énergies renouvelables, pourriez-vous nous donner des informations sur la fiabilité des équipements existants, la sécurité d'approvisionnement en électricité en Corse, et plus particulièrement dans la région Porto-Vecchiaise qui mérite une attention particulière ?

Quelles mesures sont envisagées concernant l'avenir énergétique de l'Extrême-Sud, et de la Corse en général ? Merci.

**Le Président TALAMONI**

Merci et sans dépasser le temps de parole.

La parole est à l'Exécutif.

**M. Jean BIANCUCCI**

Concernant les coupures de la semaine dernière, on a interrogé l'opérateur car on n'a aucune prise directe sur ces événements.

J'ai eu des explications que je vous propose de partager. Le poste de Purtivechju est un carrefour névralgique, pour la partie sud. Ce poste est à la fois connecté par deux lignes venant de Bunifaziu, au sud, où il y a le câble SARCO, et deux lignes venant du nord, Prupia et Ghisunaccia. Donc, situation complexe.

L'extrême violence des orages a provoqué, qu'on le veuille ou non, la perte simultanée des deux lignes venant du nord et, également, la perte de plusieurs centrales photovoltaïques. Là aussi, vous voyez bien, il peut y avoir une certaine fragilité.

Ce faisant, la Corse a été séparée électriquement de la Sardaigne au niveau du poste de Purtivechju.

Il y a donc un certain nombre de problèmes techniques et cela a provoqué un délestage de niveau 3 qui s'est traduit par des coupures électriques concernant environ quatre vingt mille clients.

Si la capacité de réaction, parce qu'il y a eu une réaction quasi immédiate et je dois quand même féliciter l'opérateur pour ce fait, cela atteste de la fiabilité des équipements qui sécurisent le système électrique.

Néanmoins, il est vrai qu'il y a un certain nombre de faiblesses intrinsèques à nos spécificités de ZNI (zones non interconnectées) et nous devons œuvrer à la construction d'un système électrique qui soit résilient, nous le savons.

Concernant les investissements en cours, il convient de noter que EDF investit, de l'ordre de 40 M€ chaque année, sur les réseaux électriques du territoire. Je peux vous garantir que des renforcements sont en cours actuellement sur le poste de Purtivechju. Vous pourrez rassurer la population de la région. Ces travaux, normalement, devraient être finalisés d'ici la fin de l'année.

Bien entendu, il n'y aura jamais, et il ne peut pas y avoir de risques zéro, nous sommes sur un système complexe.

Je vous ai parlé de la PPE tout à l'heure, j'ai insisté aussi sur les ENR, il faut de nouveau que je vous dise que nous devons aller vers un système qui soit sécurisé à l'extrême. Aujourd'hui, nous sommes victimes des aléas climatiques et là, ça me paraît assez difficile de parer, pour le moment, à ce type de problème.

Je dois ajouter, par rapport à la question précédente, que nous avons écrit au ministre de RUGY, suite à la visite qu'il a faite en Corse et suite à l'entretien que le président de l'Exécutif a eu avec lui. C'est pour vous dire le souci qui est celui de l'Exécutif concernant la question énergétique.

Je vous remercie.

**Le Président TALAMONI**

Merci. Question suivante.

**Question n° 2018/O2/078 posée par M. Pierre GHIONGA, au nom du groupe « La Corse dans la République » : Devenir du fonds de livres en langue corse de la Médiathèque départementale de prêt de la Haute-Corse à Corti**

**M. Pierre GHIONGA**

La problématique paraîtra futile à certains mais, pour moi, elle est très importante parce que la conservation mémorielle est indispensable à la construction d'un avenir meilleur pour notre territoire.

Monsieur le Président, mes chers collègues,

L'ex bibliothèque départementale de prêt de Haute-Corse sise à Corte est un cas particulier puisqu'elle est la seule en France à avoir eu une double activité.

Son activité principale est bien entendu la promotion de la lecture publique sur le département, mais l'association qui est à l'origine de cette bibliothèque « U Libru Corsu » créée en 1951 s'était fixé comme autre objectif de constituer un fonds de livres en langue Corse.

Ce fonds comprend plus de 6 000 pièces (livres, lettres, cartes, journaux, affiches...) dont 500 sont antérieures à 1811, environ 2 000 antérieures à 1852, les autres représentant la période 1860 à nos jours.

Comme ouvrages phares, on peut citer l'ouvrage de Leonardo Alberti (éditions de 1581 et de 1584) :

- Descrittione de l'Italia e isole appartenenti à l'Italia,
- État de la Corse suivi d'un journal de voyage de James Boswell 1789
- Giustificazione delle rivoluzioni di Corsica imprimé à Corte en 1758 et bien d'autres pépites.

Ce fonds est actuellement simplement entreposé dans une pièce plus ou moins salubre. Là, j'assume mes responsabilités, je n'ai pas réussi, en quinze ans de conseiller général, à convaincre mes

présidents de le promouvoir parce qu'on m'opposait le fait que ce n'était pas dans nos compétences.

Il mériterait d'être restauré, conservé selon les règles de l'art et surtout mis à la disposition du public, en particulier grâce à sa numérisation.

Pourrait-on envisager son transfert au Musée de la Corse ou au Cunsigliu di a Lingua, les deux structures les plus à même de remplir cette mission, et qui sont à Corti, car la volonté des fondateurs de l'association « U Libru Corsu », le Dr BATTESTI, le Colonel ANDREI, M. MOREAU et le sous-préfet VIGNAUD était que ce fonds soit exposé à Corti.

Je vous en remercie.

**Le Président TALAMONI**

La réponse par Josepha GIACOMETTI.

**Mme Josepha GIACOMETTI**

Merci M. le conseiller pour votre question qui n'est pas futile, comme vous l'avez rappelé.

Elle me donne l'occasion également de rappeler que les compétences de notre Collectivité, en matière culturelle, sont aujourd'hui, je devrais dire, encore plus exceptionnellement étendues. En effet, depuis le 1er janvier 2018, nous avons également en charge le développement de la lecture publique qui relevait des ex départements. Cela implique, et nous nous y sommes engagés, une nouvelle configuration organisationnelle et budgétaire, et oblige à une réflexion globale quant au devenir du réseau territorial des médiathèques établies sur tout le territoire, et de leur politique d'animations.

Concernant plus particulièrement le fonds patrimonial déposé au sein de la bibliothèque de prêt du Cismonte, évoqué dans votre question, il a été créé, vous l'avez rappelé, en 1952 par une association de lecture publique « U Libru Corsu » et constitue une particularité, puisque vous l'avez dit aussi, et c'est l'argument que vous ont opposé les présidents de conseils généraux qui ne vous ont jamais écouté sur ce

plan. Il n'y avait pas pour vocation...une BTP n'a pas pour vocation la gestion d'un fonds patrimonial. Pour autant, lorsque l'intérêt est majeur, il peut arriver aussi que l'on aille au-delà de ses compétences.

Depuis 1954, la médiathèque mène une politique d'acquisition exhaustive pour assurer une continuité d'enrichissement de ce fonds (plus de 3 000 ouvrages) et depuis 2014, les périodiques de la médiathèque sont répertoriés dans un catalogue collectif numérique et mis en ligne.

Concernant donc l'avenir, nous avons hérité d'une situation délicate, très délicate car jusqu'à présent, ce fonds n'a pas été conservé dans des conditions optimales, il a été simplement entreposé. Or, sa conservation est, aujourd'hui, une de nos préoccupations majeures. Aussi, pour l'heure, nous ne pouvons envisager de le déplacer avant qu'il ne soit nettoyé, restauré, pour certains ouvrages, et conservé dans les normes requises relevant de la conservation des fonds patrimoniaux. Sinon, le déplacer sans prendre ces précautions au préalable, l'exposerait et mettrait certains ouvrages en danger. En outre, que ce soit le musée de la Corse ou le Cunsigliu di a lingua, ces établissements, ensuite, devront être en capacité, sinon nous serions confrontés de nouveau à la même problématique, de recevoir et d'entretenir le fonds, au sein d'un programme de conservation défini.

Cette phase de conservation est donc, pour moi, la priorité dans ce dossier, pour 2019, et la direction de la Culture travaille déjà, avec la bibliothèque, à cet effet.

Au-delà de la conservation, il nous faut rendre accessible ce fonds à tous les corses.

En effet, à ce jour, ce fonds est toujours sur notices papier, ne permettant pas aux usagers d'avoir connaissance des ouvrages dont nous disposons, et la bibliothèque de prêt travaille donc sur la saisie des notices. Elle a déjà engagé ce travail, étape indispensable à la diffusion.

Concernant les périodiques et revues dont nous disposons, nous travaillons, avec l'ensemble des bibliothèques et archives, pour la mise en place d'un catalogue collectif qui recense l'ensemble des collections et leurs localisations. Le catalogue est déjà en ligne et l'inventaire continue.

Une numérisation de l'ensemble de ce fonds devrait se faire, nous travaillons ainsi encore à la numérisation pour le rendre directement accessible, afin de le rendre directement accessible en ligne.

Aujourd'hui, il me semble qu'il est important de réaliser la richesse que cela représente, et vous me donnez l'occasion de le souligner. Nous partageons donc, M. le conseiller, votre souhait ! Et vous le voyez, nous avons déjà commencé à tout mettre en œuvre pour conserver et valoriser ce patrimoine. Mais la valorisation de ce fonds, et j'en terminerai, s'inscrit dans un projet plus ambitieux, à mener avec l'ensemble des partenaires, dont l'université, et je sais que c'est un projet qui tient à cœur au président de l'Assemblée de Corse, d'une véritable bibliothèque de la Corse et des corses.

À ringraziavi.

### **Le Président TALAMONI**

Merci, Mme la Conseillère exécutive. C'est un sujet qui est loin d'être futile, qui est très important. Il ne faut pas faire évidemment de fausses manœuvres parce qu'on a vu, par le passé, par exemple je pense au fonds du Palazzu que j'ai connu, en 1986 lorsque j'étais en DEA, et ce fonds a été pillé, on le sait, avec des ouvrages à peu près de la même valeur que ceux que vous avez cités, des giustificazione en particulier.

Il ne faut donc pas faire de fausses manœuvres. En revanche, je crois vraiment que la proposition de M. GHIONGA, qui est d'apporter, dans les conditions requises, ces livres au Cunsigliu di a lingua, c'est tout à fait possible, d'autant qu'il y a une pièce qui pourrait être totalement sécurisée. Je pense que ça pourrait déjà être un progrès de transférer, en attendant bien sûr la bibliothèque de la Corse et des Corses, projet qu'il faut continuer à défendre. Merci.

Question suivante. Mme POLI, vous avez la parole.

**Question n° 2018/O2/069 posée par Mme Laura Maria POLI, au nom du groupe « Corsica libera » : Actions de la Collectivité de Corse en faveur des quartiers dits prioritaires**

**Mme Laura-Maria POLI**

Merci, M. le Président.

Pour vous rassurer, je l'ai écourtée pour essayer de tenir dans les deux minutes trente.

La loi de programmation pour la ville et cohésion urbaine du 21 février 2014 a redéfini la géographie prioritaire sur les territoires présentant les difficultés les plus marquées pour y concentrer les moyens publics.

Depuis 2015, en Corse, cinq quartiers sont concernés par la politique de la ville définie par l'Etat en prenant en considération un seul critère, le revenu des habitants.

L'objectif de la politique de la ville est de réduire les inégalités sociales et les écarts de développement entre les territoires via une intervention publique renforcée dans les quartiers en difficulté.

La Collectivité de Corse n'est certes pas le chef de file de cette politique pilotée par les intercommunalités et les mairies, mais elle est signataire des contrats de ville reposant sur trois piliers :

- Le développement de l'activité économique et de l'emploi
- La cohésion sociale
- L'amélioration du cadre de vie des habitants des quartiers

Elle est également autorité de gestion du programme opérationnel FEDER qui a dédié une enveloppe de 14 M€ à l'Etat français en faveur du développement des aires urbaines et à la réintégration des quartiers en difficulté dans la dynamique de développement des territoires urbains.

Si cette politique a des objectifs très ambitieux, nous ne pouvons que regretter que certains quartiers ne soient plus pris en considération depuis 2015 comme, par exemple, le Vaziu, I Canni, ou encore San Ghjuvà, ce qui naturellement a pour conséquence d'engendrer une diminution conséquente des aides et subventions en faveur de ces quartiers, et ainsi des populations y résidant ainsi que des associations qui œuvrent au quotidien.

Ces associations « dites de quartiers » qui contribuent à renforcer le tissu social et à créer les conditions pour ces habitants d'une vie normale sont des acteurs essentiels de la politique de ville.

Malheureusement, celles-ci se sentent de plus en plus délaissées par les pouvoirs publics et certaines sont menacées de disparition comme, par exemple, l'Association des Jardins de l'Empereur qui, depuis vingt-trois ans, œuvre pour le bien-être et la prise en charge d'enfants.

Cette dernière a appris, par les services de la préfecture de Corse, au mois de juillet dernier, qu'elle ne recevra plus de subvention de la part de l'Etat.

Ces associations sont également un des derniers remparts contre l'augmentation d'une délinquance dont la Corse a été victime ces dernières semaines et qui ont suscité, à juste titre, un émoi considérable.

M. le Président du Conseil exécutif, pouvez-vous donc nous faire état des actions mises en place par la Collectivité dans le cadre de la politique de la ville ? Et quelles mesures pourraient être envisagées en faveur des quartiers non pris en compte par la nouvelle loi du 21 février 2014 et demeurant pourtant des quartiers dits prioritaires ?

Je vous remercie.

**Le Président TALAMONI**

Merci. La réponse du Président du Conseil exécutif.

### **Le Président SIMEONI**

Excusez-moi, je croyais que c'était Bianca FAZI qui devait répondre, mais je me trompais !

Un mot, sur le cadre général des interventions de la Collectivité de Corse, dont les actions sont rassemblées au sein de la DGA de l'aménagement et du développement du territoire, et notamment dans la direction de la politique de l'habitat et du logement au sein de laquelle la problématique des politiques urbaines est coordonnée, mais aussi au sein de la direction des solidarités territoriales pour la partie concernant le soutien aux associations locales.

La question développe toutes les interventions existantes et je n'y reviens pas. En effet, nous finançons au titre des PRU, au titre des PRCAD, au titre des contrats de ville et au titre du programme « Action cœur de ville », donc tout ça, c'est dans des périmètres qui sont effectivement définis par le législateur et sur lesquels nous avons eu l'occasion d'intervenir pour essayer de les élargir.

Il y a certains quartiers qui mériteraient d'y être. Ça a été une longue discussion, je me rappelle, notamment lorsque j'étais maire de Bastia, avec l'ANRU, etc., ce sont des discussions vraiment difficiles parce qu'on n'est pas dans une logique dérogatoire.

En ce qui concerne les acteurs qui sont des acteurs importants, vous parlez de l'Association des Jardins de l'Empereur, nous les avons rencontrés, nous avons été sensibilisés à la situation et nous essayons de trouver des dispositifs complémentaires qui permettent de les aider à travers des aides directes.

Le deuxième niveau de réflexion se trouve dans le cadre du statut fiscal. J'ai eu l'occasion de le dire à Bruno Lemaire (qui a défendu le concept de « zone fiscale unique ») qu'il demandait à être creusé, parce que nous n'entendions pas voir le principe de fiscalité préférentielle remis en cause, notamment pour les territoires de l'intérieur et de la montagne, mais également pour les cœurs de ville et les quartiers dits « prioritaires » ou « en situation difficile ».

Ce sont des pistes de travail sur lesquelles il va falloir continuer d'avancer dans les semaines à venir.

**Le Président TALAMONI**

Merci. Question suivante. Mme COMBETTE.

**Question n° 2018/O2/063 posée par Mme Christelle COMBETTE, au nom du groupe « Per l'avvene » : Création d'une unique chambre consulaire territoriale en Corse,****Mme Christelle COMBETTE**

Merci, M. le Président.

Monsieur le Président,

Dans le cadre de la loi PACTE régissant la réforme des chambres de commerce et d'industrie, l'Assemblée nationale a validé le, 27 septembre dernier, la création d'une unique chambre consulaire territoriale en Corse, et prévu son rattachement à la Collectivité de Corse.

Depuis la création des chambres de commerce, en 1599, les chefs d'entreprise élus par leurs pairs ont pour cœur de mission l'économie et la formation par la représentation et la défense des intérêts des entreprises commerciales et industrielles. Une représentation reconnue par des pairs partageant les valeurs du monde entrepreneurial !

Par cet amendement, la politique économique de proximité, confiée originellement à des chefs d'entreprise, va être exercée par des hommes et femmes politiques dont les réalités ne correspondent pas nécessairement à leur quotidien ni à leur formation.

Cette chambre territoriale aurait donc pour vocation à devenir un outil supplémentaire de mise en œuvre de la politique économique et de formation de la Collectivité de Corse. L'Agence de développement économique de la Corse et le service formation ne suffisent-ils pas ?

Votre majorité pense, par le vote de cet amendement, anticiper et pallier au désengagement progressif de l'Etat auprès des chambres consulaires. A un moment où nous devons déjà assumer et

faire fonctionner une nouvelle collectivité unique, est-ce bien votre stratégie ?

Comment envisagez-vous la gouvernance de ce nouvel outil ? Un audit va-t-il être confié à un cabinet extérieur ?

Que va devenir la TFC (taxe sur les frais de chambre) ?

Que vont devenir les 700 agents consulaires ? Quel statut va leur être accordé ?

Je vous remercie.

### **Le Président TALAMONI**

Merci. La réponse par le Président du Conseil exécutif.

### **Le Président SIMEONI**

Réponse aussi complète que possible dans les délais accordés à une question qui est importante et ce, d'autant plus qu'il me semble, avec tout le respect que je vous porte, que vous n'avez pas bien compris la portée de l'amendement. Vos questions posent notamment comme des postulats, des éléments qui ne sont actuellement pas acquis.

J'en prends trois. Vous dites que le rattachement est décidé au jour d'aujourd'hui. Non, le rattachement n'est pas décidé.

Deuxièmement, « une chambre unique ». Non, l'amendement ne propose pas une chambre unique.

Troisièmement, « ce sont des hommes et des femmes politiques qui exerceront au lieu et place des représentants des entreprises ». Ce n'est pas du tout ce qui est prévu.

Je voudrais être très clair et vous dire que j'ai écrit le 13 septembre 2018, je tiens cette lettre à votre disposition et à la disposition des conseillers territoriaux, au ministre de l'Economie, dans les termes suivants.

D'abord, pour lui rappeler qu'il y avait un débat global, vous le savez, il y a un rapport qui a été rendu et qui évoque trois scénarii possibles pour les chambres de commerce, et également pour les chambres de métiers :

- Premier scénario, le renforcement de la tutelle de l'Etat avec un recentrage des missions financées par la TFC qui diminuerait ;
- Deuxième scénario, le transfert de la tutelle et du financement aux conseils régionaux sur le continent, donc à la Collectivité de Corse en Corse ;
- Troisième scénario qui consiste à poursuivre le désengagement financier de l'Etat et, en fait, à faire disparaître les chambres de commerce.

Ce sont les trois scénarios avec, disons-le clairement, une prédilection, dans l'état d'esprit actuel du gouvernement, pour la disparition des chambres de commerce.

A côté de ça, les chambres de commerce insulaires et les chambres des métiers ont délibéré, au nord comme au sud, et dans leurs chambres régionales, à l'unanimité, pour demander le rattachement à la Collectivité de Corse. Cette demande a été appuyée par les syndicats de toutes les chambres et par les personnels.

J'ai rappelé ces éléments au ministre et je lui ai dit la chose suivante : « la logique du transfert à la Collectivité de Corse me semble s'inscrire dans la logique globale de l'évolution institutionnelle de la Corse. C'est une logique d'autonomie dans laquelle nous avons vocation à exercer, progressivement, le plus de compétences ».

Donc, pour moi, la disparition non, l'Etat aujourd'hui oui, et progressivement la Collectivité de Corse, cela me paraît être logique.

Néanmoins, j'ai écrit la chose suivante au ministre, « je souhaite que le scénario 2 soit abordé préférentiellement pour ce qui concerne les évolutions possibles du statut des chambres consulaires insulaires ». Préférentiellement, cela ne veut pas dire exclusivement. Et j'ai dit aussi, qu'avant toute décision, il fallait se doter d'une méthode permettant d'apprécier au mieux, de façon partagée, la faisabilité et, le cas échéant, le calendrier et les modalités de mise en œuvre d'une telle évolution.

J'ai proposé une mission de diagnostic, d'audit, d'assistance, de conseil, au contradictoire des chambres de commerce et de métiers, de l'Etat et de la Collectivité de Corse.

J'ai dit que cette mission pourrait aborder les thèmes suivants :

- Premièrement, les modalités juridiques d'un rapprochement éventuel ;
- Deuxièmement, l'état des lieux financier, la situation des chambres, le financement du nouveau modèle, la soutenabilité financière pour la Collectivité de Corse et pour les partenaires ;
- Troisièmement, la question sociale et les ressources humaines, un état des lieux des problématiques sociales et financières posées par un éventuel rattachement ou par une non-éventuelle disparition ;
- Quatrièmement, la répartition des compétences, la mutualisation, la rationalisation ;
- Cinquièmement, les coûts, l'avantage et l'option de rattachement par rapport aux deux autres préconisés par le rapport IGS de mars 2018.

J'ai rappelé aussi qu'on avait une difficulté supplémentaire qui était la construction actuelle de la Collectivité de Corse.

Je pense que le chemin est clairement balisé et c'est ce que reprend l'amendement, dans une forme qui ne m'appartient pas, mais l'état d'esprit est clairement partagé par l'ensemble de la majorité. Il est discuté avec les chambres de commerce et avec le ministère.

Donc, première condition indispensable, un audit complet pour voir ce qu'il est possible de faire, et ensuite décider ensemble.

### **Le Président TALAMONI**

Merci. Mme CASANOVA-SERVAS pour la question suivante.

**Question n° 2018/O2/071 posée par Mme Marie-Hélène CASANOVA- SERVAS, au nom du groupe « Femu a Corsica » : Formation des kinésithérapeutes en Corse,**

**Mme Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS**

Merci, Président.

Madame la Conseillère exécutive en charge de la formation,

Je reviens aujourd'hui sur la question de l'accèsion d'étudiants de l'Università di Corsica à la formation de masseurs kinésithérapeutes.

Cette question avait été traitée par l'Assemblée de Corse, en décembre 2011, à travers une motion par laquelle l'Assemblée de Corse demandait au gouvernement la création d'un numéus clausus, spécifique à l'Università di Corsica, à l'Institut de formation en masso-kinésithérapie de Nice.

Dans un deuxième temps, une convention a été conclue le 16 juin 2014 entre la Collectivité territoriale de Corse, la Région Provence-Alpes-Côte-d'Azur et le directeur de l'Institut de formation en masso-kinésithérapie niçois.

Cette convention a eu pour objet de permettre à trois étudiants lauréats du concours de la première année commune aux études de santé (PACES) de l'Università di Corsica d'intégrer la formation.

Depuis, la convention n'ayant jamais été renégociée, le nombre des étudiants corses pouvant accéder à cette formation n'a pas évolué. Je me permets de vous rappeler qu'en 2014, il y avait soixante étudiants inscrits en première année de PACES ; aujourd'hui, ils sont deux-cent-vingt-quatre. Pourtant, le nombre d'étudiants qui peuvent accéder à cette formation n'a toujours pas évolué. Certains, en revanche, dont le nombre ne cesse de croître, doivent s'expatrier dans divers pays européens pour accéder à cette formation.

Cependant, et vous ne l'ignorez pas, le nombre de départs à la retraite de masseurs kinésithérapeutes est significatif et la Corse doit

faire face aux besoins de sa population vieillissante. Or, il est primordial, pour notre Assemblée, que l'accès aux soins sur l'ensemble du territoire, et notamment dans les zones rurales, soit garanti.

D'autres secteurs, bien sûr, je pense par exemple au sport, affichent un besoin incontestable de masseurs kinésithérapeutes.

C'est pourquoi nous pensons qu'il est nécessaire de renégocier rapidement la convention pour que le numéris clausus en kinésithérapie, qui sera fixé dans les mois à venir pour l'année en cours, soit augmenté et puisse bénéficier aux lauréats de l'année 2019.

Sachant, au surplus, que la durée des études en kinésithérapie est passée de trois, à quatre ans et que la Collectivité de Corse verse une compensation financière à l'Institut de formation niçois, n'est-il pas envisageable, Mme la Conseillère exécutive, de demander sous brefs délais cette revalorisation du numéris clausus ?

### **Le Président TALAMONI**

Merci. La réponse par la Conseillère exécutive, Josepha GIACOMETTI.

### **Mme Josepha GIACOMETTI**

Merci M. le Président, merci Mme la Conseillère pour votre question.

Vous avez fait le rappel historique de la convention, donc je n'y reviendrais pas. Simplement, je me permets dans un premier temps de vous rappeler les éléments constitutifs de la procédure de détermination des quotas.

Conformément au Code de la santé publique, le nombre maximum à admettre en première année d'études préparatoires au diplôme d'état de masseur-kinésithérapeute est fixé, pour chaque région, chaque année par le ministère de la Santé. Ainsi donc, l'ARS se doit ensuite de saisir notre Collectivité, ce qui pour l'heure n'a toujours pas été fait, afin qu'elle formule des propositions établies sur la base du schéma des formations sanitaires et sociales, en tenant compte des besoins en termes d'emplois et de compétences dans les différents types

d'exercice et des capacités de formation. Pour rappel, ce schéma est en cours de révision puisque nous avons bien conscience des besoins de formation en matière sanitaire, sociale et paramédicale.

Nous avons donc (nous n'avons pas attendu la saisine de l'ARS qui, comme je vous le disais, n'est toujours pas intervenue) commencé à anticiper sur ce travail, sur la base des éléments de la révision du schéma des formations sanitaires et sociales pour la rentrée 2019. Et nous allons avoir une réunion de travail avec l'Università di Corsica qui doit également exprimer sa demande.

Certains indicateurs pour la Corse peuvent justifier le besoin que vous exprimez, vous en avez rappelé un certain nombre, notamment la part des masseurs kinésithérapeutes âgés de 55 ans et plus, et le nombre de ceux qui sont partis se former à l'étranger.

A noter, par ailleurs, et c'est important dans les discussions que nous aurons à mener, que le numérus clausus en PACES sera supprimé, au plus tôt à la rentrée 2019, et avec certitude à la rentrée 2020. Même traitement pour les quotas qui régulent l'entrée dans six formations paramédicales. Ils laisseront place à un premier cycle en trois ans et une orientation à la fois active et progressive. Un groupe de travail remettra un rapport aux ministères concernés le 15 novembre prochain, nous devrions avoir alors, à ce moment-là, quelques éclairages.

S'agissant de la convention entre la Collectivité de Corse et la Région Provence-Alpes-Côte-d'Azur relative à l'organisation des formations menant au diplôme de masseur-kinésithérapeute, un avenant a été signé le 11 juillet 2018 relatif à la durée de la formation, portée à quatre ans, pour lequel nous versons, vous l'avez rappelé, une compensation financière.

Sur la base de ces éléments, la Collectivité de Corse va se rapprocher de la Région Provence-Alpes-Côte-d'Azur afin d'obtenir un accord au sujet du quota pour cette année, puisque comme je vous le rappelais, l'horizon pour la suite est encore un peu flou, étant bien entendu que l'augmentation du nombre d'étudiants dans une formation nécessitera des adaptations organisationnelles et matérielles que nous devons aussi également anticiper.

Mme la Conseillère, nous sommes sensibles à cette problématique et avons déjà engagé, comme vous le voyez, des démarches en ce sens. Nous reviendrons rapidement devant notre Assemblée pour vous en tenir informée.

À ringraziavi.

**Le Président TALAMONI**

Merci. La question suivante doit être posée par Mme Marie-Hélène PADOVANI.

**Question n° 2018/O2/062 posée par Mme Marie-Hélène PADOVANI, au nom du groupe « Andà per dumane » : Déplacements à vélos**

**Mme Marie-Hélène PADOVANI**

M. le Président,

Permettez-moi tout d'abord, au nom de notre groupe, de saluer l'idée, la mesure qui vise à stimuler les déplacements au moyen de vélos à assistance électrique, grâce à une incitation financière, une aide qui concerne aussi bien les professionnels et les organismes publics, que les particuliers.

Cependant, nous nous interrogeons sur quelques points. Tout d'abord, pourriez-vous nous expliquer pourquoi les entreprises bénéficient d'une aide plus importante que les particuliers, alors que l'on sait que les entreprises de plus de 100 salariés, doivent établir un plan de mobilité (PDM), anciennement appelé «plan de déplacement d'entreprise» (PDE) avec un volet important concernant les déplacements à vélo, contrairement aux particuliers qui n'ont aucune obligation d'achat de vélo ?

Ensuite, concernant l'attribution de l'aide aux entreprises, pourquoi ne pas distinguer celles d'une certaine taille, qui ont des obligations, de celles de taille plus modeste qui n'en ont pas ?

En ce qui concerne les organismes et entreprises qui ont l'obligation d'établir ces plans de mobilité, pourriez-vous indiquer qui organise, et comment s'effectue le contrôle de cette obligation ?

Mais le problème n'est pas seulement dans le coût, car qui dit acquisition de vélo, dit effectivement déplacement, et on pourrait comprendre les difficultés pour les entreprises, comme pour les collectivités, d'établir un plan de mobilité à vélos s'il n'y a pas de piste cyclable, ou si ce déplacement à vélo se fait dans des conditions dangereuses.

Alors, à l'échelle de la Collectivité, pourriez-vous nous dire s'il existe un programme régional de création de pistes cyclables, par exemple sur l'axe Bastia-Folelli ? Un programme qui encourage les

communes à aménager des voies sécurisées dans leurs agglomérations ? Voire un programme qui encourage la multimodalité, que ce soit sur les grands axes et les liens ferroviaires, aéroportuaires et portuaires, mais également au niveau de chaque entrée d'agglomération ?

Pour finir, au-delà des investissements lourds, n'envisage-t-on pas une possibilité de partage équilibré de l'espace entre piétons, vélos et automobilistes ?

Vous l'aurez compris, M. le Président, notre question est simple : y a-t-il des projets concrets qui seront mis en œuvre en Corse ?

Le véritable frein au développement du vélo, plus que celui du frein financier, demeure la sécurité des usagers. En effet, tout le monde connaissant bien le prix d'acquisition d'une voiture (et malgré cela, pratiquement toutes les familles en possèdent une, deux, voire quatre), le véritable frein ne serait-il pas celui de la sécurité des cyclistes lors des déplacements ?

Je vous remercie.

### **Le Président TALAMONI**

Merci. La réponse par Jean BIANCUCCI, trois minutes et demie.

### **M. Jean BIANCUCCI**

Je vais essayer de répondre mais, bien entendu, votre question soulève un certain nombre de problèmes. Je vous propose, éventuellement, de pouvoir y répondre, mais en différé, parce que c'est ce que j'avais proposé au président de votre groupe, de manière écrite, parce qu'on ne peut pas, à la fois brasser l'aspect global et, en même temps, rentrer dans le détail, cela nous est extrêmement difficile. Mais néanmoins, votre question, votre sollicitation est extrêmement opportune.

Donc, je dois rappeler M. le Président, que c'est notre majorité qui a mis en œuvre ce système de VAE. Aujourd'hui, bien entendu, cela a énormément de succès puisque l'on a passé le chiffre de 1000 vélos, ce qui est

quand même considérable, par rapport au retard que l'on avait pris, puis par rapport aussi à la population de la Corse.

Dans le détail, il y a, à peu près, 39 % des demandes qui émanent du monde rural et 36 % de la périphérie urbaine. Il reste à souhaiter, bien entendu, que la population urbaine s'intéresse d'un peu plus près aux vélos à assistance électrique.

Vous avez parlé du montant des aides, je peux vous donner le détail : en deux ans, trente-et-une entreprises ont bénéficié d'aides à l'achat de VAE, soit environ pour 92 000 €. Si on compare ce chiffre avec celui des particuliers, soit 1 000 VAE financés à hauteur de 500 000 €, puisque l'on avait, au départ, prévu une prime de 500 €, on se rend compte que les entreprises ne sont pas plus bénéficiaires que les particuliers, et ce sera ma première réponse même si elle est un peu cursive et si elle demande d'autres explications.

D'abord je voudrais vous rappeler que l'on a voté, dernièrement, une modification du régime des aides et que, dorénavant, l'aide est à 25 % et non pas au taux qui avait été prévu au départ, et ensuite elle est plafonnée à 500 €, et à 1000 € pour les entreprises et les collectivités, parce qu'il n'y a pas que les entreprises.

Je dois aussi insister sur un aspect, la Corse est aujourd'hui, un des rares territoires où on aide des VAE.

Donc il y a, il est vrai, un retard considérable en matière de mobilité et j'espère que les Corses sont prêts, de ce fait, à changer leurs habitudes.

A l'origine, pour rentrer dans le détail des commerces, il s'agissait surtout d'hébergement touristique, je peux vous en donner la liste, et il s'agit aussi de professionnels, il faut bien le dire, qui proposaient à leurs salariés un autre mode de déplacement.

Il s'agit aussi de commerçants, je peux vous en donner la liste, il s'agit de quelques industriels, si l'on peut s'exprimer ainsi à l'échelle de la Corse, et il s'agit du secteur médical ayant un artisan. Là aussi, je peux vous fournir la liste.

A ce jour, aucune grande entreprise n'a été aidée par l'AUE, j'espère que ça peut vous rassurer.

Il a été aussi prévu un questionnaire bilan pour les cent-soixante-quatorze premiers bénéficiaires de la prime, on a obtenu soixante-dix-huit réponses. Les bénéficiaires, bien entendu, sont très satisfaits. Le problème majeur, et vous avez eu raison de le poser, c'est l'aménagement de pistes cyclables et il y a bien entendu, la nécessité d'agir dans ce domaine.

A ce sujet, il faut signaler que la Collectivité de Corse, autorité organisatrice de la mobilité, va soumettre à concertation publique, le projet de planification régionale de l'intermodalité relativement à la mobilité et qui sera intégré au PADDUC.

J'ai d'autres... je vois que l'on me fait signe, j'ai d'autres réponses, bien entendu, à vous apporter, on vous fera en complément une réponse écrite, si vous le voulez.

### **Le Président TALAMONI**

Merci, M. le Conseiller exécutif. Quand, après que vous ayez épuisé votre temps de parole, vous avez commencé votre phrase par « à l'origine », ça nous a beaucoup inquiété, nous nous sommes rendus compte que cette inquiétude était parfaitement justifiée !

La question suivante est posée par Romain COLONNA.

**Question n° 2018/O2/073 posée par M. Romain COLONNA, au nom du groupe « Femu a Corsica » : Citadella d’Aiacciu,**

**M. Romain COLONNA**

M. le Président du Conseil exécutif, très récemment, la presse insulaire annonçait une accélération des discussions concernant la rétrocession de la citadelle d’Aiacciu à la commune par le ministère de la Défense.

Si l’on ne peut que se réjouir d’une future restitution aux habitants de la ville, et plus généralement aux Corses, de cet inestimable legs de l’Histoire, Histoire avec un H majuscule, véritable bijou patrimonial, en plein cœur de ville, la suite des informations avancées par la presse est pour le moins surprenante sinon inquiétante. En effet, il est annoncé que le fortin génois serait dévolu à l’hôtellerie de luxe avec, pour l’instant, deux groupes privés, Hilton et Accor, en discussion avec la municipalité.

Il est inenvisageable, pour nous, qu’un élément d’une telle valeur historique qui, jusqu’à présent, a été soustrait aux Ajacciens et aux Corses en général, au profit de l’Armée, le soit de nouveau au service d’intérêts privés.

Selon cette logique-ci, imaginerait-on, un seul instant, un hôtel, fût-il de luxe, dans les murs de la maison natale de Napoléon Bonaparte ?

Nous n’imaginons pas non plus qu’une telle chose puisse se produire dans la partie la plus historique de la citadelle, au mépris de l’intérêt général et public. Citadelle dans laquelle, faut-il le rappeler, Samperu Corsu et Fred Scamaroni ont tragiquement écrit des pages de notre histoire ?

Et inutile de préciser que l’attribution du nom de Samperu Corsu ou de Fred Scamaroni à deux suites de l’hôtel, avec vue sur le golfe d’Aiacciu, ne saurait nous satisfaire.

Dans ce contexte pour le moins troublant, nous voudrions savoir M. le Président du Conseil exécutif, sans faire d’ingérence, et en respectant parfaitement la libre administration des collectivités

territoriales, si la Collectivité de Corse a été associée à des discussions concernant ce dossier majeur pour la Corse et pour Aiacciu, notamment à travers les services du patrimoine de la Collectivité ?

Je terminerai simplement, puisque cette question orale me rappelle les mots du poète Jacques FUSINA quand il écrivait à l'adresse d'Antoine Saint-Exupéry et de son livre posthume citadelle : « à meza à l'avene di u disertu nantu à una spianatta è à l'apertu mediteghjaru puru gestu offertu, tu chì vole murà a petra di l'avene, citadella da fà di speme è d'avene.

À ringraziavi.

### **Le Président TALAMONI**

Merci. La réponse de Josepha GIACOMETTI. Elle va nous chanter peut-être les vers de...

### **Mme Josepha GIACOMETTI**

Je comptais enchaîner mais comme vous m'avez coupé mes effets...j'ai été coupée dans mon élan, j'allais...sur ces paroles de Jacques Fusina qui doivent nous inspirer en ces temps troublés.

Alors, Monsieur le Conseiller, pour répondre directement à votre question, non nous n'avons, pour l'heure, pas été associés au devenir de ce patrimoine, au projet devant s'installer dans la citadelle d'Aiacciu. Après la rétrocession, et parce que classé monument historique, nous devons y être associés, D'autant plus qu'après une longue période d'atermoiements, depuis notre accession aux responsabilités en 2015, la situation a déjà évolué depuis que la rétrocession était en germe même si elle remonte à beaucoup plus loin.

Le conseil des sites a été entendu, le 20 octobre 2016, et s'est prononcé en faveur du classement d'une grande partie du site, et notamment de toute sa partie génoise, et c'est important car sont notamment concernés le fortin, la maison du gouverneur et l'ancienne caserne génoise, précisément là où l'installation d'une chaîne d'hôtels semble être envisagée.

Pour rappel, notre Collectivité conduit les études et définit les actions qu'elle entend mener en matière de patrimoine protégé et de travaux de conservation et de mise en valeur des monuments historiques, à l'exception de ceux qui demeurent propriété de l'Etat, ce qui est, pour l'instant, le cas.

Mais, lorsqu'interviendra la rétrocession de la citadelle, tant attendue, qui constitue, vous le savez, une revendication très ancienne du mouvement national, et dont nous nous réjouissons bien entendu, il faudra bien que nous soyons associés, il le faudra.

Si, bien entendu, la municipalité d'Aiacciu, puisque cela relève de sa pleine compétence, et vous l'avez rappelé, peut envisager des partenariats public-privé sur d'autres parties de l'emprise, un tel abandon, à des groupes privés, du cœur de ce patrimoine inestimable, ne peut être envisagé ! Comment cela se pourrait-il ? Après des décennies de confiscation, ce serait accepter la perte d'une partie de notre histoire, de notre mémoire collective. A ce stade, je ne peux, je ne veux le croire...

A mon sens, au-delà du projet de la Citadella, sur ce type de projet d'ampleur, et tout d'abord la concertation doit être systématique, car nous parlons d'un bien collectif « di u cummunu », et les stratégies financières doivent être claires et lisibles. Ensuite, on débat.

Tout cela finalement nous interroge sur le sens que nous voulons donner à des projets de développement où la clef de voûte est, et doit être, le patrimoine et la culture. Notre principe politique a toujours été, d'ailleurs, d'initier un développement économique maîtrisé et non plus subi.

Rappelons qu'à ce stade, nous ne disposons officiellement d'aucun élément concret, et l'avenir proche nous apportera des réponses. En tous cas, nous serons, nous, mobilisés sur le devenir de cette opération de rétrocession et du projet à y installer puisque, au titre que je rappelais en préambule, nous devons y être associés. Nous serons très attentifs, car la citadella d'Aiacciu n'est pas qu'un ensemble de bâtiments, c'est surtout une histoire, vous l'avez rappelé, celle d'Aiacciu, de la Corse, depuis les temps les plus anciens jusqu'à la résistance contre le fascisme où des personnages, dont vous avez convoqué la mémoire, ont écrit tragiquement notre histoire.

A citadella deve, à su titulu, firmà un bè cummunu, un arnese di sviluppu cullettivu, ritruvendu a so piazza ind'u patrimoniu cumunu di l'aiaccini, di i corsi ! Pè sa storia ch'ella porta è quella chè no vulemu scriva pè Aiacciu ma dinò pè a Corsica sana.

À ringraziavi.

**Le Président TALAMONI**

À ringraziavi.

La question suivante va être posée par Paulu-Santu PARIGI.

**Question n° 2018/O2/075 posée par M. Paulu Santu PARIGI, au nom du groupe « Femu a Corsica » : Intarvinenti in lingua corsa**

**M. Paul PARIGI**

O sgiò cunsigliere, l'articulu 7 di a lege n° 2002-92 di u 22 di ghjinnaghju di u 2002 insegna di modu spificu l'obligu d'offerta pè u Statu di a lingua corsa in tutte e scole primarie.

Da pudè risponde à st'ogettivu, sapendu chì tutti i maestri ùn sò, per oghje, in pede di pruponelu à i so sculari, sò stati riclutati da tandu uni belli pochi d'intervinenti, una trentina s'o ùn mi sbagliu. Questi vanu à u megliu fà per una ora è mezu à settimana in ogni classa chì ci n'hà bisognu. Dicu à u megliu fà perchè si sà chì l'offerta averia da esse di trè ore settimanale, cumu ella vene precisata in la lettara ritturale publicata ogni annu à prupositu di l'insignamentu di a lingua in lu primariu è u sigundariu.

Per rimpattà e mancanze in mezi umani furmati, hè statu messu in anda un pianu di furmazione di i prufessori di e scole chì ne simu oramai à l'iniziu di u terzu annu. In tantu, i intarvinenti travaglianu per a maiò parte in CDI, ad altezza di 18 ore settimanale, volesi di ch'elli campanu guasi à limosina cù u pocu stantu ch'elli si buscanu cù u so sudore.

Or casca chì duie settimane fà, l'ottu intarvinenti bastiacchi, cuntrattualizati dunque in CDI à 18 ore, si sò intesi privene da u ghjornu à u lindumane ch'elli li calavanu i so servizii à chì à 15 ore, à chì à più pocu. Cù stu modu d'azione di i servizii dipartimentali, pocu accrianzatu ne cunvinarete, si ne ghjunghje à duie cose :

- calcicà i diritti suciali di parsunali in situazione socioprufiziunale d'inforse
- calcicà i diritti di a lingua, propiu à discapitu di a cunvinzione Statu-Cullittività di Corsica firmata trà u Prisedente di l'esecutivu, u Prifettu è u Rittore.

Allora e mo dumande saranu queste, o sgiò cunsigliere :

- à chì ne simu oghje di a situazione particolare di sti persunali bastiaci ?

- più à a larga, s'ellu duvia dà suddisfazione u grande pianu di furmazione di i prufessori di e scole, allocca à i cinque anni di a so durata, averianu da diminui, in logica, i bisogni in intarvinenti. Chì conta di fà u cunsigliu esecutivu per ùn lascià sti persunali, è tuttu u capitale di cumpitenza in furmazione in lingua corsa ch'elli pussedenu, nantu à a petra lavata, una volta scadutu u bisognu di a so prisenza in le scole primarie di Corsica ?

Vi ringraziu.

### **Le Président TALAMONI**

A risposta di Saveriu LUCIANI in trè minute e mezu.

### **M. Xavier LUCIANI.**

Emu à pruvà.

O sgiò Presidente, carissime è carissimi cullega, Caru Paulu-Santu,

Salutu a delegazione presente quì, salutu u so impegna in e scole di cismonte a pumonte.

Ch'ellu mi sia cuncessu stu passu in daretu per ricordavvi chì l'intervinenti sò stati messi in piazza à partesi da u 2008 per via chì u Statu ùn la li faccia à risponde à l'esigenza d'offre un insegnamentu di a lingua in ogni scola primaria.

Infatti, l'articulu 7 di a lege di u 2002 l'impunia sta carica.

Da u 2008 dunque, anu messu à ricrutà sti persunali, fendu firmà dopu à i più anziani un cuntrattu di durata indeterminata, u famosu CDI, Pè a maiò parte à 18 ore settimanale.

Quist'annu, pocu fà, à l'assuffrettura si pò dì, l'ottu intervenenti bastiaci sò stati prevenuti manu à manu di a calata di u so spartitempu settimanale, è quessa malgratu ch'elli appiinu quasi tutti un CDI à 18 ore.

Si sò dati di rimenu, anu ingagiatu una azzione è i servizi departimentali di Cismonte anu avutu à restabilì u *statu quo ante*, moltu più chì a decisione legale ùn era manc' à pena è ch'ella pudia esse attaccata davanti à un tribunale.

Aghju ricevutu sti persunali bastiaci incù a direzione di a lingua. Quessa s'hè data à riflette per prupone una suluzione glubbale à sta categoria di persunali chì campanu una situazione suciale propiu difficiule.

In lu 2014, un studiu era statu fattu da i servizi di u retturatu chì avia, è chì hà sempre in carica in le so cumpetenze a respunsabilità di sti persunali.

U pianu di a lingua 2020 hà fattu nasce bisogni novi è multiplici. I prublema di difusione di a lingua, particularamente in materia di furmazione di i maiò, di i persunali di e cullettività, di e ciucchiere, di i genitori di i zitelli chì frequentanu e scole bislingue, dinò in materia d'aiutu d'ingineria à e cullettività, sò andati crescendo è amplifichendusi senza ch'è no ci possamu risponde, in tantu, à l'altura necessaria.

Infatti, a direzione di a lingua si vede spruvista da porghje l'assistenza aspettata nantu à u territoriu. Si tratteria dunque di mette à u provu un sperimentu nantu à trè anni, ch'ellu cuncirnessi una parte di st'intervinenti, per risponde à un bisognu di sparghjera di a lingua nantu à u territoriu.

L'idea cunsisteria dunque à custituì una brigata d'animatori linguistichi territoriali.

Aghju dunque fattu, ind'un prima tempu, di lugliu, una pruposta à a rettrice, quella d'accuppià, à titulu di sperienza, u spartitempu sculare di trè animatori incù un mezu serviziu à a cullettività, chì e missione fussinu quelle chì currendenu à i bisogni presentati avà qui.

Una risposta chì ci hè stata fatta u 23 d'ottobre, ghjornu ch'è no avemu scontru a rettrice, cuncerna invece a presa in carica di 6 persunali in cuntrattu à durata determinata.

U grande pianu di furmazione di i professori di e scole, di regula, averia da pruvucà di modu meccanicu a diminuzione di i bisogni in cuntrattuali in le scole, in tantu di sapenne di più nantu à u Grande Pianu di Furmazione di i professori di e scole.

A suluzione ch'è no vuleriamu prupone saria quella d'una presa in carica di i persunali i più spostati, sottu à u modu di u sperimentu . Bene intesu, miraculi ùn si ne pò fà, è ci vole à studià à l'affine e cundizione d'un funziunamentu ottimu, o sia cù spartitempi accoppiati trà retturatu è CdC, o sia cù spartitempi cumpletti da falli pè e missione identificate da a direzione di a lingua, in funzione di l'ogettivi di u pianu Lingua 2020.

Ma bisogna dinò à tene à mente chì ci vulerà à piglià una decisione pulitica abbastanza prestu, è chì quessa rilleva di a nostra respunsabilità.

In cunclusionione, vuleria di dinò chì suluzione ùn ci ne serà sicuramente per tutti. Ci vulerà per certi, in funzione di i diplomi ch'elli pussedenu, chì u Statu li pruponga un cuncorsu dettu di terza via pè u riclutamentu di i professori di e scole, vistu chì, appuntu, vene schersa sta risorsa.

Avenu dumandatu à i servizii di u retturatu un statu precisu di a situazione persunale d'ogni intervenente.

Vi facciu sapè dinò ch'è no scuprimu una situazione ch'è no ùn cunnisciamu micca postu chì ogni ricrutamentu s'hè fattu, in lu tempu, sottu à a respunsabilità di u ritturatu è basta. Dunque u retturatu s'hè messu à da per ellu in difficoltà ed avà ci chjamanu à noi à u succorsu.

Bisogna dinò à sapè chì, sinamente ad oghje, ùn ci avianu mai datu nisuna infurmazione, in qualunque manera, nantu à a situazione di sti persunali.

Ma l'attitudine di l'amministrazione pare ch'ella principii à cambià : forse anu capitu ch'elli anu di fronte ad elli ghjente chì, per a prima volta dapoi più di trenta anni, dumanda conti senza magari vulelli fà à tutti i patti prucessi d'intinsione sistematichi.

Eccu. Una strada ci hè una lingua citi dino carissimi cullegaancu s'è oghje qui si sente pocu. Simu pronti oramai à fà i passi, patt'è cundizione chì u Statu ne fii altr'è tantu, à prò di a lingua di u populu corsu.

Vi ringraziu.

**Le Président TALAMONI**

U dopiu di u tempu nurmale, u dopiu esatamente !

Dunque, a parola à Mattea CASALTA per l'ultima dumanda à boccca à u Cunsigliu esecutivu.

**Question n° 2018/O2/076 : posée par Mme Mattea CASALTA, au nom du groupe « Femu a Corsica » : La peste porcine,**

**Mme Mattea CASALTA**

À ringraziavi ò Sgiò Presidente. Hè vera chè a lingua si sente pocu.

Cette question, M. le Président de l'ODARC, s'adresse à vous et intéressera, je pense, tout le monde ici, bien au-delà du monde agricole.

Fléau de l'industrie de la viande, la peste porcine est encore et toujours d'actualité.

Cette maladie affecte les porcs et les sangliers.

Il s'agit d'un cocktail génétique de plusieurs souches de grippe porcine, aviaire et humaine.

Cette maladie est très contagieuse et se propage très vite à l'ensemble des porcs d'une exploitation. Propagation pouvant être d'ampleur puisque le développement de l'élevage industriel, qui rassemble d'importants groupes d'animaux sur une surface réduite, facilite grandement la transmission et le mélange des virus.

L'Europe de l'Ouest a été récemment victime du phénomène, notamment en Belgique, où des éleveurs ont perdu la totalité de leurs cheptels. La situation est encore moins favorable en Europe de l'Est puisque trois foyers ont été confirmés, dans des exploitations, en Lettonie (deux en 2012, un en 2014). Plusieurs cas ont, d'ailleurs, été notifiés entre 2013 et 2015 dans le cheptel sauvage, et un dernier cas en mars 2016.

Ce virus est présent dans la faune sauvage de nombreux pays européens. Ces sangliers, notamment en Ukraine et Hongrie, représentent une menace importante d'introduction du virus dans le cheptel porcin.

Face à la prolifération des sangliers, certaines régions allemandes débloquent des fonds pour favoriser leur chasse et prévenir ainsi le risque d'une catastrophe écologique. En Belgique, la prévention concernant l'introduction de porcs ou de sangliers ainsi que de matériels est très stricte. Des mesures supplémentaires de prévention, pour les personnes venant de pays ou de régions à risques, ont été adoptées par arrêté royal du 18 juin 2018.

Une autre souche, la peste porcine africaine, endémique dans certains pays d'Afrique où elle touche particulièrement la faune sauvage, est déjà présente au Portugal et en Sardaigne. Ce virus pourrait donc très facilement se propager en Corse.

Les conséquences socio-économiques et sanitaires seraient très graves pour les filières professionnelles concernées et les populations de sangliers.

L'Homme, dans l'immédiat, n'a aucune crainte d'un point de vue sanitaire, mais ce virus pourrait peut-être muter dans les années à venir. Ça, c'est l'incertitude.

La vaccination préventive n'est plus autorisée en Union européenne depuis 1988. Je vous sais, Monsieur le Président, particulièrement sensible à la problématique et conscient de la gravité de la situation. Quelles démarches et actions comptez-vous mener afin que notre île soit protégée d'une telle catastrophe ?

### **Le Président TALAMONI**

A ringrazià vi. Dunque a parolla per tre minuteè mezu à u cunsigliu executive par risponde.

### **M. Lionel MORTINI**

Sgiò Presidente, M. et Mme les Conseillers, Mme la Conseillère,

Comme vous l'avez souligné, la lutte contre la peste porcine africaine est rendue complexe de par son épidémiologie, donc c'est une maladie extrêmement contagieuse, et par l'absence de vaccin ou de traitement.

Il est évident que le profil extensif de l'élevage porcin insulaire compliquerait de façon quasi inextricable la mise en œuvre de mesures de lutte permettant l'éradication de cette maladie. Les problèmes rencontrés actuellement pour lutter contre la maladie d'Aujeszky sont d'ailleurs révélateurs de ces difficultés.

Dès lors, la stratégie pour les élevages insulaires ne peut reposer que sur une prévention efficace et une gestion sanitaire stricte basées notamment sur une limitation des mouvements des animaux, des produits et d'autres vecteurs de transmission.

Or, le territoire corse est vulnérable via le commerce d'animaux, donc introduction de reproducteurs de race exogène ou de porcs charcutiers, de denrées ou de sous-produits issus d'animaux infectés.

Le facteur humain, vecteur du virus sur de longues distances, joue également un rôle clé, comme cela a pu être observé tout récemment en Belgique, par la dispersion, vraisemblablement dans l'environnement, de déchets carnés contaminés.

En effet, même si l'homme ne risque rien, comme vous l'avez dit, il peut être porteur du virus en tant que « vecteur qui s'ignore », il peut ainsi contribuer à sa propagation en transmettant la maladie à d'autres sangliers ou porcs, via des déchets infectés.

Face à une telle menace, et devant tant d'autres à venir, notamment avec le changement climatique et l'accélération des échanges internationaux favorisant la réapparition de maladies qui semblaient éradiquées, aussi bien que l'apparition de nouveaux pathogènes, la réponse ne peut être sectorielle ou contextuelle.

En effet, cette peste porcine africaine est répertoriée en « maladie réputée légalement contagieuse ». Elle est donc classée, par l'Office international des épizooties, comme une maladie de premier niveau sur les quatre niveaux possibles, donc le plus élevé, notamment en termes de propagation et d'impact économique que la maladie peut avoir. Or, ce niveau relève de la police sanitaire, fonction régalienne de l'Etat car le « statut indemne » de ces maladies de niveau 1 est la condition nécessaire à la libre circulation, au niveau international, des animaux et des produits issus des activités agricoles concernées.

Donc, toute gestion, au niveau régional, de ce type de maladie ne peut être envisagée dans le contexte réglementaire actuel.

Aussi, afin de pouvoir se rapprocher de ces missions régaliennes, il s'agit de co-construire avec l'Etat, une politique sanitaire végétale et animale pour la Corse qui tienne compte des spécificités de notre territoire, de nos élevages, de nos pratiques et des enjeux à venir, co-construction que nous demandons déjà depuis de nombreux mois.

L'Exécutif a initié cette démarche, un premier rendez-vous est, d'ores et déjà, prévu le 15 novembre prochain avec le directeur de la DGAL et ses services.

Donc, je m'engage à revenir rapidement vers vous, et devant cette Assemblée, pour vous présenter de manière plus précise les contours de ce projet qui sera ambitieux et, évidemment, nous partageons votre inquiétude sur la PPA. Merci.

### **Le Président TALAMONI**

Merci, M. le Conseiller exécutif. Donc, nous avons épuisé la liste des questions orales, non sans mal, et nous allons procéder à l'appel.

**Mme Laura FURIOLI**, secrétaire de séance, procède à l'appel nominal des conseillers.

**Le Président TALAMONI**

Merci. Le quorum est atteint, la séance est ouverte.

Care culleghe, cari cullegghi,

S'hè chjosu un librone sta settimana. S'hè chjosu troppu prestu chì aviamu tante cose à amparà torna. L'averete capita, vogliu parlà di u giurnalistu, di l'amicu, Petru Mari. Vulerebbe chè no pensessimu forte à ellu è à i soi.

È pò, una nutizia piacevule, per elli micca per noi : una vita nova principia per Anne-Marie de Peretti è Paul Santini, agenti di u secretariatu generale, chì partenu in ritirata. Li ringraziemu per u so travagliu è li preghemu una bona strada ! Infine, accugliemu cù piacè à u secretariatu generale Paule Alibelli-Marcucci è Jean-Dominique Damiano, in carica rispettivamente di a cummissione di u sviluppu suciale è di a cummissione di e finanze. Ch'elli sianu i benvenuti.

A visita di Bruno Le Maire

Luni, hè venutu Bruno Le Maire in Aiacciu per parlà di l'avvene economicu di a Corsica è prupone l'orientazione in favore di u sviluppu economicu.

Per contu nostru, avemu dumandatu à u ministru di piglià e so distanze cù u raportu di l'Inspezione Generale di e Finanze, fundatu nant'à un'argumentazione falsa è cuntradittoria : a Corsica serebbe troppu ricca per pretende à un statutu fiscale specificu ma, in lu frattempu, serebbe troppu povera per pudè ammaistrà a so fiscalità.

Avemu difesu l'idea chì stu raportu ùn pudia custituisce u zocculu di a futura pulitica fiscale di a Corsica è riafirmatu a necessità di un statutu fiscale è suciale. In fin di contu, Bruno Le Maire hà largamentu scartatu u raportu nucivu di l'IGF è avemu cuminciatu à discute nant'à u cuntinutu di sta fiscalità particolare chè no dumandemu.

A sapete, avemu digià cuurdunatu a redazione di un documentu in lu 2016. Mi pare esse un arnese di primura per cunduce a Corsica nant' à a strada di u sviluppu. Vogliu ramintà chì un statutu fiscale è suciale ùn hè un rigalu per i Corsi, ma a sola manera di risponde à e custrizione di l'isulanità, di a demografia assai debule è di a geografia muntagnola di a Corsica, in cunfurmità cù l'articulu 174 di u trattatu nant' à u funziunamentu di l'Unione Europea. Corrisponde à i bisogni di ghjustizia di a sucetà corsa d'oghje è di quella chè no vulemu pè dumane.

#### Un statutu per l'impresu è i particulari

Stu statutu fiscale è suciale cuntene dispusizione per quelli chì intraprendenu. U so scopu hè di custruisce un circondu novu favurevule à u sviluppu di l'impresu è à a liberazione di l'energie di creazione. Cuntinueremu dunque à difende e nostre pruposte in u duminiu di a calata di e cariche, è di finanziamentu di l'investimentu.

In quant' à i particulari, stu statutu privede parecchje misure per elli, da fà cresce u putere di cumprà è da cumpensà u costu di a vita. Avemu prupostu a calata di a « CSG » è di u « CRDS », a defiscalizazione di l'ore supplementare o a defiscalizazione di l'interessamentu percepitu da l'impiegati. Di sicuru, in lu quadru di u travagliu à vene cù u governu nant' à un statutu fiscale è suciale per a Corsica, e misure per i particulari averanu à esse rinforzate di manera ch'elli ùn sianu micca cacciati da stu dispositivu i Corsi chì anu oghje e più grande difficoltà.

#### Un statutu quant' è suciale chè fiscale

A parte suciale di u statutu ùn hè a cumpensazione di e misure fatte per l'impresu è i cuntribuibili. Quessa, a face Emmanuel Macron sicondu principii è una visione di a sucetà ch'ùn spartimu mancu à pena. À contu nostru, ùn ci sò micca quelli chì tiranu a funa è i strascinenti da l'altru cantu. Per noi, ùn ci ponu esse rigali à i ricchi è à i rivinuti di u capitale d'un cantu è, da l'altru cantu, un pianu di lotta contru à a precarietà, fattu solu pè appacià a so cuscenza. Per noi, ognunu pò esse impieghevule, ognunu hà una o parecchje competenze da fà valè è ognunu hà a so piazza in a sucetà. Ne simu cunvinti : ùn ci pò esse sviluppu economicu senza ghjustizia suciale.

Cosa hè a ghjustizia suciale ? Per noi, vole dì dà à ognunu i mezi di prудuce ricchezze è benefizià di ste ricchezze. Ghjè creà e cundizione di un sviluppu per tutti. A nostra ambizione hè d'offre à tutti in ogni paese di

Corsica, l'ugualità di e scianze di campà è di spannà si nant'à sta terra. A ghjustizia suciale ùn hè solu gestice l'urgenze di e situazione addisperate, ghjè migliurà e situazione di tutti i Corsi. A ghjustizia suciale ghjè u sviluppu umanu, vale à dì quandu u sviluppu economicu corrisponde à i bisogni di e donne è di l'omi chì campanu quì. I prugressi tennulogichi è economicu ùn sò chè mezi da chì l'omi pudessinu sfruttà di manera cumpletta e so potenzialità è campà di modu pruduttivu, essendu ricunnisciuti.

È a ghjustizia suciale ùn pò micca esse spiccata da a nuzione di ricunniscenza.

U travagliu fattu da a cummissione « rivinutu di basa » ci hà subito purtatu à fà un custattu : u sistema d'aiuti suciali costa assai à u livellu umanu. A so grande cumplexità, impedisce quelli chì ne anu bisognu u più à ghjunghje ci. Soprapiù, ùn ghjunghje micca à u so primu scopu, quellu di prutegge i più debbuli è di fà turnà à a vita suciale quelli chì ne sò stati cacciati. Avemu dunque da perseguì a riflessione da fà pruposte realiste, concrete è adattate à u tissutu suciale isulanu. Ste pruposte puderebbenu esse integrate à u statutu fiscale è suciale s'ella hè d'accunsentu a nostra Assemblea.

Altru cartulare chè no purtemu in favore di u suciale: territoriu zeru disoccupatu à longu andà (TZCLD). Spartimu a filusufia di stu dispositivu, quella chì cunsidereghja chì u capitale umanu hè u bè u più preziosu di un paese. Ma, stu capitale umanu hè dinù situazione concrete di donne è d'omi. A sapemu bè è, per quessa, a nostra Assemblea hà datu u fiatu à sta dimarchja è l'hà accumpagnata in tutta l'isula. Oghje stu prugettu interessa assai parechji territorii corsi. Era in Francardu u 12 d'ottobre per firmà a creazione di u copil di a cumunità di e cumune Pasquale Paoli presidata da Paulu Santu Parigi. 17 persone, à spessu alluntanate assai da l'impiegù, anu sceltu di participà à l'esperimentazione. À l'esciuta di sta dimarchja, truveranu tutte l'inclusioni suciale è a ricunniscenza, vale à dì un cuntrattu di travagliu sodu è una paga.

Un statutu fiscale è suciale chì risponda à i bisogni di u presente è chì custruisce a sucetà di dumanu

À cortu andà, aldilà di l'inclusioni suciale è di u sustegnu à l'imprese, deve permette u statutu fiscale è suciale di supranà certe sfide d'oghje : l'invichjamentu di a pupulazione, a pressione nant'à u fundiaru, a preservazione di a nostra lingua, a prutezzione di l'ambiente, a piazza di a Corsica in u Mediterraniu.

À mezu andà, si tratta di dà à a Corsica i mezi di francà e numerose evuluzione di a nostra epica. Per esempiu, vi vogliu ramintà chì a crescita di i percentuali di u creditu d'impositu ricerca è di u creditu d'impositu innuvazione hè una dumanda di l'Assemblea di Corsica. L'avemu vutata u 30 di settembre di u 2016 è integrata à u prugettu di statutu fiscale è suciale. Eccu tutta a primura di l'evuluzione glubale : sia ne suffremu, sia l'utilizemu à u nostru prufittu, à u serviziu di l'interessu cullettivu, di l'interessu di tutti. In stu casu custi ùn duvemu micca teme l'avvene sè no ammaistremu e nostre urientazione.

À long'andà, una sucietà ghjusta serà quella duve tutti i Corsi puderanu produce ricchezze.

Tandu, averemu à definisce cio chì custituisce u nostru cumunu. Si pò pensà, frà altru, à a salute, à l'educazione, à l'acqua è à l'energia... Ciò ch'ùn accetteremu micca hè a cunfiscazione di ste ricchezze da qualchidunu, sempre più ricchi mentre chì a magiurità di i Corsi s'impuverisce.

Perchè ste risorse naturale, culturale, materiale ò immateriale, chè no circhemu à prutegge è à valurizà, sò di tutti i Corsi è ci anu da stà in una pruprietà cumuna.

À ringrazià vi.

La parole est au Président du Conseil exécutif qui l'a demandé.

### **Le Président SIMEONI**

Merci, M. le Président. Je ne voudrais pas que nous commencions effectivement nos travaux sans rendre hommage à des personnes qui nous ont quittés ces derniers jours et ces dernières semaines. Je pense, d'abord, à un agent de la Collectivité de Corse qui travaillait au collègue Arthur GIOVONI, Jean-François BURESI et, donc, exprimer à sa famille, en notre nom à tous, nos condoléances. Evoquer aussi, comme vous l'avez fait, la mémoire de Petru MARI, bien sûr, puisque emu autu l'ucazione di di chi a l'iniziu di l'emisione e di a ridiò RCFM, c'era a so voce, era u omu pasionatu di a lingua corse, di u Mediteraghju, da a fratellenza e a generosità. Simu di sicurà, fianca a so moglia, Mimi, e i so tre figlioli e a tutti i so amichi.

Evoquer, ensuite, la mémoire de Jean GUGLIEMACCI, qui était un ami de beaucoup d'entre nous, un homme d'une génération différente de la

mienne, avec aussi des convictions différentes, mais il avait cette capacité à susciter l'amitié par-delà les différences parce que c'était un homme de parole, un homme de conviction et un homme d'amour et de passion, notamment pour sa terre de Balagne, mais pas seulement, perchè eru un corsu a l'anima, dunque cuduleanze a a so famiglia.

Et enfin, et plus particulièrement, en notre nom à tous, bien sûr nous en avons parlé dans un cadre privé, entre nous, la mémoire de Pascal COLOMBANI, Pascal, le frère de Loulou bien sûr, mais Pascal aussi, tout court, parce que chjera un amicu, chjera un omu di pace, chjera u patriotu, un omu di cunvizione, u travagliatore, e quandu emu imparatu sta pesisma nutizia. Primu u n'emu micca vulsutu crera, e pu doppu ci a vulsuta a rende e l'evidenza, e di sicuru ci a da manca assai a u nivellu persunale e a u nivellu puliticu. E cio che vuglia di e vi ringrazià.

### **Le Président TALAMONI.**

A ringrazià vi. L'Assemblée de Corse se joint bien sûr aux condoléances adressées à toutes les familles endeuillées ces dernières semaines.

Donc, nous sommes, je crois, en situation d'interrompre la séance parce qu'il y a des réunions de commissions à 14 heures, si on veut que les commissaires puissent déjeuner, même rapidement et frugalement.

Alors, je vous donne quand même lecture des réunions des commissions : à 14 heures se réuniront la Commission du développement économique, salle 5 ; la Commission du développement social et culturel, salle 3. Et je vous précise, également, qu'à la reprise, on commencera avec l'examen de la motion déposée par la Commission santé, parce qu'il y a une demande du président du CESEC et du docteur PERNIN qui voudraient pouvoir assister à l'examen de cette motion. Ça ne sera pas très long, ensuite nous enchaînerons, comme prévu, sur le budget.

Voilà, à tout à l'heure. La séance est suspendue.

**La séance suspendue à 12 h 35 est reprise à 15 h 20.**

**Le Président TALAMONI**

La séance est reprise.

Nous allons donc examiner la motion déposée par la Commission des politiques de la santé.

**MOTIONS / MUZIONE**

**Motion n° 2018/O2/071 déposée par la Commission des politiques de santé : Demande de mise en œuvre d'une politique des transports pour améliorer la prise en charge des malades.**

Cette motion va être présentée par Danielle ANTONINI, la présidente de la commission. Vous avez la parole.

**Mme Danielle ANTONINI**

Merci, M. le Président. La Commission des politiques de santé a étudié le rapport élaboré par le CESEC concernant les déplacements médicaux vers le continent et a décidé de porter devant l'Assemblée une partie des conclusions évoquées dans ce rapport qui nous ont paru prioritaires et sur lesquelles la Collectivité a une réelle potentialité d'intervention.

Cette motion a reçu un bon accueil puisque l'ensemble des commissaires a émis un avis favorable. Nous remercions le CESEC pour sa contribution de qualité et l'encourageons à multiplier ce type de démarche, il s'agit là d'un premier travail collaboratif entre nos institutions, et qui en appelle, bien sûr, d'autres.

Je vais vous lire la motion :

« CONSIDERANT les problématiques liées à la nécessité, pour les Corses, d'avoir parfois inévitablement recours à des soins sur le continent,

CONSIDERANT que les conditions de voyage et d'accueil de ces usagers sont perfectibles et doivent limiter les désagréments extérieurs pouvant s'ajouter à la maladie,

CONSIDERANT le rapport de la Commission ad hoc, dédiée aux déplacements médicaux sur le continent, du CESEC intitulé « Innover pour supprimer les inégalités territoriales » adopté à l'unanimité le 18-09-2018 dans le cadre de son pouvoir d'auto saisine,

CONSIDERANT les constats dressés, depuis quelques années, par les élus et institutionnels, et confirmés dans ce rapport :

- La spécificité sanitaire de la Corse due à l'absence de CHR/CHU et de certaines spécialités est avérée. Les infrastructures insulaires ne peuvent pas répondre à la totalité des besoins de la population.

- De ce fait, il y a environ 26 000 déplacements médicaux qui sont enregistrés chaque année vers le continent. Chaque famille résidant en Corse est concernée. Cette problématique constitue un enjeu de société majeur.

- Les modalités de prise en charge de l'Assurance maladie sont restrictives et inadaptées à la réalité de l'île (demande d'entente préalable systématique, prise en charge d'un seul accompagnateur pour les moins de 16 ans, examen au cas par cas pour les adultes et les 16-18 ans, absence de prise en charge de l'hébergement, etc.). Elles créent une rupture d'équité territoriale qui est inacceptable, qui entraîne ou aggrave des phénomènes de précarité et de renoncement aux soins.

- Le budget consacré au financement des transports en avion et bateau représente 6 millions € par an, soit seulement 18 % des frais de transports remboursés par les Caisses qui s'élèvent à 32 millions € dont seulement 750 000 € concernent des enfants.

- Les actions complémentaires récentes mises en place par certaines associations, compagnies de transports, mutuelles, et par la Collectivité de Corse, ont permis d'améliorer la situation et de pallier partiellement les carences du service public. Elles témoignent de l'évolution de la société insulaire et de la maturité de la réflexion liée à cette problématique. Il s'agit d'actions individuelles, éparses et limitées. Il importe, désormais, que les institutions publiques s'emparent pleinement de cette problématique afin de mettre en place un cadre réglementaire adapté à la spécificité sanitaire de la Corse.

CONSIDERANT les trois grands axes de réflexion proposés pour garantir la continuité du parcours de soin en Corse et sécuriser la prise en charge des malades, tout en réduisant au maximum les déplacements qui peuvent l'être :

- Améliorer et compléter les infrastructures insulaires,
- Encourager les partenariats et les déplacements de spécialistes en Corse,
- Encourager le développement de la télémédecine.

CONSIDERANT l'exemple de la salle « Aria Serena » ayant pu être mise en place en 2017, à l'aéroport de Marseille, sous l'impulsion du Conseil de surveillance d'Air Corsica et de son président Jean BIANCUCCI,

#### L'ASSEMBLEE DE CORSE

MANDATE le président du Conseil exécutif pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre, dans les meilleurs délais, des trois propositions principales du CESEC, en matière de politique des transports, qui permettront d'améliorer très concrètement la prise en charge des malades :

- Faciliter l'accès aux transports (garantir des places prioritaires pour les malades et leurs accompagnateurs en cas de trafic normal ou perturbé),
- Améliorer la prise en charge par les compagnies de transport (procédures d'embarquement et d'enregistrement prioritaires, accompagnement spécifique),
- Améliorer la prise en charge dans les ports et aéroports (salles d'attente dédiées aux malades).

DEMANDE que le président du Conseil exécutif et le président de L'Assemblée de Corse soutiennent officiellement les quatre propositions du CESEC qui relèvent des caisses d'assurance maladie, en saisissant le directeur général de la Caisse nationale de l'assurance maladie des travailleurs salariés (CNAMTS).

- Créer un « Parcours attentionné » dédié aux malades devant se rendre sur le continent,
- Généraliser le tiers payant pour tous les assurés de Corse,
- Autoriser l'accompagnant pour les enfants de moins de 16 ans et les personnes de plus 65 ans,
- Autoriser la prise en charge totale du billet retour suite à une EVASAN.

MANDATE la Commission des politiques de santé de l'Assemblée de Corse pour réaliser un suivi régulier des avancées significatives découlant de cette motion et s'assurer de l'aboutissement de ses demandes ».

### **Le Président TALAMONI**

Merci. Je suis saisi de deux amendements par le groupe « Corsica libera ».

S'agissant de la motion, il faut dans un premier temps demander à la Commission de la culture de présenter son avis, et puis ensuite il faudra éventuellement un « pour », un « contre », puisque c'est la procédure habituelle pour une motion. Je ne suis pas sûr qu'il y ait un « contre ». En tout cas, nous commençons par Anne-Laure SANTUCCI, si elle accepte de présenter cet avis.

### **Mme Anne-Laure SANTUCCI**

Merci, Président.

**M. Jean-Louis DELPOUX** a précisé que son groupe était largement favorable à cette motion, mais qu'il souhaite déposer un amendement concernant le dernier alinéa de la motion ainsi rédigé : « MANDATE la Commission des politiques de santé de l'Assemblée de Corse pour réaliser un suivi régulier des avancées significatives découlant de cette motion et s'assurer de l'aboutissement de ses demandes ».

Il propose que la Commission des politiques de santé soit remplacée par un comité de suivi. La rédaction modifiée du texte de la motion serait alors la suivante :

« DECIDE la création d'un comité de suivi chargé des contrôles réguliers des avancées significatives découlant de cette motion pour s'assurer de l'aboutissement de ses demandes.

DECIDE que ledit comité comporterait dix personnes et serait composé, à parité, de cinq élus de l'Assemblée de Corse qui pourraient représenter chacun des groupes, et de cinq membres du Conseil économique social, environnemental et culturel de Corse. »

**Mme ANTONINI** a précisé qu'elle donnait un avis défavorable à cette proposition, ne voyant pas l'utilité de créer encore une nouvelle commission.

**Mme POLI** a estimé également que le comité de suivi pourrait être simplement la Commission des politiques de santé. Celle-ci peut associer les membres du CESEC à ses travaux sur ce sujet.

**J'ai moi-même** souligné que ce qui est important c'est que le suivi soit effectivement assuré. À cet effet la création d'un comité supplémentaire ne semble pas s'imposer, mais le CESEC doit effectivement être associé aux travaux de la Commission des politiques de santé.

**M. DELPOUX** a estimé qu'il faudrait alors que le CESEC soit associé systématiquement aux travaux de cette Commission sur le suivi.

**Mme ANTONINI et M. BERNARDI** ont indiqué qu'il n'y a effectivement aucun problème à associer des représentants du CESEC lors des réunions de la Commission des politiques de santé sur ce sujet.

**Mise aux voix, la motion, ci-jointe, a fait l'objet d'un avis favorable de la Commission de la culture, à l'unanimité.**

### **Le Président TALAMONI**

Merci cher collègue. En fait, nous sommes saisis de trois amendements, donc deux du groupe « Corsica libera » et un amendement qui a été déposé en commission et qui ne bénéficie pas de l'avis favorable de la présidente de la commission, mais on verra pour l'Exécutif tout à l'heure.

Donc, si vous voulez, nous allons reprendre la procédure habituelle pour une motion, même si c'est inhabituel que nous examinions les motions le

premier jour, à cette heure-ci. Donc la procédure : est-ce qu'il y a quelqu'un qui veut intervenir en faveur de la motion ? Très bien, cela a déjà été fait par la présidente de la commission. Est-ce que quelqu'un veut intervenir « contre » ? Non.

Donc l'Exécutif, je crois que c'est Bianca FAZI qui va intervenir, pour donner la position du Conseil exécutif.

### **Mme Bianca FAZI**

Alors nous, le Conseil exécutif, nous sommes en train de travailler, nous avons déjà rencontré plusieurs partenaires, nous avons vu, avec notamment Mme CASANOVA-SERVAS, sur la demande de salle, il y aura éventuellement une autre salle, nous en avons parlé également avec Vanina BORROMEI.

Sur les autres demandes établies, dans la liste du CESEC, il est évident que nous appuierons la demande sur l'article 51, sachant que nous, nous remboursons déjà le deuxième accompagnant des enfants de moins de 4 ans, pour tous les enfants. Restaient les enfants de 4 à 16 ans, je précise, pour le deuxième accompagnant, donc, il faut une modification de la loi de la Sécurité sociale, de manière à ce qu'ils puissent rembourser.

Ensuite, sur les hébergements, nous nous attelons à avoir d'autres hébergements et, bien entendu, des frais d'avance dédiés aux familles qui ont une double peine, effectivement, entre d'une part, le départ sur la maladie et le côté financier.

Mais sachez que l'Exécutif travaille à ce rapport, activement. Nous avons rencontré Mme CUCCHI, le lendemain de sa présentation, donc nous sommes au travail depuis ce temps-là. Merci.

### **Le Président TALAMONI**

Merci, Mme la Conseillère exécutive. Donc, je suis saisi de deux amendements de « Corsica libera ». Je pose la question, s'agissant de l'amendement déposé en commission et qui a fait l'objet d'un avis défavorable, à M. DELPOUX : est-ce que cet amendement est maintenu, ou est-ce qu'il est retiré ?

**M. Jean-Louis DELPOUX**

Retiré.

**Le Président TALAMONI**

Il est retiré, très bien.

Donc nous avons deux amendements de « Corsica libera », et c'est Rosa PROSPERI qui va présenter le 1<sup>er</sup> amendement. Vous avez la parole.

**Mme Rosa PROSPERI**

Tout d'abord, il faut dire que ces amendements ne constituent pas un ajout, ou une nouvelle problématique, par rapport au texte de la motion déposée, puisque le texte des deux amendements est directement issu du rapport du CESEC.

Nous, nous avons considéré que cette motion, et le rapport du CESEC voté à l'unanimité, faut-il le préciser, fait état d'une problématique qui est fondamentale. Il nous a semblé utile, compte tenu de cette problématique fondamentale, je le répète, que l'Assemblée de Corse réitère et précise sa demande d'adaptation des dispositions du Code de la Sécurité sociale. Pourquoi réitère ? Parce que l'Assemblée de Corse a déjà demandé, par une motion qui a été voté le 29 juin 2018, précisément déposée par Mme RIERA, que l'Assemblée de Corse fasse état et mette en œuvre son pouvoir d'adaptation du Code de la Sécurité sociale. Mais cette demande était générale, elle indiquait uniquement que la demande serait sur les problématiques du transport des malades.

Donc, nous considérons qu'il est important que l'Assemblée de Corse réitère ce qu'elle a déjà demandé, mais le précise, et il s'avère que notamment les propositions n° 8, 9 et 10 du rapport du CESEC, font cette œuvre de précisions puisqu'on détaille les dispositifs qui, pour mettre en œuvre le travail qui a été initié par le CESEC, repris par la Commission de santé et voté à l'unanimité, soit complet.

Je voudrais, pour en terminer, saluer le travail considérable qui a été effectué, tant par la Commission de santé que par le CESEC, dans l'intérêt des malades et de leurs familles. Et c'est la raison pour laquelle sur le premier amendement, nous vous demandons d'ajouter dans les motifs, à la suite de

l'avant-dernier « considérant », le « considérant » suivant : « considérant que ces propositions s'inscrivent pleinement dans le cadre des dispositifs législatifs et réglementaires récents, qui consacrent le droit à l'innovation et font de la lutte contre les inégalités territoriales en matière d'accès aux soins, une priorité ». Sont listés un certain nombre de dispositifs, c'est-à-dire : le statut d'île montagne, le décret de 2017 relatif à la stratégie nationale de santé et à son volet spécifique pour la Corse, l'article 51 de la loi de financement de Sécurité sociale de 2018, ainsi que l'article 174 du traité de fonctionnement de l'Union européenne.

Ceci pour rappeler, avant la demande d'adaptation législative, les dispositifs qui existent déjà et dans laquelle la Collectivité de Corse peut déjà s'inscrire pour mettre en œuvre les moyens dont elle dispose.

Le deuxième amendement consiste à ajouter dans le dispositif, avant l'avant-dernier paragraphe, un paragraphe qui est ainsi libellé et qui est directement issu, je le rappelle, des propositions n° 8, 9 et 10 formulées dans le rapport du CESEC : « demande que la Collectivité de Corse fasse usage de son pouvoir, en matière d'adaptation normative prévu à l'article 4422-16 du Code général des collectivités territoriales, pour demander au gouvernement la modification du Code de la Sécurité sociale, conformément, premièrement, à la motion votée le 29 juin 2018 » (c'est celle que j'évoquais tout à l'heure) « et aux propositions n° 8, 9 et 10 formulées dans le rapport du CESEC. Les propositions sont les suivantes : supprimer l'entente préalable pour les cas impossible à traiter en Corse et les EVASAN ; deuxièmement : autoriser la prise en charge du deuxième accompagnateur d'un mineur en affection de longue durée ; troisièmement : autoriser la prise en charge des frais d'hébergement en cas d'affection de longue durée ».

Donc, voilà la raison d'être de ces ajouts, ils sont directement issus du rapport qui a présidé au travail de la commission. Ce rapport a été voté à l'unanimité, il a été suivi dans tous ses effets, dans toutes ses dispositions, par la Commission de la santé. Il nous paraissait important, tant pour sacraliser cette décision fondamentale, que pour saluer le travail extraordinaire mené, à la fois par le CESEC, et par la commission, il nous semblait donc nécessaire d'intégrer ces dispositions.

### **Le Président TALAMONI**

Merci. Concernant le premier amendement, est-ce qu'il y a quelqu'un qui veut intervenir « contre » ?

**Mme Danielle ANTONINI**

Est-ce je peux prendre la parole s'il-vous-plait ? Je voudrais juste rectifier, dans le texte il est mentionné : « pour les enfants de moins de 16 ans », en fait, c'est pour les enfants entre 16 et 18 ans. A la fin : « autoriser l'accompagnant pour les enfants de moins de 16 ans », en fait, pour les moins de 16 ans, il y est déjà l'accompagnant, c'est entre 16 et 18 ans que c'est au cas par cas.

**Le Président TALAMONI**

Donc, ce serait un amendement de la commission à son propre rapport, c'est un amendement de forme.

Mais restons, pour l'instant, sur les amendements qui viennent d'être présentés par la représentante de « Corsica libera » et ensuite, on fera passer l'amendement de forme.

Donc, sur l'amendement n° 1 de « Corsica libera » présenté par Rosa PROSERI, est-ce qu'il y a une intervention « contre » ? Il n'y en a pas ? **Quelle est la position de l'Exécutif ? Favorable.** Donc, je mets cet amendement aux voix.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?  
Non-participation ?

**L'amendement n° 1 de « Corsica libera » est adopté à l'unanimité.**

Amendement n° 2 déposé par « Corsica libera ». Qui souhaite intervenir « contre » ? Personne. Quelle est la position de l'Exécutif ?

**Mme Danielle ANTONINI**

Je voudrais rajouter un petit mot sur la suppression de l'entente préalable pour les cas impossibles à traiter en Corse. S'il n'y a pas de demande d'entente préalable, comment peut-on savoir que le cas est impossible à traiter en Corse ? S'il n'y a pas d'entente préalable, on ne peut pas savoir. J'avais donc déjà souligné ce point particulier.

**Le Président TALAMONI**

Je vais donner la parole à l'auteur de l'amendement.

**Mme Rosa PROSPERI**

Vous avez bien compris que les amendements que nous formulons, ne sont absolument pas des amendements de nature technique. Il s'agissait pour nous, de poser le principe de la restitution, dans le cœur de la motion, d'un certain nombre d'éléments qui figurent dans le rapport du CESEC, qui ont été votés à l'unanimité par le CESEC. Moi, je ne sais pas, puisque je n'en fais pas partie, ce que la Commission santé a décidé d'amender par rapport à ce rapport. Il est évident que ce que la Commission santé a fait, est bien fait. Il ne s'agit pas du tout de rentrer dans un débat technique, et je me garderai bien d'y rentrer.

**Le Président TALAMONI**

Alors ce serait le premier item qui serait supprimé: « supprimer entente préalable jusqu'à impact budgétaire ». Ça, c'est donc un sous-amendement.

Concernant ce sous-amendement, je vais demander à l'Exécutif ce qu'il en pense.

**Mme Bianca FAZI**

C'est vrai que Dany ANTONINI a parfaitement raison, si on ne sait pas de quelle pathologie il s'agit, ils ne peuvent pas faire un transport. Ça me paraît évident.

**Le Président TALAMONI**

**Nous allons mettre aux voix ce sous-amendement qui est déposé par la présidente de la Commission santé et qui bénéficie du soutien de l'Exécutif.**

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?  
Non-participation ?

**Le sous-amendement déposé par la présidente de la commission est adopté à l'unanimité.**

Je mets aux voix l'amendement de « Corsica libera », ainsi sous-amendé.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?  
Non-participation ?

**L'amendement n° 2 déposé par « Corsica libera », ainsi sous-amendé, est adopté.**

**Il reste l'amendement de forme déposé par Danielle ANTONINI, concernant les enfants entre 16 et 18 ans, au lieu de moins de 16 ans, puisque moins de 16 ans c'est déjà le cas.**

Cet amendement, je demande, pour la forme, à l'Exécutif ce qu'il en pense, mais je suppose qu'il n'y voit pas d'inconvénient. Vous avez la parole.

**Le Président SIMEONI**

Est-ce qu'on va pouvoir parler avant l'adoption de la motion, ou pas, M. le Président ?

**Le Président TALAMONI.**

L'Exécutif s'est déjà exprimé.

**Le Président SIMEONI**

Simplement **d'accord sur l'amendement**, et saluer le président du CESEC que vous avez autorisé à siéger dans notre hémicycle et dire aussi, puisqu'on n'a pas eu l'occasion, je n'étais pas là mais je sais que Jean

BIANCUCCI vous en a parlé, deux remarques simplement procédurales : d'abord dire que je crois que l'unanimité qui a présidé, aussi bien aux travaux du CESEC, qu'au vote qui va intervenir dans l'Assemblée, en ce qui concerne le travail qui a été déjà engagé par la conseillère exécutive, en relation avec les membres du CESEC, démontre qu'il y a un consensus politique, et je dirai même social et sociétal fort sur cette question qui est essentielle.

Ça s'inscrit dans le travail que nous avons commencé à faire, par exemple en aménageant des salles pour les malades au niveau d'Air Corsica, et aujourd'hui donc, on va engager, là aussi, ce processus d'adaptation législative et réglementaire.

Je voudrais aussi saluer l'accueil qui m'a été réservé par la présidente d'Air Corsica puisque, d'ores et déjà, nous avons demandé qu'au niveau des appels en salle, on puisse individualiser et prioriser l'embarquement des personnes qui sont dans les situations qui ont vocation à être réglées par la motion, François l'a vécu et d'autres.

Donc, dire que les choses avancent et saluer aussi la nouvelle façon de fonctionner entre le CESEC, l'Assemblée de Corse et le Conseil exécutif avec, et je termine par-là, une réflexion engagée sur la rationalisation et l'harmonisation. Nous avons tellement de choses à faire, et à faire ensemble, quelquefois, si nous ne rationalisons par les procédures, nous risquons d'avoir soit une perte de temps (ça n'a pas été le cas, là), soit une perte d'énergie en risquant de doubler les démarches, exemple : l'amendement, qui est très pertinent mais qui correspondait déjà à ce qui avait été intégré par Bianca, qui ne prend pas en compte les dimensions techniques, mais c'est normal, c'est aussi le travail du Conseil exécutif, etc., etc.

Voilà M. le Président et chers collègues, ce que je voulais vous dire. En tout cas, je crois qu'aujourd'hui, lorsque vous aurez voté et que nous, nous aurons fait ce qui nous appartient de faire, c'est-à-dire mettre en forme la demande d'adaptation, et lorsque nous l'aurons obtenue, surtout, ainsi que l'ensemble des dispositifs, on aura fait un pas important au service de toutes celles et tous ceux qui sont dans des situations difficiles.

**Le Président TALAMONI**

Bien, je vais mettre aux voix l'**amendement de forme déposé par Danielle ANTONINI au rapport de la commission.**

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?  
Non-participation ?

**L'amendement est adopté à l'unanimité.**

Je vais mettre aux voix cette motion ainsi sous-amendée et amendée.

**Le Président SIMEONI**

Avant le vote, excusez-moi, on a un petit problème, il y aurait une omission, semble-t-il, on a besoin de cinq minutes de vérification technique, sur une rédaction.

**Le Président TALAMONI**

Suspension de 5 minutes.

**La séance suspendue à 15 h 50 est reprise à 16 h 05.**

**Le Président TALAMONI**

Je demande aux conseillères et conseillers de regagner leur siège. La séance est reprise.

Le président du Conseil exécutif va proposer un amendement, un ultime amendement à ce rapport, il va le présenter de façon orale.

Vous avez la parole, M. le Président du Conseil exécutif

**Le Président SIMEONI**

En deux mots, simplement, pour l'ensemble des élus, rappeler que cette motion vise surtout à réaffirmer, politiquement, l'adhésion, je l'espère et je le pense, unanime de l'Assemblée de Corse, à ce qui a été voté par le CESEC, et porté notamment par Mme CUCCHI. Derrière, vous vous prononcerez pour une demande d'adaptation. Le Conseil exécutif va travailler

sur un rapport qui va régler, ou vous faire des propositions, y compris techniques, précises sur les modalités d'adaptations législatives et réglementaires, et on reviendra devant vous pour un nouveau vote.

Donc, à ce stade-là, il ne s'agit pas de rentrer dans le détail de cette demande d'adaptation législative et réglementaire. Mais pour que cette motion soit la plus ouverte possible, nous sommes tombés d'accord pour qu'au lieu de la phrase « supprimer l'entente préalable » qui pourrait apparaître comme une volonté de modifier structurellement les règles qui régissent l'ensemble hexagonal, il s'agit simplement « d'aménager les règles de l'entente préalable pour prendre en considération les spécificités insulaires ». Donc derrière, ça laisse la porte ouverte et ça permettra de faciliter la négociation.

Donc, la proposition d'amendement c'est : au lieu de « supprimer l'entente préalable pour les cas impossibles à traiter en Corse et les EVASAN », on propose « aménager les règles de l'entente préalable pour les cas impossibles à traiter en Corse et les EVASAN ».

### **Le Président TALAMONI**

Très bien. Est-ce que chacun a bien intégré la proposition du président du Conseil exécutif ? Donc, je mets aux voix cet amendement.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?  
Non-participation ?

**L'amendement est adopté à l'unanimité.**

Je vais mettre aux voix la motion ainsi sous amendée, et largement amendée.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?  
Non-participation ?

**La motion est adoptée à l'unanimité.**

Nous allons donc poursuivre avec le budget.

**M. Jean-Charles ORSUCCI**

Président, je souhaiterais faire un rappel au règlement, s'il-vous-plaît.

**Le Président TALAMONI**

Vous avez la parole.

**M. Jean-Charles ORSUCCI**

Merci. M. le Président, je souhaiterais faire un rappel au règlement concernant l'article 16 du règlement que notre Assemblée a voté le 16 janvier dernier.

En effet, cet article, par délibération de l'Assemblée, met à disposition de chaque groupe les moyens en locaux et personnel indispensables à son fonctionnement, en tenant compte de l'importance de son effectif. De plus, il dispose à son alinéa 6 que « les autres dépenses instituées par la loi (matériel de bureau, frais de documentation, de courrier, de télécommunication) sont autorisées sur la base des mêmes critères et selon les mêmes modalités adoptées par délibération de l'Assemblée de Corse ».

Or, les groupes ont été constitués officiellement au 16 janvier 2018. Nous sommes aujourd'hui le 25 octobre 2018, soit neuf mois après notre entrée en fonction et nous n'avons toujours pas les locaux dont nous devrions bénéficier, sans parler du matériel.

En effet, la nouvelle délibération pour les groupes n'est pas fonctionnelle. Une réunion s'est donc tenue, avec les services et les groupes, le 31 mai. Lors de cette réunion, nous avons convenu de changer de bureau, et nous devions en avoir deux. Or, à l'heure actuelle, nous n'en n'avons toujours qu'un.

Mais les problèmes de fonctionnement rencontrés par notre groupe ne s'arrêtent pas là. Il faut savoir que nous n'avons toujours pas de stylos ou de stabilos. Un mail a été envoyé par notre attaché de groupe en avril, puis un second mail, au mois de juin, avec une fiche type donnée par la Collectivité, mais toujours rien ! Un autre formulaire a été rempli et envoyé par mail à la

même date pour disposer de matériel type machine à café, fontaine à eau, là aussi, nous n'en n'avons jamais vu la couleur.

M. le Président, comme vous le dites souvent, le règlement à quoi bon en faire un, si nous ne l'appliquons pas à nous-mêmes. Nous ne contestons pas votre bonne foi, aux uns et aux autres, mais nous voulons, nous espérons pouvoir, enfin, être entendus sur ce sujet.

Je regrette d'en être arrivé là, mais je pense quand même qu'au bout de neuf mois, ne pas pouvoir bénéficier de deux locaux, de quelques matériels pour travailler dans de bonnes conditions, ce n'est pas acceptable.

Donc, je m'en remets à vous parce qu'on a essayé, on a écouté, je remercie Hyacinthe VANNI qui, systématiquement, est monté fortement au créneau, avec un discours, mais d'une force beaucoup plus que celle que j'emploie aujourd'hui, à chaque fois. Je le remercie là-dessus, c'est très clair.

Voilà, à la fin, je suis obligé de venir dans cet hémicycle, et de faire ce rappel au règlement. Je vous remercie.

### **Le Président TALAMONI**

Merci, cher collègue. La parole est au président du Conseil exécutif pour un début de réponse.

### **Le Président SIMEONI**

Vous avez raison, donc on regardera comment ça se fait qu'on en est là, et on fera le nécessaire.

**Le Président TALAMONI**

Donc, le budget.

**FINANCES – BUDGET – FISCALITE  
FINANZE – BUGETTU - FISCALITA**

**Rapport n° 2018/O2/325 : Budget supplémentaire 2018 de la Collectivité de Corse.**

Ce rapport va nous être présenté par le président du Conseil exécutif.

**Le Président SIMEONI**

Donc, Mmes et MM., chers collègues, le budget supplémentaire, donc un moment récurrent de la vie budgétaire et politique d'une assemblée, un acte qui est à la fois un acte de reports et d'ajustements. De reports en ce qu'il reprend les résultats adoptés dans le cadre du compte administratif des exercices précédents, en l'espèce les trois comptes administratifs de la Collectivité territoriale de Corse et des deux conseils départementaux.

Et un acte d'ajustements puisqu'au terme de plus des deux tiers de l'année budgétaire en cours, il est d'usage de modifier à la baisse ou à la hausse et de procéder à des ajustements par rapport aux besoins qui ont évolué en cours d'exercice budgétaire.

Alors, pour mémoire, je vous rappelle que nous avons un excédent cumulé, par rapport au compte administratif de 2017, de 43,262 M€, la Collectivité territoriale de Corse : 21,7 M€, le Conseil départemental de Corse-du-Sud : 17,8 M€...

**M. Pierre-Jean LUCIANI**

Je n'ai pas bien entendu.

### **Le Président SIMEONI**

C'est la tour Eiffel qui absorbe les ondes, qui ressemble de plus en plus à la tour de Pise, elle penche mais elle ne s'écroule jamais !

Donc j'allais dire, je ne voulais pas le dire mais puisque maintenant vous écoutez avec encore plus d'attention, un compte administratif positif en ce qui concerne le Conseil départemental 2A, mais avec une particularité, c'est que ça a été financé par un sur-emprunt, donc il n'y avait pas besoin d'emprunter pour avoir un compte administratif positif mais, c'est derrière, on n'en parle plus, on en a assez parlé. Et, en ce qui concerne le Conseil départemental de Haute-Corse : 3,6 M€.

Donc, cet excédent cumulé nous permettra de diminuer l'emprunt voté au BP 2018 et donc, bien sûr, ça va nous faire revoir à la baisse notre emprunt, conformément à la ligne prudentielle que nous nous sommes fixée.

Alors, en matière d'ajustement, qui est finalement la partie la plus intéressante, en fonctionnement le réajustement proposé hors excédent à hauteur de 20,5 M€ en ce qui concerne les recettes, a été effectué au regard des notifications reçues et du rythme d'encaissement constaté. Il impacte, à hauteur de 19 M€, les recettes non ventilées. Donc, augmentation du produit de la fiscalité directe à hauteur de 1 M€, augmentation de la fiscalité indirecte à hauteur de 16 M€ avec notamment l'augmentation des droits de mutation, je vous en ai parlé un peu ce matin, à hauteur de 6 M€, donc ça c'est le dynamisme du marché immobilier et des transactions immobilières, mais c'est aussi le reflet de mécanismes qui sont inquiétants, vous le savez, puisque notamment dans la structure de cette augmentation, on se rend compte que ça ne bouge pas du tout en Haute-Corse, mais que ça augmente de façon drastique en Corse-du-Sud. La fiscalité indirecte, l'augmentation taxe sur les conventions d'assurance, l'augmentation sur les tabacs : 2 M€ et la TICP : 5,8 M€ sur le produit, et également un abondement du fonds de péréquation des droits de mutation, de près de 1,3 M€.

Sur les recettes ventilées, une augmentation de 1,4 %, 1,5 M€, réajustement à la hausse dans le secteur social, le sport, et un réajustement à la baisse du niveau de la taxe d'aménagement.

En investissement, une baisse est proposée à hauteur de 26,87 M€ répartis comme suit : augmentation à hauteur de 5,3 M€, soit plus 7,7 % des recettes ventilées et baisse des recettes non ventilées impactées par la

diminution de 32 M€ de l'emprunt d'équilibre dont je vous ai parlé tout à l'heure.

Sur les dépenses, l'aspect le plus intéressant, en ce qui concerne les dépenses de fonctionnement, nous avons prévu de progresser de 2,2 %, soit 20 M€ par rapport au BP 2018. Alors, il n'y a pas de dérapage de la dépense qui reste contenue, comme nous nous y étions engagés. Ceci est confirmé par l'examen, par fonction, de cette augmentation d'environ 20 M€.

Alors, comment se détaille-t-elle, cette augmentation de 20 M€ environ ? 7 M€ dans le secteur social. Alors, dans le secteur social c'est l'augmentation des aides et prestations aux personnes âgées : 5 M€ ; l'aide aux personnes handicapées : 1,1 M€ et l'aide à l'enfance.

Pour rentrer un peu plus dans le détail de cette augmentation, concernant les personnes âgées, les dépenses relatives à la prise en charge de la perte d'autonomie, en particulier l'allocation APA, allocation perte d'autonomie, sont en augmentation, rapport au BP, de 3,6 M€, avec à titre d'information, une répartition comme suit : 2,4 M€ sur le territoire de l'ancien département de Corse-du-Sud et 1,2 M€ sur le département de Haute-Corse.

Comment expliquer l'augmentation de cette dépense, qui est une augmentation, j'allais dire, d'une part mécanique, d'autre part voulue ? Alors, la partie mécanique, ce sont les effets en année pleine de l'application de la loi ASV2, c'est-à-dire l'adaptation de la société au vieillissement, qui consacre la mise en œuvre de plans d'aides plus favorables et une augmentation des plafonds de prise en charge.

Donc, de ce côté-là, le réajustement à la hausse découle de l'application de la décision législative qui a été prise et puis il y a une part de hausse qui est la conséquence d'un acte volontaire de notre part, c'est la revalorisation des tarifs d'aide à domicile des établissements, votée par votre Assemblée en mai 2018 et qui a permis, sur la Haute-Corse en particulier, de sortir d'une période de quatre ans de gel des tarifs, un gel des tarifs qui n'était pas normal, donc on a récupéré ce retard. Et je rappelle, pour mémoire, que l'on a également quatre contentieux en cours par rapport à la non réévaluation, antérieure à la naissance de la Collectivité de Corse, des tarifs, et que l'on a budgétisé, 200 000 € supplémentaires au BS, pour faire face aux pénalités.

Egalement, la hausse des tarifs des établissements, notamment les EHPAD, qui se répercute sur la prise en charge par nos soins, d'une part des

dépenses d'hébergement des personnes âgées, a entraîné une inscription budgétaire de 550 000 € supplémentaires.

Donc, ça c'est la première partie, ce sont les dépenses relatives à la prise en charge de la perte d'autonomie : plus 3,6 M€.

Les dépenses relatives au handicap : 1,2 €, pourquoi ? Parce qu'il y a deux allocations à financer, qui ont augmenté. La première, c'est l'allocation compensatrice de tierce personne, elle ne s'éteint qu'au décès de la personne accompagnée et, là, il y a structurellement un allongement d'une durée de vie qui fait que tous les ans le montant augmente. Et ensuite, la prestation de compensation du handicap, la PCH, qui a vocation à remplacer l'allocation compensatrice de tierce personne lorsque celle-ci aura définitivement disparu.

Donc, ce mécanisme est plus généreux et plus complet que le précédent et il entraîne donc un effet mécanique d'augmentation de la dépense.

Troisième et dernier chapitre qui augmente dans le cadre du secteur social, la politique de l'enfance. Vous savez que les mineurs isolés étaient pris en charge, auparavant, par les départements, maintenant c'est financé bien sûr par la Collectivité de Corse, c'est une répartition qui est décidée au plan français global. Nous prenons notre part dans cet effort, la prise en charge est bien sûr obligatoire.

Mais nous avons également essayé de renforcer nos dispositifs de prise en charge puisque nous avons lancé deux appels à projets pour répondre aux besoins nouveaux d'hébergement. Vous savez qu'il y avait des différences, dans le sud c'est plutôt en famille et en Haute-Corse c'est plutôt en foyer. On a notamment ouvert un foyer dans le centre Corse.

Donc, voilà comment s'explique cette augmentation des dépenses de fonctionnement dans le secteur social.

L'aménagement du territoire, c'est plus 2 M€, donc ça, c'est la prise en compte des annuités d'emprunt consenti par le Conseil départemental à la ville d'Ajaccio et d'autres communes, mais on a abondé du fait de la décision de la CRC. Alors, je vous rappelle qu'il y a une partie qui est calculée en fonctionnement, les intérêts et une partie en investissement : le capital.

(Brouhaha).

Mais on va le voir dans la partie investissements, on a inscrit au budget la totalité de l'allègement d'emprunt.

Enseignement supérieur et formation professionnelle, là vous connaissez.

Sur le sport, 1 M€, c'est l'aide aux clubs sportifs, et notamment la décision qu'on a pris dans le domaine du volley.

L'administration générale, rien de particulier de ce côté-là, 1 M€ en fonctionnement courant, etc. Transports : 1,2 M€. Culture : 500 000 €, offres culturelles sur le territoire.

Alors un mot, le sport/jeunesse, j'en ai parlé, patrimoine, soutien aux musées labélisés et aux associations archéologiques, c'est toute la politique qui a été mise en place pour la mise en œuvre du réseau muséal.

Et, en ce qui concerne les dépenses non ventilées, nous avons augmenté les provisions, on avait déjà provisionné 10 M€ pour la Corsica Ferries, on a mis 5 M€ supplémentaires, notamment pour prendre en compte les observations de Mme la préfète de Corse qui avait considéré que la provision n'était pas suffisante par rapport aux contentieux en cours.

Et nous avons également inscrit 2 M€ au titre des emprunts toxiques du Conseil départemental 2B, puisque le Conseil départemental 2B a fait le choix de ne rien payer, ni capital, ni intérêt et de consigner, et que donc l'organisme prêteur nous a notifié une majoration que nous avons inscrite par précaution.

Alors, il y a environ 400 000 € d'inscription d'admission en non-valeur, on aura l'occasion d'en parler, notamment ce sont des contentieux anciens et prescrits qui auraient dû être admis en non-valeur antérieurement, dans le cadre des exercices budgétaires des conseils départementaux, et notre comptable public qui vient de les découvrir, considère que, pour partie, ces créances sont frappées par la prescription, en tout cas dans le cadre de la procédure dont il est saisi, et qu'il convient donc, dans un premier souci de parfaite orthodoxie budgétaire, de les inscrire en non-valeur.

Alors, après cette présentation détaillée de l'augmentation d'environ 20 M€ des dépenses de fonctionnement, telles qu'inscrites au budget supplémentaire, que dire ?

D'abord qu'on est à peu près dans la fourchette que nous avions prévue, qu'on a réévalué d'environ 2 M€ les charges à caractère général, plus 2,5 % par rapport au BP. Mais ce qui compte, c'est de comparer par rapport au BP précédant. Donc, à l'exercice précédent, BP + BS 2018 comparé à BP + BS des trois collectivités en 2017, on est à moins 8,2 % en 2018. Donc, on a diminué, de pratiquement 10 %, les charges à caractère général.

En ce qui concerne les charges de personnel, on a modifié à la marge, environ 700 000 €, essentiellement le choix que nous avons fait d'harmonisation à la hausse des trois dispositifs d'aide sociale entre les trois collectivités qui ont fusionné.

Pour synthétiser, concernant les dépenses de fonctionnement, RAS si ce n'est la confirmation de choix vertueux et d'une appréciation initiale qui était très fine et pertinente.

En ce qui concerne les investissements, les dépenses réelles d'investissement progressent de 16,7 M€, soit + 4,7 % par rapport au BP. Là aussi, on va rentrer dans un détail qui a son importance.

Sur les transports, on est sur une augmentation d'environ 10 M€ sur les chantiers routiers. Je voudrais faire un petit focus là-dessus, notamment pour compléter la réponse apportée par Vanina BORROMEI à la question orale de Valérie BOZZI ce matin, que je remercie pour son communiqué prestement rédigé, prestement lu et auquel il sera prestement répondu.

Le budget, c'est une prévision et ensuite, vous savez qu'il y aura l'exécution, on est sur une prévision budgétaire d'environ 98 M€ consacrés aux investissements routiers pour la nouvelle Collectivité de Corse. Le fait que la direction des routes et investissements routiers et aéroportuaires demande 10 M€ au BS, montre bien que la prévision budgétaire va être réalisée et qu'on a même besoin de crédits supplémentaires pour pouvoir aller au bout de ce qu'il est possible d'engager. De ce côté-là, on va être environ à 98 M€.

Ce qu'il est intéressant de savoir, c'est que ce qui vous est demandé en augmentation, correspond à une augmentation des crédits sur le réseau ex-départements. La répartition des investissements sur les 98 M€, c'est environ 62 M€ pour les réseaux anciennement

départementaux et 36 M€ sur le réseau territorial. C'est un élément de réponse de voir que les réseaux départementaux ne sont pas délaissés, oubliés ou minorés.

Ce qui est important aussi, c'est que nous avons prévu de faire 25 M€ sur chacun des deux réseaux départementaux, une logique d'équité. François ORLANDI n'est pas là, on dira que c'est une équité qu'il faut corriger par le fait qu'il y a un réseau qui est plus important en kilométrage en Haute-Corse et que les investissements à faire sur le réseau routier sont souvent plus lourds, y compris sur l'entretien ou le gros entretien par rapport à la nature géologique, le schiste d'un côté, le granite de l'autre, plus d'autres considérations dans lesquelles je ne rentre pas.

Mais on est aussi tenus par ce qui était prêt et ce qui était dans les tuyaux, on ne peut pas inventer des opérations en cours d'année. Donc, on se rend compte qu'il y a une exacte égalité, l'investissement en 2018 de la nouvelle Collectivité de Corse, entre les deux anciens départements, c'est-à-dire qu'on va passer de 25 millions prévus au budget primitif, pour chacun des deux anciens départements et leur réseau routier, à 31 M€ (31 millions CD 2A et 31 millions CD 2B).

Un élément de comparaison, puisqu'on va être dans ces eaux d'exécution budgétaire, pour tordre le cou définitivement aux inquiétudes qui étaient certainement énoncées de bonne foi, malgré les difficultés de la construction de la nouvelle Collectivité de Corse, on est au-dessus du réalisé des années précédentes. Eh oui ! On vous le démontrera, ce sont les chiffres.

Par exemple, en Haute Corse, la moyenne, hors 2017 qui a été une année exceptionnelle, la dernière année, le chant du cygne peut-être, ou la préparation des élections, il y avait eu environ 30 M€ d'investissement en 2017, mais les années précédentes, la moyenne, c'était 15 M€ pour le Conseil départemental 2B. Là, on va être à 31 M€. Donc, on a retrouvé le même niveau d'investissement.

Pour le CD 2A, je parle sous votre contrôle, M. le Président, on était à environ 25 M€ et là, on va être à 31 M€. Donc, je le dis avec force, de ce côté-là, sur la question des routes, la Collectivité de Corse s'est traduit par un plus pour les anciennes structures départementales et les anciens territoires couverts par les deux départements.

Sport/jeunesse : augmentation de 2,8 M€ de l'inscription budgétaire. Il s'agit de financer des équipements portés par les communes et intercommunalités (acquisition de matériel pour les comités régionaux). Je salue le travail qui a été fait par Vanina BORROMEI et ses équipes sur la question des infrastructures. Lauda GUIDICELLI, aussi, avait dû faire, vous vous rappelez, avec un budget ric-rac et on avait dit qu'on ferait des efforts au moment du BS, dès lors qu'on aurait, en fonction de l'exécution, des marges. Là, on l'a fait, on met près de 3 M€ en plus pour aider les intercommunalités avec une logique d'équité territoriale.

L'administration générale : + 2,6 M€. Là, il y a l'imputation de l'acquisition du terrain, dans le cadre de l'exercice du droit de préemption de Cavallu.

Sur le patrimoine : + 2,2 M€. C'est intéressant aussi et je fais un petit focus. Ce sont l'investissement sur les musées labellisés, c'est-à-dire sur tout le territoire de la Corse, le château de la Punta, cher aux Ajacciens, l'équipement du Centre de conservation et de restauration en Balagne, l'escalier du roi d'Aragon (era ora ! Mais bon, c'est fait !), réhabilitation de la maison MORANDINI à Aleria (c'est l'acquisition du fort d'Aleria vers la montée en charge), plus subventions aux communes. Vous voyez qu'on est toujours dans une répartition, d'un point de vue de la logique d'équité territoriale de la vision globale, qui est conforme à nos engagements.

Une nouvelle inscription budgétaire pour le réseau à très haut débit, environ 2 M€. C'est la signature qui a été formalisée sur le contrat de délégation de service public. Ce sont les premiers fonds à engager pour la mise en oeuvre du contrat.

Aménagement du territoire : On retrouve, M. le Président, les allègements d'emprunt, le complément qui n'apparaissait pas sur le fonctionnement.

Culture : 900 000 €. Là aussi, Josepha n'est pas là, mais ce sont principalement les augmentations des aides à destination du secteur associatif. On avait dit qu'on ferait un effort au BS, il est fait.

Enfin 800 000 € d'inscription aux fonds foncier agricole. C'est l'opération exemplaire que nous avons votée à l'unanimité, c'est-à-dire aider la SAFER à devenir acquéreur du domaine de Casabianda.

Donc, vous voyez que ces dépenses d'investissement traduisent des choix politiques. D'ailleurs, un certain nombre de rapports afférents à ces inscriptions budgétaires vous seront soumis lors de la présente session. Ils sont aussi en cohérence avec la vision budgétaire et stratégique globale que nous avons mise en œuvre, en ce qui concerne l'actuelle majorité territoriale, depuis le premier exercice budgétaire de 2016, et que nous avons continuée à développer quelles que soient les difficultés ou les nouvelles circonstances au fil des exercices budgétaires précédents.

Globalement, sur les grands équilibres, on a toujours dit qu'on va essayer de limiter les dépenses de fonctionnement, être le plus vertueux possible, c'est ce que nous avons fait. On va essayer d'investir et de faire évoluer la vision stratégique en tenant compte des coûts partis, c'est-à-dire des engagements, mais on va commencer à impulser notre vision politique et à développer notre projet, et on commence à en voir les traits, de façon encore un peu plus affirmée, à l'occasion de ce budget supplémentaire.

On avait dit aussi que, par rapport à un certain nombre d'occurrences que nous avons eu à gérer et notamment en 2016, la question des 100 M€, on était contraints à l'emprunt. Mais nous avons fait des inscriptions budgétaires d'emprunt dont nous vous avons dit que nous ne les réaliserions qu'en tenant compte des stricts besoins de l'investissement tel que nous l'avons calibré. Nous sommes encore exactement dans cette logique-là. Nous ne surconsomons pas, nous ne tirons pas, de façon inconsidérée, sur la ligne d'emprunt. Vous avez vu que, par exemple, on a eu un solde positif sur les comptes administratifs. Cela nous permet de diminuer d'autant l'emprunt inscrit qui sera réalisé.

Même chose sur les autorisations de programme et d'engagement. Sur les autorisations de programme, nous privilégions... il y a le toilettage qui continue, il y a une vision stratégique que je vais développer et, surtout, il y a le fait de privilégier les opérations de maîtrise d'ouvrage directe, puisqu'il vous avait été notamment reproché, dans le rapport de la Chambre régionale des comptes, d'être trop souvent

dans des financements d'opérations dont la Collectivité de Corse n'avait pas la maîtrise d'ouvrage. Donc là, nous privilégions les opérations de maîtrise d'ouvrage directe et nous ouvrons de nouvelles autorisations de programme à concurrence de 103 M€ (administration générale, construction et réhabilitation de bâtiments + acquisition de nouveaux systèmes d'information, 26 M€.

Aménagement du territoire : 25 M€ dont 11 M€ dans le cadre de la dotation quinquennale.

6 M€ pour le capital des allègements d'emprunt de la ville d'Aiacciu conformément à la décision de la CRC, et 1,7 M€ pour le Syndicat d'énergie de Corse-du-Sud. Ce sont les opérations qui ont été initiées au titre des engagements que nous avons pris, nous en avons parlé ce matin.

24 M€ pour les transports, et notamment les investissements sur le réseau ferré, 5,5 M€ et 18 M€ pour les infrastructures routières.

10 M€ d'autorisations de programme pour la mise en oeuvre du programme FEDER.

5 M€ pour le sport et les infrastructures sportives.

4,5 M€ pour le patrimoine, etc.

Sur le fonctionnement, des autorisations d'engagement à hauteur de 58 M€. Services généraux, là il y a un effort qui est fait, notamment pour la mise à niveau de l'entretien du matériel roulant et la mise aux normes et la maintenance, l'entretien du patrimoine bâti de la Collectivité, près de 15 M€.

Les transports, 16 M€ dont 7 M€ nécessaires au financement de la compétence scolaire qui est désormais exercée par la Collectivité de Corse.

Ce qui est important, c'est qu'on est toujours dans un ratio de couverture, aussi bien pour les AP, pour les AE, conforme à la norme admise.

Je termine cette présentation en disant que, sur les grands équilibres, on était sur un BP qui était configuré de façon optimale. Les aménagements qui sont apportés par le BS sont justifiés par des décisions politiques qui s'inscrivent dans notre vision stratégique telle qu'expliquée et validée par des votes au cours de l'année en cours.

Nous restons dans une trajectoire budgétaire qui est une trajectoire vertueuse puisque nous allons diminuer le recours à l'emprunt de 32,4 M€. Il est ramené aujourd'hui à 84,4 M€. Nous sommes sur un ratio de désendettement qui est de 5,8 années, ratio de KLOPFER, alors qu'il est prévu que l'on puisse aller sans risque jusqu'à neuf années. On est vraiment sur une trajectoire tout à fait raisonnable.

Nous avons reconstitué et renforcé notre épargne brute. De ce côté-là, nous sommes dans une situation qui n'est pas euphorique, mais qui est satisfaisante.

Je termine cette présentation en remerciant, ce que j'aurais dû faire au début, le DGA, Mme LEONETTI, l'ensemble des équipes qui ont contribué, à la fois, à la construction du budget, à son exécution et à la rédaction des documents qui vous sont soumis dont je pense, vous conviendrez avec moi, qu'ils sont à la fois exhaustifs, sincères et compréhensibles, y compris pour celles et ceux qui ne sont pas des spécialistes de la matière budgétaire.

### **Le Président TALAMONI**

Merci, M. le Président du Conseil exécutif.

Il y a un rapport de la Commission des finances. Anne TOMASI va nous le présenter si elle le veut bien.

### **Mme Anne TOMASI**

Bien sûr que je veux bien vous le présenter !

**M. Hyacinthe VANNI**, ayant relevé que le rapport comportait une proposition d'admission en non-valeur à concurrence de 300 000 €, a souhaité en connaître les bénéficiaires et les motivations : il lui paraît gênant, en effet, que l'on demande aux élus de décider l'effacement d'une somme qui n'est pas anodine sans autre justification.

**Les services** ont fait valoir, dans leur réponse, qu'il s'agissait d'un titre de recettes émis par l'ancien Conseil départemental du Cismonte en 2005, auprès d'une société « Balagne immobilier », mais que du fait de son ancienneté, ils n'avaient pu obtenir davantage de renseignements. Ils s'efforceront, cela étant, de fournir les précisions demandées avant la séance publique.

**M. Hyacinthe VANNI** en a pris acte, tout en indiquant qu'en fonction de ceux-ci, il se réserverait le droit de déposer un amendement au cas où la justification de cette action ne lui apparaîtrait pas convaincante.

**J'ai**, considérant le bien-fondé de cette prise de position, proposé que cela constitue une réserve de la commission.

**La Commission des finances a émis un avis favorable.**

**Le Président TALAMONI**

Il n'y a pas d'autres rapports. La parole est à qui la demande, sachant que les documents budgétaires peuvent faire l'objet d'un temps de parole de vingt minutes par groupe, mais ce n'est pas obligatoire, on a le droit de résumer son propos en trois minutes.

Pierre-Jean LUCIANI a demandé la parole, il l'a et ensuite M. ORSUCCI.

**M. Pierre-Jean LUCIANI**

Je ne m'étendrai pas longuement sur les BS mais j'ai quelques questions à poser.

Je souligne les 20 millions et quelques qui rentrent dans l'escarcelle de la région, ce n'est pas rien du tout, puisque 20 + 20, ça fait 40, ce n'est pas négligeable, malgré que vous ayez tiré sur le président et le CD 2A, pendant une heure, la dernière fois. Mais bon, j'ai bien résisté et aujourd'hui, il n'y a aucun problème pour moi, je ne pense même pas pour vous, d'argent du moins.

Par contre, je voulais demander des renseignements sur certains travaux. Nous avons voté, au département, 18 000 tonnes d'enrobé et je voudrais savoir où ça en est ? Première question.

Deuxième question : je voulais savoir si vous allez aller jusqu'au bout sur les grands travaux d'aménagement de la route des Sanguinaires ? De Caldaniccia ? De Capo di Feno ? Etc. Est-ce que vous allez continuer les travaux, comme vous avez annoncé tout à l'heure que vous continuiez les travaux du château de la Punta ?

Donc, au moins pour ces quatre ou cinq questions, je voudrais avoir des assurances, puisque c'est voté, donc notamment sur les 18 000 tonnes d'enrobé, parce que là, on arrive en hiver, ça m'étonnerait que les entreprises puissent mettre des enrobés à Cuttoli ou ailleurs. Avec l'hiver qui arrive et les trous qui vont être encore plus grands, ça m'étonnerait que vous puissiez le faire. A mon avis, vous allez reporter, à nouveau, sur 2019.

### **Le Président TALAMONI**

Jean-Charles ORSUCCI a la parole.

### **M. Jean-Charles ORSUCCI**

Merci, M. le Président.

On va rappeler le caractère contraint de la construction budgétaire 2018. Pour autant, la lecture du BS fait apparaître qu'il s'agit principalement de l'affectation des résultats cumulés de 2017, de 43,3 M€, des trois collectivités, résultats qui sont affectés essentiellement à la diminution de l'emprunt de 32,4 M€.

Je rassure tout le monde, Président, j'ai oublié de le dire, je ne pense pas atteindre les vingt minutes et je voudrais surtout excuser François ORLANDI qui ne peut pas être là, avec nous, aujourd'hui. C'est plutôt sa partie et je fais essayer modestement de le remplacer.

Pour nous donc, la vraie question est l'état de consommation des crédits de paiement. Honnêtement, le sentiment qui est le nôtre, à la présentation de ce BS, c'est qu'on a très peu de réalisations et on est assez inquiets sur le sujet.

Quel est le lien entre les autorisations de paiements et les CP, nous sommes très loin, pour nous aujourd'hui, des prévisions du BP en investissements.

Les dépenses de fonctionnement augmentent de 20,1 M€, avec une provision de 5 M€ sur le procès Corsica ferries et 2 M€ sur les emprunts toxiques du Département de Haute-Corse. On pense que l'affectation des résultats cumulés aurait pu être utilisée, en partie, en crédit de paiement sur les autorisations de programme, en particulier, et ça ne va pas vous étonner, pour nous aussi, sur le réseau routier des départements pour lesquels les montants prévus sont nettement inférieurs à ceux des anciennes collectivités. Vous avez dit, M. le Président, je vais réagir, parce que je vous ai écouté quand même avec attention, que le bilan de mon ami François ORLANDI avait été exceptionnel, notamment dans l'année 2017 (la petite pointe, sur la raison de l'année 2017, si je vous taquinais un peu, je vous dirais, c'est vrai qu'il a été plus rapide sur le goudron, que vous sur les stylos, mais bon ! Je ferme la parenthèse).

Sur les EHPAD, je me permettrai de faire une remarque. Nous, ce qu'on voudrait vous dire, c'est qu'aujourd'hui, notre inquiétude majeure porte sur l'augmentation que cela peut faire peser sur les résidents des EHPAD, à terme. C'est cela qui nous inquiète par rapport au BS qui nous est proposé et à l'harmonisation qui nous est aujourd'hui proposée. Il faut être vigilant, on peut comprendre la volonté d'aller vers une harmonisation. On peut aussi avoir la crainte de ces gens qui aujourd'hui verraient le coût augmenter fortement, et peut-être un peu trop rapidement.

Sur l'augmentation des charges de personnel, on pense que c'est un peu inéluctable par rapport à la situation de notre Collectivité, sauf que, comme a pu le faire notre ami François ORLANDI au Département de Haute-Corse, on sait qu'on peut s'appuyer à la façon des collateurs qui ne partagent pas forcément la même sensibilité. Nous, aujourd'hui, on sent un malaise réel au niveau des agents qui se plaignent de ne pas avoir d'activités. Donc, on vous alerte sur le fait que, plutôt que de procéder à des recrutements extérieurs forcément coûteux, pour nous, il est fondamental de s'appuyer sur les compétences des cinq mille agents qui, aujourd'hui, constituent la Collectivité de Corse.

Sur les provisions pour charges, je répète, sont prévus 5 M€ pour la Corsica ferries et 2 M€ pour les emprunts toxiques. On a là, deux questions : pourquoi 5 M€ alors que l'on parle de montants beaucoup plus importants concernant la Corsica ferries ? Pourquoi 2 M€, alors que

les annuités d'emprunt sont consignées ? Est-ce que vous avez, de votre côté, engagé des discussions avec les ministres concernés ? Des engagements avaient été pris, d'après François ORLANDI, ils doivent être tenus, mais tout cela bien sûr, vous le savez, ça nécessite forcément que l'on mette le maximum d'huile dans les rouages, dans une discussion, dans l'intérêt de la Corse propice à notre Collectivité.

Sur ce point précis, on voudrait savoir s'il y a une injonction de l'Etat de procéder à ces constitutions de provisions. Tout cela permet, toutefois, de constituer une trésorerie florissante, mais nous, on le regrette, parce que cela se fait forcément au détriment de l'investissement.

En conclusion, et vous voyez que je suis assez rapide, on peut dire que ce budget, comme nous l'avons souligné au moment de l'examen des CA des trois collectivités, relève une origine de recettes essentiellement constituées par des opportunités comptables, mais sans réalité financière en termes de trésorerie. Seul le CD 2B, qui n'a pas pratiqué la neutralisation des amortissements, présentait un excédent, certes faible, mais réel. Cependant, les éléments repris dans le BS démontrent que les recettes réelles ne couvrent pas les dépenses réelles et nécessitent donc de puiser dans les réserves de la Collectivité.

Il faudra un jour, s'attacher à la nécessaire prise en compte des amortissements, à la bonne hauteur, y compris avec les incidences que cela peut avoir sur les budgets futurs.

La faible consommation des crédits d'investissement, l'augmentation des dépenses réelles de fonctionnement, avec des recettes inférieurs aux dépenses, l'orientation de ce BS ne peut pas, pour l'instant, M. le Président, on vous le dit, renforcer notre confiance dans l'orientation de notre Collectivité.

Nous nous sommes abstenus, au moment du budget prévisionnel, car il s'agissait d'un exercice qui prend obligatoirement en compte les contraintes héritées des trois collectivités. Nous nous abstiendrons, aujourd'hui encore, parce que nous sommes encore dans cet état d'esprit-là. Nous jugerons, à l'occasion du CA, la réalité de la gestion de votre majorité. Le prochain exercice ne pourra plus relever comme excuse les actes passés, et les résultats seront de votre entière responsabilité.

Voilà ce que l'on peut dire aujourd'hui sur ce BS, voilà notre sentiment. Petite parenthèse, je n'évoque pas ici le cas Cavallu, je le ferai spécifiquement dans le cadre du rapport que vous nous avez présenté.

Je vous remercie, M. le Président.

**Le Président TALAMONI**

Merci, cher collègue. Xavier LACOMBE a la parole.

**M. Xavier LACOMBE**

Merci, M. le Président.

Assez rapidement, on ne va pas s'étaler, beaucoup de choses ont déjà été dites.

Sur la forme, autant précédemment sur les anciens BP (les deux ou trois derniers, les BS), j'ai apprécié la présentation, autant cette fois-ci, j'ai trouvé cela un peu plus laborieux et j'ai eu du mal à m'y retrouver. En fouillant et en cherchant bien, je n'ai pas tout trouvé. Cela étant le premier point.

Mais je reviendrai plus sur le fond. Ça a été dit, donc un budget supplémentaire de 142 M€, un résultat de fonctionnement consolidé, de 43 M€, dont je tiens à préciser que plus de la moitié, bien plus de la moitié, provient des deux ex départements, 21 M€ du CD 2A. 32,4 M€ de baisse d'emprunt, essentiellement utilisés pour la baisse d'emprunt. Voilà, en gros, les grandes lignes et les grands chiffres. Ceci n'est pas tout.

Dans votre présentation, M. le Président de l'Exécutif, vous avez abordé beaucoup de choses mais, peut-être, que partiellement. Il y a quelques oublis, sûrement involontaires, de votre part ou calculés, je n'en sais rien, je commence à douter. Donc, je vais peut-être les rappeler et aller jusqu'au fond.

Aujourd'hui, quand même, une augmentation de 17 M€ de fiscalité au bénéfice de la Collectivité unique et, en grande partie, due aussi au FCTVA et de l'investissement fait par les ex départements, particulièrement celui de la Corse-du-Sud. Donc, d'autres impôts directs

et indirects, et dotations viennent cumuler tout cela pour arriver à ce montant de 17 M€. Premier point.

Deuxième point, on a parlé des dépenses de fonctionnement. Moi, j'ai toujours tendance à travailler sur les dépenses réelles de fonctionnement et les recettes réelles de fonctionnement. Aujourd'hui, on voit très clairement, certes, des efforts qui sont faits, mais toujours est-il qu'aujourd'hui, on a un delta entre les charges de personnels, du BP au BS, de 0,38 %, vous l'avez souligné.

De 2017 à 2018, ces charges de personnel ont augmenté de 3,34 %, vous en avez donné, en partie, l'explication, mais toujours est-il, 3,34 %, BP + BS, 2017/2018. Comparons à égalité, nous sommes bien d'accord, BP + BS 2017, BP + BS 2018, augmentation des charges de personnels de 3,34 %.

Une augmentation, aussi, due au 0,17 pour l'APA et tout ce qui est social, je veux bien le croire, c'est justifié. Mais, finalement, il y a un delta entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement, entre 2,18 % d'augmentation de dépenses réelles de fonctionnement et seulement, 1,92 % d'augmentation de recettes réelles de fonctionnement. Là, il y a un delta, ça veut dire qu'on a puisé sur les réserves, légèrement certes, mais comptablement c'est irréfutable.

Ce que je voudrais, très clairement, dire, ce qui m'inquiète le plus, sur le fond, c'est qu'aujourd'hui, on a des grosses sommes qui sont neutralisées. On a des millions d'euros qui sont aujourd'hui en opération d'ordre, en neutralisation. Ce n'est pas interdit mais, réellement, c'est un affichage comptable, mais ce n'est pas de l'argent et pour preuve, nous faisons appel tout de suite, très tôt, à des lignes de trésorerie de plus de 6 M€ maximales autorisées. C'est ce qui est écrit dans le rapport, sachant que la DCT est versée au mois de février au plus tard et nous la reversons à l'Office des transports que par douzième. Donc, nous voyons bien qu'il y a une interrogation.

Il est grand temps, et cela rejoint un peu ce que vient de dire M. ORSUCCI sur les amortissements, je pense, qu'il y a un réel travail. Peut-être n'a-t-il pas été fait, vous n'en portez pas toute la responsabilité, mais aujourd'hui, depuis trois ans, vous êtes aux affaires, je pense qu'il est grand temps de s'attacher à ce travail, de commencer à remettre les

choses vraiment et qu'on ait, non pas un affichage, mais une réalité de la situation financière de la CdC et de notre Assemblée, dans les années à venir.

Donc, on voit bien qu'il y a une gymnastique comptable virtuelle qui s'opère quand même, et cela permet de faire un affichage, mais ce n'est pas tout à fait, totalement, la réalité des choses. Ça, c'est le deuxième point.

Pour terminer, on peut inscrire, on peut engager. Moi, je voudrais parler en termes de réalisation. Je reviendrai sur le routier puisque ça a préoccupé, ce matin, grâce à la question orale de Mme BOZZI, à juste titre, de l'intervention de l'ex président du CD 2A, de M. ORSUCCI, aujourd'hui, concrètement, quand les choses se réalisent, on le voit. Cette année, peu de chose sont réalisées, je parle en termes de réalisation. On peut inscrire, dire ce que l'on veut, en termes de réalisation aujourd'hui, je pourrais presque dire que c'est une année qui est vraiment au ralenti. On me souffle « blanche », je dirais légèrement teintée parce qu'il n'y a pas rien, mais je pourrais dire cela ! C'est peut-être un choix.

Mais dans la proposition que vous faites, les 25 ou 31 M€ sur chaque département, c'est peut-être vrai ce qui est inscrit, mais en termes de réalisation, tout ce qui était engagé par le CD 2A aujourd'hui, et je veux pour preuve des opérations qui ont été engagées... Oui, études faites, marché lancé qui était en mesure d'être attribué, fin 2017, qui n'est toujours pas attribué aujourd'hui. Donc, il n'a pas été réalisé. Si l'on considère que cela, c'est fait, c'est acquis, c'est acté, c'est réalisé, certes nous sommes sur ces chiffres. Mais ce n'est pas le cas. Ça sera peut-être réalisé en 2019.

Ce que l'on oublie de dire aussi, c'est que cette fameuse convention CTC/Département de 30 M€ qui avait été signée, non pas avec le Département de la Haute-Corse, mais avec celui de la Corse-du-Sud, où 10 M€ de travaux supplémentaires, au 25 ou au 30, qui étaient réalisés qui, aujourd'hui, on n'en parle plus, mais qui ont été réalisés. Donc, on n'était pas à 25 millions de réalisation du CD 2A des années précédentes, mais on était plus sur 36, 38 et 40. Cette convention a été réalisée par le CD 2A et j'en ai pour preuve, j'ai une opération sur la route D 29 du village qui est dans ce cadre-là, qui a été inscrite, qui a été

augmentée. Le marché, les études ont été passés. Je crois que les questions et les interrogations, cette inquiétude, est-ce que, ce qui a été prévu, va être réalisé ?

De fait, si on prend en compte tout ce qui avait été prévu et engagé, aujourd'hui, quand on met le même montant pour les mêmes départements, inévitablement on va réaliser et peut-être, à juste titre, plus de communes, plus de kilomètres, plus peut-être de difficultés techniques pour le faire, peut-être plus en Haute-Corse. Mais on ne peut pas dire que nous mettons les deux mêmes sommes et que nous allons réaliser la même chose, non. La réalité, ce n'est pas ça. On affiche les deux mêmes sommes, mais on réalisera beaucoup plus par rapport à ce qui était prévu précédemment, on réalisera beaucoup plus en Haute-Corse. C'est ça la réalité. La réalité, ça va être ça, sur les deux ou trois ans à venir.

Voilà ce que je voulais dire et je m'en tiendrai là. Merci.

### **Le Président TALAMONI**

Merci. M. MONDOLONI, vous avez la parole pour le temps qui reste, c'est-à-dire une dizaine de minutes.

### **M. Jean-Martin MONDOLONI**

Merci, M. le Président.

En complément de ce que Xavier vient d'exprimer fort justement et fort précisément.

On va être dans la continuité de ce qui a été acté au mois de mai. On est sur un budget supplémentaire dont vous dites fort justement qu'il a une double vertu : celle d'acter des reports et celle de présenter des ajustements, c'est-à-dire de s'adapter à la vraie vie.

Sur les reports, ça a été dit, mais les choses vont mieux en le redisant qu'en se dédisant, vous aviez à l'époque, fait preuve d'un certain catastrophisme. Quelqu'un dit « il n'est jamais trop tard pour être pessimiste » mais, à l'arrivé, on constate qu'en effet, les excédents nets dégagés par les trois collectivités, vous donnent sinon un matelas, en tout cas, un certain confort au moment où il s'agit de reporter ces excédents,

et rien d'autre à signaler, il faut prendre acte de ces reports, quels que soient d'ailleurs les mécaniques qui ont pu conduire à ces reports.

En matière d'ajustements, vous affirmez, et ce que vous affirmez a le mérite de la cohérence, je cite, « les réajustements proposés s'inscrivent dans les orientations fixées par le budget primitif adopté en mai dernier ». On vous a dit, au mois de mai dernier, un certain nombre de choses qu'on va répéter ce jour, on aurait pu vous accompagner si on avait senti une inflexion dès le budget supplémentaire par rapport aux critiques que nous avons formulées, notamment sur ce que j'avais appelé le manque de souffle, d'audace, en tout cas la trace prégnante de ce budget.

Il y a une mécanique qui, aujourd'hui, relève de ce que j'appellerais les angles morts et que vient, fort précisément, en donnant des exemples extrêmement prégnants, d'évoquer M. LACOMBE. On se prévaut d'avoir des chiffres peu ou prou équivalents à ceux des années précédentes. Vous savez très bien qu'on peut faire dire, à peu près, tout ce qu'on veut à des chiffres, et votre bonne foi, du point de vue de ce que j'appellerais la rhétorique combinatoire, n'est pas en cause. Seulement, lorsqu'on prépare des documents prévisionnels, c'est le cas du BP, c'est encore le cas du BS, il y a ce qui est engagé, il y a ce qui est mandaté et ce qui est réalisé. Or, on vit tous ici dans la vraie vie. On est tous sollicités, interpellés, sensibilisés à ce qu'on voit naturellement, mais aussi à ce qu'on ne voit pas.

Donc, ce que l'on veut apporter ici, ce n'est pas seulement une manœuvre politicienne ou une façon de se justifier quant à notre positionnement politique. C'est une véritable crainte lorsqu'on parle d'année blanche en matière d'investissement et ça, seul le compte que nous examinerons, probablement au printemps prochain, nous permettra, en réalité, de voir ce qui a été réellement exécuté encore que, encore qu'il faut être sur le terrain pour voir ce qui a définitivement été livré comme crédits de paiement mis à la disposition des autorisations de programme qui ont été lancées les années précédentes. Ça nous renvoie, là aussi, à cet exercice de toilettage qui est entamé depuis un certain nombre d'années, qui n'est pas évidemment le propre de votre mandature, mais que vous avez eu le mérite de poursuivre, où il y a, là aussi, quelque chose qui ne relève pas d'une révolution transcendante quant à l'appréhension du domaine budgétaire. Oui, le ratio AP/CP

tranquillement a fait son oeuvre et oui, vous toilettez tranquillement, il n'y a pas de renforcement. Il y a un toilettage, mais il n'y a pas une mise à disposition de ce que quelqu'un, dans cette enceinte, appelait en son temps « les eaux dormantes » car, là aussi, il y a un gisement d'économies, et de mobilisation des ressources de la Collectivité, qui est important. Il y a des charges de fonctionnement, certes, qui sont maîtrisées, qui ne s'envolent pas, mais qui ne diminuent pas substantiellement.

Donc, vous êtes quelque part dans la quadrature du cercle où vous voulez, et c'est fort ambitieux, à la fois continuer à investir maîtrisant des charges de fonctionnement. Mais c'est à-peu-près ce qu'essayent de faire toutes les collectivités.

Je dirai donc que ce document, de notre part, ne mérite ni excès d'honneur, ni excès d'indignité. Sans pudibonderie, ni outrage, on va répéter ce qu'on vous a dit au mois de mai dernier, tout cela manque de souffle, mais on s'inquiète davantage parce qu'on a l'impression que vous vous essoufflez.

C'est la raison pour laquelle, en cohérence par rapport à ce que nous faisons en mai dernier, nous voterons contre ce document.

### **Le Président TALAMONI**

Merci, cher collègue. Mme BOZZI, vous avez la parole.

### **Mme Valérie BOZZI**

Merci, M. le Président. Je serai brève, je ne dépasserai pas les quinze minutes qui restent à mon groupe.

Quelques observations sur ce budget supplémentaire.

D'abord, effectivement, constater que le Département de Corse-du-Sud, malgré tout ce qui a, et a pu être dit, laisse un excédent de plus de 20 M€ à la nouvelle Collectivité. C'est bien de le rappeler et de le préciser aujourd'hui. Les excédents vous permettent de présenter des propositions nouvelles sur les investissements.

Quelques observations sur l'admission en non-valeur, M. ORLANDI avait fait une demande, lors de la Commission des finances, aujourd'hui, on n'a pas de précisions sur ces admissions en non-valeur qui représentent quand même 367 393 €. Ce sont des sommes importantes, et plus de 200 000 € concernent une seule créance, une seule société bastiaise. Il est, à mon avis, inconcevable d'annuler ces dettes sans aucune précision, simplement sur la proposition du comptable public, sans avoir de précisions sur l'impossibilité du recouvrement qui aurait pu en découler.

Même chose sur les provisions pour risques qui sont inscrites, elles sont bien inférieures aux condamnations par les tribunaux. Elles sont donc à mon avis, insincères.

Sur ce budget supplémentaire, notre groupe avait voté contre le budget principal en mai. Aujourd'hui, le budget supplémentaire qui est simplement, comme vous l'avez dit, un ajustement de ce budget principal, nous voterons également contre ce budget supplémentaire.

Je vous remercie, M. le Président, sur vos précisions concernant ma question de ce matin sur les routes départementales, une réponse un peu plus précise que la réponse de ce matin. Mais j'aimerais tout de même que l'on ait, et j'ai entendu ce matin la conseillère exécutive qui disait que vous étiez en phase d'arbitrage, un planning des routes, comme l'a rappelé Xavier LACOMBE. Beaucoup d'élus attendent de savoir si les routes de leur village seront réalisées, et quand. Nous aimerions que les conseillers territoriaux soient informés de ces arbitrages et, en tout cas, du planning prévu.

Voilà les simples observations que je tenais à vous faire.  
Merci.

### **Le Président TALAMONI**

Merci, chère collègue. Il y a M. ARMANET qui a demandé la parole. Vous l'avez .

**M. Guy ARMANET**

Merci, Président.

Mes chers collègues, l'exercice budgétaire, et notamment le BS, relève d'un acte politique fort auquel nous devons bien évidemment répondre aux attentes des uns et des autres et essayer de mettre en phase la politique que nous souhaitons mener.

Il est nécessaire de rappeler l'état des lieux de 2015, mais très brièvement parce que je ne souhaite pas m'étendre sur le trou que nous avons trouvé à l'époque, et la manière dont nous nous sommes efforcés de rétablir nos finances et d'essayer de les remettre en phase afin de pouvoir continuer à se projeter et à travailler dans le bon sens.

Les chiffres que vous venez de citer, M. le Président de l'Exécutif, l'excédent cumulé et associé aux reports, bien évidemment la Collectivité de Corse a additionné 21,7 M€, autant que le CD 2A, 20 M€ et le CD 2B 3,6 M€.

Néanmoins, on peut toujours se mettre du côté du verre à moitié vide ou à moitié plein, et on peut se dire effectivement que le CD 2A a apporté sa contribution à hauteur de 20 M€.

Je ne vais pas m'étendre aussi sur ce sujet-là, mais permettez-moi de vous dire quand même que la résultante de certains investissements va tout de même impacter l'avenir de la Collectivité. Je crois qu'il est bon de le rappeler.

Les excédents cumulés et les reports nous amènent au constat suivant qui nous ramène à un ratio de structure de 5,8 annuités de désendettement qui est un ratio plus qu'acceptable et l'épargne brute qui se reconstruit bien évidemment puisque nous n'avons pas investi à hauteur de ce que nous avons envisagé. Ceci expliquant cela, on peut retrouver un fonctionnement adéquat.

On parlait tout à l'heure, M. LACOMBE a effectivement parlé de dépenses de fonctionnement et de recettes de fonctionnement. Elles sont effectivement plus ou moins en équilibre, avec un chouïa de diminution sur les recettes à 1,92 pour 2,18 de dépenses. Il est important d'essayer de retrouver cet équilibre-là, voire de le faire prospérer. Mais

je crois que l'on s'y attache fortement et qu'il est important de remettre les choses dans cet axe-là.

Malgré toutes ces difficultés, M. ORSUCCI l'a précisé tout à l'heure, les 15 M€ que nous avons été obligés de provisionner, non pas parce que nous en avons l'envie, mais parce qu'effectivement, la Corsica ferries, les emprunts que nous avons faits, bien évidemment, vous nous amenez à nous transporter aussi sur ce terrain-là, pour combler ce qui n'a pas été fait auparavant et ce qui engage nos finances aujourd'hui.

J'ai envie de vous dire brièvement que les différentes feuilles de route qui ont été distribuées auprès des différents offices, satellites ou agences, ont quand même tenu le rang, et pour ne pas les citer, l'ATC, l'Office des transports, le président de l'Exécutif l'a précisé, nous avons rajouté 10 M€ au BS, nous sommes sur une projection, en 2020, et il faut le dire, d'un bord à bord à 99 €. Nous aurons au moins eu le mérite non seulement de le dire mais de le faire, je crois qu'il est important de le rappeler.

L'ADEC, l'Office de l'environnement, l'OHC, les différents SDIS, je crois qu'on est véritablement dans un dynamisme qui nous permette de laisser entrevoir que nous allons continuer à investir et nous allons continuer à développer les choses. C'est important de le dire et surtout de le faire.

On parlait d'actions, tout à l'heure, et de réalisations, nous aussi, nous sommes sur le terrain. Nous aimerions que des fois les choses aillent un peu plus vite, mais il faut le temps au temps. J'entends bien qu'on ait des projections sur les routes avec des projets qui ont démarré, qui seraient en phase de réalisation ou pas, mais le président de l'Exécutif apportera certainement des réponses beaucoup plus précises que les miennes sur ces dossiers-là très précis.

Le document que vous présentez, Président, est à mon sens réaliste et sincère. J'aimerais revenir sur un point important qui, à mon sens, doit appeler une réflexion beaucoup plus profonde. Il faudra y travailler. Il n'est pas nécessaire d'abuser d'ouverture d'AP intempestives qui, à mon sens, seront irréalisables et seront inscrites uniquement pour une question d'affichage politique. Néanmoins, le travail que nous avons à faire sur les AP, qui représentent un chiffre considérable aujourd'hui,

je le rappelle, il est important non seulement de le toiletter, mais de finir le toilettage le plus rapidement possible parce que c'est ce qui pourrait laisser croire certaines choses alors que la réalité du terrain en appelle une autre et que nous avons un objectif majeur qui est celui de mettre la Corse sur le chemin de l'émancipation. Merci.

**Le Président TALAMONI**

Merci, cher collègue. Petr' Antone TOMASI.

**M. Petr' Antone TOMASI**

Merci, M. le Président.

Quelques mots sur ce budget supplémentaire, à l'instar de nombreux groupes, en écho aux propos qui ont pu être développés au moment du budget primitif et, plus largement, de l'ensemble des débats budgétaires qui ont animé cet hémicycle à l'occasion du premier semestre.f

Nous avons eu l'occasion de dire qu'un certain nombre de propos tenus, pour certains, lors la mandature écourtée de la Collectivité territoriale de Corse, pour d'autres, depuis le mois de janvier, dans cet hémicycle, propos tenus sur les bancs de l'opposition, nous apparaissaient relever plus de la prophétie de l'apocalypse que de la réalité comptable et budgétaire.

Je note qu'aujourd'hui, le propos à l'analyse du document se veut beaucoup plus modéré. Je rappelle quand même qu'on nous annonçait des dérapages importants en matière de charges de fonctionnement, en matière d'emprunt, et un effondrement total des investissements. Je vous renvoie au compte rendu in extenso et à vos débats. Ce sont ces éléments qui ont été portés sur la place publique à ce moment-là, et chacun était effectivement en droit d'avoir ces projections.

Je note sur une base objective que le budget supplémentaire, sur ces bases-là, est extrêmement rassurant en capacité de désendettement, en taux d'épargne brute et en maintien des investissements dans une période où nous savions tous, les uns et les autres, qu'il n'y aurait pas de miracles lorsqu'une collectivité adopte son budget à la fin mai, à la suite d'un processus de fusion sans même

évoquer, puisque nous l'avons fait abondamment lors des mois précédents, les questions d'héritage dont on a pu dresser l'inventaire avec les différences et les divergences que vous connaissez. Ça, je crois qu'il faut le dire et le poser à ce moment du débat. C'est important parce que nous avons été élus aussi pour remettre de l'ordre dans la maison et pour changer de modèle.

Je crois qu'à cet égard, il y a une partie de l'engagement qui est tenu, mais il est certain pour autant, qu'en tant que nationalistes, nous ne sommes pas élus uniquement pour faire de la gestion. C'est important, ça fait partie du contrat et du mandat, il faut le faire et bien le faire. Je crois qu'à cet égard et au soutien de ce que je viens de dire, les choses sont faites.

Donc, vous comprenez que dans la suite de ce propos, la partie investissement nous intéresse tout particulièrement parce qu'elle conditionne la transformation profonde de cette société.

Au compte administratif, on verra bien la réalité. Mais nous, nous disons qu'à l'examen de ces chiffres et eu égard aux difficultés que l'on vient de développer, les choses ont été faites dans le cadre des limites et des contraintes que nous connaissions, et l'effondrement qui nous était annoncé, n'a pas eu lieu, et à cette heure, c'est bien l'essentiel d'une part. D'autre part, nous notons, et nous ne pouvons noter qu'avec satisfaction, que dans ce BS, que d'autres ont pu qualifier d'actes uniquement techniques et de report, apparaissent les prémisses de politiques, notamment en matière foncière, qui nous conviennent.

Je vais être extrêmement clair, nous croyons que le match va se jouer en 2019. En 2019, sur ces questions, sur ces objectifs de transformation profonde de la société corse et de mise en œuvre du mandat politique pour lequel nous avons été élus, il faudra que nous soyons collectivement à la hauteur des enjeux. Effectivement, il faudra que 2019, en termes d'investissement et de réalisation, soit l'année phare de la mandature qui a débuté à la fin de l'année 2015.

Il est vrai que l'émancipation, que la transformation profonde de ce pays passe par une parole, par un discours, elle passe par une vision que nous voulons chaque jour exposer dans cet hémicycle et à l'extérieur, mais elle passe aussi, comme aurait dit l'autre, par des réalisations profondes et concrètes, parce que cette mandature a vocation

à changer de paradigme en Corse et que la postérité aime aussi à s'inscrire dans la pierre.

Donc, soyez sûrs de notre exigence sur le BP 2019, mais de notre motivation et de notre solidarité totale pour en faire une réussite, et je crois que c'est là que les Corses nous jugeront, non pas sur des perspectives financières et sur des supputations, comme ça a pu être le cas sur certains bancs au début de cette année, mais sur ce que nous faisons, en vérité, pour ce pays.

Voilà ce que nous voulions vous dire à ce stade. Eu égard à cet argumentaire, vous comprendrez bien que nous soutenons, et que nous votons bien sûr, le budget supplémentaire de la Collectivité de Corse.

### **Le Président TALAMONI**

Merci, cher collègue. Il reste dix minutes pour le groupe « Femu a Corsica ». M. VANNI a la parole.

### **M. Hyacinthe VANNI**

En trois minutes, ça sera réglé comme ça, on ira très vite.

Juste pour dire que j'avais eu la réponse à ma question, en Commission des finances. J'avais d'abord été destinataire d'un mail qui ne m'avait pas convaincu, mais la directrice générale adjointe m'a apporté toutes les précisions. Il s'agit de cette admission en non-valeur, de presque 300 000 €, dont le montant principal serait une ancienne dette de l'ex CD 2B qui date de 2005 et qui est, aujourd'hui, je reprends vos termes, forclos. Forclos ne veut pas dire qu'on ne va pas poursuivre et, le cas échéant, récupérer cette créance. Je m'en réjouis et je vous remercie pour toutes ces précisions et ces renseignements.

J'attire aussi votre attention sur le sérieux, de 2005, de l'ex CD 2B. Je ferme la parenthèse.

Pour répondre à M. LACOMBE, très brièvement, qui nous reproche, à nous, l'augmentation de la masse salariale, quand on sait l'héritage de vos amis de l'ex CD 2A. Je pense que là-dessus, on n'a pas trop de leçons à recevoir venant de votre part et de vos anciens amis, quand on sait ce que vous avez fait avant la création de la Collectivité

unique, nous n'étions plus dans l'augmentation de la masse salariale, nous étions dans une explosion de la masse salariale.

Donc, je tiens quand même à le préciser parce qu'aujourd'hui, vous avez reconnu, je crois que c'est Jean-Martin qui l'a dit, que la masse salariale était maîtrisée, l'augmentation était maîtrisée, donc j'en prends acte.

Quant aux AP, moi je ne suis pas d'accord, je suis en total désaccord avec vous, M. LACOMBE, les AP de l'ex CD 2A qui, quelquefois, étaient des AP qui étaient décidés entre amis politiques, peut-être qu'aujourd'hui, ils ne nous conviennent plus tout à fait. Nous, ce que l'on veut c'est l'équité territoriale et que les AP correspondent à des vrais besoins et non pas à des arrangements entre amis, comme c'était fait quelquefois à l'ex CD 2A.

Donc là-dessus, il faut qu'on soit clair...

**M. Pierre-Jean LUCIANI**

A quelle époque ?

**M. Hyacinthe VANNI**

Peut-être à la vôtre, ou avant, je ne sais pas. Mais aujourd'hui, il faut qu'il y ait un vrai travail sur les AP, et nous allons le faire ensemble. Mais en tout cas, on ne va pas honorer systématiquement tous les AP qui ont été pris par l'ex CD 2A, peut-être que quelques-uns ne nous conviennent pas, ou peut-être qu'il y a d'autres urgences, qu'il faudra les annuler pour répondre aux urgences. Voilà. En tout cas, c'est le travail qu'il faut faire aujourd'hui et que nous ferons.

Après, juste un clin-d'œil pour répondre à Jean-Martin, Jean-Martin ne vous inquiétez pas, on n'est pas à bout de souffle, nous sommes juste à l'échauffement, alors pour le sportif que vous êtes, vous savez ce que ça veut dire pour la suite.

**Le Président TALAMONI**

Le parler vrai condensé de Hyacinthe VANNI.

Voilà, je crois que nous avons épuisé la liste des orateurs inscrits, nous allons demander au Conseil exécutif de réagir à ces propos et puis ensuite...

**M. Pierre-Jean LUCIANI**

Tu veux que je te donne les noms de tes amis que j'ai aidés ?

(Brouhaha).

**Le Président TALAMONI**

Le Président du Conseil exécutif a la parole.

**Le Président SIMEONI**

Merci pour ces interventions, on dira que les lignes ne bougent pas par rapport au BP, sur le positionnement politique d'ensemble. Je pense qu'au-delà des critiques qui sont formulées par l'opposition, et c'est normal puisqu'elle est l'opposition, on nous a fait crédit d'être dans une forme de cohérence et d'être dans la logique du BP. Je voudrais répondre, par courtoisie, brièvement, à chacun des intervenantes et intervenants en les remerciant du soin qu'ils ont pris à lire les documents et, bien sûr, à développer leur argumentation.

Président LUCIANI, pour vous rassurer, je m'en suis entretenu avec Vanina, j'ai eu confirmation avec le DGA, M. LABORDE (infrastructures routières), sur les commandes d'enrobés, les 18 000 tonnes, la totalité a été honorée, sauf une part très minime due à la défaillance d'une entreprise, ce qui nous a conduit à relancer le marché.

Deuxièmement, peut-être, et directement pour répondre à Xavier (je ne suis pas l'ordre chronologique), sur l'affaire des routes, je pense, moi je confirme que le document, en sa forme et en son fond, est excellent, dans la lignée de ceux qui ont été faits jusqu'à aujourd'hui par les équipes qui s'occupent de la rédaction, et connaissant l'œil aiguisé avec lequel vous les lisez, je ne peux pas penser que vous n'avez pas trouvé tout ce que vous avez cherché, et sans doute même plus. Mais c'est la part de mauvaise foi incompressible qui s'attache à l'exercice que de ne pas forcément le reconnaître.

Sur le discours technique qui n'est rien d'autre, disons-le, qu'une façon d'enfumer ou, en tout cas, de nous éloigner des véritables enjeux, sur les questions de techniques comptables et sur les amortissements, vous dites : « CD 2A, le faisait, l'ancienne Collectivité territoriale de Corse le faisait, c'est une méthode qui est reconnue et qui permet de préserver l'intégrité de la section de fonctionnement, etc ». Donc, on le sait, ça existe. Ce qui compte c'est de revenir au réel sur les dépenses et les recettes. Sur les chiffres, le budget et l'exécution, ça sera la même chose, on a 1 690 000 000 € de recettes réelles et 922 M€ de dépenses réelles. Donc, on a un delta qui est positif au jour d'aujourd'hui. Ça, on peut le tourner dans tous les sens, c'est la réalité.

Deuxième réalité, on a effectivement des dépenses, notamment de fonctionnement, qui augmentent plus vite que les recettes, mais je dirai, c'est l'effet mécanique et là, pour le coup, je veux dire, ce n'est pas un procès, c'est de la structure dont nous avons héritée et il y a un delta. Donc, nous allons faire des efforts, à la fois, pour contenir les dépenses et pour augmenter les recettes. C'est tout le travail politique que nous faisons. Sur la limitation des dépenses, c'est par exemple les contrats d'objectifs et de moyens avec les offices et avec les organismes satellites auxquels a fait référence Guy ARMANET, puisque je vous rappelle que de toute façon, nous serons tenus par le seuil de 1,2 % d'augmentation de dépenses de fonctionnement sauf à être sanctionné par le gouvernement, puisque c'est la loi, indépendamment de la contractualisation du document, elle s'imposera. Donc, on devra se tenir à cela.

Et nous allons essayer d'augmenter nos recettes et c'est le travail que nous faisons, y compris dans le domaine de la fiscalité. Mais par contre, ça c'est vrai, ce qui est très important, je ne peux pas laisser dire que les dépenses de personnel ont augmenté de notre fait. Vous verrez, au réalisé, les dépenses salariales, non seulement elles n'augmentent pas, mais elles sont diminuées par les décisions que nous, nous prenons, sans porter atteinte à la qualité du service public. Ça veut dire simplement que les augmentations que l'on va avoir à subir, elles sont notamment la conséquence, par exemple, des exercices, en année pleine, des recrutements qui sont intervenus en 2017, dans d'autres collectivités que la Collectivité territoriale, et elles vont être aussi la conséquence du GVT.

Donc, voilà où nous en sommes. Et là, je reviens sur la remarque de Jean-Charles, je répète, aujourd'hui on n'est pas dans une stratégie où on

remplace poste par poste, on est dans une vision beaucoup plus stratégique que nous essayons de construire et que l'on va construire avec vous.

Bien sûr, la compétence interne, on en a parlé, y compris du malaise social, il y a, aujourd'hui, des agents qui ont l'impression de ne pas être pleinement utilisés. C'est un problème, nous devons optimiser notre organisation et notre organisation interne. Il y a un travail considérable qui a été fait par le DGS et par les équipes, il reste à le parachever, à l'améliorer, on en a conscience. Mais je vous rappelle, qu'y compris dans les règles que nous avons validées, la priorité sur les postes, elle est systématiquement donnée au recrutement interne, et ce n'est pas une priorité théorique. Donc, on est dans cet esprit.

Après, on va avoir besoin, certainement, à un moment donné, il y a l'offre sur les postes, le recrutement interne, le recrutement des agences et offices en essayant d'améliorer la circulation, il y a la formation des personnels qui doit être une politique centrale pour leur permettre de s'améliorer individuellement et collectivement, il y a l'innovation, vous le savez, à laquelle on a consacré la direction générale adjointe, qui doit nous permettre d'améliorer nos process. Et puis, à un moment donné, il va peut-être y avoir besoin aussi de recrutements extérieurs pour renforcer un certain nombre de secteurs.

Je vous prends un exemple, j'ai eu l'occasion de le dire, je considère que le service juridique de la Collectivité de Corse aujourd'hui, et j'en ai parlé avec les responsables qui me l'ont fait remarquer, n'est pas suffisamment armé, il n'est pas suffisamment armé aussi, parce qu'on hérite d'une situation où il était insuffisant, déjà, dans la Collectivité territoriale ancienne et il était insuffisant aussi, me semble-t-il, je parle sous le contrôle du président Pierre-Jean LUCIANI, François ORLANDI n'est pas là, il était insuffisant, à mon sens aussi, dans les deux conseils départementaux. Aujourd'hui, on a beaucoup plus de compétences, on a beaucoup plus de travail, il va falloir renforcer de ce côté-là. C'est un exemple.

Sur l'affaire, et j'y viens, sur les routes, là-aussi il faut être très précis, et là, c'est la part un peu, je disais, de mauvais foi, ô Xavier, avec une crédibilité incontestable, vous dites : « mais tout le monde sait, comme moi, moi, j'ai ma route, etc. », moi, je redis que tout ce qui était prêt, tout ce qui était dans les tuyaux du conseil départemental, est parti, a été engagé et n'est

pas suspendu, et est exécuté chaque fois que possible. Il n'y a rien qui est en retard, je parle sous le contrôle de la DGA.

Quand on demande, aujourd'hui, 10 M€ d'inscription supplémentaire au BS, nous l'avons validé parce que, précisément, la DGA et la conseillère exécutive en charge de ce secteur, nous ont dit que tout ce qui avait été inscrit au BP allait être réalisé. Si on fait une inscription budgétaire au BS, c'est parce qu'on a réalisé. Donc, on le verra au compte administratif, dans le domaine routier, ce dont je vous parle c'est une projection budgétaire, mais ça sera aussi le réalisé.

Dans les 10 M€ nouveaux qui sont mis au titre des infrastructures routière, Président LUCIANI, sur vos questions, il y a la deuxième tranche de la route des sanguinaires, ce sont des chantiers qui étaient engagés, mais qui sont poursuivis, il y a la montée de Listicone, la RD 80 à l'entrée Aiacciu, il y a les travaux de la RD 72 à Caldaniccia, il y a la déviation de Figari, ça c'est pour la Corse-du-Sud, et pour la Haute-Corse, il y a, par exemple, la remise à niveau de toutes les routes départementales qui avaient été endommagées par les intempéries, il y a les travaux qu'il fallait faire suite aux intempéries de 2015 et de 2016.

Moi, je dis simplement, objectivement, aujourd'hui notre réalisé, sur la moyenne, je ne veux pas du tout polémiquer, sur la moyenne de réalisé sur les routes dans la Corse-du-Sud et Haute-Corse, on va être à plus 20 % sur les routes, en réalisé.

Donc ça, il faut le dire, je vous assure et on vous le démontre avec les éléments en mains.

Sur l'exécution budgétaire, bien sûr qu'on a un souci du côté du Conseil exécutif, une inquiétude qui a été exprimée aussi par les conseillers territoriaux, et pour cause. On a deux difficultés majeures, on sort d'une mandature qui a duré deux ans pour la Collectivité territoriale, d'une période électorale avant, d'une nouvelle élection et de l'institution d'une nouvelle collectivité, avec un vote, ça a été rappelé par Petr'Antone, du budget en mai. Bien sûr qu'on va avoir des difficultés sur l'exécution budgétaire et que, un des enjeux fort, c'est de surmonter les difficultés inhérentes à la période électorale, à la construction de la nouvelle collectivité et, forcément, aux efforts que cela a dû demander pour réussir à tenir, en termes d'exécution, ce que nous avons projeté budgétairement, et on n'y sera certainement pas, un des objectifs c'est d'y être, sur les routes on y sera, et on sera même devant.

Alors, je termine, sur le problème du montant des provisions, 5 millions supplémentaires, on ne le fait pas de façon arbitraire, c'est vrai qu'aujourd'hui on a été condamné à 80 M€, on a fait appel, on a obtenu une expertise judiciaire et on compte réduire beaucoup, et sur la base notamment d'une expertise que nous avons sollicitée, on a mis 5 M€ en plus parce que l'Etat nous a dit : « 10 M€ c'est trop peu ».

Maintenant, je vais vous redire très clairement, et là, c'est pas une position seulement budgétaire, c'est une position politique, si demain nous devons être condamnés à payer 80 M€, du fait de la sanction du service complémentaire, je considérerai, et je respecte en ma qualité de président du Conseil exécutif de Corse, les décisions de justice, mais je considérerai que nous sommes dans un problème politique parce que ces 80 M€, ou ces x M€, ils seront le fruit d'une décision politique qui a été prise à l'époque dans le cadre de la gestion politique de la continuité territoriale et de la SNCM, au titre d'un accord entre l'Exécutif de l'époque et l'Etat. Nous, nous n'étions pas parties à cet accord, non seulement nous n'étions pas parties à cet accord, mais nous l'avons dénoncé en disant qu'il était contraire aux intérêts de la Corse et qu'il était illégal.

Donc, si demain nous sommes condamnés, nous prendrons acte de cette décision de justice, mais je vous dis que moi, je ne vais pas pénaliser la Collectivité de Corse d'aujourd'hui et les générations de demain au titre d'errements politiques que nous, nous avons dénoncés. Donc, comme ça les choses, de ce côté-là, elles sont claires.

10 M€, on nous a dit de faire plus, on a mis 5 M€, ça fait 15 M€ et on le fait adosser à une expertise qui dit : « on va pouvoir diminuer, de façon significative, le quantum de la condamnation ».

Sur les 2 M€, je redis ce que j'ai dit, j'ai bien noté ce qu'a dit François ORLANDI, je l'ai répété à mes interlocuteurs gouvernementaux, la DGA discute directement aussi avec l'organisme prêteur. Nous avons inscrit 2 millions supplémentaires parce qu'on a eu un courrier de relance par rapport au fait que la totalité était consignée, et donc on nous a signifié des pénalités.

Donc, on a consigné ces pénalités, on discute et on va porter la discussion au plan politique avec des écrits et je mènerai cette discussion en présence de François ORLANDI s'il me confirme son accord, pour qu'on rappelle les engagements qui avaient été pris vis-à-vis de lui.

Alors, je crois avoir à peu près répondu aux questions de l'opposition. Je remercie les deux groupes de la majorité de leur soutien. Moi je crois que c'est vrai, il y a, à la fois, une forme de continuité, la logique, par exemple les AP, pour répondre, il ne s'agit pas, demain de... et je crois que vous connaissez suffisamment Hyacinthe VANNI et notre position politique d'ensemble, nous, l'engagement qui a été pris, ça a été... chaque fois que les engagements sont causés, ils seront respectés, oui ! Lorsqu'ils sont causés, ils sont respectés.

Maintenant, notre vision des autorisations de programme, il des AP qui ne sont plus d'actualité, il y a des AP qui n'ont plus lieu d'être, il y a une évolution de notre vision stratégique des investissements à faire pour mettre en œuvre notre politique que nous allons vous proposer et de laquelle nous allons débattre, on ne vous jamais rien dit d'autre que cela et à continuera à être dans cette ligne-là. Je vous vois pas convaincu, je viens de vous dire le sens du propos et je vous dis ce qu'est notre position et vous pouvez comparer... le propos on est d'accord, Hyacinthe VANNI et moi, il n'y a pas de problème, vous savez qu'on a la même position mais, par contre, ce qui nous départage aussi, ce sont les comportements.

Amenez-moi un engagement pris par l'ex-Conseil départemental 2B, ou l'ex-Conseil départemental 2A, qui était un engagement justifié et que je n'ai pas respecté, ou que j'ai mis de côté et vous me prenez en faute, mais vous ne pouvez pas me prendre en faute là-dessus, parce qu'on applique les choses, de façon équitable, entre tout le monde.

Donc, je crois qu'on va continuer dans ce sens-là. Après, vous nous dites, « vous voyez, finalement vous avez été catastrophistes, etc. ». Non ! Moi, je pense sincèrement qu'on a hérité de situations qui étaient des situations difficiles, que si on avait continué sur les tendances lourdes qui étaient mises en œuvre, on se serait trouvé dans une forme d'impasse que nous avons rompue avec ces tendances lourdes, que nous avons substitué un certain nombre de choix, d'autres choix, et que grâce à cette inflexion radicale de la politique, on a réussi à redresser la barre et on se trouve aujourd'hui mieux que ce qu'on était avant, et que ce qu'on aurait été si ça avait continué comme avant.

Est-ce que l'entreprise est terminée ? Non. Est-ce que nos difficultés sont toutes derrière nous ? A l'évidence, non, mais moi, je vous dis que nous sommes venus avec sérénité devant vous avec ce budget supplémentaire parce

qu'il est dans la continuité des principes vertueux que nous avons mis en œuvre en matière budgétaire et qu'il est dans la continuité de nos affirmations, à savoir que nous voulons changer profondément de politique.

Vous ne pouvez pas nous dire aujourd'hui : c'est une année..., non, ce n'est pas ce qui a été dit « blanche », ça venait de derrière le pylône... Comment ? Quand pour la première fois, on met 18 M€ qu'on est allés chercher, pour la montagne et pour l'intérieur, vous ne pouvez pas dire que ce n'est rien ! Quand on augmente et qu'on finance le plan de lutte contre la précarité, vous ne pouvez pas dire que ce n'est rien ! Quand on se donne les moyens de diminuer, lors de la prochaine DSP, et de faire passer...qui a eu la première, la bonne idée ? Les historiens, nous départagerons, peut-être que nous l'avons eue ensemble, je me rappelle de discussions... Bon, n'y revenons pas.

L'important c'est qu'on se donne les moyens de diminuer le coût de la vie, qu'on se donne les moyens de renforcer la vie dans les villages, d'attirer des entreprises, de soutenir les entrepreneurs, de lutter contre la précarité. Et ça commence à se faire, et on dégage des moyens, des politiques et des moyens budgétaires, et on le fait. Donc, je crois qu'on est sur une tendance qui est bonne. A nous, Exécutif et majorité, de poursuivre et d'amplifier cette tendance et d'essayer aussi de convaincre l'opposition, chaque fois que possible, de nous accompagner sur ce chemin.

(Brouhaha)

### **Le Président TALAMONI**

La discussion générale est terminée. Je suis saisi d'un amendement ? Il est retiré.

### **Mme Isabelle FELICIAGGI**

Il est retiré puisqu'on a eu les précisions du président.

### **Le Président TALAMONI**

Fort bien.

**Le Président SIMEONI**

Il y avait un amendement du Conseil exécutif sur le SIS et sur un programme de l'ODARC.

**Le Président TALAMONI.**

Moi, je n'ai pas d'amendement du Conseil exécutif.

**Le Président SIMEONI**

Il n'a pas été déposé cet amendement ? Il y en a un sur l'ODARC et un sur le SIS pour abonder un peu les crédits. Vous ne l'avez pas eu M. le secrétaire général.

**Le Président TALAMONI**

Nous n'avons pas ces amendements. Mais présentez-les s'ils sont maintenus.

**Le Président SIMEONI**

Ce sont deux amendements qui viennent du Conseil exécutif après discussion soit avec le Conseil exécutif et président de l'Office agricole, soit avec le président SIS 2B. Donc, il s'agit de proposer l'ouverture de deux autorisations nouvelles de programme, une d'un montant de 2 millions d'euros sur le programme N2115 C ODARC, développement rural hors FEADER et hors TOP UP, et l'autre d'un montant de 1 200 000 euros sur le programme N3170 B SDIS, c'est pour l'investissement.

**Le Président TALAMONI**

Bien, c'est un seul amendement avec un dispositif à plusieurs éléments.

**Le Président SIMEONI**

Ce qui porte le cumul des AP nouvelles proposées à 106 112 000 euros.

### **Le Président TALAMONI**

Très bien. Est-ce qu'il y a quelqu'un qui veut intervenir sur l'amendement ? Non.

Donc, nous allons mettre aux voix cet amendement.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?  
Non-participation ?

### **L'amendement du Conseil exécutif est adopté.**

(« **Pour** » : les groupes « Femu a Corsa », « Corsica libera ».

**Abstentions** : les groupes « Andà per dumane », « La Corse dans la République ».

**Abstents** : le groupe « Per l'avvene »)

Je vais mettre aux voix le document ainsi amendé.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?  
Non-participation ?

### **Le rapport ainsi amendé est ADOPTE.**

(« **Pour** » (40) : les groupes « Femu a Corsica », « Corsica libera »

« **Contre** » (14) : les groupes « Per l'avvene » (10), « La Corse dans la République » (4)

**Abstentions** (8) : les groupes « Andà per dumane », MM. Pierre GHIONGA et Pierre-Jean LUCIANI

**Abstent(e)** : Mme Laura-Maria POLI)

Nous allons passer au point suivant de l'ordre du jour.

### **Le Président SIMEONI**

On ne peut pas suspendre cinq minutes ?

### **Le Président TALAMONI**

Non, ce n'est pas opportun, à mon avis.

### **Le Président SIMEONI**

C'est ce que je me disais aussi.

**Rapport n° 2018/O2/341 : Constitution d'une provision semi-budgétaire (5 M€) pour risque et charge.**

**Le Président TALAMONI**

Vous avez la parole M. le Président du Conseil exécutif.

**Le Président SIMEONI**

Cette délibération se raccroche au BS que nous venons de voter puisqu'il s'agit de la provision de 5 M€ pour les emprunts dits toxiques, ex-CD 2B.

**Le Président TALAMONI**

Là, vous avez présenté le 341 ? Parce qu'il y a aussi le 342.

**Le Président SIMEONI**

5 millions pour le rapport 341 et 2 millions pour le rapport 342.

**Le Président TALAMONI**

Sur le rapport 341, est-ce qu'il y a des interventions ? Il n'y en a pas. Je le mets aux voix.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?  
Non-participation ?

**Le rapport est ADOPTE.**

(« **Pour** » (40) : les groupes « Femu a Corsica », « Corsica libera »  
**Abstentions** (12) : les groupes « Andà per dumane », « La Corse dans la République »  
**Non-participation** (10) : le groupe « Per l'avvene »  
**Abstent(e)** : Mme Laura-Maria POLI)

**Rapport n° 2018/O2/342 : Constitution d'une provision semi-budgétaire (2 M€) pour risque et charge.**

Je le mets aux voix.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?  
Non-participation ?

Il y a un problème récurrent qui s'aggrave, de séance en séance, c'est que les élus ne votent plus, ils ne lèvent plus la main. Alors, soit ça révèle une grande fatigue, mais collective, de nos élus, ce qui serait vraiment inquiétant, à ce moment-là, je saisis les médecins de l'Assemblée, il y en a quelques-uns, ou bien alors une grève du vote.

Voilà, il faut lever la main soit pour voter « pour », soit pour voter « contre », soit pour s'abstenir, soit pour signaler sa non-participation, mais il ne faut pas se désintéresser de ce qui se passe dans l'hémicycle.

Alors est-ce que je dois recommencer, M. le Secrétaire général ?

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?  
Non-participation ?

**Le rapport est ADOPTE.**

(« **Pour** » (40) : les groupes « Femu a Corsica », « Corsica libera »

**Abstentions** (12) : les groupes « Andà per dumane », « La Corse dans la République »

**Non-participation** (10) : le groupe « Per l'avvene »

**Abstent(e)** : Mme Laura-Maria POLI)

Rapport suivant.

## **Rapport n° 2018/O2/328 : Budget supplémentaire 2018 des bains de Petrapola.**

### **Le Président SIMEONI**

Petrapola est un dossier auquel nous tenons politiquement. On s'était engagés au BP, donc on ouvre une AP nouvelle d'un montant 258 000 € pour les travaux qui sont prévus, notamment 150 000 € de travaux au rez-de-chaussée, 58 000 € eau thermale, 13 000 € pour la petite cure, étude énergétique, AMO architecte, AMO thermalisme.

### **Le Président TALAMONI**

Mme SIMONI a la parole.

### **Mme Pascale SIMONI**

Merci, M. le Président. Tout d'abord, je tiens à remercier le président de l'Exécutif pour la confiance qu'il a mis dans le Comité d'exploitation de Petrapola et dans les agents qui y travaillent.

Alors, simplement pour rappeler, le conseil d'exploitation a été mis en place début juillet, donc la saison avait déjà commencé et quand le conseil d'exploitation a pris ses fonctions, il s'est attaché à faire un état des lieux en faisant les constats et en établissant des priorités.

Alors sur les constats, c'est en partie le fonctionnement, donc vous avez vu qu'il y a une variation de 43 % qui n'est absolument pas due à un dérapage du fonctionnement puisque tout est resté quasiment identique à l'année dernière au niveau du fonctionnement, c'est simplement qu'une partie des frais de fonctionnement de Petrapola étaient inscrits au budget général du CG 2B, il y avait également des factures, à hauteur de 27 000 euros, de l'année précédente.

Sur les investissements, il y a eu deux priorités qui ont été établies, donc bien entendu la sécurisation des eaux thermales qui ne porte même pas à discussion et, également, l'augmentation du chiffre d'affaires par l'augmentation du nombre de curistes et l'offre en termes de cure et en termes de thermoludisme.

Voilà, tout cela pour dire qu'on est conscient du challenge qui est important au niveau de Petrapola, mais on reste résolument optimiste sur la suite, et encore merci.

**Le Président TALAMONI**

Merci, il faudrait peut-être demander l'avis de la Commission des finances, un avis oral puisqu'il n'y a pas de rapport écrit.

**Mme Anne TOMASI**

Tout à fait, M. le Président, **la Commission des finances a émis un avis favorable.**

**Le Président TALAMONI**

Merci. Julien PAOLINI a la parole et ensuite Jean-Charles ORSUCCI.

**M. Julien PAOLINI**

M. le Président, merci. Je profite de l'examen du budget supplémentaire des bains de Petrapola, pour faire un petit point complémentaire à ce qu'a indiqué Pascale SIMONI, donc après huit mois d'ouverture.

Souligner qu'en effet, le déficit annuel de fonctionnement de l'établissement s'élève à environ 80 000 €, qui ne correspond pas, en effet, à un dérapage des charges de fonctionnement, mais en fait, à un décalage entre ce qui était inscrit au budget primitif par l'ex-département, environ 240 000 € de mémoire, alors qu'en réalité, les charges courantes de l'établissement, pour le faire fonctionner, s'élèvent à environ 340 000 €.

Donc, il est légitime aussi de s'interroger sur le mode de fonctionnement et les comptes présentés à l'époque par le département, mais peut-être que François ORLANDI, malheureusement qui n'est pas là, mais je pense que Jean-Charles va nous donner quelques explications sur ce point.

Donc, dans les prochaines années, bien entendu, la gestion de Petrapola va nécessiter, pour arriver à un équilibre financier, des

investissements et c'est un peu l'objet de ces AP qui ont été inscrits pour la période.

Donc, un signe fort de la part du Conseil exécutif pour, aussi, faire de Petrapola un des fer-de-lance de la politique que nous souhaitons mener en faveur du thermalisme et aussi de dynamisme nouveau pour la micro région.

Donc, l'idée aussi, au niveau du conseil d'exploitation, qui a été envisagée, c'est de prolonger la période d'ouverture de manière à générer plus de recettes et aussi d'investir, notamment dans le bien-être et dans le thermalisme et essayer de faire le maximum d'investissements en dehors de la période d'ouverture, c'est-à-dire environ entre janvier et mars 2019. C'est vrai que c'est un challenge, mais c'est celui que nous nous sommes fixés et nous espérons y parvenir.

Donc, ces investissements seront nécessaires puisqu'au niveau, pour le moment, du thermalisme, nous sommes à-peu-près sur les mêmes chiffres de recettes que ceux des années précédentes.

Pour terminer, juste quelques mots pour remercier publiquement le travail de l'ensemble des personnels qui se sont investis à 100 % pour maintenir à flot l'établissement, cette année et les années précédentes, et cela dans des conditions qui sont loin d'être optimales. Je vous remercie.

### **Le Président TALAMONI**

Merci. Jean-Charles ORSUCCI à la parole.

### **M. Jean-Charles ORSUCCI**

Merci, M. le Président. Vous imaginez bien qu'on m'a aidé pour constituer cette petite fiche.

Donc, il est prévu un budget supplémentaire en fonctionnement de 103 800 € venant essentiellement d'un supplément de 92 000 € en entretien et réparations. La subvention d'équilibre, 81 400 €, correspond à la différence entre le résultant reporté de 22 400 € et le budget supplémentaire de 103 800 €.

Il est par ailleurs prévu une autorisation de programme en investissement de 258 00 € pour des travaux.

On doit rappeler qu'il s'agit d'un établissement doté d'autonomie financière et qui, à ce titre, ne peut bénéficier d'une subvention d'équilibre, étant dans le secteur concurrentiel.

Le cadre légal permet, par ailleurs, s'agissant d'un établissement dépendant de la collectivité, de faire passer sur le budget général de cette dernière, les investissements lorsqu'ils sont trop importants par rapport au budget de fonctionnement.

Donc, je rappelle le contexte : l'objectif n° 1 était de sauver l'agrément, ce qui fut fait.

L'objectif n° 2 c'était de laisser aux futurs acteurs propriétaires, autrement dit la Collectivité de Corse et les acteurs locaux, le soin de définir le mode de gestion, c'est ce que la CdC devra faire.

Donc, envisager des exercices déficitaires alors que la règle permet d'alléger les coûts de gestion, ne paraît utile que lorsqu'une gestion en régie est envisagée. C'est là que demeure le débat et c'est là que nous attendons des précisions.

### **Le Président TALAMONI**

Merci. La parole est à M. GIUDICI.

### **M. Francis GIUDICI**

Président, bien sûr on se réjouit de cette proposition de budget supplémentaire mais qui, à mon sens, me semble peu ambitieuse. Vous parlez d'un budget de 150 000 € pour aménager uniquement les rez-de-chaussée, si on fait un petit calcul, sur 360 m<sup>2</sup> de rez-de-chaussée, il faudrait au minimum 300 000 € pour pouvoir faire quelque chose de cohérent, et je pense que c'est nécessaire, puisque si on met 150 000 € sur des rez-de-chaussée, que faisons-nous après, des aménagements de jardins, des jacuzzis et autres qui sont prévus dans ces 150 000 € ?

Donc, je pense que ce budget est quand même minimaliste, mais on se réjouit quand même qu'il y ait une somme de portée.

Comme l'a dit Julien, moi je voudrais quand même féliciter tout le monde et, bien sûr, le conseil de surveillance qui a participé.

Malheureusement, je n'ai pas pu assister au dernier conseil puisqu'on avait la Chambre de territoires en même temps et, bien sûr, les agents qui se battent depuis plusieurs années pour tenir la structure. Donc, c'est une bonne chose.

Mais je pense, Président, qu'il faudrait qu'on lance une réflexion plus ambitieuse sur Pietrapola, qui est quand même une pépite du thermalisme, la seule structure qui a l'agrément et qui appartient à la Collectivité, et cibler les pôles d'étude. Pascale a parlé de sécuriser la source, c'est une bonne chose, je pense qu'il faut s'y atteler sérieusement.

En ce qui nous concerne, bien sûr, on votera le budget proposé, mais en espérant qu'il y ait une grande réflexion sur Pietrapola.

### **Le Président TALAMONI**

Merci, vous avez la parole.

### **Mme Pascale SIMONI**

Merci. Donc, déjà, pour répondre à M. Jean-Charles ORSUCCI, le problème du statut juridique de Petrapola a été posé par le conseil d'exploitation et c'est pour cela que nous avons commencé à chercher un AMO. Donc, on a reçu déjà plusieurs devis, il n'est pas encore désigné, mais justement pour remettre à plat le statut juridique et financier de Petrapola.

Je tiens quand même à rappeler qu'on a récupéré le statut juridique qui avait été établi par le CG 2B.

Donc, pour répondre à M. GIUDICI, en fait ce n'est qu'un budget supplémentaire, on n'a pas demandé d'AP plus importants parce qu'on savait très bien que c'était dans un délai contraint et que de toutes les manières on ne pouvait pas dépenser davantage. En revanche, il y a un concours d'architecte qui a été validé par le conseil d'exploitation, un concours d'idées qui va être lancé d'ici peu, plus on a un AMO technique qui va nous aider là-dedans.

Donc, ne vous inquiétez pas, l'ambition y est et la volonté également.

### **Le Président TALAMONI**

Merci. Un mot du Conseil exécutif.

### **Le Président SIMEONI**

D'accord avec l'ensemble des interventions. Vous savez que le thermalisme, c'est un axe stratégique. Petrapola, dans cette stratégie d'ensemble, doit pouvoir trouver sa place.

A mon tour, merci et bravo à toutes celles et tous ceux qui ont travaillé au quotidien, qu'il s'agisse des employés bien sûr, des élus, des élus de la région, on sait, certains sièges ici sont originaires de la région, d'autres élus ont siégé dans d'autres instances ou sont actuellement maires, on sait que c'est une attente forte et ça participe aussi à notre vision de l'intérieur, de la montagne, au même titre d'ailleurs que d'autres sources ou d'autres endroits dans lesquels le thermalisme est une ressource potentielle.

### **Le Président TALAMONI**

Nous allons mettre aux voix ce rapport. Vous pouvez même quitter l'hémicycle, ça sera même plus prudent.

(Mme Pascale SIMONI et M. Julien PAOLINI ont quitté l'hémicycle).

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?  
Non-participation ?

### **Le rapport est ADOPTE.**

(« **Pour** » (52) : les groupes « Femu a Corsa », « Corsica libera », « Per l'avvene », « La Corse dans la République » (4)

**Abstention** (8) : le groupe « Andà per dumane », MM. Pierre GHIONGA, Pierre-Jean LUCIANI

**Abstents** : Mme et MM. : Pascale SIMONI, Julien PAOLINI, François BENEDETTI).

Rapport suivant.

**Rapport n° 2018/O2/329 : Budget supplémentaire 2018 du parc de la voirie.**

M. le Président du Conseil exécutif, vous avez la parole.

**Le Président SIMEONI**

Alors, le compte administratif 2017 du parc de la voirie présentait un solde d'exécution nul. Nous proposons en dépense, l'ouverture d'une autorisation d'engagement à hauteur de 4 900 000 €, donc pas d'inquiétude, il y avait un support juridique puisque dans les autres collectivités, ces dépenses sont intégrées dans le budget général. Là, on a laissé subsister le budget annexe qu'avait simplement le Conseil départemental de Corse-du-Sud et on impute, sur ce budget annexe, l'ensemble des dépenses de fonctionnement du parc de la voirie de l'ensemble de la Collectivité de Corse. Et après, on aura la discussion, pour le prochain exercice budgétaire, de savoir si on réintègre la totalité dans le budget général en supprimant ce budget annexe.

Donc, rien de particulier de ce côté-là, si ce n'est que 5 M€, ce sont les marchés de marquage routier, l'achat d'outillages, de carburant etc. Et, on sait que ce sont des besoins importants pour tous les services qui interviennent sur les routes.

**Le Président TALAMONI**

Merci. L'avis oral de la commission.

**Mme Anne TOMASI**

**Avis favorable de la Commission des finances.**

**Le Président TALAMONI**

Est-ce qu'il y a une demande de prise de parole ? Il n'y en a pas. Donc, je vais mettre ce rapport aux voix.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?  
Non-participation ?

**Le rapport est ADOPTE.**

(« **Pour** » (42) : les groupes « *Femu a Corsica* », « *Corsica libera* »,  
M. Pierre GHIONGA

**Abstentions** (11) : les groupes « *Andà per dumane* », « *La Corse  
dans la République* » (5)

**Non-participation** (10) : le groupe « *Per l'avvene* »).

Rapport suivant.

**Rapport n° 2018/O2/345 : Budget supplémentaire 2018 de la crèche Laetitia.**

Vous avez la parole M. le Président.

**Le Président SIMEONI**

Crèche Laetitia, on est dans le fonctionnement normal et dans la continuité des budgets précédents et des années précédentes.

**Le Président TALAMONI**

Merci.

**M. Pierre-Jean LUCIANI**

C'est une crèche qui n'a pas vocation à être ni départementale, ni régionale. Moi je voulais la supprimer, mais les syndicats se sont opposés.

**Le Président TALAMONI**

Très bien. Mais il aurait fallu donner la position de la Commission des finances.

**Mme Anne TOMASI**

**Un avis favorable de la Commission des finances,**  
M. le Président.

**Le Président TALAMONI**

Pas d'autres interventions ? Réponse de l'Exécutif peut-être, suite à la remarque de Pierre-Jean LUCIANI.

**Le Président SIMEONI**

Donc, j'ai bien pris note des observations du Président LUCIANI, dont acte.

**Le Président TALAMONI**

Très bien, donc nous allons mettre ce rapport aux voix.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?  
Non-participation ?

**Le rapport est ADOPTE.**

*(Abstention du groupe « Andà per dumane »*

Rapport suivant.

**Rapport n° 2018/O2/346 : Budget supplémentaire 2018 du laboratoire d'analyse du Pumonté.**

Vous avez la parole.

**Le Président SIMEONI**

L'ouverture d'une autorisation d'engagement à hauteur de 286 000 €, dans le cadre des marchés ou accords-cadres à reconduire de manière expresse. On a eu l'occasion de faire, au moment du BP, un certain nombre d'observations, je ne reviens pas dessus, ça fait partie des réflexions et des chantiers en cours. Il y a un audit en cours.

**Le Président TALAMONI**

Merci. Le rapport de la Commission des finances est écrit cette fois.

**Mme Anne TOMASI**

Oui M. le Président.

**M. VANNI** s'est interrogé sur les motivations ayant incité à demander une autorisation d'engagement nouvelle de presque 300 000 € : l'argument avancé lui semblant à la fois imprécis et insuffisamment justifié.

En effet, non seulement il s'est étonné que cette prévision n'ait pas été portée au budget primitif, mais encore, il s'est demandé quel intérêt pourrait avoir le laboratoire à passer des marchés pour la fourniture de petit matériel. En cas contraire, d'ailleurs, et vu les montants en jeu, l'imputation lui paraîtrait relever davantage d'une autorisation de programme en section d'investissement.

En réponse, **les services** ont fait valoir qu'il était prévu, initialement, de raisonner en crédits de paiements dans le cadre des budgets annexes, cependant, il était apparu, après la préparation du budget primitif, que certains marchés pouvaient revêtir un caractère pluriannuel.

**M. BIANCUCCI**, de son côté, a rappelé que c'était la nature de la dépense qui déterminait son imputation budgétaire, en l'espèce, le petit matériel relève du fonctionnement courant.

**M. LEONETTI**, pour sa part, a fait valoir que de tels coûts de fonctionnement pouvaient, aussi, être rapportés aux missions exercées. Or, on a pu constater que les deux laboratoires, anciennement départementalisés, n'avaient pas forcément les mêmes missions et c'est un problème qu'il conviendra de regarder.

**M. VANNI**, tout en prenant acte de ces indications, n'en a pas moins maintenu son appréciation. Estimant qu'il pouvait y avoir un problème de procédure, il a demandé aux services de fournir davantage de précisions avant la séance publique.

Moyennant ces observations, **votre Commission des finances et de la fiscalité a émis un avis majoritairement favorable.**

**Le Président TALAMONI**

Merci. Est-ce qu'il y a des interventions ? Oui, Hyacinthe VANNI.

**M. Hyacinthe VANNI**

Je note que toutes les réponses à mes questions ont été apportées avec une précision vraiment que je tiens à souligner, et à l'avenir qu'on le fasse directement en Commission des finances, comme cela je n'aurai pas à intervenir et ça vous évitera de m'entendre, quelquefois avec la patience qui vous caractérise.

**Le Président SIMEONI**

Je pense qu'on va offrir à Hyacinthe VANNI un bon gratuit au laboratoire d'analyse pour essayer de comprendre d'où vient cette « azzizume » permanent.

**Le Président TALAMONI**

Bien, merci pour ce bref débat et cette conclusion du président du Conseil exécutif. Après quoi, nous allons mettre aux voix le rapport.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?  
Non-participation ?

**Le rapport est ADOPTE.**

(« **Pour** » (47) : les groupes « *Femu a Corsica* », « *Corsica libera* », « *La Corse dans la République* »

*Non-participatio* (10) : le groupe « *Per l'avvene* »

*Abstensions* (6) : le groupe « *Andà per dumane* »)

Rapport suivant.

**Rapport n° 2018/O2/347 : Budget supplémentaire 2018 du laboratoire d'analyses du Cismonte.**

**Le Président SIMEONI**

Rien de particulier, le laboratoire d'analyses a continué à fonctionner sur la trajectoire prévue au BP, et ce BS l'entérine.

**Le Président TALAMONI**

Merci. La Commission des finances va peut-être faire un rapport oral, puisqu'il n'y a pas de rapport écrit.

**Mme Anne TOMASI**

Tout à fait, un **avis favorable de la Commission des finances**, M. le Président.

**Le Président TALAMONI**

Merci. Est-ce que quelqu'un demande la parole ? Pierre GIONGHA, vous avez la parole.

**M. Pierre GHIONGA**

Président, je voudrais savoir s'il y a une réflexion sur la fusion des deux labos qui n'ont certes pas les mêmes missions, mais qui ont des missions complémentaires et qu'il serait, à mon avis, bon de fusionner pour avoir une meilleure politique dans ce domaine.

**Le Président TALAMONI**

Réponse du président du Conseil exécutif.

**Le Président SIMEONI**

Oui, je rappelle qu'on a aujourd'hui, trois laboratoires qui fonctionnent de façon séparée, les deux des anciens départements et celui de l'Office hydraulique. Donc bien sûr, il y a des situations, d'abord juridiques, qui ne sont pas les mêmes entre l'office d'un côté, et les conseils départementaux, il y a des pratiques et des champs d'interventions qui ne sont pas exactement identiques et il y a aussi des réalités humaines à prendre en

compte. Un audit, dans le cahier des charges, a été rédigé. Il va permettre de faire un point sur la situation des trois laboratoires et de proposer des pistes de convergence ou de mutualisation. Et donc, bien sûr, nous reviendrons vers vous avec ces éléments.

Il y a déjà, y compris des positionnements sur un certain nombre de marchés publics, etc., qui sont faits de façon commune.

### **Le Président TALAMONI**

Merci. Donc, je vais mettre ce rapport aux voix.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?  
Non-participation ?

### **Le rapport est ADOPTE.**

(« **Pour** » (47) : les groupes « *Femu a Corsica* », « *Corsica libera* », « *La Corse dans la République* »

**Non-participatio** (10) : le groupe « *Per l'avvene* »

**Abstensions** (6) : le groupe « *Andà per dumane* »)

Cinq minutes de suspension.

La séance, suspendue à 18 h 10, est reprise à 18 h 45.

### **Le Président TALAMONI**

La séance est reprise, veuillez regagner vos sièges afin que nous reprenions nos travaux. U laziu di travaglia saldicci a dossu.

Rapport suivant, M. le Président du Conseil exécutif, si ça vous convient.

### **Rapport 2018/O2/321 : Actualisation du tableau des effectifs de la Collectivité de Corse.**

### **Le Président SIMEONI**

Un certain nombre d'agents de la Collectivité ont réussi à différents concours, donc il convient bien sûr, de leur permettre de progresser, en conséquence, dans leur carrière.

Il s'agit donc d'un engagement conforme à notre logique de promotion et d'équité, à savoir les nommer, suite à leur réussite aux concours. Pour pouvoir procéder à la nomination de ces lauréats, il convient de modifier les postes en conséquence.

Je vous rappelle également qu'il s'agit d'une actualisation à moyens constants et non de création nette de postes qui impliquerait une augmentation des effectifs.

Donc, ces créations de postes permettront la nomination des lauréats, nominations qui, elles-mêmes, généreront des possibilités de promotions d'agents au moment des opérations d'avancements et de promotions pour l'année 2018, examinées par la CAP de fin d'année 2018, plus 4 puéricultrices, au titre du recrutement extérieur, puisqu'on n'avait pas les ressources en interne.

Par ailleurs, je vous indique que, lors d'une prochaine session de notre Assemblée, le tableau des effectifs de la Collectivité fera l'objet d'un toilettage à l'occasion duquel les postes surnuméraires créés dans le cadre de la bourse à l'emploi et auxquels nous n'aurions pas eu recours, suite aux nominations opérées par l'autorité, feront l'objet d'une suppression.

Enfin, dans le cadre d'une demande de changement de filière effectuée par un agent en poste au laboratoire Pumonte, au sujet de laquelle la

CAP compétente a déjà émis un avis favorable, il convient de créer un poste d'adjoint technique.

Voilà ce que je voulais vous dire. 35 postes et autant de suppressions correspondants aux postes laissés vacants par les agents dès lors qu'ils auront été titularisés dans la cadre de leur nouvel emploi.

**Le Président TALAMONI**

Merci, M. le Président du Conseil exécutif.

Donc il y a un rapport oral de la Commission des finances

**Mme Anne TOMASI**

**Avis favorable de la Commission des finances, M. le Président.**

**Le Président TALAMONI**

Merci. Est-ce qu'il y a des demandes de prises de parole ? Je suis saisi d'un amendement de Valérie BOZZI, peut-être veut-elle nous le présenter ?

**Mme Valérie BOZZI**

Merci, M. le Président. Simplement une petite rectification, remplacer la mention « moyens constants » par « moyens humains constants » et non pas « moyens constants » puisqu'on sait que l'évolution des salaires est inévitable, notamment face à l'indexation.

Donc, il convient de préciser « moyens humains constants » et non pas « moyens constants ».

**Le Président TALAMONI**

Merci, chère collègue. J'interroge le Président du Conseil exécutif sur cet amendement n° 1.

**Le Président SIMEONI**

Mais, excusez-moi, on ne peut pas amender le rapport ?

**Le Président TALAMONI**

Pardon ?

**Le Président SIMEONI**

C'est un amendement qui porte sur le rapport ou sur la délibération ?

**Le Président TALAMONI**

C'est au deuxième paragraphe et au sixième paragraphe, c'est au rapport.

**Le Président SIMEONI**

Moi je vous donne acte de cette précision, mais ce qui lie l'Assemblée, c'est la délibération. Mais pas de problème.

**Le Président TALAMONI**

Pas de problème. De toute façon, je crois que c'est une précision qui correspond à votre pensée. Voilà, mais ce qui va sans dire, va mieux en le disant.

Donc, je vais mettre cet amendement aux voix.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?  
Non-participation ?

**L'amendement proposé par Mme Valérie BOZZI est adopté à l'unanimité.**

Je mets aux voix le rapport ainsi amendé.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?  
Non-participation ?

**Le rapport ainsi amendé est ADOPTE à l'unanimité.**

Rapport suivant.

**Rapport n° 2018/O2/323 : Cession de l'ancien dispensaire de Corti au profit du Centre régional des œuvres universitaires et scolaires, le CROUS.**

Vous avez la parole, M. le Président de l'Exécutif.

**Le Président SIMEONI**

C'est une opération importante.

Donc, la Collectivité de Corse est propriétaire, par intégration, de l'ancien dispensaire départemental de Corti, puisqu'elle a été substituée à l'ex-Département de la Haute-Corse, dans le cadre de la mise en place de la nouvelle Collectivité.

C'est un bâtiment de 235 m<sup>2</sup> qui abritait jusqu'en 2016 les services du Pôle solidarité du Département de la Haute-Corse.

C'est un bâtiment ancien, édifié en 1960. Sa valeur vénale a été estimée par France-domaine, le 21 août 2017, à 290 600 €.

Donc, il y a une présence d'amiante et de termites diagnostiquée par le cabinet Dolesi.

Le CROUS, Centre régional des œuvres universitaires et scolaires, a manifesté son intérêt pour ces locaux et souhaite s'en porter rapidement acquéreur afin de réaliser un projet de construction d'une résidence universitaire HQE, dont l'emplacement présente le sérieux avantage d'être entouré par l'université, le CROUS et des parkings, vous voyez où c'est, dans la descente, je dirai, pour aller au campus Mariani.

Le bâtiment qui serait édifié après la démolition de l'ancien dispensaire comportera cinq niveaux d'une superficie totale de 3 000 m<sup>2</sup>, composée de 500 m<sup>2</sup> de salles de cours, de dix studios à destination des enseignants-chercheurs et de quatre-vingt-dix studios pour étudiants.

Je crois que le financement de l'opération est déjà bouclé, pour le CROUS.

Lors d'une de ses dernières réunions, le 15 décembre 2017, l'Assemblée départementale avait décidé de donner un accord de principe

pour la cession, en l'état, du bâtiment, au prix fixé par France Domaine, au profit du CROUS.

Dans le cadre de notre inventaire patrimonial, nous avons considéré que ce choix était le meilleur, plutôt que de continuer ou de chercher à implanter des services de la Collectivité, puisque c'est un bâtiment qui est trop petit en l'état et que la reconstruction nous coûterait beaucoup plus chère qu'elle ne va coûter au CROUS qui a son projet financé. Et pas besoin d'insister sur l'utilité stratégique de cette extension du parc, géré par le CROUS, au bénéfice des étudiants et des enseignants chercheurs.

Je vous demande donc, de confirmer la délibération de principe passée par le Conseil départemental de Haute-Corse, afin de permettre au CROUS d'avancer, et notamment de mobiliser les financements du CNOUS indispensables à la réalisation de son projet.

**Le Président TALAMONI**

Merci. Il y a un rapport écrit de la Commission des finances.

**Mme Anne TOMASI**

M. le Président, merci.

**M. ORLANDI** s'est réjoui du fait que cette décision, bien qu'antérieure à la création de la Collectivité de Corse, ait été confirmée dans l'intérêt des étudiants et de l'Université de Corse.

**La Commission des finances a émis un avis favorable**

**Le Président TALAMONI**

Merci. Est-ce qu'il y a une demande de prise de parole ? Oui, Pierre GHIONGA, vous avez la parole.

**M. Pierre GHIONGA**

M. le Président, je voudrais vous remercier de reprendre cette volonté de céder l'ancien dispensaire au CROUS. Il y aura un investissement de 13 M€, je crois, par le CNOUS. Donc, c'est important pour la communauté universitaire et donc merci de reprendre ce projet.

**Le Président TALAMONI**

Merci, cher collègue. Donc, un mot de complément.

Qui veut intervenir ? L'Exécutif ? Non. Donc, je mets ce rapport aux voix.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?  
Non-participation ?

**Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.**

Rapport suivant.

**Rapport n° 2018/02/326 : Contrat de partenariat de formation professionnelle territorialisée entre le Centre national de la fonction publique territoriale et la Collectivité de Corse**

**Le Président SIMEONI**

C'est, bien sûr, un document stratégique puisque la formation est un enjeu majeur pour notre nouvelle Collectivité. Je vous rappelle que nous versons une cotisation annuelle de 950 000 € au Centre national de la fonction publique territoriale. Nous souhaitons que, bien évidemment, les prestations du CNFPT correspondent le plus étroitement possible à nos attentes et à nos besoins, notamment le développement des usages pédagogiques, les apports des outils numériques, etc.

Il y a eu un échange long avec le CNFPT pour la co-construction de ce plan de formation mutualisé. Ce travail a commencé en amont de la création de la nouvelle Collectivité de Corse et il débouche sur cette contractualisation qui va avoir pour objet, d'abord le développement des compétences des agents de la Collectivité, à titre individuel mais en phase avec les nécessités des directions et des services, ensuite et plus globalement, de permettre d'optimiser la mise en oeuvre du projet stratégique de la Collectivité, notamment à travers des formations indispensables aux encadrants, dans le cadre du management.

De façon plus générique, il y a aussi des programmes d'accompagnement au nouvel environnement institutionnel découlant de la fusion et de la création de la nouvelle Collectivité de Corse.

C'est dans cette vision globale que s'inscrit le plan pluriannuel soumis à votre approbation, un plan qui s'articule autour de 9 axes stratégiques :

- L'accompagnement de projets et la conduite du changement ;
- Une fonction managériale innovante ;
- Une qualité de service public valorisée ;
- La promotion de la langue et de la culture corses ;
- La préservation de la santé et le bien-être au travail ;
- La valorisation des ressources internes ;
- La fonction RH partagée : activer les leviers de la GRH ;

- Le développement d'une politique de développement durable commune ;
- Favoriser la progression sociale par le développement et la validation des compétences.

Le directeur général du Centre national de la fonction publique territoriale, M. Potier, est venu à Aiacciu en septembre 2018. Il a été reçu à la Collectivité de Corse et s'est engagé à attribuer des moyens supplémentaires tant sur le plan financier (au-delà de la cotisation règlementaire) qu'organisationnel puisqu'il s'agit d'un chantier pilote parce que c'est la première fois qu'une fusion de ce type est mise en œuvre dans l'histoire administrative et institutionnelle française.

**Le Président TALAMONI**

Merci. Il doit y avoir un rapport oral de la Commission de la culture.

**Mme Anne-Laure SANTUCCI**

Non, il n'y a pas de rapport parce que les services n'étaient pas présents la première fois, ni aujourd'hui.

**Le Président TALAMONI**

Merci. La Commission des finances ?

**Mme Anne TOMASI**

**La Commission des finances a émis un avis favorable,**  
M. le Président.

**Le Président TALAMONI**

Merci. La parole est à qui la demande. Personne ne la demande. Je vais mettre ce rapport aux voix.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?  
Non-participation ?

**Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.**

**Rapport n° 2018/02/327 : Modification de la délibération n° 18/152 AC de l'Assemblée de Corse du 30 mai 2018 relative à la prise en charge des frais de déplacement et de séjour des personnels de la Collectivité de Corse, des membres de l'Assemblée de Corse et du Conseil exécutif, ainsi que des instances consultatives.**

**Le Président SIMEONI**

Je pense que je vais représenter, peut-être dans le cours de la présente session, ce rapport en vous proposant deux délibérations distinctes. J'ai eu l'occasion de m'en entretenir avec un certain nombre d'entre vous parce qu'au-delà de la mise en conformité, il y a quand même un problème politique.

Je m'explique, en deux mots. Ce sont de toutes petites sommes et ça joue à la marge, mais cette délibération est attendue parce qu'elle organise le fonctionnement au quotidien de notre institution.

Il y a un problème qui a été réglé et il y en a un autre qui continue de se poser, suite à des observations qui ont été faites par Mme la préfète.

J'ai bien sûr le plus grand respect à titre personnel, c'est une évidence, mais également, es qualité, pour la fonction de représentants de l'Etat, notamment dans l'exercice du contrôle de la légalité, mais je trouve que là, on va à un degré de contrôle qui pose un problème politique.

Premier exemple, celui qui a été réglé, la préfète m'a écrit pour dire qu'elle ne trouvait pas normal qu'on prenne en charge les frais de déplacements de représentants des associations corses de l'extérieur qui viennent siéger au Conseil économique, sociale et culturel, pour vous dire quand même le degré de détail dans lequel on est rentré du côté du contrôle de légalité.

J'ai fait remarquer par lettre, en réponse à Mme la préfète, que par définition, le représentant des Corses de l'extérieur, vivait à l'extérieur et qu'on ne pouvait pas le priver d'une prise en charge de ses frais de déplacement pour assister aux séances du CESEC. Sur ce point, je pense qu'elle m'a donné acte du bien-fondé de l'argumentaire, donc ça ne pose pas problème.

Par contre, Mme la préfète m'a fait remarquer qu'on ne pouvait pas prendre en charge les déplacements des membres du Conseil économique, social, environnemental de la Corse, ainsi que ceux de l'Assemblea di a juventu.

Il ne s'agit pas de faire des dépenses somptuaires. Mais je pense qu'à un moment donné, il y a une contradiction entre le fait de dire, « on a des institutions consultatives qui doivent prendre toute leur place » et demander par exemple au CESEC de faire prendre en charge directement par ses membres un déplacement dont le principe serait incontestable.

Je vous propose de distinguer entre ce qui ne pose plus problème, première délibération, et ce qui continue à poser problème, mais de le valider quand même, en disant éventuellement à Mme la préfète que si elle considère que nous sommes dans l'illégalité, eh bien qu'elle saisisse le TA. Dans le temps de la saisine du TA, et sous réserve de l'appréciation juridique, nous aurons le temps de demander des adaptations réglementaires ou législatives qui permettent de faire prendre en compte ces déplacements.

En plus, ce qui me pose un problème, bien sûr qu'on statue sur des règles qui sont des règles à portée générale, bien évidemment, mais quand on voit par exemple la diminution drastique de toutes les charges générales, et notamment de tous les frais de déplacement de notre institution, on ne peut pas diriger le soupçon contre nous de vouloir être dans une course en avant. Je crois qu'il y va de la logique des institutions et de la crédibilité des institutions consultatives que de permettre la prise en charge des déplacements ou d'un certain nombre de frais pour leurs membres.

Je vous propose, pour qu'il n'y ait pas de difficultés sur la délibération princeps, de faire une première délibération et de compléter l'article 4 de la délibération qui modifie l'article 8 de la délibération précédente dans les termes suivants : « accepte de prendre en charge les frais de transport Corse/continent représentant, aux termes de l'arrêté du préfet de Corse du 21 février 2018 constatant la désignation des membres du Conseil, les associations qui participent au rayonnement de la Corse à l'extérieur ainsi que les frais de transport des membres de l'Assemblea di a juventu suivant des études ailleurs qu'en Corse ».

**Le Président TALAMONI**

Donc, deux délibérations.

**Le Président SIMEONI**

On ne fait qu'une seule délibération, me dit-t-on. L'administration me dit qu'on peut passer avec une seule délibération si cette proposition de modification est acceptée puisque la proposition passe outre les observations du contrôle de légalité.

**Le Président TALAMONI**

Alors, on en revient à une seule délibération, mais on a un amendement.

**Le Président SIMEONI**

Un amendement qui complète l'article 4 de la délibération.

**Le Président TALAMONI**

OK. Alors, cet amendement que vous avez sous les yeux, s'il n'y a pas de demandes de prise de parole, je vais le mettre aux voix. Ah, si vous avez des choses à dire, il faut les dire, cher collègue, il n'y a pas de problèmes.

**M. Hyacinthe VANNI**

On s'est exprimé en commission et donc, on ne va pas refaire les débats. Je pense que les amendements iront dans le bon sens. En commission, on a été peut-être un peu plus durs en disant qu'on ne va pas s'exécuter dès que la préfète se lève de mauvaise humeur le matin... Bref, ça, ça a été expliqué par le président.

Ce que je veux dire, c'est qu'à un moment donné, dans cette délibération, soit on dit « définit nos besoins en termes de frais de déplacements qui correspondent à la réalité des choses », c'est-à-dire qu'on conventionne avec des hôtels et, à la limite, ça nous évite la paperasse et nos frais, on n'en parle plus. Derrière, il y a un travail à faire. La délibération, on va la voter aujourd'hui, mais il y a un certain

nombre de problèmes qui ne vont pas être réglés. Donc, ce travail, je pense qu'il faut le faire. Je ne sais pas à quel niveau, si c'est avec les présidents de groupes, avec l'administration, pour définir vraiment les besoins qui sont les nôtres en termes de frais de déplacement. Aujourd'hui, je pense que conventionner avec deux ou trois hôtels d'Ajaccio, si c'est possible, et les régler directement, ça nous évitera un certain nombre de paperasses et un certain nombre de choses. Cela correspond vraiment à nos besoins. Après, si on va nous augmenter de 10 €, passer de 60 à 70 €...Mais ça ne correspond pas aujourd'hui à nos dépenses réelles. On va le voter, peut-être que ça sera retoqué, mais ça ne réglera pas le problème.

### **Le Président TALAMONI**

Merci. Petr'Antone a demandé la parole.

### **M. Petr'Antone TOMASI**

Merci. Dans le sens de ce qui a été exposé par le président du Conseil exécutif, nous étions intervenus en commission et nous n'avions pas participé au vote, dans l'attente d'évolution ultérieure. Nous considérons que, sur une partie du rapport qui intègre les observations du contrôle de légalité, on n'est pas dans le contrôle de légalité, on est dans le zèle.

C'est la raison pour laquelle nous estimions que nous n'avions pas à déférer aux injonctions de la préfète. Je m'explique : si l'Assemblée de Corse n'a pas la latitude d'organiser l'exercice des fonctions de conseillers au sein du CESEC ou de l'Assemblea di a juventu, non seulement on n'est pas dans l'autonomie politique pleine et entière, on n'est même pas dans la décentralisation, on est dans la chambre d'enregistrement. Ça, évidemment, politiquement, c'est une position que nous, nous ne pouvons pas avaliser.

Aujourd'hui, la position qui est proposée, elle est sage, c'est-à-dire que les points qui font consensus, et qui sont nécessaires au bon fonctionnement de l'institution, sont portés et ils ne posent pas de problème. Sur le reste, il faut aller au bout du débat. Mais nous, on ne va pas s'interdire d'organiser l'exercice du mandat d'élu de cette Collectivité, de cette institution.

**M. Jean-Charles ORSUCCI**

Par rapport à ce sujet, si je ne me trompe pas, ça fait aussi référence au refus du contrôle de légalité de voir rembourser un élu qui, aujourd'hui, siégerait dans cette institution, qui serait muté, imaginons qu'il est haut fonctionnaire et qu'il aurait vocation à exercer à Paris.

On a, dans cet hémicycle, souvent rendu hommage à juste titre à un conseiller qui s'appelle Pierre CHAUBON, qui est conseiller d'Etat. On ne peut pas être conseiller d'Etat à Gualdaricciu, ce n'est pas possible. Donc, aujourd'hui, s'il siégeait encore sur les bancs de cette Assemblée, nous ne serions pas en capacité de lui payer ses remboursements pour venir siéger dans une institution où il a été régulièrement élu. Le fait d'avoir un bien dans le cap Corse, d'y payer ses impôts lui donne tout à fait le droit de siéger dans cet hémicycle. Là, il faudra aussi qu'on m'explique.

Après, je ne vais pas chercher à défendre l'Etat parce que je vais vous dire, ce que vous observez ici en ce moment même, je ne sais pas si ça peut vous rassurer ou vous inquiéter, ce n'est pas le lot de la Collectivité de Corse. Aujourd'hui, l'Etat a de moins en moins de moyens, ses fonctionnaires ont de plus en plus de temps aussi pour exercer ce contrôle de légalité sur les collectivités publiques, mais dans le moindre détail. C'est vrai qu'il me semble que, sur le sujet, on va franchement dans le détail.

Qu'il y ait des contrôles de la Chambre régionale des comptes, qu'on pointe demain le dysfonctionnement des choses de ce type, OK, mais qu'on nous empêche aujourd'hui de fonctionner normalement, je trouve que ça ne va pas dans le bon sens. Je crois qu'à un moment donné, il faut prendre le risque, comme je le dis souvent, d'aller devant la juridiction administrative pour être sûr de. Mais c'est quand même regrettable et je pense, sur ce sujet, puisque ça n'avait jamais été relevé jusqu'alors, et Pierre a eu l'occasion de siéger, ici, des années et des années, je trouve un peu regrettable... Alors, est-ce que le SGAC s'ennuie ? Peut-être, mais en tout cas, je crois que nous devons là-dessus, aller dans le sens de ce que préconise le président de l'Exécutif.

### **Le Président TALAMONI**

Dans le prolongement de ce que vient de dire Jean-Charles ORSUCCI, dans le détail, on va dans le détail, mais surtout dans l'injustice parce que dans le détail, ça ne serait pas gênant. Mais dans l'injustice, parce que vous parliez de Pierre CHAUBON et c'est vrai que la question se poserait.

Mais très concrètement aujourd'hui, à l'Assemblée di a juventù, il y a un certain nombre d'élus qui font leurs études de l'autre côté de la mer parce que leur filière n'est pas représentée à l'Université de Corse. Donc, les exclure, ça serait une position qui serait politique et totalement injustifiée. Je crois que là, on rentre dans quelque chose qui n'est pas praticable et qu'il faut dénoncer avec force.

Y a-t-il d'autres demandes de prise de parole ?

### **Le Président SIMEONI**

Ça a été dit et je crois comprendre qu'il y a, sinon unanimité, en tout cas un accord qui dépasse les rangs de la majorité stricto sensu. On ne peut pas appeler les Corse de l'extérieur, les étudiants dont certains sont sur le continent ou à l'étranger, à s'impliquer dans la vie publique et ne pas leur donner les moyens minimum pour le faire, dans de bonnes conditions. Ou, de la même façon, ce n'est plus le cas aujourd'hui, si on avait un ou des collègues qui, pour des raisons professionnelles, sont sur le continent, on ne peut pas accepter qu'on ne prenne pas en charge leurs frais de déplacements pour assister aux sessions ou à la vie de l'institution.

**Le Président TALAMONI**

Merc. Je vais mettre aux voix, dans un premier temps, l'amendement n°1 du Conseil exécutif à son propre rapport.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?

Non-participation ?

Je vois que certains n'ont levé la main à aucun moment ! Je suppose que c'était un vote « pour ».

**L'amendement n° 1 du Conseil exécutif est adopté à l'unanimité.**

Maintenant je mets aux voix le rapport ainsi amendé, et levez bien les mains.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?

Non-participation ?

**Le rapport ainsi amendé est ADOPTE à l'unanimité.**

**Rapport n° 2018/02/351 : Approbation de la décision d'acquisition par voie de préemption au titre des espaces naturels sensibles d'une parcelle cadastrée section Q N° 272 de terre sise à Bunifaziu, île de Cavaddu et pouvoir donné au président du Conseil exécutif de Corse pour signer l'acte authentique d'acquisition de ladite parcelle.**

Il nous faut, préalablement, valider le délai abrégé, en application de l'article 40 du règlement intérieur. Je mets aux voix le délai abrégé de l'article 40 du règlement intérieur, c'est un préalable avant d'examiner le rapport.

Qui est favorable à la reconnaissance de l'urgence justifiant le délai abrégé ? Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

**Le délai abrégé est donc reconnu.**

Nous allons demander au président du Conseil exécutif de présenter ce rapport.

**Le Président SIMEONI**

Le rapport soumis à votre approbation a pour objet la décision de préemption que j'ai été amené à prendre le 13 août 2018, en application des dispositions des articles R. 215-12 et R. 213-8 du Code de l'urbanisme relatifs au droit de préemption dans les espaces naturels sensibles, droit de préemption que j'ai également exercé au titre de la délégation d'attribution que votre Assemblée m'a consentie par sa délibération 18/023 du 16 janvier 2018.

Le bien concerné par cette décision de préemption consiste en l'état des renseignements contenus dans la déclaration d'intention d'aliéner, qui nous a été adressée le 21 juin 2018, par le notaire en charge de la vente. Ce bien est constitué d'une parcelle de terre sise sur le territoire de la commune de BUNIFAZIU, île de Cavaddu, cadastrée section Q n° 272, pour une contenance cadastrale de 3 hectares 33 ares 43 centiares, étant précisé que, au terme de la déclaration d'intention d'aliéner, ce terrain, je cite, supporte « *de vieilles bergeries d'environ 478 m<sup>2</sup> et une zone de stockage* », ce terrain constituant « *le lot numéro 66 de la zone d'aménagement concerté* » dite de l'archipel de Cavaddu.

Le prix de vente de ce bien, tel que mentionné dans la déclaration d'intention d'aliéner, s'élève à la somme de 2 M€.

Sollicité par les services de la Collectivité de Corse en application des articles R. 215-6 et R. 213-21 du Code de l'urbanisme, le service local du Domaine de la direction régionale des finances publiques a rendu, le 19 juillet 2018, son avis sur la valeur vénale de ce bien l'estimant à la somme de 1, 940 M€ soit, à un epsilon près, 60 000 €, la valeur du prix de vente précisé dans l'acte de vente initial.

Je précise, et cette précision est d'importance, que cette estimation repose sur une hypothèse d'une constructibilité épuisée, le service du Domaine ayant précisé dans son avis que, en cas de possibilité d'édifier de nouvelles constructions, la valeur de cette propriété pourrait être portée jusqu'à la somme de 3 M€.

Deuxième étape de ce processus d'instruction, concernant l'éventuel exercice du droit de préemption, un rapport environnemental que j'ai sollicité auprès de notre Direction générale adjointe de l'aménagement et du développement des territoires (rapport en date du 26 juillet 2018), qui a mis en exergue les caractéristiques suivantes, concernant la parcelle de terre, objet de la vente et, éventuellement, du droit de préemption :

- Cette parcelle est située dans une zone naturelle d'intérêt écologique, floristique et faunistique (ZNIEFF) de type 1 nommée « Iles Lavezzi » ;

- Deuxièmement, cette parcelle est sise au sein du site Natura 2000 « Iles Lavezzi, Bouches de Bonifacio », constituant une zone de protection spéciale (ZPS) pour des espèces protégées d'oiseaux induisant, à ce niveau, un véritable enjeu de préservation de cette faune.

- Troisièmement, cette parcelle est sise au sein d'un «espace proche du rivage» hors commune littorale.

- Quatrièmement, cette parcelle est sise au sein d'un espace remarquable ou caractéristique du littoral, pour une partie à l'est de la parcelle, espace remarquable au sens du PADDUC.

De plus, et indépendamment de ces caractéristiques, comme évoqué dans ledit rapport et repris in extenso dans la décision de préemption, « cette

parcelle de par sa superficie (3,3 ha), présente un enjeu de préservation de l'écosystème, de la qualité naturelle de ce site et de son paysage ainsi qu'un bon potentiel d'aménagement, de mise en valeur et d'ouverture (maîtrisée) au public à des fins pédagogiques ». Ainsi, conformément aux dispositions de l'article L. 215-11 du Code de l'urbanisme, dans l'hypothèse où les bergeries en ruine édifiées sur ce terrain venaient à être conservées et réhabilitées (je précise que ce rapport a été rendu en l'état des déclarations mentionnées dans la déclaration d'intention d'aliéner), elles pourraient être affectées à un usage permettant la fréquentation du public et la connaissance des milieux naturels.

En outre, en application des dispositions de l'article L. 215-21 alinéa 3 du Code de l'urbanisme, il est envisagé « la mise en place d'équipements légers d'accueil du public, ou nécessaires à la gestion courante de ce terrain, ou à sa mise en valeur à des fins culturelles ou scientifiques. Enfin, il est également envisagé l'aménagement d'espaces de promenades et de repos ».

Voilà donc les éléments juridiques que l'on pouvait déduire des documents qui nous ont été transmis. Mais vous savez que la réalité matérielle de la situation n'est pas exactement celle-là. Voilà comment nous en avons eu une connaissance officielle.

D'abord, il importe de préciser qu'aucune visite sur site n'a pu avoir lieu avant la décision de préemption puisque, dans le cadre de la mise en oeuvre de ce droit de préemption, il n'est pas prévu de possibilité de proroger le délai de préemption, ni au titre d'une demande de visite, ni au titre de pièces complémentaires.

Néanmoins, les diligences sur pièces engagées par les services de la Collectivité de Corse, et notamment la consultation du site Google earth, ont permis de constater que les photographies du bâti apparaissant sur ce site ne semblaient pas compatibles avec le descriptif des bâtiments mentionnés dans la DIA, à savoir, manifestement, vu les photographies de google earth, ce n'était pas de bergeries en ruine dont il s'agissait.

Je précise également qu'aucune information précise et officielle sur la consistance et la nature réelle du bâti n'a pu être recueillie dans le temps du délai de préemption qui continuait à courir.

Quoi qu'il en soit, cette incertitude sur la consistance exacte du bien immobilier bâti n'était pas, à mon sens, en l'état, de nature à remettre en cause

la décision de préemption, et ce d'autant mieux que le délai pour exercer le droit de préemption n'était pas susceptible d'être prorogé. Autrement dit, il fallait décider, et décider en l'état.

Concernant le prix de vente par rapport à la situation urbanistique du bien, il était très légèrement supérieur à la valeur vénale estimée par le service local du Domaine dans l'hypothèse d'une constructibilité épuisée, et était notoirement inférieur, à hauteur d'un tiers, à celle retenue par ledit service en cas de possibilité d'édifier de nouvelles constructions.

C'est pourquoi, eu-égard à l'ensemble des éléments ci-dessus évoqués, j'ai été amené à prendre la décision d'acquérir cette parcelle de terre par voie de préemption, au nom et pour le compte de la Collectivité de Corse, pour un montant de 2 M€, à charge pour l'Assemblée de Corse de confirmer cette décision.

Je vous rappelle que les crédits nécessaires à l'achat de cette parcelle ont été inscrits au budget supplémentaire que nous avons adopté aujourd'hui.

Je vous précise également, pour être tout à fait précis, qu'en application des dispositions des articles R. 215-9 et R. 213-12 du Code de l'urbanisme, l'acte authentique de vente correspondant devra être régularisé dans un délai de trois mois à compter de la date de la décision de préemption. C'est pour cette raison que, dans la délibération, je vous demande également d'inviter Maître FORT, notaire, à instrumenter, conformément aux usages et aux règles de la profession. Ce qui veut dire que, si vous votez favorablement ce rapport et la délibération qui y est jointe, dès lors que l'acte aura été rédigé et que le prix aura été payé, la Collectivité de Corse sera définitivement propriétaire, sous réserves d'éventuelles actions contentieuses, de la parcelle dont il s'agit, à savoir pour l'essentiel, une parcelle non bâtie et pour le surplus, une parcelle bâtie supportant un bâtiment qui n'est pas une bergerie en ruine.

Pour être tout à fait précis et exhaustif, je tiens à porter à votre connaissance que, postérieurement à la notification de la décision de préemption aux parties, j'ai reçu un courrier, en date du 29 août 2018, émanant du co-gérant de la SCI s'étant porté initialement acquéreur.

Dans ce courrier, le co-gérant m'indique qu'un établissement de restauration, appartenant à une société tiers, la SARL PEFIL, est

effectivement implanté sur la parcelle, objet du droit de préemption, ceci aux lieu et place des « bergeries en ruine » mentionnées dans la déclaration d'intention d'aliéner.

J'ai pris acte de ce courrier, je l'ai transmis aux services de la Collectivité de Corse et à l'avocat de la Collectivité de Corse pour qu'il intègre cet élément nouveau dans la réflexion juridique à mener, dans le cadre de la suite de la procédure, mais je vous indique, et ce que nous sommes en train de faire maintenant nous le confirme, que j'ai considéré que cet élément n'était pas de nature à remettre en cause l'exercice du droit de préemption.

Pourquoi ? D'abord, je précise que ce droit de préemption n'a pas été exercé *intuitu personae*, c'est-à-dire qu'il aurait été exercé de la même façon quelle que soit l'identité du vendeur, quelle que soit l'identité de l'acquéreur et quel que soit l'exploitant de l'activité commerciale sise dans le bâti de la parcelle. C'est la première chose.

Donc, ce n'est pas un acte d'hostilité *intuitu personae*, c'est un acte de principe qui se fonde sur les considérations juridiques dont je vous ai exposé la teneur puisque nous sommes dans un cadre juridique qui est encadré, relatif aux espaces naturels et sensibles, ce que la parcelle en question est incontestablement.

Ceci étant, au-delà de cette considération juridique fondatrice de l'exercice du droit de préemption, il y a, bien évidemment et indépendamment de tout caractère *intuitu personae*, une dimension politique et symbolique, à l'exercice de ce droit de préemption, qui est non seulement assumée, mais revendiquée par le président du Conseil exécutif, par le Conseil exécutif de Corse, par l'ensemble de la majorité territoriale qui aura l'occasion de s'exprimer dans le cadre du débat, et au-delà de cette représentation institutionnelle, par toutes celles et tous ceux qui nous ont donné mandat de les représenter dans cette institution.

Pourquoi ? Eh bien, en quelques mots, je le redis, parce que l'île de Cavaddu a été, durant des décennies, le symbole outrancier et caricatural de la spéculation, du non droit, des dérives de toutes sortes. Depuis lors, il y a eu un certain nombre d'évolutions. La commune de Bunifaziu notamment, à sa place et avec ses moyens, a engagé un processus de retour à la norme urbanistique et environnementale. J'en donne volontiers acte à notre collègue qui est également maire de Bunifaziu, qui est ici présent. Je ne fais aucun procès

d'intention à celles et ceux qui sont concernés par l'exercice de ce droit de préemption.

Mais je dis aussi que, dans les conditions que je viens de rappeler et qui viennent compléter le fondement juridique de notre décision de préemption, cet exercice du droit de préemption, au-delà de ses considérations juridiques qui en caractérisent le bien fondé et qui organisent les aspects techniques et budgétaires de sa mise œuvre, a une dimension politique symbolique forte, essentielle à nos yeux parce qu'il acte la présence juridique de la Collectivité de Corse qui est pour nous, vous le savez, la dépositaire et la gardienne des intérêts matériels et moraux du peuple corse. Cet exercice du droit de préemption acte la présence juridique, physique de la CdC sur l'île de Cavaddu. Elle est donc la réaffirmation que cette île est partie intégrante du patrimoine collectif de la Corse et du peuple corse, et qu'elle a vocation à le redevenir et à le demeurer.

### **Le Président TALAMONI**

Merci, M. le Président du Conseil exécutif. Il y a un rapport de la Commission des finances présentée par Mme TOMASI.

### **Mme Anne TOMASI**

Je vous remercie, M. le Président.

**M. Jean-Martin MONDOLONI** a souhaité poser deux questions. La première, portant sur la capacité éventuelle à dissocier la partie « restaurant » de l'emprise foncière, et la seconde, sur l'opportunité de voir la Collectivité intervenir en lieu et place du Conservatoire du littoral.

**Le représentant des services** a indiqué, dans une première réponse, que ce droit de préemption comportait une triple détente. En premier rang, la Collectivité de Corse, en deuxième rang le Conservatoire du littoral, et en troisième rang, la commune concernée.

Il ajoutait qu'en Corse, le Conservatoire du littoral n'avait pas de périmètre exclusif d'intervention. Dans le cas des espaces naturels sensibles, il ne saurait agir qu'après la Collectivité.

En réponse à la seconde question, il a rappelé qu'au moment de la prise de décision, la présence d'un restaurant dans cette parcelle n'avait pas

été portée à la connaissance de la Collectivité de Corse. Si elle avait pu, à la lecture de la photographie satellite jointe au dossier, émettre un doute quant à l'état réel des ruines, elle ne disposait ni d'un droit de visite, ni d'un pouvoir de suspension. De plus, aucune présence de locataire n'était indiquée dans la déclaration d'intention d'aliéner.

Le seul élément d'information fourni consistait en une indication de France Domaine, mentionnée au conditionnel et sans véritable localisation.

**Mme Valérie BOZZI**, faisant référence à une déclaration du président du Conseil exécutif selon laquelle il se réserverait le droit de revenir sur sa décision au cas où l'existence d'un restaurant serait avérée, a estimé que la Collectivité de Corse, qui n'a pas forcément les moyens d'investir 2 M€ dans l'achat d'un commerce, devrait plutôt s'en remettre au Conservatoire du littoral.

**Le représentant des services** a tenu à souligner d'une part, le fait que l'administration de la Collectivité n'avait pas eu connaissance de l'existence d'une telle structure lorsqu'elle avait instruit ce dossier, et d'autre part, que cette vente étant considérée « parfaite », on ne pouvait revenir dessus au niveau juridique.

Concernant le cas particulier du restaurant, il a précisé que le Code de l'urbanisme posait le principe d'une préemption portant sur des terrains nus, en l'assortissant d'une exception lorsque le terrain a une dimension suffisante pour pouvoir être ouvert au public et que son acquisition participe d'une démarche de protection de l'environnement. Dans ce cadre, on n'est pas obligé de détruire, une reconversion en structure d'accueil du public pouvant satisfaire à ces prescriptions.

S'agissant, de façon plus globale, de l'îlot de Cavaddu, il a indiqué que le président du Conseil exécutif avait donné consigne de surveiller attentivement le marché immobilier. A ce titre, l'administration reçoit beaucoup de déclarations d'intention d'aliéner qui, la plupart du temps, portent sur des appartements ou des villas qui ne relèvent pas du champ d'intervention voulu. En l'occurrence, le terrain avait une superficie de 3,3 ha, les constructions en ruine n'en occupaient que 380 m<sup>2</sup> et la surface du restaurant n'était pas reportée.

Enfin, la doctrine en la matière est que le bénéficiaire de la préemption garde un pouvoir d'appréciation.

**Mme Valérie BOZZI**, dans le même esprit, a fait observer que la Collectivité n'était pas tenue d'accepter le prix de vente.

En effet, l'évaluation de France Domaine faisait apparaître un montant allant de 1,9 à 3 M€ si le droit à construire était non épuisé. Il aurait ainsi été envisageable de réaliser une offre avec réduction de prix.

Ainsi, si la préemption a été réalisée à la valeur proposée, la vente est bien réputée parfaite et le vendeur ne peut plus se rétracter, mais cela signifie que le choix a été clairement fait de préempter à ce montant.

**Le représentant des services** a apporté trois éléments supplémentaires d'appréciation :

- l'estimation comportait une fourchette, 1,9 M€ dans l'hypothèse où les droits à construction seraient épuisés, mais s'élevant à 3 M€ en cas contraire,

- le vendeur ensuite, était en droit de retirer son bien de la vente, dès lors que l'offre du président du Conseil exécutif ne lui convenait pas et qu'il la refusait,

- enfin, la vente au prix proposé par le président du Conseil exécutif ayant été qualifiée de « parfaite » au sens juridique, le vendeur ne pourrait plus aujourd'hui se rétracter.

**M. François ORLANDI** a formulé, quant à lui, plusieurs observations.

Il a noté, d'une part, que selon l'option retenue (avec / ou sans droit à construire), l'estimation du prix de vente variait de façon importante.

Il a pu constater, d'autre part, que le Conservatoire du littoral achetait la plupart du temps à un prix sensiblement inférieur à la moyenne.

Et il en a déduit qu'il y avait matière à s'interroger sur la pertinence de l'acquisition, par une Collectivité de Corse intervenant en substitution des autres acteurs, d'un restaurant dépourvu d'existence juridique. Au cas où les droits à construire seraient épuisés, ne risquerait-elle pas, en effet, d'intervenir à un prix exorbitant ?

Dans ses réponses, **le représentant des services** a commencé par rappeler que l'instruction n'avait pas abordé la question du prix d'achat en termes de constructibilité, dans la mesure où l'exercice du droit de préemption par la Collectivité était motivé par une démarche de protection d'un espace naturel sensible. On s'est par conséquent basé sur les estimations fournies qui variaient tout de même entre 1,9 M€ et 3 M€, selon que des droits à construire resteraient ou non attachés à ce terrain, tout en sachant, d'ailleurs, que celui-ci demeurerait soumis aux classements « ZNIEFF » de type 1 et « Natura 2000 ».

S'il est vrai, par ailleurs, que le Conservatoire du littoral se caractérise par une politique d'acquisition, le plus souvent, à l'amiable et à des prix relativement bas, le différentiel existant ici n'en doit pas moins être rapporté au marché immobilier tel qu'il se pratique à Cavaddu. En l'occurrence, il ressort des déclarations d'intention d'aliéner que le terrain non bâti est mis en vente autour de 135 € le m<sup>2</sup>, alors que la parcelle préemptée par la Collectivité le serait à un coût de 60 € le m<sup>2</sup> hors restaurant.

Enfin, l'avis de France Domaine a été retenu pour ce qu'il concernait les valeurs de non-constructibilité.

**M. Jean-Martin MONDOLONI** a pris acte de ces arguments et a nonobstant maintenu son interrogation initiale portant sur la destination finale d'un bien que la Collectivité pourrait peut-être rétrocéder, après achat, à une institution telle que le Conservatoire du littoral.

**M. Petr'Antone TOMASI** a souhaité rappeler qu'il y avait, certes dans ce dossier, des considérations juridiques, mais aussi des considérations politiques et d'opportunité.

Dans un premier temps, il a estimé que l'argument, selon lequel la Collectivité de Corse apparaîtrait en quelque sorte « hors-jeu » en intervenant à la place du Conservatoire du littoral ou de la municipalité, devait être écarté, pour des raisons de droit, d'une part et, d'autre part, parce que les deux autres institutions, préalablement contactées, lui avaient fait connaître leur intention de se refuser à préempter ce terrain.

Dans un second temps, il a rappelé la délibération par laquelle l'Assemblée de Corse avait entendu confier à son Office de l'environnement la gestion des terrains du conservatoire du littoral situés dans le périmètre de la Réserve naturelle des Bucche di Bunifaziu.

A son avis, non seulement la procédure sera respectée, mais encore, la préemption de cette parcelle s'inscrira dans les compétences de la Collectivité de Corse, au titre d'une stratégie globale de protection de l'environnement.

**M. François ORLANDI** a pris acte du fait que la Collectivité de Corse avait préalablement consulté les deux autres acteurs potentiels, sans que cela ne dissipe complètement l'impression qu'elle interviendrait en substitution.

S'agissant de l'hypothèse évoquée par son collègue, d'une rétrocession au bénéfice du Conservatoire du littoral, il a tenu à faire valoir que cet établissement n'avait pas le droit de gérer directement un territoire, sa vocation demeurant l'achat de terrains, pour les donner en gestion à des tiers.

**Les services** ont précisé que l'exercice du droit de préemption était motivé par le fait que cette parcelle figurait dans le périmètre d'une « ZNIEFF » de type 1, comme dans celui d'une zone Natura 2000, présentant un fort intérêt écologique d'après le musée d'histoire naturelle. Pour ces mêmes raisons, le Conseil départemental du Pumontu, précédent détenteur de ce droit, s'était porté acquéreur d'autres terrains à proximité. L'enjeu environnemental s'avère, par conséquent, incontestable.

Quant au projet d'aménagement, il a indiqué que le Code de l'urbanisme n'exigeait pas qu'il soit préalable, ni même concomitant, à la préemption.

**M. Petr'Antone TOMASI** a tenu à souligner, sur la forme, le fait que la Collectivité avait consulté les deux autres acteurs sans y être obligée et qu'elle restait libre, tout autant que la municipalité de Bunifaziu ou le Conservatoire du littoral, de définir sa propre doctrine d'intervention.

**M. Hyacinthe VANNI**, tout en remerciant les services pour la qualité de leurs réponses techniques, a mis pour sa part en exergue le fait qu'il s'agissait là, d'un choix éminemment politique.

La décision d'agir de la Collectivité résulte, d'abord, du refus indiqué et par la commune concernée, et par le Conservatoire du littoral, de faire jouer leur droit de préemption, ensuite, des enjeux stratégiques liés à la protection de l'environnement corse dans un endroit particulièrement

emblématique. Elle s'est effectuée, de surcroît, dans la plus grande transparence.

Aussi convenait-il, selon lui, de se féliciter de pouvoir agir, aujourd'hui, dans les règles de droit. C'est l'ADN de la majorité territoriale, que d'acquérir de tels espaces pour qu'ils deviennent des biens communs.

**La Commission des finances a émis un avis favorable.**

**Le Président TALAMONI**

Merci, chère collègue. Il y a également un rapport de la Commission du développement.

**Mme Julie GUISEPPI**

**Les commissaires** ont tout d'abord souhaité bénéficier d'un éclairage technique et juridique sur le dossier.

Les réponses apportées les ont conduits à s'interroger sur la prise en compte des conséquences financières que pourrait avoir un contentieux relatif à cette préemption, principalement en raison des droits auxquels pourrait prétendre toute activité économique sise sur ce terrain.

Il a été indiqué que les informations accessibles au moment de la décision de préemption, déclaration du vendeur, du notaire et l'impossibilité d'accéder au site à ce stade de la procédure, ne permettent pas de conclure à une exploitation commerciale avérée.

Sur un plan plus général, la nécessité, soulignée par chacun, de rendre ce site accessible au plus grand nombre, par le biais de cette procédure de préemption, a amené certains commissaires à s'interroger sur la politique globale de préemption que la collectivité entend mener sur l'ensemble du territoire insulaire.

**La Commission du développement économique a émis un avis favorable sur ce rapport.**

*(« Pour » : les groupes « Femu a Corsica », « Corsica libera ».  
Absents : les groupes « Andà per dumane », « Per l'avvene » et  
« La Corse dans la République »).*

### **Le Président TALAMONI**

Merci. Sur ce rapport, la parole est à qui la demande. Oui, vous avez la parole.

### **Mme Paola MOSCA**

Merci, M. le Président.

L'île de Cavallu a trop longtemps symbolisé la dépossession. A son échelle, elle représente ce qu'il pourrait arriver de pire en Corse, ce que nous ne voulons pas, ce que le peuple corse a toujours rejeté avec force, conviction et courage.

Surnommée « l'île des milliardaires, des mafieux italiens, des affairistes de tout genre, des avocats véreux », elle fut également le lieu de certaines dérives de Corses peu scrupuleux.

Symbole outrancier caricatural de ce qui se passe sur l'île, Cavallu est soumis à la spéculation immobilière, à la dépossession foncière, et interroge sur le rôle des services de l'Etat.

L'île de Cavallu synthétise l'ensemble des problèmes qui ont touché notre île au cours des trente dernières années : des capitaux internationaux très douteux, des logiques de non-droit, des constructions sans permis, sans règles, des concentrations de groupes mafieux. Ceci constitue, malheureusement, une liste non exhaustive.

Cavallu, c'est aussi un échec urbanistique, c'est une zone de non droit construite autour d'une logique uniquement spéculative. Qu'en est-il de la loi, et notamment de la loi littoral ? Cette loi qui ne devrait pas permettre une désorganisation foncière démesurée sur un site où s'exercent de très nombreuses protections.

Qu'en est-t-il de la zone Natura 2000 ?

Que cet exemple nous ouvre les yeux, si nous ne voulons pas que notre terre serve de copie à ce désastre écologique et humain, à cette terre sans âme et sans culture.

La Corse s'est dotée d'un PADDUC pour lutter contre la spéculation immobilière et protéger l'environnement. La Collectivité de Corse doit donc être la cheville ouvrière d'un programme de réhabilitation. Le problème de l'urbanisation de l'île de Cavallu doit être réglé dans la concertation, dans le sens de l'intérêt général, pour éviter les pressions mafieuses et les appétits des spéculateurs qui n'ont pas de place dans une Corse libre, souveraine et juste, celle que nous voulons laisser à nos enfants.

Par l'acte fort de notre majorité, par la voix du président de l'Exécutif, Gilles SIMEONI, qui a exercé le droit de préemption de la CdC, la puissance publique reprend pied sur l'île de Cavallu. C'est pour nous un acte hautement symbolique car laisser Cavallu aux spéculateurs, c'est renier tous ses sacrifices consentis, depuis quarante ans, par le mouvement national et par le peuple corse en général pour la préservation de la terre, les vies sacrifiées, les années de prison.

Au-delà de la symbolique, c'est un acte politique majeur. Il représente le retour de la légalité, le retour du lieu public, le retour de cette propriété commune. A nostra terra, quella di tutti i Corsi ci permette di sperà chì Cavallu sia è firmessi pè sempre un territoriu isulanu parva l'altri chì st'isulella ùn sia mai più l'urfanella di stu mare. À ringraziavi.

### **Le Président TALAMONI**

À ringraziavi assai. D'autres demandes de prise de parole ?  
Vous avez la parole.

### **Mme Anne-Marie PIERI**

Merci, M. le Président.

Je vais surtout me positionner du point de vue de la DIA. Je comprends, j'entends bien l'acte symbolique, je vois ce que ça représente.

Mais mon inquiétude, c'est au niveau de cette déclaration d'intention d'aliéner qui a été faite, alors qu'il y a visiblement un commerce sur le site. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, les commerçants qui exercent, quand il y a une vente, en matière de murs, ont un droit de

préemption, c'est-à-dire que le locataire, le commerçant a un droit de préemption sur les murs.

Ce qui me fait un peu peur, dans cette DIA qui a été faite, qui est une DIA globale, qui ne parle pas de ce commerce, c'est que demain, on vienne vous chercher... Non, mais moi, simplement, je vous alerte, après, c'est votre choix. Demain, que vous n'ayez pas des indemnités importantes à verser à ce commerçant qui aura été évincé, parce que dans le principe, s'il n'y avait pas un droit de préemption, il aurait droit à une indemnité d'éviction. Nous sommes d'accord ?

Aujourd'hui, il y a un droit de préemption du restaurateur sur les murs. Ça n'existait pas et donc, c'est ce que je crains. Après je comprends la symbolique. Mais je ne voudrais pas que vous partiez... que vous engagiez la Collectivité au-delà du possible parce que le prix est déjà important. Peut-être aurait-il été judicieux de dissocier la partie bâtie commerciale, du surplus du terrain, de faire deux lots, ou alors une possibilité d'indiquer ce droit réel, en indiquant le prix et la DIA, à ce moment-là, elle aurait été présentée de façon globale.

Donc, la personne qui exerce l'activité aurait été tenue d'acquiescer, dans le cadre de la DIA que vous présentez, sur la totalité du prix. Elle n'aurait pas eu le choix de scinder. C'était peut-être une possibilité.

Moi, je vous alerte là-dessus. Voilà, c'est mon approche professionnelle. Merci.

### **Le Président TALAMONI**

Mais ici, nous n'avons que des approches politiques, chère collègue !

La parole est à Jean-Charles ORSUCCI.

**M. Jean-Charles ORSUCCI**

Merci, M. le Président de me donner la parole.

Avant toute chose, je tiens à préciser que je m'exprime dans cet hémicycle au nom de l'intérêt général de la Corse, et il ne doit prime, ici, que l'intérêt général de la Corse.

Le fait est que je suis, quand même aussi, le maire de la commune de Bonifacio. Il est difficile, dans ces cas-là, d'abandonner une casquette au profit de l'autre, il est difficile de ne pas mettre sur la table un certain nombre d'éléments. Effectivement, je vais faire aussi une approche qui est une approche communale.

Petite parenthèse d'ailleurs, Président, je voulais vous le dire, vous avez rappelé, il y a quelques jours, mon appartenance à un syndicat étudiant nationalise, c'est vrai, vous avez parfaitement raison. Petite parenthèse, le leader charismatique de ce mouvement n'était autre que l'actuel président de l'Exécutif de Corse. Donc, si demain, on peut ensemble mettre sur la table, le soutien ou non au FLNC, on pourra en parler tous ensemble, ça mérite un vaste débat. Mais, ce n'est pas ce que je vais faire ce soir...

**Le Président TALAMONI**

Un débat qui m'intéresse beaucoup, d'ailleurs, à titre personnel...

**M. Jean-Charles ORSUCCI**

Justement, nous l'aurons tous ensemble.

Petite parenthèse aussi, ça me permet de dire à mon ami Hyacinthe VANNI, parce qu'effectivement, sur cette question ô combien symbolique, j'ai écouté avec attention ce que disait Hyacinthe dans sa commission et j'ai écouté avec attention aussi, ce qui vient d'être dit aussi, dans cet hémicycle. Ma connaissance du monde nationaliste de l'époque me fait dire qu'il n'y a pas que l'Etat qui a failli sur l'île de Cavallo. Il y avait des militants nationalistes, avec le certificat d'études ou un CAP de cuisine, qui exerçaient des fonctions de direction, avec des

salaires de ministre, sur l'île. Ça aussi, c'est la réalité historique de l'île de Cavallo. Je tiens quand même à le préciser.

Je le précise parce que Gilles SIMEONI, président de l'Exécutif, parfois dit « je ne comprends pas pourquoi Jean-Charles ORSUCCI est vexé sur ce dossier ». Alors, je vais lui donner l'explication pourquoi je suis vexé. Je suis vexé et je vais vous dire, j'étais encore plus vexé à la sortie de la commission que nous avons eue tout à l'heure parce que, à la rigueur, je comprends la logique de la majorité territoriale et bon nombre de ses arguments.

Je la comprends tellement que, premièrement, je remercie le président de l'Exécutif d'avoir mentionné, dans le rapport, le fait que la commune de Bonifacio, depuis dix ans, essaie de ramener, avec ses moyens, l'île dans le droit. Et c'est ça que je vis mal aujourd'hui, en tant que maire de la commune, c'est qu'il y a une réalité qui n'est pas souvent mise en avant.

Il y a eu deux occupations de la majorité territoriale, d'autres mouvements nationalistes et, à chaque fois, on dit « voilà, Cavallo, c'est l'île de toutes les dérives ». Ça a été l'île de toutes les dérives, je vous le confirme. C'est encore l'île de toutes les dérives.

J'aime bien mettre en avant ce que nous avons fait, y compris et surtout d'ailleurs, avec des membres de la majorité territoriale qui ont l'honneur de siéger avec moi sur la commune de Bonifacio.

Je vous le dis parce que, quand on est arrivés aux responsabilités, vous m'avez entendu le dire mais je tiens absolument à le dire dans cet hémicycle, ça a été un des engagements forts de ma majorité municipale, celle de mettre un terme aux dérives qu'avait connues cette île.

Qu'est-ce que nous avons fait ?

Lorsque nous sommes arrivés aux responsabilités, il y avait un accord très clair entre la précédente municipalité et des groupes qui possédaient une grande partie de l'île et qui cherchaient d'ailleurs à me rappeler à l'ordre, je dis bien à me rappeler à l'ordre pour que j'autorise la construction de 10 000 m<sup>2</sup> sur cette île, ce que je me suis refusé à faire. Je tiens à préciser, aussi, que je me suis refusé à le faire, et là encore,

souvent, on pointe les dysfonctionnements de l'Etat. Bien sûr, il y a eu des dysfonctionnements de l'Etat, mais je vous l'ai dit ici, à mon avis, ils sont multiples et variés, sûrement des précédentes municipalités parce que Cavallo, c'est très, très ancien, de l'Etat, mais je pense aussi, de bon nombre d'acteurs qui, parfois, prétendent d'ailleurs être très vertueux.

Donc, en 2008, nous avons refusé les 10 000 m<sup>2</sup> supplémentaires. Il était prévu une station d'épuration, sur cette île, qui aurait dû être payée, à 70 %, par les deniers publics. Avec le sous-préfet de l'époque, nous avons dit aux copropriétaires qu'il était hors de question que nous mettions 1 € public dans la station d'épuration. Nous avons obtenu le paiement de cette station d'épuration, intégralement, par les copropriétaires, en refusant toujours les 10 000 m<sup>2</sup>.

En matière d'acte symbolique fort, en arrivant aux responsabilités en 2008, j'ai cherché à récupérer la gestion du port de Cavallo. J'ai échoué juridiquement. Je le savais pourtant, et comme je vous le dis souvent, bien sûr qu'il faut tenter, même symboliquement, parfois des choses. Ça n'a pas coûté 1 € à la collectivité publique, mais j'ai cherché à récupérer la gestion du port.

Ensuite, j'ai cherché à mettre en œuvre, ce sur quoi je m'étais engagé avec ma majorité, à savoir stopper la construction sur l'île de Cavallo. Pour cela, j'ai engagé, de façon difficile, une modification du PLU. Cette modification, main dans la main avec l'Etat, avait pour objectif d'empêcher la construction sauf, je le dis par honnêteté intellectuelle et je le répète et je l'assume, sur les ruines qui étaient encore présentes sur cette île pour lesquelles nous avons pris le principe d'en faire démolir 90 % (je n'ai plus exactement le chiffre en tête, vous m'excuserez), pour pouvoir réhabiliter et faire de cette île qu'elle ne soit pas, contrairement d'ailleurs au mythe, cette « île de milliardaires », mais réhabiliter cette île qui, aujourd'hui, est loin d'être une île si vertueuse.

Nous avons donc fait cette modification du plan local d'urbanisme.

Je précise, élément important, cette modification du PLU n'a pas été attaquée par les associations pour l'environnement, pour être très clair, elle a été attaquée par deux continentaux. Petite parenthèse d'ailleurs, l'île est propriété, à 95 %, d'Italiens et même pas de Français.

Aujourd'hui, c'est 95 % d'Italiens. Mais, peut-être, les 5 %, malheureusement pour eux, je suis tombé sur leur terrain, ces deux personnes qui n'ont pas obtenu la constructibilité, dans cette révision du PLU, puisque nous gérons la totalité, ont attaqué la décision de modifier ce PLU. Sur ce, le commissaire du gouvernement, en première instance, a dit qu'il fallait souligner le courage politique de la commune de Cavallo. Malheureusement pour nous, juridiquement, nous n'avions pas blindé notre document et, en appel, nous avons perdu. Nous avons obtenu satisfaction en première instance, nous avons perdu en appel. C'est ce que nous avons cherché à faire.

Donc, c'est vrai que quand j'entends aujourd'hui, « c'est une île de non droit où on n'a rien fait », je ne le vis pas très bien. Je le dis parce que je souhaite qu'on insiste sur le fait que notre équipe municipale essaye, depuis longtemps, d'obtenir des résultats et elle les a obtenus.

Après, vous dire qu'aujourd'hui, il n'y a pas de dérives urbanistiques, ce serait vous mentir. Il faudrait que je laisse, en permanence, trois policiers sur l'île de Cavallo, pour surveiller, toutes les cinq minutes, un gars qui a envie de faire trois parpaings par ici, quatre parpaings par là.

C'est vrai qu'il y a encore des tentatives d'empêcher les gens d'accéder au domaine public de l'île. Peut-être, à regarder de près, ils ne sont pas forcément proches politiquement, encore une fois.

J'ai été vexé parce que, tout à l'heure, en commission, lorsque M. CECCOLI, pareil, va dans le sujet en disant « le problème de la Corse, c'est l'île Cavallo, l'accession à Cavallo » eh bien, cela nous met un peu hors de nous.

Je vais vous dire, je suis vexé en tant que Bonifacien, parce que, c'est vrai, je vous le dis, les Bonifaciens en ont un peu assez que systématiquement, tous les symboles de la Corse, ils soient sur la commune de Bonifacio, que demain, le problème de la spéculation foncière en Corse va être résolu, que le problème de la dérive mafieuse va être résolu, que tout va être résolu sous prétexte qu'on aurait réglé les problèmes à Cavallo.

Nous, c'est vrai que ça nous embête un peu quand on observe ce qui se passe sur le linéaire insulaire corse, lorsque l'on observe les dérives mafieuses partout en Corse et qu'on entend beaucoup moins de choses, et qu'on voit beaucoup moins d'actions.

Donc, dans ma remarque, il y a, à la fois, ce constat et des interrogations. Nous, on se pose la question : pourquoi cette préemption, à ce moment-là, sur cette île ? Président, tout à l'heure vous disiez très clairement : « voilà, je vous explique que c'est symbolique, que c'est la majorité territoriale ». J'observe quand même, je vous le dis, que j'ai vu un soutien éminent de la majorité territoriale en la présence de François ALFONSI, ancien député européen, nous expliquer que c'était pour mettre fin aux logiques d'oligarchie sur la Corse. Est-ce que c'est ça la question que je vous pose ? Est-ce que c'est ça ?

Moi, je n'ai pas vocation, aujourd'hui, à gérer ce problème sur un droit de préemption. Je suis prêt à ce qu'on mette sur la table, ici, dans cet hémicycle, de façon beaucoup plus large, oui la question se pose en Corse, mais elle ne doit pas se faire de façon indirecte, elle doit se faire de façon directe, politiquement, on doit en parler tous ensemble. C'est important.

Je le redis parce que je n'ai pas, et je le répète avec insistance, vocation, ici, à défendre le vendeur ou l'acheteur. C'est leur problème, ce n'est pas mon problème. Que l'on soit bien clair sur le sujet.

Là où je m'interroge, le conservatoire du littoral est interpellé sur la question, il vous explique qu'il n'a aucun intérêt à le faire. Je me pose la question. Je regarde l'île aujourd'hui, dans sa globalité, j'ai dû mal à comprendre le pourquoi du comment.

En tout cas, je voudrais que vous m'éclairiez, c'est quoi la suite ? C'est, vous faites jouer le droit de préemption sur tout ce qui va se passer en matière de spéculation à l'échelle de l'île de Cavallo ? De la commune de Bonifacio ? De la Corse où, partout, il y a des phénomènes de ce type qui peuvent se poser ? Vous dites « je fais fi du pétitionnaire ». Pour une fois, à l'inverse, on avait un Corse qui rachetait à un italien. J'ai envie de vous dire, c'est peut-être ça qu'il faudrait qu'on arrive à obtenir aujourd'hui, c'est que ce soit des Corses qui reprennent en main cela.

Autre question fondamentale, en tant que maire, j'ai besoin de savoir ce que vous voulez faire de ce restaurant. Je le dis, ici, on ne peut pas dire qu'on ne sait pas, il a quarante ans le « restaurant des pêcheurs » sur l'île de Cavallo. Vous expliquez dans le rapport (et là, je trouve que c'est limite) « on ne pouvait pas accéder ». Bon, il y a des navettes toutes les cinq minutes, vous les avez prises, M. le Président, je vous ai vu un jour vous balader en navette, sur le bateau... ce n'est pas une critique, j'ai juste fait le constat que vous aviez pris le bateau...

**Le Président SIMEONI**

Oui, mais précisez, j'ai pris le bateau pour aller occuper.

**M. Jean-Charles ORSUCCI**

C'est exact, on s'était compris.

**Le Président SIMEONI**

Bientôt, on va me voir en train de manger de la langouste...

**M. Jean BIANCUCCI**

Et, il n'était pas seul.

**M. Jean-Charles ORSUCCI**

On est d'accord, exact.

Donc, il y a un restaurant. Si je n'ai pas vocation m'intéresser à l'acheteur et au vendeur, il y a quand même une entreprise locale avec une famille locale qui gère cet établissement. Qu'est-ce que vous voulez en faire ? Je vous pose la question.

Et si, demain, vous voulez les enlever de l'île et là, par contre, je le regrette parce qu'on a une activité commerciale qui fonctionne, qui fait vivre des familles, malgré tout, si vous décidez, quel coût ça va représenter pour la Collectivité ? Ça, c'est un fait.

C'est vrai qu'avec la question du rachat par la Collectivité, la question de la constructibilité ne se pose plus. Ça, c'est la bonne nouvelle, parce que je fais remarquer aussi qu'avec notre échec sur la modification du

PLU, concernant le PLU et le PADDUC, la zone reste constructible, ça je vous le confirme, aujourd'hui la zone reste constructible, nous ne sommes pas en espace remarquable, Président, seulement sur une toute petite partie de la parcelle, nous ne sommes pas en espace remarquable, au regard du PADDUC.

Une fois, je vous ai expliqué les raisons de notre vexation, et ça à la rigueur c'est peu important, je vous explique les raisons qui nous amènent à dire non à ce droit de préemption. Sur la logique du droit de préemption, si demain, il n'y a pas le restaurant et si ça ne coûte pas 2 M€, on peut vous suivre et on peut la voter, sans hésitation, cette délibération. La volonté de nous réapproprier un lieu symbolique, on peut vous suivre.

Mais, aujourd'hui, à 2 M€, je vous le dis, c'est l'élément clé pour nous, on ne va pas voter 2 M€ pour acheter un restaurant sur une parcelle de 3 hectares sur l'île de Cavallo.

Alors, j'ai du mal à tomber dans la démagogie parce que ce n'est pas le genre de la maison mais, Président, vous le savez, aujourd'hui, sur la précarité, sur la santé, moi je pense que 2 M€ c'est peut-être quatre appartements thérapeutiques à Marseille, 2 M€, hier nous nous sommes fait encore « reprendre de volée » par les socioprofessionnels au Conseil de surveillance d'Air-Corsica, c'est des moyens supplémentaires donnés à l'Agence du tourisme de la Corse qui a des moyens faméliques pour faire sa promotion, 2 M€ c'est une somme qu'on peut donner au docteur PERNIN pour mener des actions concrètes au profit des Corses, 2 M€ ça nous évite de nous faire interpellé quand nous allons voir un match du Gazelec volley d'Ajaccio ou toutes ces associations qui travaillent pour l'intérêt de la Corse.

Nous, aujourd'hui, ce vote « contre », c'est sur cette somme. Si c'était 200 000 €, on vous aurait dit : « allez, banco, à l'échelle de la Corse, c'est jouable », 2 M€ ce n'est pas neutre. Quand vous nous expliquez, à juste titre, que les contraintes budgétaires sont fortes, qu'il est difficile de mener des politiques ambitieuses, qu'il faut faire attention à l'utilisation du moindre euro. On n'est pas dans la politique du symbole. Oui, elle existe la politique du symbole, si elle ne coûte pas chère, l'enlèvement d'un drapeau, ce n'est pas grave, c'est juste l'enlèvement d'un drapeau, même si pour moi c'est un peu désolant, mais économiquement, pour la Corse et pour le citoyen de la rue, ce n'est pas grave. 2 M€, c'est grave.

C'est pour cela qu'aujourd'hui, je réagis un petit peu par rapport à cela, et c'est pour ça que nous voterons « contre ». Je le répète, l'élément clé, c'est les 2 M€, la vexation, je crois que vous l'avez compris. Je vous remercie.

### **Le Président TALAMONI**

Merci, cher collègue. M. CECCOLI, vous avez la parole.

### **M. François-Xavier CECCOLI.**

Simplement, de manière dépassionnée, expliquer ce qui fait les fondements d'un raisonnement et ce qui fait la prise de position des uns et des autres, sans enlever au maire de Bonifacio ce qui lui tient à cœur, puisque c'est un territoire de sa commune, et je comprends, et je le comprends dans l'approche, tout simplement comprendre aussi que les gens peuvent avoir des approches différentes.

L'île de Cavaddu, je vais vous en parler de plusieurs manières, je vais vous en parler comme un père de famille qui va avec sa femme et ses deux enfants (puisque ça a été présenté d'une manière, je vais présenter de la vraie manière) et qui, un jour, débarque sur l'île, alors non pas pour aller, que sais-je, au restaurant ou autre, et qui voit fleurir des petits panneaux, comme sur la pelouse à Paris que l'on peut voir, mais là, il n'y a pas marqué : « ne marchez pas sur la pelouse », il y a marqué : « propriété privée » et ça fait le tour. Et dès qu'on sort de la plage, on a ça. Moi, ce n'est pas forcément ce que j'ai envie de montrer à mes enfants quand je suis sur le territoire de la Corse.

Alors, je ne l'explique pas sur un ton de boutade, je l'explique sur le ton du vécu, c'est peut-être pour cela, et qui plus est, ce n'est pas notre groupe qui va décider, seul, de valider ce qui est déjà fait, de toute façon.

Donc voilà l'île de Cavallo, c'est ça et c'est une incompréhension qui dure depuis des années. Alors, c'est une incompréhension d'un démocrate qui ne va pas plastiquer l'île de Cavallo, mais quand il en repart, après avoir parcouru ces plages avec ses enfants, il a un goût... il n'a pas très bien su expliquer à ses enfants en bas âge, pourquoi. Voilà, c'est comme ça.

Alors, ne comptez pas sur moi pour vous dire : « l'Etat ». Bien sûr que l'Etat a une responsabilité, c'est une évidence, bien sûr que d'autres ont une responsabilité, sinon ça n'aurait pas existé, et bien sûr que ça n'est pas

l'actuel maire de Bonifacio qui porte cette responsabilité, chers collègues, mais c'est comme cela.

Donc après, il arrive une chose, aujourd'hui qui, par sa symbolique, peut quelque part mettre à mal ce que l'on vit mal depuis des années. Alors, on n'en meurt pas de ça, je vous le concède, mais on ne le vit pas forcément bien, encore une fois.

Et tout ça vient d'où ? Parce qu'on est en train de dire au président de l'Exécutif, je ne suis sûrement pas là pour le défendre, mais il faut quand même dire la vérité, on est en train de dire : « attention, vous prenez un risque juridique ». Mais le risque juridique, c'est celui qui a fait un faux, quelque part qui le prend, parce que quand on envoie un document où on indique que c'est une bergerie de 500 mètres carrés et où vous dites : « moi, je n'y suis jamais allé, là », que c'est un restaurant, moi je m'interroge quand même. Je ne pense pas que ce soit les services de l'Assemblée ou du président de l'Exécutif qui aient falsifié le document arrivé entre leurs mains, pour dire : « non, ce n'est pas un restaurant, c'est une bergerie ».

Donc, première chose que j'ai envie de dire c'est : « mais mettons les responsabilités où elles doivent être. Si quelqu'un a fait un faux, ce n'est sûrement pas la personne qui doit juger en fonction de cet élément, qui prend la responsabilité ». Ça, c'est premièrement

Deuxièmement, moi je ne veux pas savoir qui achète, qui a un projet privé... Alors, j'ai entendu beaucoup de choses, d'un côté, on dit qu'on va le protéger mais, d'un autre côté, on dit que c'est aussi constructible parce que c'est tombé, alors que tu as défendu le fait que ça ne le soit pas. Mais le fait est qu'aujourd'hui, c'est constructible, donc il y a quand même la crainte que ce soit construit puisque ce que vous aviez préconisé est tombé.

Et je suppose que si on l'achète, ce n'est pas forcément que pour les oiseaux ou la nature ou le père de famille qui va se promener.

Donc, quelque part, encore une fois, sans polémique aucune, moi je pense que si demain il y a un bout de terre à Cavallo qui appartient à la Corse, mais la Corse dans le sens de la Collectivité de Corse, encore une fois ça ne change pas la face du monde, mais ce n'est pas forcément une mauvaise nouvelle. Et si on peut y faire des choses en rapport avec l'environnement, la protection, les SNIEF, tout ce qui va avec, enfin quelque chose, non pas parce que là-bas, c'est un terrain hautement sensible mais, quelque part, c'est

Cavallo et Cavallo, Dieu sait que c'est beau, comme beaucoup de choses à Bonifacio.

Donc, c'est vraiment une parole du vécu qui fait que, finalement, ce qu'a fait le président de l'Exécutif, de bonne foi, en ayant reçu un document... Après, est-ce qu'il a eu raison ? Est-ce qu'il a eu tort ? La majorité s'exprime, elle décide. Moi, en tout cas, je ne suis pas choqué, sur des éléments qui ont été transmis qui, apparemment, sont faux, ça me gêne de le dire parce que c'est grave de faire des faux, eh bien qu'une décision ait été prise.

Donc moi, je pense qu'au niveau de la Corse, ce n'est pas forcément une mauvaise chose. Après, au niveau de ce que décidera la Collectivité, ça lui incombe et au niveau de ce que décideront d'éventuelles juridictions, puisqu'il y aura sûrement recours, ça incombe aussi aux gens qui les feront. Mais voilà, je voulais dépassionner, Jean-Charles, et surtout expliquer simplement un point de vue qui n'est pas du tout dans la mise en cause du maire de Bonifacio, je ne me le permettrai jamais, et je n'assimile pas du tout cette affaire au maire de Bonifacio, je voulais simplement vous le dire pour moi, pas pour les autres. J'ai conscience de ce que représente d'être maire dans une commune comme Bonifacio et je pense qu'effectivement, la tâche elle est extrêmement rude. Voilà, c'est tout ce que j'avais à dire.

### **Le Président TALAMONI**

Merci, cher collègue. Petr'Antone TOMASI, vous avez la parole.

### **M. Petr'Antone TOMASI**

Merci, M. le Président. Je m'exprimerai donc au nom du groupe « Corsica libera » sur ce sujet. Je m'attendais évidemment à être en phase avec Paola MOSCA, mais saluer, de façon peut-être plus inattendue mais en tout cas avec plaisir, la position et l'honnêteté de François-Xavier CECCOLI sur ce sujet avec une intervention qui, de mon point de vue, est frappée du sceau du bon sens.

D'abord, il y a le principe, Cavaddu, chje a Corsica, c'est un morceau de terre Corse, un morceau de terre Corse et un morceau de l'archipel de Lavezzi et de la Réserve naturelle des Bouches donc elle est l'un des bijoux.

Ce joyau, sans procéder à un historique exhaustif, il a été privatisé par la logique de l'argent roi. Et c'est évidemment un modèle qui va à rebours du modèle que nous prenons.

Ce joyau, il a été frappé par les logiques, ça a été rappelé, de spéculation, de dépossession, de privatisation. Et sans mettre en cause qui que ce soit, la privatisation, aujourd'hui, elle continue. Elle continue et il nous semble que nous sommes dans notre rôle lorsque nous souhaitons rendre un morceau important de cette terre au patrimoine collectif de la Corse. Ça, c'est le principe.

Une préemption pour quoi faire ? Moi, j'ai écouté avec attention l'intervention de Jean-Charles ORSUCCI, notre collègue, qui est notre collègue mais qui est aussi, il l'a dit, le maire de Bunifaziu, et j'ai d'abord un élément de divergence en termes de lecture historique avec lui, sans doute, et j'ai une difficulté de compréhension.

La divergence historique et de lecture, elle porte sur le rôle du mouvement national dans cette affaire. Il le sait, il s'en doute. Nous, notre lecture, c'est que le mouvement national dans cette affaire, ses militants, en prenant des risques, ont agi en leur temps, et qu'ils ont mis par terre des villas, des constructions qui étaient autant illégales qu'illégitimes et ça, nous ne le renions pas, et ça, ça fait partie de notre histoire. Et en tant que représentant du groupe politique qui est le mien, il m'appartenait aussi de le rappeler ce soir.

Et puis, j'ai un élément d'incompréhension parce que, très honnêtement, j'ai trouvé la justification du vote de Jean-Charles ORSUCCI et de son groupe, assez laborieuse. Assez laborieuse pourquoi ? Parce que Jean-Charles ORSUCCI, lui-même, a rappelé les principes qui ont été listés par Paola MOSCA, par François-Xavier CECCOLI, et que je suis en train de lister : biens communs, refus de la privatisation, remise de l'ordre sur l'île de Cavaddu.

Et nous, nous croyons que face à cette situation, face aux échecs et aux difficultés qui ont pu être rencontrés, eh bien, il faut agir. L'Exécutif a dit, a posé la question : est-ce qu'il faut tout racheter sur Cavaddu ? Il y a eu un certain nombre de ventes qui ont été examinées, qui ne correspondaient pas à un projet de développement, d'ouverture au public, de restitution de la terre Corse aux Corses. La Collectivité n'a pas agi. Ici, elle agit, nous le pensons, parce qu'il y a un intérêt qui est un intérêt public.

Jean-Charles ORSUCCI faisait référence à la gestion du port, on peut saluer son initiative, malheureusement inaboutie, de restituer à la puissance publique la gestion du port. Moi, je vous invite à vous rendre sur le site Internet du port de Cavaddu, domicilié, c'est vrai, en Italie. Ce site Internet, qu'est-ce qu'on vous en dit, lorsque vous regardez le descriptif ? Ce qui rejoint d'ailleurs, le ressenti de notre collègue CECCOLI : « Cavaddu, île privée, dont la sécurité constitue un atout supplémentaire et un gage de sérénité ». On comprend ce que ça veut dire.

Face à cette situation, nous, nous pensons qu'il faut que la puissance publique reprenne pied. Reprenne pied, tout simplement en rendant à Cavaddu sa vocation première. Ce même site du port de Cavaddu insiste sur le caractère exceptionnel du lieu, le fait qu'il soit situé dans la Réserve naturelle des Bouches, eh bien la politique que l'on applique à travers la Collectivité et l'Office de l'environnement de la Corse dans la Réserve naturelle des Bouches, il faut qu'elle s'applique aussi à Cavaddu, ce n'est pas simplement un label et un produit d'appel pour gens fortunés. Il faut que la politique environnementale de la Collectivité, elle trouve des actions opérationnelles et des mises en œuvre, il faut que ces sites soient ouverts au public, aux jeunes Corses, aux écoles, aux touristes pourquoi pas, qui débarquent sur Lavezzi avec un problème de surfréquentation qui a été pointé du doigt par l'Office de l'environnement et par notre majorité.

Il faut que, dans le cadre du plan de gestion de la Réserve nationale des Bouches, il y ait un débarcadère public sur Cavaddu, qui ne soit pas soumis aux desiderata et aux logiques privées, et ça je pense que c'est une logique qui peut être partagée et qui va dans le sens de l'intérêt de la Corse et de l'intérêt des Corses.

J'en aurai terminé en disant qu'à l'écoute du rapport de la Commission du développement, certains de nos collègues s'interrogeaient sur la cohérence de la politique de la Collectivité en matière foncière, et de sa politique de préemption

D'abord, un élément. Nous, nous sommes convaincus que la préemption publique ça ne peut pas être l'alpha et l'oméga de la lutte contre la spéculation, un, pour des raisons de rationalité et de réalité économique, la Collectivité n'a pas les moyens de courir partout après la spéculation et puis pour des raisons éthiques parce que l'argent public n'a pas vocation, en permanence et en général, à se substituer et à lutter contre la logique

spéculative. Mais ça, ça ne veut pas dire qu'il ne puisse y avoir de politique volontariste en matière de préemption, quand derrière il y a un projet d'intérêt public.

Et donc, je le dis à ceux qui s'interrogent sur cette opération en disant, avec un peu de démagogie, oui c'est vrai : « vous rachetez un restaurant sur Cavaddu, c'est un one-shot, c'est du symbole ».

Vous êtes quand même mal tombés parce que, dans quelques minutes ou dans quelques heures, on va quand même étudier un rapport sur la provision du fonds foncier de la Collectivité et de l'ODARC, pour avoir justement cette politique d'intervention publique au bénéfice de la terre corse et au bénéfice de la redistribution et de la production.

Donc nous, on dit une chose simple, on se bat pour une politique foncière ambitieuse et nationale, on se bat pour le statut de résident et la citoyenneté, aujourd'hui on n'est pas prêts de l'arracher dans les mois qui viennent vraisemblablement, mais est-ce que ça veut dire pour autant qu'il ne peut pas y avoir de politique nationaliste de la terre ? Oui, il peut y avoir une politique nationaliste de la terre et cette action, et ces actions (j'y adjoints, bien volontiers, le rapport qui sera présenté par Lionel MORTINI, tout à l'heure ou demain) en font parties.

Donc, pour toutes ces raisons, nous voterons évidemment ce rapport, M. le Président, et puis au-delà du vote du rapport, nous croyons que nous nous situons précisément et dans notre rôle, et dans notre mandat, et nous croyons que c'est un geste positif à l'intention de l'intérêt public Corse. Je vous remercie.

### **Le Président TALAMONI**

Nadine NIVAGGIONI a demandé la parole et Pierre GHIONGA également.

### **M. Pierre GHIONGA**

Je laisse volontiers la parole à Nadine, si elle veut parler avant moi.

### **Le Président TALAMONI**

Par galanterie, c'est bien. Donc, Nadine NIVAGGIONI.

### **Mme Nadine NIVAGGIONI**

Merci. Cavallu, qu'est-ce que c'est ? Ce n'est pas qu'une terre dont on parle à travers la spéculation seulement, ça a été aussi, pendant des siècles, le trait d'union entre la Sardaigne et la Corse. C'était un peu « les pas chinois » entre la Corse et la Sardaigne. On passait de Piantarella à Cavallu, Lavezzi, la Sardaigne, ça a été un chemin aussi entre la Corse et la Sardaigne, un chemin historique. Donc, on ne peut pas aujourd'hui oublier tout cela.

Qu'est-ce que c'est aussi Cavallu ? C'est aussi des vestiges inestimables. Aleria a ses vestiges, d'autres sites ont leurs vestiges, Piantarella a ses vestiges, mais on a des vestiges sous-marins qui n'existent nulle part ailleurs, et tu le sais, nous sommes peu à connaître Cavallu. Et ce qui est grave, c'est que les Corses ne connaissaient pas Cavallu. Les Corses ont commencé à connaître Cavallu grâce à la revendication nationaliste, avant ça les Corses ne connaissaient pas Cavallu. Et, aujourd'hui encore, les Corses n'ont pas eu accès à Cavallu, très peu sont allés sur l'île.

Aujourd'hui, la démarche du président de l'Exécutif va permettre aux Corses, et aux autres aussi, enfin, de découvrir cette île qui est la leur. Donc, c'est important pour nous, que les Corses connaissent cette île.

Et je reviendrai sur les vestiges, ces vestiges qui sont enfouis à quelques mètres de l'eau, on les voit puisque c'était une carrière où les romains venaient chercher de la pierre et qu'ils ont transportée d'un îlot à un autre, jusqu'en Italie. Et, d'ailleurs, la colonne de Bonifacio, quand on monte à la vieille ville, est extraite de Cavallu.

Donc ça, on ne peut pas le nier. Et quand on met des pancartes, comme le disait tout à l'heure François-Xavier CECCOLI, ça veut dire que nous n'avons même plus accès à notre culture, c'est ça qui nous est aujourd'hui, arraché. Aujourd'hui, il y a Sperone qui n'est plus accessible, il y a Cavallu qui n'est plus accessible, donc une grande partie de l'extrême sud, la pointe de l'extrême sud qui n'est plus accessible. Nous ne pouvons pas admettre cela, c'est une terre qui nous appartient.

Et moi, à la question que tu poses : « c'est beaucoup 2 M€ », je dis : 2 M€, vous savez ce que c'est à Bunifaziu ? C'est le quart d'une villa. Vous savez ce que c'est aux Lavezzi ? C'est le quart d'une villa. Parce que les villas qu'il y a là-bas, elles coûtent plusieurs millions d'euros, c'est ce que des dizaines et des centaines de Corses n'ont pas, si eux-mêmes achètent plusieurs

maisons. Ça, on ne peut plus l'admettre. Ce fossé-là, ce fossé social, nous ne pouvons pas l'admettre, c'est la caractérisation des riches et des pauvres. Pourquoi il n'existe pas de mixité ?

Et ce qui me fait le plus peur dans ta question, c'est lorsque tu dis : « mais qu'est-ce qu'il va y avoir après » ? Ça veut dire quoi ? Ça veut dire que la peur du maire de Bonifacio, c'est qu'un jour, à partir du moment où des Corses, ou d'autres personnes, débarquent sur l'île, que les riches s'en aillent ? Est-ce que c'est ça ? Est-ce que l'on a peur du mixage de population ? C'est peut-être de cela qu'on a peur et c'est peut-être par-là que va passer la réappropriation de notre île. Mais je crains que ce soit ça, dont on ait peur.

Alors, moi j'ai regardé un peu, tout à l'heure, sur Google Earth, et je vous invite à le faire, regardez la parcelle de terre que ça représente, elle est très grande pour l'île et on peut y faire des choses, et les Corses et les enfants de Corse, de la maternelle jusqu'au lycée, en passant par le collègue, ils ont à découvrir cette culture, ils ont à découvrir l'histoire de Cavallu.

Donc moi, je pense que c'est la première brèche, mais ça ne doit pas s'arrêter là. Je vous remercie.

### **Le Président TALAMONI**

Donc, il y a Petru GHIONGA et ensuite, avec sa concision habituelle, Hyacinthe VANNI.

### **M. Pierre GHIONGA**

M. le Président. Je m'exprimerai en tant qu'ancien président de l'Office de l'environnement de la Corse, de 2010 à 2015. J'ai eu le privilège de superviser la gestion de la Réserve naturelle des îles Lavezzi et j'ai toujours trouvé choquant que la partie terrestre de Cavallo soit inaccessible à nos équipes, avec le sentiment que l'on ne pouvait rien faire.

Or là, il y a une opportunité de reprendre pied sur Cavallo pour étendre la partie terrestre de la Réserve des îles Lavezzi, qui est de 79 hectares, qui passerait à 82 hectares 33 ares, mais surtout qui permettrait aux Corses et aux touristes, puisque que la Réserve naturelle des Bouches de Bonifacio, qui était critiquée au départ, est une vraie réussite économique, Jean-Charles. C'est pour cela, que les 2 millions, à mon avis, ne représentent pas grand-chose parce que ça augmenterait l'attrait de la réserve, étendue à

Cavallo, et en plus dans le cadre de la création du futur Parc naturel marin des Bouches de Bonifacio, avec le Parc national de la Maddalena, qui est juste en face.

Donc, il y a une vraie opportunité et je pense qu'il ne faut pas laisser passer. Donc, M. le Président, rachetez cette parcelle, ça sera le début d'une nouvelle construction du Parc naturel marin des deux Bouches de Bonifacio. Merci.

### **Le Président TALAMONI**

Merci. Il y a Hyacinthe VANNI, ensuite il y a Jean-Martin MONDOLONI, et puis il y a Valérie BOZZI.

### **M. Hyacinthe VANNI**

Moi, je vais être très bref, comme à mon habitude, il ne s'agit pas de se fâcher avec Jean-Charles ORSUCCI, mais bien au contraire, d'aller l'aider dans ce qu'il a déjà entrepris et je comprends mal que tu le prennes de la sorte. On sait les efforts que tu as fait, Jean-Charles, et pour cause, ton adjoint à l'urbanisme fait partie de notre mouvance.

Mais, pour nous, aujourd'hui, au-delà symbolique, il y a une histoire, c'est-à-dire ce que j'ai l'honneur de représenter ici aujourd'hui, ce sont des gens qui se sont battus, qui ont tout sacrifié, leur travail, leur liberté et quelquefois, leur vie.

Et nous, aujourd'hui, on a la chance de pouvoir acquérir, aller se réapproprier ce que l'on nous a confisqué, légalement, sans aucune violence, et ça c'est une victoire pour nous, ça c'est une grande victoire, pour nous nationalistes, compte tenu, comme le rappelait Petr'Antone, notre histoire et notre passé, il semble que, pour notre part, on l'assume. Mais on assume aussi le fait qu'à chaque fois qu'il sera possible de se réapproprié une partie de notre terre confisquée, on le fera, on le fera à Cavallu, on le fera ailleurs.

Je pense que les Corses nous ont aussi fait confiance pour cela et je pense qu'on le doit à ceux qui se sont battus, à ceux qui se sont battus et qui ont tout sacrifié.

En tout cas, moi aujourd'hui, je suis vraiment fier qu'on puisse préempter sur ces terres. Pour nous, elles étaient perdues. Comme quoi, rien

n'est perdu, Jean-Charles, et dans la transparence, sans violence. C'est aussi pour cela qu'on s'est engagés aujourd'hui, c'est aussi pour cela qu'on a été élus. En tout cas, M. le Président, moi je me réjouis, je ne me félicite pas, je félicite ceux qui, avant nous, se sont battus, qui n'ont pas réussi, et nous, aujourd'hui, on est aux responsabilités et on réussit. Et ça, je pense que c'est un acte fort pour le mouvement nationaliste, et c'est un acte fort pour la Corse et pour les Corses.

### **Le Président TALAMONI**

Merci, cher collègue. Donc, Jean-Martin MONDOLONI.

### **M. Jean-Martin MONDOLONI**

Merci, M. le Président. Il y a une charge émotionnelle sur ce sujet qui est assez palpable parce qu'elle fait remonter à la surface, je crois, des tensions toujours vives, à la fois sur le rapport à l'argent et sur le rapport à la terre, et on peut le comprendre.

Nous, on ne va pas participer à ce vote, on va vous expliquer pourquoi. D'abord, au bénéfice des explications que vous a données notre collègue, on pense que les choses ne sont pas abouties, du point de vue juridique, ça c'est pour l'aspect de droit. On pense que du point de vue de la destination du bien, le rapport n'est pas clair, je n'ai pas une réponse aboutie, une réponse définitive, une réponse affirmée sur ce que va devenir l'acquisition probable au bénéfice de la majorité. Et puis surtout, vous en faites un enjeu, manifestement, politique.

Mais si ce n'était que ça, puisque vous fonctionnez très régulièrement à coup de symboles, d'abord le symbole a un coût, comme aurait dit Dominique BUCCHINI, sur ces bancs, « un so mica bughjulle », alors c'est peut-être le quart d'une villa, ou la moitié d'une villa, on parle de nombre à 6 chiffres, ça fait cher le symbole !

Symboliquement, j'allais presque dire, si on arrivait à dépasser certaines tensions, certaines crispations, sur le principe de la réappropriation de la terre et sur le malaise qu'on a tous ressenti, évidemment, lorsque l'on s'est rendu, pour ceux qui ont réussi à y accéder en tout cas, sur cet endroit, on aurait pu se comprendre, mais l'exploitation symbolique qui va en être faite, et je comprends la position de Jean-Charles, il nous arrive d'être d'accord, vous allez faire de ces 2 hectares la figure de proue symbolique de la

réappropriation de la terre quand d'autres, dont Jean-Charles, ont déjà œuvré, et je comprends qu'il ait pu se sentir, sinon vexé, en tout cas marginalisé, lui qui œuvre quasi quotidiennement sur ce sujet, et c'est un peu facile à coup de 2 M€, dans une politique, mon cher collègue Petr'Antone, qui n'est pas seulement une politique nationaliste, d'ailleurs légèrement en contradiction avec ce que vient de dire Hyacinthe qui nous explique que « chaque fois que ce sera possible », ça, ce n'est pas une politique nationaliste, c'est une politique nationalisante, j'allais presque dire collectiviste, qui est aux antipodes de notre engagement public.

Nous, on pense raisonnablement que ce sujet-là a une trop forte charge symbolique pour qu'on puisse s'engager sans au moins lever et les aspects de droits, et les aspects d'opportunité et les aspects de moyens.

### **Le Président TALAMONI**

Merci. Valérie BOZZI.

### **Mme Valérie BOZZI**

Merci, M. le Président. Alors effectivement, c'est une délibération aux forts symboles. L'île de Cavallo, ça a été dit et rappelé très brillamment, est l'île de tous les fantasmes et le symbole de la spéculation immobilière.

Effectivement, moi je rejoins la nécessité de se porter acquéreurs de cette partie de la Corse qui échappe, comme ça a été rappelé, à de nombreux Corses qui ne peuvent y accéder. Donc, sur ce point-là, sur le symbole et sur la nécessité de préserver cet espace remarquable, cette SNIEF, ces 3 hectares, évidemment qu'on peut se féliciter.

Mais je vais pondérer tout même ce propos parce que le symbole, effectivement, coûte cher et cette opération aurait pu devenir une opération aussi intéressante financièrement, parce que, malheureusement, on a fait abstraction de l'existence de ce restaurant. Il a été dit qu'on ne savait pas, mais quand même dans l'estimation des domaines du 9 juillet, l'estimation des domaines précise bien qu'il y a un restaurant, la SCI « la ferme », c'est précisé dans l'estimation des domaines.

Et aujourd'hui, et on a balayé la précision juridique faite par Mme PIERI tout à l'heure, mais effectivement il y a bail commercial, et il faudra verser une indemnité d'éviction à ce propriétaire, calculée sur la base

du chiffre d'affaires qu'il réalise. Et ça, on n'a pas dans le rapport, le calcul, le chiffre de cette indemnité d'éviction qu'il faudra verser. Donc, aux 2 millions, il faudra rajouter encore cette somme-là, donc le symbole coûte très cher.

On aurait pu dissocier les deux, le restaurant laissé au propriétaire privé et, en contrepartie, acquérir les trois hectares à un prix très largement inférieur à ces 2 M€. Et là, on avait une opération dont le symbole et la nécessité de préserver l'environnement était importante, et en même temps on réalisait une opération financièrement très acceptable pour la Collectivité de Corse.

Donc aujourd'hui, on fait abstraction de tout cela, on ne nous précise pas quel sera, finalement, le coût de cette opération, ni ce qui sera réalisé sur ces 3 hectares, donc le rapport n'est pas complet, à notre sens.

### **Le Président TALAMONI**

Merci. Jean-François CASALTA a demandé la parole, mais il a droit à trente secondes parce que le temps de parole de son groupe est épuisé depuis fort longtemps.

### **M. Jean-François CASALTA**

Je vous remercie de cette dérogation, M. le Président. Très rapidement, j'ai entendu, nous avons tous entendu la longue justification de Jean-Charles ORSUCCI, on comprend que c'est quelque chose qui lui tient à cœur, non seulement en tant que Bonifacien, mais aussi en tant que premier magistrat de cette commune. Mais je ne pense pas que, dans cet hémicycle, quelqu'un l'ait mis en accusation.

Sur l'acquisition, il n'est pas seulement sur le plan symbolique, effectivement le symbolique, c'est important, mais je crois que les orateurs qui m'ont précédé l'ont expliqué parfaitement, il y a aussi un plan qui est un plan environnemental, il y a un plan qui est aussi un plan culturel, un plan historique.

Et pour répondre à la question de Jean-Charles ORSUCCI, et le président du Conseil exécutif complètera et précisera mon propos, pour la suite on n'a pas vocation, ce n'est pas dans nos missions, et pour répondre aussi à Jean-Martin MONDOLONI, à acheter toute la terre de Corse. Mais on a, pour mission, de préserver des parcelles de terre qui présenteraient un

intérêt caractéristique vraiment particulier quand la possibilité financière de le faire sera présente.

Pour répondre aussi au devenir de cette parcelle et au devenir de cette exploitation commerciale, j'ai entendu parler, moi je ne suis pas un spécialiste du droit commercial, mais j'ai entendu parler obligatoirement d'indemnité d'éviction. Je m'inscris en faux, non. L'action contentieuse, si action contentieuse il devait y avoir, n'est pas une obligation, l'important c'est la maîtrise du foncier, et ensuite il peut y avoir des conventions de gré à gré avec l'exploitant, tout dépendra des discussions et des négociations qui seront menées et qui seront précisées, je n'en doute pas, par l'avocat de la Collectivité.

Je vous remercie, M. le Président, j'espère avoir été assez bref.

### **Le Président TALAMONI**

Bien. Alors, simplement quelques mots parce que, de mon point de vue, il n'y a pas grand-chose à rajouter, étant évidemment, comme vous l'imaginez, en parfait accord avec ce qui a été dit par le président du groupe « Corsica libera », Petr'Antone TOMASI.

Simplement dire deux choses, d'abord à l'adresse de Jean-Charles ORSUCCI, le maire de Bonifacio, qui ne siège pas dans cet hémicycle à ce titre, n'a été mis en cause par personne, ni sa bonne foi, ni son action comme maire. Ici, nous sommes tous des détenteurs de la légitimité publique Corse, nous sommes tous des représentants de la puissance publique Corse. Et c'est en conscience que nous devons voter, par-delà les irritations, les vexations réelles ou ressenties comme telles. Du reste, je crois que chacun doit s'interroger sur ce que nous sommes en train de faire.

Alors, c'est une position qui a été exprimée par l'Exécutif, par les groupe de la majorité, par d'autres élus, c'est une position qui peut se discuter, elle l'a été sur les plan juridique par maître PIERI, sur le plan politique par d'autres élus, elle peut se discuter, c'est une position pleinement, éminemment politique, c'est la position de l'ensemble de la majorité territoriale de la Corse aujourd'hui et c'est peut-être aussi la position de membres de l'opposition, c'est ce que nous vérifierons dans un instant.

Il faut prendre les choses sur le plan politique, certainement pas personnel parce qu'il n'en n'a jamais été question, jamais, à aucun moment. Je

crois qu'il faut simplement s'interroger en conscience, l'histoire de Cavallu, le présent de Cavallu, l'avenir de Cavallu, que voulons-nous et que faisons-nous ? C'est la question à laquelle nous allons répondre maintenant par le suffrage, par le vote.

Le président du Conseil exécutif va sans doute réagir à un certain nombre d'interventions.

### **Le Président SIMEONI**

Répondre aux interventions, remercier les orateurs et dire, effectivement, le passé, le présent, le futur, que faisons-nous et que voulons-nous ?

Moi, je voudrais, pour ce qui nous concerne, dire effectivement la fierté collective qui est la nôtre de pouvoir nous apprêter à accomplir cet acte. Ça a été dit par chacun des orateurs de la majorité territoriale, Conseil exécutif, président de l'Assemblée de Corse ou conseillers territoriaux et conseillères territoriales, nous ne venons pas de rien, nous venons d'une histoire et aujourd'hui, par les voies de droit, au nom de la Corse et de la Collectivité de Corse, au nom du peuple Corse, nous allons prendre une décision que nous considérons essentielle.

Et je voudrais aussi m'adresser à celles et ceux qui font partie de l'opposition et qui se sont exprimés pour dire qu'ils comprenaient notre choix et que, peut-être, ils allaient le partager, et vous remercier sincèrement. Et m'adresser aussi, à celles et ceux dont j'ai entendu les réticences, vous dire que je voudrais y répondre, y compris au plan technique, juridique, financier et budgétaire, sincèrement, pour essayer de vous convaincre de voter. Je vais vous expliquer, le vote on va l'emporter avec une majorité, j'espère, élargie, mais sincèrement, je ne suis pas certain de beaucoup de choses, mais je suis certain qu'un jour, proche ou plus lointain, celles et ceux qui n'auront pas voté cette préemption, le regretteront, très sincèrement, même si je respecte le choix, je crois que si vous ne votez pas, un jour vous le regretterez vis-à-vis de vous-même, pas vis-à-vis de l'électorat, vis-à-vis de vous-même ou, éventuellement, vis-à-vis de vos enfants.

Alors, très brièvement, je reviens un instant, parce qu'il faut que les choses soient claires, moi dans cette affaire j'ai été très clair, nous l'avons été, nous continuerons à l'être, y compris dans les phases postérieures. Lorsque j'ai été destinataire de la DIA, il y a marqué sur cette DIA, « bergerie en ruine », il

y a un droit de préemption qui est exercé à titre premier par la Collectivité de Corse, et puis c'est un droit de préemption en cascade. Si la Collectivité de Corse ne l'exerce pas, c'est le Conservatoire du littoral qui peut le faire, s'il le Conservatoire du littoral ne l'exerce pas, c'est la commune de Bunifaziu qui peut le faire.

J'ai écrit, le 9 juillet, au Conservatoire du littoral, au directeur, pour lui demander ce qu'étaient ses intentions, pour lui demander, si je n'exerçais pas le droit de préemption, si le Conservatoire du littoral le ferait, autrement dit si je pouvais avoir la garantie que le bien resterait dans le domaine public pour le cas où la Collectivité choisirait de ne pas exercer son droit de préemption. Première question.

Deuxième question, à Jean-Charles ORSUCCI, j'ai écrit, mais surtout nos relations nous autorisent à avoir une relation directe, j'ai appelé Jean-Charles ORSUCCI, es qualité de maire, et je lui ai dit : « j'ai été destinataire d'une déclaration d'intention d'aliéner, pour le cas où je n'exercerais au nom de la Collectivité de Corse et pour le cas où le Conservatoire du littoral, qui ne m'a pas encore donné sa réponse, n'exercerait pas, est-ce que la commune de Bunifaziu le fera ? Jean-Charles m'a répondu non et m'a donné les raisons qu'il a développées ici et que j'ai entendues et compris parfaitement. Je lui ai dit simplement que si lui ne le faisait pas et que le Conservatoire du littoral quelle que soit sa réponse, moi j'envisageais de le faire, à ce stade-là, et il m'a dit qu'à son avis, c'était une erreur. Ça, ce sont les choses comme elles se passent.

Le Conservatoire du littoral répond oralement aux services de la Collectivité de Corse, pour dire qu'il n'exercera pas son droit de préemption. Il n'écrit pas. Le 19 juillet, parce que le temps court, ce que je veux dire c'est que le temps du délai, c'est deux mois, deux mois qu'il ne m'est pas possible de suspendre parce que nous ne sommes pas dans un droit de préemption de droit commun, nous sommes dans le droit de préemption sur les espaces naturels sensibles. Lorsque je dis, Jean-Charles, qu'il n'y a pas eu de visite possible, je veux dire, il ne s'agissait pas de prendre un bateau et d'aller matériellement sur le site, il s'agit de dire que la loi, dans ce cas précis, ne permet pas à la Collectivité publique qui veut éventuellement exercer son droit de préemption, de suspendre le délai de préemption pour visiter le bien.

Je reçois, et je réponds à Valérie BOZZI, l'avis des Domaines sur la valeur vénale du bien, le 19 juillet. Le 19 juillet, c'est très important, l'avis du

Domaine ne me dit pas : il y a un restaurant « la ferme », il me dit la chose suivante : « le bien évalué correspond à une vaste parcelle d'une contenance de 33 343 mètres carrés, 3,3 hectares, situés à quelques dizaines de mètres de la Cala di u Grecu, selon les données cadastrales, deux locaux présumés en bon état d'entretien sont édifiés sur cette parcelle, un local à usage commercial d'une superficie d'environ 96 mètres carrés et un local professionnel d'une superficie de 287 mètres carrés », donc différent de ce qui est dans la DIA. Et, le service des Domaines me dit : « une recherche sur internet, laisse présumer qu'il s'agit du restaurant dénommé « la Ferme » ». Le service des Domaines, c'est important, ne disposant pas d'informations complémentaires, notamment sur l'état d'entretien de ce bien qui, pour les besoins de la précédente évaluation, est supposé en bon état d'entretien, l'avis du Domaine, à 2 M€, il est sur une appréciation qui intègre l'existence de deux biens qui sont possiblement un restaurant. C'est important.

Moi, à ce stade-là, je ne prends toujours pas ma décision. Qu'est-ce que je fais ? J'essaye de compléter, par des recherches sur internet, je cherche Sarl « La Ferme », etc., je ne trouve pas, et pour cause puisque c'était une autre société qui exploite. Par contre, et là c'est très important, j'ai écrit effectivement au directeur du Conservatoire du littoral, et je lui ai dit : « il semblerait que, d'après l'avis du Domaine, il y ait « la Ferme », j'ai regardé les photos satellites, des investigations complémentaires, notamment sur le réseau social Facebook, semblent indiquer que la parcelle supporte en fait un restaurant dénommé « La Ferme » ». Et je dis au Conservatoire du littoral : « ceci étant précisé, vous avez indiqué à mes services, que le Conservatoire du littoral n'exercerait pas son droit de préemption, en substitution de la Collectivité de Corse, pour le cas où celle-ci renoncerait à exercer le sien. Je vous remercie de me confirmer, par écrit, ce que sera votre décision en pareille hypothèse, c'est-à-dire si je ne préempte pas, et les raisons sur lesquelles votre choix repose ».

Parce que, si le Conservatoire du littoral ne préempte pas à Cavallu, ou choisit de ne pas préempter, je considère que le président du Conseil exécutif de Corse (le Conseil exécutif et l'Assemblée de Corse) a le droit de savoir sur quelles doctrines repose ce choix de ne pas préempter, sur quels éléments, sur quelles justifications. J'ai écrit le 8 août, je n'ai jamais eu de réponse à ce courrier, je n'ai jamais eu de réponse écrite à ce courrier.

Et donc, c'est en cet état-là, que le choix est fait de préempter. Donc je reviens, un mot vers notre collègue Jean-Charles ORSUCCI, je l'ai écrit

dans le rapport, je l'ai dit publiquement et je le répète aujourd'hui, la commune de Bunifaziu, depuis que vous êtes maire, a très certainement fait tout ce qu'il était possible de faire, tout ce qui était dans ses moyens, pour inverser la tendance et pour mettre un terme aux dérives qui ont caractérisé, pendant plusieurs décennies, l'île de Cavallu. Vous avez reconnu vous-même, avec l'honnêteté qui vous caractérise, l'honnêteté intellectuelle notamment qui vous caractérise, que vous n'avez pas réussi sur tout et que vos moyens sont limités.

Aujourd'hui, je vous le dis, si on va au bout de ce droit de préemption, et on va y aller, ce n'est pas contre la commune de Bunifaziu, mais c'est à vos côtés et avec la puissance publique Corse, la Collectivité de Corse, qui a d'autres moyens, juridiquement et financièrement et, peut-être même, politiquement, que ceux que vous avez pu mettre en œuvre jusqu'à aujourd'hui. Ça, c'est la première chose.

Deuxièmement, est-ce que ce choix est un choix aventureux ou non réfléchi ? Est-ce que ce choix pouvait être différent ? Je me tourne vers la professionnelle, et je vous remercie de nous avoir adressé, et y compris sur les observations faites en commission par Valérie BOZZI, nous ne pouvons pas, en l'état, faire une proposition d'offre différente, nous n'avons pas les moyens de faire dissocier les deux parcelles.

La DIA qui nous est notifiée, nous n'avons pas les moyens de la contester, vous ne pouvez pas me faire reproche, à moi, de ce que la DIA qui concerne les tiers partis à l'opération, ait été inexacte. Moi, je fais avec ce qui m'a été envoyé. Ce qui est certain, c'est que ce qui est mis en vente, c'est la parcelle de 3,3 hectares, avec un bien bâti qui en occupe, environ 500 mètres carrés et que la valeur évaluée par le Domaine, c'est 2 M€ en intégrant ce bâti qui est, possiblement, un restaurant.

Alors, est-ce que je fais un choix, pour répondre à votre question ? Vous me dites « 2 M€, c'est beaucoup et c'est peut-être trop ». D'abord, on ne peut pas comparer des carottes et des poireaux, les 2 M€ de fonctionnement que l'on met pour l'aide sociale, etc., ce ne sont pas les 2 M€ d'un investissement.

Mais même, allons plus loin, pour nous, on l'a dit, c'est un choix juridique, politique et symbolique et ça les vaut, mais allons plus loin, situons-nous dans une logique même, de savoir si c'est un bon investissement, au sens d'investisseurs avisés, en laissant de côté toutes les observations qui sont

centrales, qui fondent l'exercice du droit de préemption, notamment dans sa dimension d'espaces naturels et sur lesquels je reviendrai. Est-ce que nous faisons un mauvais choix en termes d'investissement ? Pas du tout, 2 M€ c'est la valeur estimée avec le bien qui est construit, avec une constructibilité épuisée, et vous venez de dire, vous-même, et vous l'avez reconnu, vous ne l'avez jamais caché, que la constructibilité, elle n'est pas épuisée et que, dans ces conditions, la valeur du bien, elle est au minimum, au minimum de 3 M€, y compris en l'état du choix que nous faisons. Et si tout le reste, qui est essentiel, n'existait pas, nous faisons un bon investissement pour la Collectivité de Corse

Mais je viens à l'essentiel, qu'est-ce qu'on fait ensuite ? D'abord, je redis que le fondement juridique de l'exercice de ce droit de préemption, c'est un droit de préemption au titre des espaces naturels sensibles, avec un projet qui est un projet environnemental, culturel, touristique éventuellement, en tout cas, de mise en valeur et d'accès à cette parcelle qui est dans un îlot, qui est dans un site exceptionnel. Ça, c'est ce qui justifie.

Que nous dit le législateur ? Il nous dit « vous avez dix ans pour mettre en œuvre ce projet, c'est le délai. Nous avons dix ans pour réfléchir : comment allons-nous faire pour faire venir les enfants ? Comment allons-nous faire pour redonner leurs noms aux lieux ? Comment allons-nous faire pour que celles et ceux qui viennent en bateaux ne se fassent pas écarter, manu militari, par des vigiles qui considèrent que Cavallu n'appartient plus à la Corse, aux Corses ou n'appartient plus au bien public ? Comment allons-nous faire pour intégrer cette vision de ces 3 hectares dans le parc naturel comme le suggérait Pierre GHOINGA ? Nous avons dix ans pour le faire, nous allons essayer de le faire avant.

Est-ce que cet acte est un acte d'hostilité vis-à-vis du vendeur, de l'acquéreur ou de l'exploitant, étant précisé que l'acquéreur est largement le même que l'exploitant ? Pas du tout. Ce qu'il faut aujourd'hui, c'est que la Collectivité de Corse devienne propriétaire pour pouvoir, ensuite, intégrer dans sa stratégie, eh bien l'élément qui n'était pas mentionné dans la DIA, mais qui est un fait qu'il y a une exploitation commerciale.

Est-ce que la Collectivité de Corse a vocation à exploiter un restaurant ? Non. Est-ce que la Collectivité de Corse a vocation à choisir un exploitant pour ce restaurant ? Non, très clairement. Moi, les éléments que l'on m'a notifiés après, le 29 août, et qui m'ont été expliqués de vive voix par

l'acquéreur, en tout cas par un des associés de la société, moi j'ai rencontré la personne qui est porteuse de ce projet d'acquisition, et je l'ai fait dans un cadre assumé, qui est public, et lui, comme moi, avons convenu que tout ce que nous disions était public. Moi, je lui ai dit : « monsieur, cet acte n'est pas un acte d'hostilité, voilà pourquoi je l'ai fait, voilà pourquoi j'envisage de le faire confirmer. Vous portez à ma connaissance un élément nouveau, on va l'intégrer ».

Donc, parmi les solutions, il y en a plusieurs, effectivement, au moins théoriquement. Je vais interroger les avocats. Dans l'esprit qui est le nôtre, on peut effectivement, théoriquement, faire disparaître ce restaurant et transformer le bâti dans le cadre de notre projet global et, à ce moment-là, il y aura une discussion, ou il y aurait une discussion parce qu'effectivement, s'il y a un exploitant, qu'il est titulaire d'un bail dont on nous dit qu'il y a un bail mais qu'il n'était pas enregistré, il y aura probablement droit à indemnités d'éviction, etc. C'est un scénario un.

Le scénario deux, c'est de distraire la parcelle qui supporte le bien, éventuellement, c'est possible. Si on distrait 500 mètres carrés plus l'accès, eh bien nous le ferons, vous aurez à vous prononcer. Il nous restera, ou il nous resterait 30 280 mètres, plus de 3 hectares. Et c'est ça, le sens de cet exercice de droit de préemption.

Petr'Antone TOMASI l'a rappelé, j'ai hérité d'un droit de préemption, ce droit de préemption était antérieurement, le président du Conseil exécutif l'exerce désormais, aux lieux et places des deux présidents des conseils départementaux. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier, j'ai eu des notifications de ventes d'appartements à Cavallu, je n'ai pas pensé à exercer mon droit de préemption, il n'y avait pas de vision stratégique. Là, c'est la première fois effectivement, qu'on a une unité foncière sise à quelques mètres du rivage, près de trois hectares et demi qui nous donne l'occasion, eh bien, de redevenir propriétaire, en droit, sur l'île de Cavallu.

Donc, nous allons voir ce que nous allons faire, dans le cadre d'une discussion, qui sera publique, sous le contrôle, bien évidemment, des avocats respectifs des parties avec, in fine, la décision qui appartiendra à l'Assemblée de Corse pour l'aspect accessoire, accessoire par rapport à l'ensemble de l'opération, mais important, bien sûr, d'un point de vue économique, de l'existence de ce restaurant.

Mais pour tout le reste, qui est l'essentiel, cette opération, elle n'est que bénéfique moral, éthique, économique, environnemental, politique, pas pour le Conseil exécutif, pas pour la majorité territoriale, mais pour la Corse et c'est pour cela que je vous dis, et je termine par-là, Hyacinthe VANNI, tout à l'heure, quand il a parlé nous a émus, en tout cas à moi, il m'a ému, et il nous a émus parce qu'au-delà des considérations juridiques qui fondent l'exercice du droit de préemption, ce que nous nous apprêtons à faire, est d'une importance fondatrice pour notre vision de cette réappropriation d'ensemble, de cette construction d'ensemble, des principes que nous voulons mettre au cœur de cette société Corse d'aujourd'hui et de demain, et c'est pour cela que je vous dis, prenez même quelques secondes, réfléchissez, intégrez les éléments juridiques que j'ai essayé de vous donner par rapport à vos interrogations, et après faites votre choix en votre âme et conscience. Moi, je crois vraiment que ce rapport, il faut le voter et il faut voter avec enthousiasme et détermination.

**Le Président TALAMONI**

Bien, il nous faut, à présent, voter.

**M. Jean-Louis DELPOUX**

Je voudrais demander une suspension de séance, si c'était possible.

**Le Président TALAMONI**

La suspension, elle est de droit.

**M. Jean-Louis DELPOUX**

Je vous remercie.

**Le Président TALAMONI**

Cinq minutes de suspensions.

**La séance suspendue à 20 h 50, est reprise à 21 h 10.**

**Le Président TALAMONI**

La séance est reprise, jeb demande à chacun de regagner son siège.  
Merci.

Nous allons donc voter dans quelques instants. Il faudrait retrouver le groupe de Jean-Charles ORSUCCI. Est-ce que quelqu'un peut aller prévenir Jean-Charles ORSUCCI que nous allons voter ?

Bien, donc Jean-Charles ORSUCCI a demandé la parole pour une explication de vote, vous avez la parole.

**M. Jean-Charles ORSUCCI**

Président, vous savez que, en rentrant dans cet hémicycle, et vu les positions que nous prenons depuis quelques jours, nous comptons voter contre cette délibération de l'Assemblée de Corse. Nous avons posé des questions, nous avons entendu les propos du président de l'Exécutif, nous ne participerons pas au vote, nous ne défierons pas la majorité territoriale sur ce rapport, et je tiens à le dire, dans le souci de... ça serait une non-participation qui vaut confiance, dans la mesure où nous attendons aujourd'hui, de la majorité territoriale, qu'elle soit aux côtés de la commune de Bonifacio, pour poursuivre ce que vous nous avez annoncé, Président, car nous avons besoin de moyens, de moyens importants pour atteindre les objectifs que vous vous êtes assignés. Et nous serons à vos côtés, et nous espérons que vous serez à nos côtés pour mener à bien, cette politique qui doit être celle de l'intérêt de la Corse et des Corses. Je vous remercie.

**Le Président TALAMONI**

Merci, cher collègue. Jean-Martin MONDOLONI, vous avez la parole.

**M. Jean-Martin MONDOLONI**

Merci, M. le Président. Simplement pour dire que ni le talent, ni le bénéfice des explications que nous a destinées le président, et en séance et dans le couloir, ne nous ont convaincus. Donc, on reste sur notre position, on ne participe pas au vote et on se donne rendez-vous dans quelques années pour savoir qui s'est trompé ou pas, en conscience.

**Le Président TALAMONI**

Valérie BOZZI, vous avez la parole.

**Mme Valérie BOZZI**

Une explication de vote également, notre groupe, sauf Pierre évidemment, va s'abstenir simplement, pas par mesure de défiance, mais effectivement aussi, dans l'attente des précisions sur le projet, sur le devenir de ce restaurant et de la situation financière exacte qui pourra être réalisée.

**Le Président TALAMONI**

Très bien, donc nous allons mettre aux voix ce rapport important.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?  
Non-participation ?

**Le rapport est ADOPTE.**

(« **Pour** » (42) : les groupes « Femu a Corsica », « Corsica libera »,  
M. Pierre GHIONGA

**Abstentions** (5) : le groupe « La Corse dans la République »(5)

**Non-participation** (16) : les groupes « Per l'avvene », « Andà per dumane »)

Nous allons interrompre la séance.

**La séance est suspendue à 21 h 15. Elle reprend à 22 h 30.**

### **Le Président TALAMONI**

Je vais consulter l'Assemblée sur un point très important. Est-ce que ça vous semble une bonne idée, demain, de commander des sandwiches pour déjeuner très rapidement, entre midi et 14 heures, de façon à ce que nous puissions terminer dans l'après-midi ? On pourrait même le faire sans sandwiches d'ailleurs ! Très bien, donc les services commanderont des sandwiches, c'est réglé.

Demain matin, on verra tout à l'heure, pour l'heure de reprise. La Commission permanente a décidé que nous reprendrions demain matin à 9 heures. Mais tout dépend de l'heure à laquelle nous allons terminer. Si c'est pour fixer 9 heures et qu'il n'y ait personne, ce n'est pas bon non plus, parce que demain, le problème, c'est qu'à la différence d'aujourd'hui, il faudra le quorum pour débiter. Pour les questions orales, il n'y a pas de quorum exigé. En revanche, pour les rapports, oui. Demain, si on dit 9 heures, il faut vraiment qu'il y ait un grand nombre d'élus.

Je vais demander aux services le rapport suivant de manière à commencer tout de suite. Rapport 354.

## **Rapport n° 354 : Mise à disposition, à titre gracieux, de personnel de la Collectivité de Corse auprès du Conservatoire du littoral**

### **Le Président SIMEONI**

Il s'agit d'organiser la mise à disposition, auprès du Conservatoire de littoral, d'un personnel de la Collectivité de Corse, de catégorie A ou B, pouvant relever de la filière administrative ou technique.

Il vient remplacer une personne dont la mise à disposition a pris fin de façon anticipée, à sa demande, le 3 octobre dernier. Cet agent sera chargé d'exercer les fonctions de chargé de mission territorial dans le secteur sud Corse, de mettre en œuvre les missions de propriétaire du conservatoire sur un secteur géographique déterminé et d'assurer, de façon secondaire, une mission thématique transversale au sein de l'équipe de la délégation corse.

Les modalités de cette mise à disposition sont détaillées dans le rapport.

Je vous propose d'en délibérer. C'est une convention qui existait déjà auparavant et qui a été réécrite.

### **Le Président TALAMONI**

Parfait. Pas de rapports de commissions. Y a-t-il une demande de prise de parole. Oui ? Vous avez la parole.

### **Mme Anne-Laure SANTUCCI**

Une toute petite question. Pour le territoire de la Corse-du-Sud, la mise à disposition se fait à titre gracieux, pour la Haute-Corse, contre remboursement. J'aurais voulu avoir des explications que je n'ai pas trouvées dans le rapport.

### **Le Président TALAMONI**

Réponse du président du Conseil exécutif et puis, nous soumettons ce rapport aux voix.

### **Le Président SIMEONI**

Parce que c'est la reconduction du régime antérieur, on n'a pas eu le temps de discuter sur une harmonisation et on a repris les conditions qui étaient celles exercées auparavant. Donc, au sud, c'était une mise à disposition avec un traitement qui était assuré par la Collectivité, et au nord, c'était une mise à disposition contre remboursement. On va discuter dans un deuxième temps.

### **Le Président TALAMONI**

Je suggère que les élus concernés ne prennent pas part au vote et qu'ils n'interviennent pas, si possible. Ça s'est déjà produit.

### **Mme Anne-Laure SANTUCCI**

Je ne suis pas au Conservatoire du littoral.

### **M. Jean-Charles ORSUCCI**

Président, une question, étant membre du conseil d'administration national, est-ce que j'ai le droit de participer ?

### **Le Président TALAMONI**

Ecoutez, sincèrement, on ne peut pas faire une consultation juridique toutes les dix minutes parce que toutes les dix minutes, il y a un problème qui se pose. Je pense qu'il faut faire preuve de la plus grande prudence, ce n'est pas moi qui le dit. Le secrétariat général a beaucoup travaillé avec un avocat spécialisé, je ne suis pas spécialiste de cette question, mais il semblerait que l'évolution des choses soit particulièrement préoccupante. Je vois qu'Anne-Laure revient à la raison ! Je pense qu'il faut prendre un certain nombre de précautions. C'est ridicule, c'est vrai, mais malheureusement c'est l'évolution des textes, c'est tout.

Ce rapport, il y a eu une réponse de l'Exécutif. Il faut d'abord voter sur le délai abrégé parce qu'il est arrivé en dehors des délais prévus par notre règlement intérieur. Donc, je dois poser, préalablement, la question du délai abrégé.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?  
Non-participation ?

**L'application du délai abrégé est retenue.**

Je mets le rapport aux voix.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ?  
Qui s'abstient ? Pierre-Jean LUCIANI s'abstient.  
Non-participation ?

**Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.**

**Rapport n° 2018/02/355 : Mise à disposition contre remboursement de personnels de la Collectivité de Corse auprès du Conservatoire du littoral (secteur Balagna et secteur ouest Corse)**

**Le Président TALAMONI**

Rapport suivant n° 355. C'est la même chose et donc, on va voter sur le délai abrégé.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?  
Non-participation ?

**Le délai abrégé est retenu.**

Le rapport à présent.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?  
Non-participation ?

**Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.**

**SANTE – SOCIAL - SALUTE - SUCIALE****Rapport n° 2018/02/313 : Contrat de financement CdC/ARS au titre du fonds d'intervention régional (FIR) 2018 (lutte contre les moustiques)****Le Président TALAMONI**

Le combat est un peu inégal. Vous avez la parole Bianca FAZI.

**Mme Bianca FAZI**

Merci Monsieur le Président. Vous avez raison, le combat est très inégal, sachant que les moustiques deviennent de plus en plus agressifs et nuisibles.

Donc, il existe en Corse, quarante-sept espèces différentes de moustiques. La dingue, le chikingunya, et récemment le zika sont des maladies liées aux voyages qui sont apparus dans la latitude. Nous avons, également, le moustique tigre qui est apparu en Corse depuis plus d'une décennie.

Nous avons eu récemment, à l'hôpital d'Ajaccio, une fièvre du West Nile qui a été véhiculée par un patient qui rentrait d'Egypte.

L'organisation de la lutte est du ressort de l'Etat et la lutte, à proprement dit, est de la responsabilité de la Collectivité.

Au-delà de ces deux acteurs, on tient à souligner que c'est aussi l'affaire de tous. Dans le message que l'on veut faire passer, on se rend compte qu'il y a 90 % de plaintes entre voisins.

Nous allons, dans ce contexte, faire une nouvelle campagne de sensibilisation. A ce titre, la convention qui est proposée aujourd'hui permet à l'ARS, dans le cadre d'un contrat de financements au titre du FIR, de participer aux actions de communication liées à la problématique du moustique.

Cette participation est fixée à 50 % des frais engagés, soit 21 000 € pour l'année 2018. Merci

**Le Président TALAMONI**

Merci. Je n'ai pas de rapports écrits, j'ai un rapport oral de la Commission de l'éducation et de la culture.

**Mme Anne-Laure SANTUCCI**

**La Commission de l'éducation et de la culture a émis un avis favorable.**

**Mme Anne TOMASI**

**Même avis pour la Commission des finances**

**Le Président TALAMONI**

Est-ce qu'il y a des demandes de prise de parole ? Contre les moustiques ou pour les moustiques !

**M. Pierre GHIONGA**

Il y a une interrogation sur les produits utilisés pour la lutte anti vectorielle, c'est un gros problème. Est-ce que ce sont des produits qui sont ...?

**Mme Bianca FAZI**

Plus maintenant, on ne peut plus passer de produits trop agressifs, c'est pour cela qu'on nous reproche de ne pas démoustiquer suffisamment.

**Le Président TALAMONI**

Très bien. Vous avez votre réponse. Nous allons mettre aux voix ce rapport n° 313.

Qui est « pou »r ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?  
Non-participation ?

**Le rapport est ADOPTE à l'unanimité**

Rapport suivant. Vous avez la parole.

**Rapport n° 2018/02/330 : Signature de deux avenants relatifs au financement des MAIA de Corse au titre de l'année 2018**

**Mme Bianca FAZI**

Merci.

Les MAIA ((Méthode d'intégration des services d'aide et de soins dans le champ de l'autonomie) concernent les personnes âgées de plus de 60 ans en perte d'autonomie et de leurs aidants familiaux.

Le financement des MAIA est assuré par l'Agence régionale de santé (ARS) dans le cadre de conventions pluriannuelles. Chaque année, au regard du budget prévisionnel élaboré par les services de la Collectivité et les crédits réellement mandatés, chaque convention fait l'objet d'un avenant financier.

Chaque ancien conseil départemental disposait d'une convention pluriannuelle spécifique avec l'ARS :

- dans le Pumontu sur les territoires : Aiacciu/grand Aiacciu et sud (Valincu, Grand-Sud, Bavella)
- dans le Cismonte, sur l'ensemble du territoire.

L'Agence régionale de santé sollicite, à présent, la signature des avenants financiers qui permettront à la Collectivité de Corse de percevoir les subventions au titre de l'année 2018.

Les montants s'élèvent à :

- 198 167 € pour le Cismonte,
- 185 770 € pour la MAIA sud (Valincu, Grand-Sud, Bavella)
- 205 072 € pour la MAIA Aiacciu/ grand-Aiacciu.

En conséquence, il vous est proposé d'approuver le niveau de la subvention accordée par l'ARS, au titre de l'année 2018, comme je vous l'ai citée précédemment, et d'approuver l'imputation des recettes de la MAIA au sein du sous-programme N5134B, d'approuver les deux avenants aux conventions pluriannuelles 2016-2019 fixant le financement des dispositifs

MAIA portés par la Collectivité de Corse et nous autorisant à signer l'ensemble des actes à intervenir.

Merci.

**Le Président TALAMONI**

Merci, Mme la Conseillère exécutive. Il y a un rapport écrit de la Commission de la culture, mais je pense qu'il faudrait surtout donner la conclusion.

**Mme Anne-Laure**

**La Commission de la culture a émis un avis favorable.**

**Le Président TALAMONI**

Très bien. Rapport oral aussi de la Commission des finances.

**Mme Anne TOMASI**

**Avis favorable de la Commission des finances.**

**Le Président TALAMONI**

Quelqu'un demande la parole ? Oui.

**M. Pierre GHIONGA**

Il y a quand même une interrogation, Monsieur le Président. Pour une MAIA en Haute-Corse : 198 000 €, deux MAIA en Corse-du-Sud : 300 000 €, est-ce qu'on est sûr que ce financement de l'ARS va être pérennisé ? Est-ce qu'on va maintenir la même territorialisation ? Est-ce qu'on va créer deux territoires en Haute-Corse, par exemple, pour être aussi efficient qu'en Corse-du-Sud ? Ce sont des interrogations assez importantes.

**Mme Bianca FAZI**

Je réponds. L'harmonisation, bien évidemment, ce sont des choses qui existaient déjà. Evidemment, on va vers l'harmonisation.

**M. Pierre GHIONGA**

Est-ce que l'ARS donnera 300 000 € ?

**Le Président TALAMONI**

Ne faites pas u chjama è risponde, il faut demander la parole.

**Mme Bianca FAZI**

Oui, bien sûr.

**Le Président TALAMONI**

On met aux voix le rapport.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?  
Non-participation ?

**Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.**

**Rapport n° 2018/02/348 : Convention de partenariat entre la Collectivité de Corse et le Centre communal d'action sociale (CCAS) de la ville de Bastia.**

Il convient, avant d'examiner ce rapport, de valider le délai abrégé. Je le mets aux voix.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

**Le délai abrégé est retenu.**

Nous allons demander à la conseillère exécutive de présenter cette convention de partenariat. Vous avez la parole.

**Mme Bianca FAZI**

Merci. Le CCAS de la ville de Bastia a alerté le conseil départemental en 2017, puis le président du Conseil exécutif, sur une situation atypique. Depuis des années, il y avait un partage tacite de publics établi entre les services sociaux du CCAS et ceux de l'ancien département.

Les publics isolés ou sans enfants mineurs sont suivis uniquement par le CCAS, la Collectivité, à l'instar de l'ex département, se limitant aux foyers avec enfants.

Or, cette situation posait problème car au titre de ses compétences facultatives, il ne pouvait intervenir sur tout le public bastiais.

Ce qui vous est proposé ici, c'est l'application de l'article 121-6 du Code de l'action sociale, avec l'instauration d'un cadre conventionnel qui permette de travailler à un transfert des publics concernés sur un temps échelonné, sur une année ou deux, et bien évidemment, de compenser financièrement la prise en charge, effectuée par le CCAS, suivant cette période, évalué à 150 000 € par an.

Le partenariat a débuté en septembre 2018. C'est donc une somme de 50 000 € qui a été inscrite pour l'année 2018. Les crédits nécessaires pour les autres exercices seront inscrits en temps et en heure.

Si nous en sommes d'accord, nous autorisons M. le président à signer la convention et à arrêter les modalités de l'ensemble du dispositif. Merci.

**Le Président TALAMONI**

Merci. Un rapport oral de la Commission de la culture. Favorable ?

**Mme Anne-Laure SANTUCCI**

Non, il y a eu beaucoup de débat, M. le Président.

**Le Président TALAMONI**

Je n'ai pas de rapport écrit.

**Mme Anne-Laure SANTUCCI**

Ah bon ?

**Le Président TALAMONI**

Si vous voulez en donner une version très synthétique, s'il vous plait.

**Mme Anne-Laure SANTUCCI**

Soit, je lis ce qui est écrit, soit je dis avis favorable.

**Le Président TALAMONI**

La deuxième solution me paraît la bonne.

**Mme Anne-Laure SANTUCCI**

Finalement, ce n'est pas la peine de faire des commissions et des débats. Avis favorable.

**Le Président TALAMONI**

Tout le monde est sensé l'avoir reçu, sauf que les services n'en ont pas.

**Mme Anne-Laure SANTUCCI**

**Avis favorable de la Commission de la culture, à l'unanimité.**

**Le Président TALAMONI**

Nous l'avons retrouvé. Je n'en attendais pas moins de vous. **Avis favorable de la Commission des finances.** Très bien. Y a-t-il des demandes de prise de parole ? Non. Je mets aux voix ce rapport.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?  
Non-participation ?

**Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.**

On passe au foncier. C'est Mme BORROMEI qui va nous présenter ce rapport.

**FONCIER / FUNDIARIU**

**Rapport n° 2018/02/317 : Acquisition de parcelle sur le territoire de la commune de Pietretu è Bicchiscia – Régularisation foncière d'emprises nécessaires à la rectification de la RT 40**

**Mme Vanina BORROMEI**

Tout est dans l'intitulé, M. le Président.

**Le Président TALAMONI**

C'est parfait. Il y a un rapport de la Commission du développement et aussi un rapport oral de la Commission des finances.

**Mme Julie GUISEPPI**

**La Commission du développement économique a émis un avis favorable.**

**Mme Anne TOMASI**

**Avis favorable de la Commission des finances.**

**Le Président TALAMONI**

Très bien. Il n'y a pas de demandes de prise de parole. Par conséquent, je mets aux voix ce rapport.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?  
Non-participation ?

**Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.**

**Rapport n° 2018/02/318 : Acquisition de parcelles sur le territoire de la commune Pitretu è Bicchisgià – Régularisation foncière d'emprises nécessaires à la réalisation du giratoire entre la RT 40 et la RD 420**

**Mme Vanina BORROMEI**

Idem, M. le Président, des régularisations de dossier d'acquisition foncière concernant des travaux d'aménagement concernant un giratoire au niveau de la RT 40 et de la RD 420 sur la commune de Pitretu è Bicchisgià. C'est une régularisation sur une parcelle qui a été évaluée, par le cabinet DOLESI, à 46 989 €. Les propriétaires ont approuvé, par écrit, cette offre.

**Le Président TALAMONI**

Merci. La Commission du développement a un avis oral.

**Mme Julie GIUSEPPI**

**Avis favorable de la Commission du développement économique.**

**Mme Anne TOMASI**

**Avis favorable pour la Commission des finances.**

**Le Président TALAMONI**

Il n'y a pas de demande de prise de parole. Par conséquent, je mets ce rapport aux voix.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?  
Non-participation ?

**Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.**

## INFRASTRUCTURES - INFRASTRUTTURE

C'est ce que mon prédécesseur appelait les rapports à la mitraillette ! Mais c'est très utile quand on a beaucoup de travail et peu de temps. Rapport 333. Bientôt, ce type de rapport passera en Commission permanente, si Dieu veut.

### [Rapport n° 2018/02/333 : Modernisation de la halte ferroviaire de Casatorra](#)

#### Mme Vanina BORROMEI

Il s'agit de vous présenter le projet de la halte de Casatorra. Le niveau d'étude permet une programmation en COREPA.

Cette modernisation, ces travaux, s'inscrivent dans un programme plus global d'une modernisation de huit haltes périurbaines situées entre Bastia et Casamozza. Cinq gares ont déjà fait l'objet de travaux de modernisation.

Aujourd'hui, on vous propose de voter ce projet sur la halte de Casatorra. La reconstruction d'un quai de 65 m, la création d'un passage piéton, d'un parking de huit places, d'un abri pour voyageurs, etc.

L'estimation du coût des travaux, hors taxes, est de 500 000 € avec une part de la Collectivité de Corse à hauteur de 40 % et une part de l'Europe à 300 000 €, donc 60 %.

#### Le Président TALAMONI

Merci. Je demande aux services de bien noter que M. VANNI est sorti. La Commission du développement a un avis oral.

#### Mme Julie GUISEPPi

**La Commission du développement a émis un avis favorable.**

**Mme Anne TOMASI**

**Avis favorable de la Commission des finances.**

**Le Président TALAMONI**

Parfait. Il n'y a pas de demandes de prise de parole. Je mets ce rapport aux voix.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?  
Non-participation ?

**Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.**

**Rapport n° 2018/02/334 : Erratum à la délibération n° 18/204 AC de l'Assemblée de Corse du 28 juin 2018 relatif au déploiement de la commande centralisée pour voie unique sur le réseau ferroviaire**

**Mme Vanina BORROMEI**

En fait, c'est un rapport sur la CCVU que nous avons déjà adopté. Le tableau qui a été fourni, concernant le plan de financement, était erroné au niveau de la répartition des financements entre la part Etat et la part Collectivité. Le tableau qui vous est joint désormais, page 2, est le beau tableau et ça annulera le tableau de la délibération précédente.

**Le Président TALAMONI**

Merci. M. VANNI est toujours à l'extérieur de l'hémicycle. Il y a un rapport oral de la Commission du développement.

**Mme Julie GUISEPPI**

**La Commission du développement a émis un avis favorable.**

**Mme Anne TOMASI**

**Avis favorable également de la Commission des finances.**

**Le Président TALAMONI**

Merci. Il n'y a pas de demande de prise de parole. Je mets ce rapport aux voix.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?  
Non-participation ?

**Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.**

Rapport suivant. Vous avez la parole.

**Rapport n° 2018/02/335 : Affectation de crédits dans le cadre du plan de financement de l'opération relative à l'aménagement d'un accès direct entre l'aéroport et l'entrée Est de Figari, et de la RD 322 jusqu'à l'aéroport**

**Mme Vanina BORROMEI**

Merci, Président.

Ces travaux qui ont déjà débuté, auront pour objet d'améliorer la desserte routière de l'aéroport de Figari grâce à l'aménagement d'un accès direct entre l'aéroport et l'entrée de Figari et la RD 332 jusqu'à l'aéroport.

L'opération avait fait l'objet d'une première affectation de 5,5 M€ hors taxes. Cette affectation a ensuite été portée à 6,450 M€ hors taxes.

Dans le cadre du PEI 4, l'opération figure pour un montant de 5,5 millions.

Depuis lors, des modifications ont dû être prises en compte. L'Etat a donné son accord pour cofinancer l'opération tout en revoyant son montant à la hausse.

Nous vous demandons donc, de prendre acte et de valider le nouveau montant de l'opération pour un total de 8,6 M€ hors taxes. Cela nous permettra d'avoir, avec cette autorisation anticipée de l'Etat qui date du 3 mars, un nouveau cofinancement.

**Le Président TALAMONI**

Merci. Je signale, pour les services que Julie GIUSEPPI, conseillère municipale de Figari, est sortie de l'hémicycle.

Il y a un rapport de la Commission du développement écrit, mais dont la conclusion va nous être donnée non pas par Julie, mais par la présidente de la commission.

**Mm Nadine NIVAGGIONI**

**Avis favorable de la Commission du développement économique.**

**Le Président TALAMONI**

Parfait. Il y a un rapport de la Commission des finances.

**Mme Anne TOMASI**

Je vous fais un résumé, **avis favorable de la Commission des finances.**

**Le Président TALAMONI**

C'est un très bon résumé ! Y a-t-il une demande de prise de parole ? Oui, M. LUCIANI, vous avez la parole.

**M. Pierre-Jean LUCIANI**

C'est un dossier initié par le Conseil départemental 2A. Ça faisait trente ans que ce dossier était dans les cartons.

**Le Président SIMEONI**

Et vous voyez qu'il n'y est pas retourné !

**Le Président TALAMONI**

Après cette conclusion du président du Conseil exécutif, la discussion générale est terminée. Je mets le rapport aux voix.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?  
Non-participation ?

**Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.**

Rapport suivant, 336. Vous avez la parole, Mme la Conseillère exécutive.

**Rapport n° 2018/02/336 : Lancement de la concertation publique relative au projet d'aménagement des créneaux de dépassement entre Sartè et Roccapina**

**Mme Vanina BORROMEI**

Merci, Monsieur le Président.

Ce dossier est un dossier de concertation qui concerne, plus précisément, le projet d'aménagement de la RT 40, entre le col d'Albitrina et celui de Roccapina, sur le territoire des communes de Sartè et de Ghjunchettu.

Il a pour objet de présenter à la concertation publique, la création de plusieurs créneaux de dépassement et de rectification du tracé sur la RT 40.

On vous présente, dans ce dossier, les enjeux du projet, les différents aménagements et les variantes qui sont envisagées. Cette concertation devra permettre de confirmer le choix du parti d'aménagement pour poursuivre les études techniques et les procédures réglementaires.

A ce stade, je vous précise que c'est un projet structurant très important pour la micro région, mais également pour la RT 40 de manière générale.

Le montant est évalué, en 2017, à 30 M€. Il n'est pas cofinancé pour le moment, mais en tout cas, nous avons pris le parti de lancer ces procédures pour pouvoir entamer ensuite avec l'Etat des procédures de négociation sur le poste PEI. Ce type de projet structurant s'inscrit dans ce cadre-là.

**Le Président TALAMONI**

Merci. Il y a un rapport de la Commission du développement dont la conclusion me paraît très éloquente.

**Mme Julie GUISEPPI**

**Avis favorable de la Commission du développement économique.**

**Le Président TALAMONI**

Merci. Il n'y a pas de rapport de la Commission des finances. Je vais demander s'il y a une demande de prise de parole. Oui, vous avez la parole.

**Mme Chantal PEDINIELLI**

Je vous remercie. Juste quelques mots.

Nous nous félicitons qu'il y ait des études nouvelles qui soient engagées, notamment sur un axe structurant, encore que je ne sois pas persuadée que des aires de dépassement entre Bocca Albitrina et Ghjunchettu soient quelque chose qui favoriserait la route des usagers. Mais ça, c'est un avis personnel.

Je voulais souligner que c'est très bien de faire des études, de les mettre en concertation et de demander les avis de la population et des maires, mais il y a d'autres études qui ont été faites dans la région, sur des axes tout aussi structurants. Je veux parler de la RD 268 qui démarre sur la RT 40 au carrefour dit « maddunina » entre Propriano et Sartène, et c'est une route qui arrive jusqu'au col de Bavella et qui va bien plus loin.

Sur ce projet qui date de quelques années, 2015 il me semble, on ne se demande pas si on va faire des aires de dépassement, mais on est dans le confortement de talus parce que ce sont des routes très dangereuses, des routes de montagne. On est dans la rectification de tracé parce qu'à gauche, vous avez le précipice, à droite vous avez la montagne, donc il faut attaquer au BRH ou à la dynamite pour avoir une visibilité, couper des virages.

Donc, c'est très bien de faire des études pour les usagers, pour la Corse, mais les études qui sont faites, d'autres études plus anciennes, il ne faudrait pas qu'elles restent dans les tiroirs. C'est un axe tout aussi structurant que la RT 40 entre Bocca Albitrina et Roccapina.

Je vous remercie.

**Le Président TALAMONI**

Merci. Jean-Charles ORSUCCI a la parole.

**M. Jean-Charles ORSUCCI**

J'ai envie de redire ce que j'ai dit en commission et je m'inscrirai un peu en faux parce que, pour moi justement, en tout cas je le crois, l'investissement le plus important à faire en Corse-du-Sud, si on regarde le nombre de voitures qui y passent, le trafic, etc., aujourd'hui, avant même le feu rouge d'Olmeto, avant même la déviation de Ste Lucie de Porto-Vecchio, et pourtant je suis attaché à ces deux outils structurants, je pense qu'aujourd'hui il nous manque, entre Bonifacio et Ajaccio, ce morceau-là où on peut, enfin, pouvoir se doubler en toute sécurité.

Aujourd'hui, il y a des tronçons qui sont là et qui nous incitent à dépasser à ce moment-là parce qu'ensuite, lorsque vous avez deux autobus ou trois camping-cars qui sont en file indienne, c'est à ce moment-là, que vous prenez des risques.

Madame, moi je vous invite à faire ces études s'il faut les faire, et je crois qu'il le faut le plus vite possible. Si vous deviez choisir, dans une analyse assez rapide, un outil structurant routier, en Corse-du-Sud, en tout cas dans cette partie, qui permette de rejoindre Bonifacio/Ajaccio, c'est ce tronçon-là. Véritablement, aujourd'hui, ça me paraît vital pour l'ensemble du trafic dans l'extrême-sud.

**Le Président TALAMONI**

Merci. Un mot de réponse de l'Exécutif.

**Mme Vanina BORROMEI**

Deux petites remarques. On n'est pas sur le même type d'investissement. Là, ce sont des projets structurants avec des procédures très longues. Il faut, parallèlement à ses travaux qui sont presque des travaux d'entretien et d'aménagement, mener ces études. L'un, effectivement, n'empêchant pas l'autre, je crois qu'il est important, dans

le cadre du poste PEI, de pouvoir prévoir ce type de projet structurant, comme la déviation de Ste Lucie, etc.

Pour ce qui concerne le projet dont vous parlez, je profite de l'occasion, avec un peu d'anticipation, pour vous dire qu'effectivement, ce tronçon sera financé. Les études n'ont pas été mises, non plus, de côté, il fera l'objet de travaux très bientôt.

**Le Président TALAMONI**

Merci, Mme la Conseillère exécutive. Je vais mettre ce rapport aux voix.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?  
Non-participation ?

**Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.**

**Rapport n° 2018/02/337 : Déclaration de projet d'élargissement et rectification du tracé de la RD 4, entre Veru et u Salice, sur un linéaire total de 15,5 km**

**Mme Vanina BORROMEI**

Merci, M. le Président.

Toujours dans l'idée de ces travaux dans le centre Corse qui concerne le désenclavement du rural et sa revitalisation, la route départementale 4 établit le lien entre la vallée de la Gravona, au sud, débouchant sur le bassin ajaccien, et le canton du Cruzini/Cinarcia au nord.

Il s'agit de vous soumettre, aujourd'hui dans ce rapport, la poursuite des travaux qui avaient déjà été initiés sur un tronçon prévu de plus de 15 km. Il concerne l'élargissement, la rectification du tracé, des clôtures, de la mise en sécurité. L'objectif est un calibrage optimal de la chaussée avec, évidemment, un élargissement prévu de l'hydraulique.

Cette étape, aujourd'hui, va nous permettre, après l'étude d'impact, de poursuivre vers une déclaration d'utilité publique. Je vous précise que la Mission régionale d'autorité environnementale a donné un avis favorable en mars 2018. Là, nous sommes précisément dans la poursuite de projets, qui avaient été initiés par le président LUCIANI, qui présentent un grand intérêt, effectivement, pour le désenclavement de cette partie du territoire qui nous tient tous à cœur.

C'est donc la poursuite des projets, et permettre au président du Conseil exécutif de solliciter toutes les délivrances d'autorisation pour la poursuite, et déclarer l'intérêt général de l'opération pour avoir la déclaration d'utilité publique.

**Le Président TALAMONI**

Merci. Avis oral de la Commission du développement.

**Mme Julie GIUSEPPI**

**La Commission du développement a émis un avis favorable,**  
M. le Président.

**Le Président TALAMONI**

Merci. Y a-t-il des demandes de prise de parole ? Il n'y en a pas. Je mets aux voix ce rapport.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?  
Non-participation ?

**Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.**

## **Rapport n° 2018/02/338 : Mise en place d'une nouvelle politique tarifaire sur le réseau d'autocars et de trains de la Collectivité de Corse**

### **Mme Vanina BORROMEI**

Comme vous le savez, depuis l'entrée en vigueur de la loi NOTRe, la Collectivité de Corse a la compétence de gestion des lignes d'autocars régulières et scolaires sur l'ensemble du territoire.

Cette compétence vient compléter celle déjà en vigueur sur la gestion du chemin de fer. Actuellement, trois gammes de tarifs s'appliquent sur les lignes : la gamme tarifaire pour les lignes routières scolaires, les lignes routières interurbaines et les lignes ferroviaires.

Nous nous étions engagés à mener une étude pour examiner la possibilité d'harmoniser les différentes grilles existantes, afin de proposer une gamme tarifaire plus cohérente et plus lisible. Afin de remédier aux insuffisances des gammes actuelles et en vue d'offrir une meilleure équité territoriale, deux scénarios ont été étudiés.

Première possibilité, le maintien des gammes tarifaires monomodales existantes, avec une extension des abonnements et définition de réductions tarifaires, mais aussi la mise en place d'une nouvelle gamme tarifaire intermodale pour les voyageurs désirant utiliser plusieurs modes de transports couvrant l'ensemble du territoire, l'étape suivante étant la billettique unique. Pour le moment, c'est l'harmonisation des tarifs que nous mettons en place.

Deuxième possibilité, la suppression des gammes tarifaires existantes et le remplacement par une gamme tarifaire unique multimodale et zonale couvrant l'ensemble du territoire.

Après étude, il ressort que le scénario 1 présente les meilleurs résultats en raison des tarifs qui sont globalement inférieurs au scénario n° 2.

La gamme tarifaire comprend un dispositif pour les abonnements tout public, tarifs réduits avec une possibilité de réduction de 50 %, un abonnement mensuel, un abonnement annuel avec trois mois de gratuité dans cette hypothèse-là.

Il est également proposé un système de carnet de voyage pour les voyageurs occasionnels ou les touristes. Au-delà des abonnements proposés et permettant des déplacements illimités, un dispositif d'aide au transport, cible qu'on a appelé une « tarification sociale », permettra des déplacements illimités dans les zones choisies.

Il existe une carte pour les étudiants utilisant le réseau ferroviaire. Celle-ci autorise une tarification spéciale entre leur domicile et l'université.

Le dispositif que l'on vous présente aujourd'hui, s'élargira aux étudiants prolongeant leurs études par un stage en entreprise, ainsi que les élèves internes qui ne bénéficient à ce jour que de la prise en charge sur les autocars interurbains.

Le dispositif étudiant sera remplacé par un dispositif « jeunes » délivré, dans les mêmes conditions, par les services de la Collectivité et des chemins de fer de la Corse, avec toujours les frais de carte annuelle pour un montant de 20 €.

Concernant le cas particulier de la convention CFA, on en avait parlé lors de notre dernière session, avec la reprise de la compétence sur les lignes routières, interurbaines et scolaires, il convient désormais de fixer les modalités de transport des élèves apprentis fréquentant les centres de formation (les CFA). Il est proposé, à l'occasion de la mise en place d'un réseau de transport routier interurbain sur l'ensemble du territoire insulaire, de poursuivre ce dispositif en prorogeant, pour l'ensemble des moyens de transport terrestre et sur l'ensemble de la Corse, la passation d'une convention avec chaque CFA dont le modèle vous est joint.

Conformément à la délibération que nous avons prise dans cette Assemblée, en 2017, relative à la carte « ritirata », il sera proposé également une réduction de 50 % dans la nouvelle grille tarifaire sur les gammes mono ou intermodales du choix des retraités qui rentreront, évidemment, dans le cadre de ce dispositif.

La nouvelle grille rentrera en vigueur à partir du 1<sup>er</sup> mars 2019. Il vous est donc proposé, ce soir, de l'approuver.

**Le Président TALAMONI**

Merci. Il y a un rapport de la Commission du développement dont la conclusion nous sera fort utile.

**Mme Julie GUISEPPI**

**Avis favorable de la Commission du développement économique.**

**Le Président TALAMONI**

Merci. Oui, Nadine, vous avez la parole.

**Mme Nadine NIVAGGIONI**

Il y a un amendement de la commission. Tous les élus étaient favorables, il y a une typologie publique qui a été oubliée, puisqu'il y a les CFA. Il y a tous les stagiaires de la formation pour adultes. Les jeunes en font partie, les CFA en font partie, il manque les stagiaires de la formation pour adulte. Donc, on a demandé à ce que ce soit intégré.

**Le Président TALAMONI**

S'il n'y a pas d'autres demandes de prise de parole, je vais demander à l'Exécutif ce qu'il pense de cet amendement.

**Mme Vanina BORROMEI**

J'ai lu le rapport et j'en ai discuté avec les services, concernant les formations AFPA et formations professionnelles, nous n'avons pas aujourd'hui, encore le recul et les discussions avec un interlocuteur précis de l'AFPA pour savoir s'il y a déjà des prises en charge, comme c'était le cas pour les CFA, sur le transport pour les formations professionnelles ou pour tous les élèves de ces AFPA.

Ce qu'on vous propose, c'est que les services travaillent dessus, de toute façon la grille tarifaire rentre en vigueur à partir de l'année prochaine et on fera l'amendement dès que nous aurons le retour des services et d'un éventuel conventionnement avec l'AFPA.

**Mme Nadine NIVAGGIONI**

Ce sont des publics en grande difficulté. Nous souhaiterions que cette proposition soit faite rapidement et qu'on l'intègre très rapidement. On l'avait demandée pour que ça puisse passer cette fois-ci, ça serait dommage qu'on attende une année supplémentaire parce que, justement, il n'y a aucune prise en charge. Ce sont des personnes qui paient plein pot lorsqu'ils font Ajaccio/Bastia, Ajaccio/Corte, etc. C'est quand même très lourd pour des gens qui ont 450 € par mois, pour certains.

**Le Président TALAMONI**

Si je comprends bien, l'amendement est pour l'instant retiré, avec un engagement de l'Exécutif.

**Mme Vanina BORROMEI**

Avant l'entrée en vigueur, on aura eu des retours.

**Le Président TALAMONI**

Très bien. Je mets aux voix ce rapport.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?  
Non-participation ?

**Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.**

Nous allons passer à la culture. La conseillère exécutive nous a lancé un regard plein d'enthousiasme !

**CULTURE ET PATRIMOINE  
CULTURA E PATRIMONIU**

**Rapport n° 2018/02/314 : Habilitation du président du Conseil exécutif de Corse à signer la convention d'objectifs et de moyens de la chaîne « Télé Paese » 2018/2021 et proposition d'individualisation**

**Mme Josepha GIACOMETTI**

Merci, Président, je vais essayer d'être la plus concise possible en 45-50 minutes !

Donc, convention d'objectifs et de moyens de la chaîne « Télé Paese » pour la période 2018/2021 et habilitation du président du Conseil exécutif de Corse à signer la convention et la proposition d'individualisation.

Il s'agit ici d'accompagner le développement de la chaîne « Télé Paese » qui a toujours été soutenue par notre Collectivité et qui s'inscrit aujourd'hui, dans un plan de développement que je qualifierais de plus ambitieux.

Vous avez un rapport où sont détaillés les objectifs de la chaîne mais qui sont d'abord ceux que la Collectivité de Corse puisque pour rappeler le cadre de notre stratégie en matière d'audiovisuel :

- contribuer au pluralisme de l'offre médiatique sur le territoire,
- développer et structurer une filière audiovisuelle professionnelle en Corse,
- favoriser l'usage de la langue corse dans les médias audiovisuels.

C'est dans ce cadre, donc, que le soutien accordé aux chaînes locales, que sont « France 3 Corse Via Stella » et « Télé Paese », a été mis en œuvre jusqu'à ce jour par la Collectivité de Corse.

Il y a un rappel de l'historique de la création de la chaîne non seulement, mais du soutien par la Collectivité de Corse. Aujourd'hui, l'enjeu est de donner les moyens à cette chaîne locale, de devenir un acteur plus nouveau, selon des objectifs en cohérence avec la politique culturelle de notre Collectivité, au sein d'un espace et d'un marché de l'audiovisuel en pleine mutation.

Il y a un certain nombre d'enjeux qui sont développés, accompagner le développement des formations puisque la chaîne a été agréée par la DIRECT pour développer la formation professionnelle. C'est détaillé dans le rapport. Elle a obtenu l'agrément en 2018 pour être un centre de formation en matière audiovisuelle. Elle peut donc, de ce fait, proposer des formations courtes de sensibilisation et d'initiation aux métiers de l'audiovisuel et du numérique, avec une alternance de théorie, d'apprentissage pratique et de simulation professionnelle, mais également avec l'AFDAS, offrir pour les techniciens de l'audiovisuel sur le territoire, des formations et les dispenser, ou en tout cas, en être le support puisque c'est en collaboration avec l'AFDAS.

Ensuite, il s'agit d'accompagner le développement d'un contenu des missions en langue corse ainsi que, bien sûr, et c'est un axe que la chaîne peut aujourd'hui développer, c'était un vœu, aujourd'hui elle peut le faire puisqu'elle a obtenu pour cela l'agrément du CSA et elle va donc pouvoir se déployer sur la région Corti/Bastia et développer avec l'Université de Corse, une sorte de télé campus.

Elle a également un signé avec les missions locales et avec la « MiLo TV », un partenariat qui lui permettra de développer une télé à destination du jeune public et d'aller enrichir et s'inscrire en complémentarité, puisqu'il ne s'agit pas, ici, de concurrence mais bien de complémentarité avec le reste de l'offre audiovisuelle que nous soutenons par ailleurs.

Je sais qu'il y a eu quelques débats, ce qui a conduit à l'avis du CESEC, mais aussi en Commission de la culture, sur l'augmentation significative du soutien à la chaîne.

Ce débat est légitime et nous pourrions reprendre les réserves émises par le CESEC et les faire nôtres puisque, et peut-être ne l'avons-nous pas suffisamment détaillé dans le rapport, bien évidemment, cette

augmentation est conditionnée à un certain nombre de critères et d'exigences que nous avons posés.

D'abord, des critères de suivi et d'évaluation puisqu'un comité de suivi se réunit, a fixé les objectifs que je viens de vous énoncer et, bien entendu, c'est un conventionnement pluriannuel mais la subvention est annualisée. Si donc la chaîne venait à ne pouvoir remplir et satisfaire à ses objectifs, bien entendu, la subvention ne pourrait être attribuée.

Ensuite, nous avons eu une exigence à l'égard de la chaîne, c'est qu'elle structure un modèle économique et qu'elle vienne développer, asseoir son offre sur la structuration de son modèle économique, c'est-à-dire qu'elle ne peut pas se projeter dans les projets qu'elle souhaite porter, et qu'il nous semble légitime de soutenir, si elle ne s'assoit pas sur un modèle économique plus satisfaisant que celui d'aujourd'hui.

Les dernières présentations qui nous ont été faites au comité de suivi, auquel il est fait référence dans le rapport, nous ont montré que la chaîne s'est dotée, par une assistance à maîtrise d'ouvrage, par une demande d'un soutien d'un cabinet d'étude, d'un plan de structuration, qu'elle s'y est engagée, qu'elle nous l'a présenté. Bien sûr, là aussi, en comité de suivi, nous serons amenés à vérifier si ce plan de structuration préconisé par le cabinet d'étude est bien suivi d'effets.

Vous le voyez, nous sommes venus étayer un soutien qui, je le conçois, peut s'afficher comme étant un soutien important. Mais nous le pensons, au regard des objectifs et de la complémentarité que cette offre peut nous donner, sur le territoire, en matière d'audiovisuel puisque, vous le savez, notre soutien se porte aussi à la chaîne « France 3 Corse Via Stella ». Ici, « Télé Paese » s'est inscrite dans une offre de proximité en développant aussi de nouveaux types de médias. Nous pensons que cela peut enrichir l'offre audiovisuelle, permettre aussi à un créneau qui n'est pas ou peu occupé aujourd'hui, celui du développement, notamment avec la « MiLo TV », et je regarde la conseillère exécutive en charge de la jeunesse, pour des actions de sensibilisation, mais aussi à l'Università di Corsica, avec une télé campus. Tout cela peut avoir un intérêt.

Donc, un processus sécurisé, des objectifs qui correspondent à nos attentes en matière d'audiovisuel et, bien entendu, une transparence et une rigueur budgétaire qui est exigée et qui fera l'objet d'un rapport,

puisque le comité de suivi fera l'objet d'un rapport d'évaluation qui vous sera, bien entendu, soumis chaque année. Je vous remercie.

### **Le Président TALAMONI**

Merci. Les services noteront que Marie SIMEONI s'est retirée de l'hémicycle dès le début de la discussion parce qu'elle fait partie du CA de « Télé Paese ». Il y a donc un rapport de la Commission de la culture dont la conclusion nous intéresse.

### **Mme Anne-Laure SANTUCCI**

Le rapport a été mis aux voix et a fait l'objet d'un **avis favorable de la Commission de la culture**

*(Non-participation : M. Pierre-Jean LUCIANI  
« Favorable » pour les autres conseillers).*

### **Mme Anne TOMASI**

**Avis favorable de la Commission des finances,**  
M. le Président.

### **Le Président TALAMONI**

Est-ce qu'il y a une demande d'intervention ? Oui, vous avez la parole.

### **M. Jean-Charles ORSUCCI**

Merci, M. le Président. Je voudrais juste poser la question suivante : par exemple, est-ce que « Alta Frequenza » est aidée de la même manière aujourd'hui ? On a privilégié une société privée qui intervient dans un secteur qui est celui de l'audiovisuel, mais pourquoi pas, demain, l'ensemble de toutes les revues qui pourraient, aussi d'ailleurs, faire un effort en direction de la langue corse ? Qu'est qui permet aujourd'hui, de choisir entre la télé, la radio, les livres, les magazines ? Qu'est-ce qui fait qu'aujourd'hui, on « privilégie » cette entreprise, alors que, on peut comprendre que demain, notre Collectivité aide le service public parce qu'il y a des partenariats forts, des conventions fortes.

Je me posais la question sur un organe fort respectable mais dont, aujourd'hui, la visibilité insulaire reste limitée. Je vois sur ma commune, ils sont totalement absents, je prends l'exemple, et je ne sais donc pas s'ils interviennent à Porto-Vecchio, dans le Sartenais/Valinco.

Aujourd'hui, ça semble être assez contingenté, d'un point de vue de la couverture médiatique, et les sommes en jeu ce ne sont pas des petites sommes. Là encore, on est sur des montants très importants.

Je me faisais la réflexion, il m'est venu à l'esprit « Alta Frequenza » qui, pour être largement un pendant et encore, j'ai l'impression que la couverture médiatique de « Alta » est supérieure à celle de « Télé Paese ». Qu'est-ce qui motive ce choix entre, par exemple, l'audiovisuel et une radio classique ?

### **Le Président TALAMONI**

Brève réponse de la conseillère exécutive.

### **Mme Josepha GIACOMETTI**

C'est une question intéressante. Les autres médias sont soutenus, notamment dans le cadre du plan média public/privé, pour le plan du développement de la langue corse. Ils sont aussi soutenus, notamment, et pas seulement, « Alta Frequenza », « Corse Matin », « Corsenet info » dans le cadre de ce plan média.

Pour l'émission jusqu'à Bunifaziu, il faut obtenir une autorisation du CSA. Ce que nous savons, c'est qu'aujourd'hui, « Télé Paese » a obtenu pour l'émission jusqu'à Corti et Bastia, ce qui va lui permettre de développer, et la radio campus, et le travail avec les « MiLo TV ».

Pour ce qui est du choix, nous n'avons pas choisi de soutenir « Télé Paese » en lui disant de développer des actions, à aucun moment. Ça, par contre, ça aurait été problématique. En revanche, depuis le début, la Collectivité soutient « Télé Paese » dans le cadre des conventions avec le secteur de l'audiovisuel. « Télé Paese », comme « Via Stella », sont soutenues dans ce cadre.

Aujourd'hui, « Télé Paese » s'est inscrite dans un plan de développement où il y a des objectifs qui correspondent à ceux de la Collectivité. Vous avez raison de rappeler que ce sont des sommes importantes, c'est pourquoi j'ai bien pris soin de rappeler moi-même... et peut-être parce que ça avait été évoqué de manière insuffisante dans le rapport, puisque vous m'interrogez, puisque le CESEC a émis un certain nombre de réserves que je peux entendre, ce plan va être subordonné à l'atteinte des objectifs. Un comité de suivi et d'évaluation est, chaque année, mis en oeuvre afin de pouvoir regarder si, effectivement, nous sommes dans l'atteinte des objectifs partagés par la Collectivité. Si ce n'était pas le cas, nous reverrions la copie.

Là où il faut être prudent, et où nous ne l'avons peut-être pas suffisamment précisé, c'est que nous n'avons absolument pas fait le choix de « Télé Paese », à aucun moment. Les autres médias sont soutenus à d'autres titres. Si demain, par exemple, sur des actions de formation, sur des actions de développement, de contenu à destination de certains publics, il y avait une proposition d'un autre média, nous serions amenés, de la même façon et dans le même objectif, à l'étudier et si cela répond aux objectifs de la Collectivité, bien entendu à le soutenir.

### **Le Président TALAMONI**

Merci. Je mets ce rapport aux voix, la réponse de l'Exécutif ayant été formulée.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?  
Non-participation ?

### **Le rapport est ADOPTE.**

« *Pour* » (56) : les groupes « *Femu a Corsica* », « *Corsica libera* », « *Per l'avvene* », « *Andà per dumane* », M. Pierre GHIONGA  
*Abstentions* (5) : le groupe « *La Corse dans la République* » (5)  
*Absents* : Mme Marie SIMEONI, M. Paul LEONETTI

### **M. Jean LUCIANI**

Je me suis abstenu.

### **Le Président TALAMONI**

Les services en ont pris note.

**Rapport n° 2018/02/315 : Conditions de gratuité des articles promotionnels de « A casa di Roccapina »**

**Le Président TALAMONI**

Je pense que ça va, peut-être, être présenté brièvement...

**M. Pierre GHIONGA**

C'est un sujet important.

**Le Président TALAMONI**

Tout est important mais, encore une fois, il ne faut pas considérer que les rapports importants nécessitent des développements longs. Je pense que plus ils sont importants, mieux il faut les présenter. Il faut les présenter de manière concise pour être percutants et pour imprimer dans les esprits. Vous parlez pendant une heure et il n'y a plus personne qui vous écoute au bout de deux minutes et donc, le plus important n'est donc pas retenu.

Après cette démonstration que j'espère convaincante, Mme la Conseillère exécutive, vous avez la parole.

**Mme Josepha GIACOMETTI**

Je dirai même percutant ! Je m'y tenterais si je n'avais aucune humilité.

« A casa di Roccapina » est une maison de site et un lieu d'interprétation de découvertes et d'observation appartenant au Conservatoire du littoral dont la gestion a été concédée en 2012, à l'ex Département de la Corse-du-Sud et de fait, à la Collectivité de Corse au 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Etablissement incontournable du dispositif d'animation des territoires de par la multiplicité des thématiques qui y sont abordées, elle dispose d'un espace boutique proposant des ouvrages et des articles divers aux visiteurs.

Dans le cadre de certaines de ses animations de territoire et aux fins de promouvoir la structure auprès de prestataires touristiques ou autres interlocuteurs pertinents, A Casa di Roccapina est amenée à offrir des objets promotionnels issus de la boutique.

Les produits offerts dans un cadre strict font, bien entendu, l'objet d'un contrôle et sont inscrits dans le livre des stocks de l'établissement.

Considérant ce qui précède, je vous propose d'autoriser l'offre gratuite de produits de la boutique d'« A Casa di Roccapina » dans le cadre de récompenses, cadeaux, objets promotionnels et d'autoriser M. le président du Conseil exécutif à signer l'ensemble des actes afférents.

Je précise que les objets sont donc des stocks et non des productions, ce ne sont pas des choses que nous avons produites cette année que nous distribuons gratuitement. Ce sont des stocks qu'il nous paraît utile, avant le renouvellement de ceux-ci, d'offrir dans le cadre que je viens d'évoquer.

### **Le Président TALAMONI**

**Avis oral de la Commission de la culture ? Favorable.** Y a-t-il une demande d'intervention ? Oui.

### **M. Pierre GHIONGA**

Président, c'est un sujet qui peut paraître insignifiant, mais on peut avoir une lecture un peu plus politique.

S'il s'agit de distribuer quelques babioles chinoises avec marqué « Casa di Roccapina », je suis contre parce que c'est une insulte à notre politique de développement durable et à la beauté du site.

Donc, si des objets sont fabriqués en Corse, avec une production locale, je suis pour. Si c'est pour donner deux babioles chinoises, je suis contre. Si vous m'assurez que ce qu'on va distribuer est fabriqué en Corse, je voterai pour, sans quoi, je vote contre.

**Mme Josepha GIACOMETTI**

J'ai donc évoqué les stocks, ça veut dire que ça a été produit avant le 1<sup>er</sup> janvier 2018. Je l'ai dit très tranquillement, nous héritons des stocks de l'ancien CD 2A qui ne sont pas, et ce n'est pas faire offense, dans ce domaine, à l'ancien CD 2A, mais des stocks qui ne sont pas produits en Corse. M. ex-Président du CD 2A, vous le confirmez ?

**M. Pierre-Jean LUCIANI**

Absolument.

**Mme Josepha GIACOMETTI**

Donc, il s'agit de les offrir, de nous en débarrasser. J'avais utilisé des termes plus adaptés, de les offrir afin que nous puissions renouveler nos stocks

**M. Pierre-Jean LUCIANI**

Inaudible (sans micro)

**Mme Josepha GIACOMETTI**

C'était une plaisanterie et comme vous avez vu, M. LUCIANI, dans ma présentation initiale, je n'avais pas fait état des dessous des cartons.

Je le disais, il va falloir ensuite, pour que les productions puissent être faites en Corse, pour être tout à fait équitable également, renouveler ces stocks. J'aurai, dans les prochaines semaines, à vous présenter un rapport sur la production, très certainement en partenariat avec le Fab Lab, de produits qui pourront mieux correspondre à nos productions. Je reviendrai dans quelques semaines auprès de votre Assemblée pour vous en faire détail, mais effectivement, M. le conseiller, vous avez bien fait de me poser la question.

**Le Président TALAMONI**

C'était une question qui méritait ce développement. Nous allons mettre aux voix cet important rapport.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?  
Non-participation ?

**Le rapport est ADOPTE.**

(« *Pour* » (62)

« *Contre* » (1) : M. Pierre GHIONGA).

En fait, vous êtes contre le fait de s'en débarrasser, ah vous êtes pour qu'on les donne, mais c'est ce que propose la conseillère exécutive ! Ah, en déchèterie, là il y a de l'abus !

(Brouhaha).

Je trouve sincèrement que c'est une véritable performance d'arriver à parler aussi longtemps d'un sujet de cette nature, ça c'est une performance dont je vous félicite.

Rapport suivant.

**Rapport n° 2018/O2/324 : Approbation de la convention d'application financière 2018 de la convention de coopération pour le cinéma et l'image animée 2017 - 2019 entre l'Etat, le Centre national du cinéma et de l'image animée et la Collectivité de Corse.**

Vous avez la parole.

**Mme Josepha GIACOMETTI**

Il vous est proposé d'approuver le projet de convention d'application financière 2018 de la convention de coopération pour le cinéma et l'image animée entre notre Collectivité, le Centre national du cinéma et de l'image animée et le ministère de la Culture et de la Communication.

Cette convention de coopération cinématographique et audiovisuelle vise à préciser les conditions de partenariat entre les signataires, afin de coordonner et d'amplifier les soutiens apportés au cinéma et à l'audiovisuel dans le cadre de la Collectivité de Corse.

Vous savez que c'est la logique de un euro pour deux euros, un euro apporté par notre Collectivité, deux euros abondant le fonds d'aide à la création par le CNC.

Donc, ça a un effet levier sur le plan financier lorsque la Collectivité accompagne des projets en matière de cinéma et d'audiovisuel.

58 secondes, j'ai essayé d'être le plus rapide possible.

**Le Président TALAMONI**

Merci. Il y a un avis de la Commission de la culture.

**Mme Anne-Laure SANTUCCI**

**Avis favorable de la Commission de la culture, à l'unanimité.**

**Le Président TALAMONI**

Merci, il y a également un erratum à ce rapport 324, vous l'avez devant les yeux, donc on peut le voter, c'est purement formel.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?  
Non-participation ?

**L'erratum est ADOPTE.**

Donc cette erreur est à présent corrigée.

S'il n'y a pas de demandes de prises de parole sur ce rapport, nous allons le mettre aux voix, ainsi corrigé.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?  
Non-participation ?

**Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.**

**Rapport n° 2018/O2/339 : Délégation de pouvoir au président du Conseil exécutif de Corse relative aux partages de produits de fouilles archéologiques.**

Vous avez la parole, Mme la Conseillère exécutive.

**Mme Josepha GIACOMETTI**

Merci, M. le Président. Il s'agit donc d'engager les procédures de partage des vestiges, issus d'opérations d'archéologie préventive menées par la DRAC puisque c'est, dans le domaine du patrimoine, ce qu'il reste de compétences non encore transférées, découverts sur la propriété de la Collectivité de Corse.

Donc, ces biens archéologiques représentent un intérêt majeur pour le patrimoine de la Corse. Ils ont vocation à intégrer le patrimoine de la Collectivité afin de garantir leur intégrité, notamment par le statut de propriété commune et d'en assurer leur préservation et valorisation au sein des centres de conservation et d'études d'Aléria et de Sartè, dans le cadre de leur mission de conservation d'études et de diffusion scientifique des collections et du produit des fouilles archéologiques.

Aussi, il convient de donner délégation au président du Conseil exécutif de Corse, afin d'engager les procédures de partage et de transfert de propriété à la Collectivité de Corse de ces biens archéologiques.

**Le Président TALAMONI**

Merci. Commission de la culture pour un avis oral.

**Mme Anne-Laure SANTUCCI**

**Avis favorable de la Commission de la culture, à l'unanimité.**

**Le Président TALAMONI**

Merci. Il n'y a pas de demande de prise de parole, je mets donc ce rapport aux voix.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?  
Non-participation ?

**Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.**

Rapport suivant.

**Rapport n° 2018/O2/349 : Règlement des aides pour le patrimoine / regulamentu d'aiuti per u patrimoniu.**

**Le Président TALAMONI**

Sur ce rapport, il faut faire valider le délai abrégé. Je vais le faire tout de suite.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?  
Non-participation ?

**Le délai abrégé est retenu.**

Si vous voulez nous présenter ce rapport, Mme la Conseillère exécutive.

**Mme Josepha GIACOMETTI**

Alors, ce rapport aurait demandé de plus longs développements, mais je vais résumer mon propos, puisque vous savez que, il y a un an, nous avons adopté un règlement des aides au patrimoine, un règlement des aides à la culture adossés à la feuille de route au patrimoine et la culture, avec un certain nombre d'objectifs qui sont rappelés en préambule de ce rapport, en réinscrivant notre Collectivité dans une approche renouvelée en tant que chef de file où elle a un rôle majeur à jouer dans le domaine du patrimoine :

- en étant à l'initiative de la politique patrimoniale, en inventoriant, restaurant, valorisant aussi bien des lieux, des objets, des pratiques qui constituent le patrimoine bâti, matériel et immatériel de notre île,

- en accompagnant les intercommunalités, les communes, les associations et l'ensemble des acteurs du territoire qui souhaitent porter des projets,

- en s'inscrivant résolument dans une logique de réappropriation de notre patrimoine collectif, en lui redonnant un sens social : politique éducative et de médiation, appels à projets,

- en portant des projets de valorisation se basant sur des outils innovants, tels que réalité augmentée, et j'aurai l'occasion dans les prochaines semaines de vous présenter concrètement des rapports à ce sujet,

- en donnant, en coordination avec l'Agence du tourisme de la Corse, un contenu à l'appellation « Corse destination culturelle », véritable enjeu pour un tourisme durable,

- et en inscrivant la Corse dans des programmes à l'échelle européenne, replaçant notre île sur les grands itinéraires et les programmes transfrontaliers.

Vous le voyez, pour ceux qui avaient assisté à la présentation du RDA et à la feuille de route patrimoine de l'année passée, que nous ne sommes pas dans le même format aujourd'hui, puisque cette feuille de route commence à être tracée, que les modifications apportées à ce rapport, à ce RDA, ne sont que des actualisations du règlement d'aides et qu'elles résultent d'une obligation réglementaire faisant suite à la fusion des collectivités. Les ajustements sont donc, sur le fond, marginaux par rapport au précédent règlement, les grands principes que je viens de rappeler, dans leur très grande ligne, restent les mêmes.

Mais, en cinq minutes, il convient quand même de faire un point d'étape puisque nous sommes à un an, que nous avons voté, il y a un an, une feuille de route à la culture et au patrimoine, que nous en avons acté, ensemble, les principes et que donc, à l'occasion de ce rapport, il convenait plus pour moi, non pas de revenir sur le fond puisque le fond n'a que très peu changé, mais de faire avec vous un rapide point d'étape, un an donc après l'adoption des aides.

Pour ce qui concerne les programmes transfrontaliers, nous aurons l'occasion, le 5 novembre prochain, de lancer officiellement le programme Gritaccès où la Collectivité est chef de file, un programme transfrontalier qui se propose de valoriser un itinéraire entre la Toscane, la Ligurie, la Corse et la Sardaigne, un itinéraire à la fois patrimonial, économique et touristique, un itinéraire qui nous a permis d'obtenir des financements européens, qui nous a permis de nous inscrire dans le programme de rénovation des tours littorales, comme nous nous y étions engagés il y a un an. A l'occasion du lancement officiel de Gritaccès, nous le ferons sur la commune de Santa Maria di Lotta, je regarde Guy ARMANET, puisque c'est la première tour qui sera rénovée, qui arrive en fin de rénovation, à la suite de cette opération sur laquelle nous étions engagés il y a un an. Des études sont engagées sur Fautea, sur la tour de Nonza. Les sept autres tours suivront. Pourquoi je dis sept autres tours ? Puisque ce sont les sept qui sont en propriété de la Collectivité de Corse,

vingt-et-une appartiennent au Conservatoire du littoral, nous entrons donc, comme nous nous y étions engagés, en discussion, mais sur les neuf qui sont dans notre propriété, les programmes sont engagés et les choses avancent, et Miomu sera inaugurée prochainement.

Lancement du programme en coordination avec les Chemins de fer de la Corse, là aussi, nous nous engageons ....

### **Le Président SIMEONI**

Il faut faire sortir Hyacinthe !

### **Mme Josepha GIACOMETTI**

Non, ça va aller ! Un premier guide est lancé, il préfigure ce qui sera la valorisation du patrimoine ferroviaire de la Corse, mais aussi du patrimoine industriel que les chemins de fer parcourent. Donc, ce programme commence à trouver ses premières concrétisations.

Les lancements des opérations de la mise en valeur de la Strada Paulina, nous avons avancé sur un certain nombre d'opérations, notamment dans certaines communes concernées par A strada Paulina. Nous sommes en discussion sur d'autres, nous avons rencontré des associations, des propriétaires, certaines questions doivent être levées afin que nous puissions avancer sur ces questions, et vous avez pu peut-être le suivre dans l'actualité, les premiers programmes commencent à s'enclencher comme nous nous y étions engagés il y a un an.

Première étape, aussi, de l'ambitieux projet Paoli - Napoléon, avec l'organisation du Symposium en novembre. Nous l'avons présenté au musée Fesch avec la mairie d'Ajaccio et le directeur d'Atout France, Christian MANTEI. C'est un programme ambitieux, c'est un programme qui a vocation à valoriser deux personnages emblématiques de notre histoire, faire la lumière sur une période riche de notre histoire, et le symposium du 16 novembre lancera, là aussi, les premières opérations. Nous avons un contenu scientifique aujourd'hui très étayé et nous allons pouvoir nous lancer dans des opérations d'un développement économique qui ne soit pas folklorisant, mais qui, bien au contraire, valorise ces personnages de notre histoire avec une porte d'entrée qu'est Napoléon, connu dans le monde entier, et avec une lumière mise sur Pasquale Paoli et les révolutions de Corse.

Je le dis aussi en parallèle, avec un projet, aussi, au Musée de la Corse, puisque le Musée de la Corse va, lui aussi, faire son toilettage, son grand toilettage, et que nous aurons, pour l'année 2019 où seront présentés les six-cents ans de la citadelle de Corti, en même temps à vous présenter, je l'espère, en tout cas les choses avancent bien, le futur projet scientifique du Musée de la Corse tel que, là aussi, nous nous y étions engagés.

Lancement du programme collectif de recherche d'Aléria, rapport présenté, dans son détail, à la prochaine session. Programme de recherche, mais aussi acquisition de la maison Rossi avec un nouveau projet autour d'Aléria, avec la mise en lumière du patrimoine également étrusque, parce que pour la Corse, là-aussi, en nous inscrivant avec la Toscane et la Ligurie, il y a de vrais enjeux économiques par l'entrée patrimoniale et nous sommes là-aussi, bien avancés, mais le mois prochain je vous présenterai ce rapport en détail, donc je ne m'y attarde pas trop

Lancement de l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la création du pôle mécénat, avec un agent de la CdC qui est déjà positionné sur la mission, elle vous sera présentée, je l'espère, en décembre, au plus tard en janvier 2019, en tout cas les contours de ce que sera le pôle mécénat.

Le prêt projet scientifique du Musée de la Corse, j'en ai parlé.

La relance et l'ouverture prochaine, au public, du Centre de conservation de Calvi. Le Centre de conservation et de restauration de Calvi est entré en fonction. Il accueille ses premiers éléments du patrimoine matériel de notre île en restauration. Il sera, dès décembre, ouvert au public car nous voulons aussi, qu'il y ait un espace dédié aux scolaires, qui présente les métiers autour du patrimoine de notre île et de ses enjeux. Mais pour, également, être au plus près des communes et des communautés de communes, nous avons entamé, je dirai, un tour des territoires, en juillet, en Balagne, de manière à étudier les potentialités de chaque territoire, au plus près des territoires, et de faire que la Collectivité de Corse soit à l'initiative, soit une force motrice, mais soit aussi à l'accompagnement des projets que portent les communes autour de leurs atouts patrimoniaux et culturels.

Au-delà de ces quelques perspectives, nous auront également à vous présenter le volet culture et patrimoine du PEI 4 qui sera bientôt validé, donnant lieu au fléchage de projets structurants. Nous nous étions, là-aussi, engagés dans la continuité du PADDUC qui avait pointé un certain nombre de territoires qui étaient en déficit d'infrastructures culturelles et patrimoniales.

Nous serons, soit en maîtrise d'ouvrage, soit en accompagnement de projets portés par les intercommunalités, en mesure dans les prochaines semaines, de vous présenter ce PEI 4 dédié à la culture et au patrimoine.

Je m'arrêterai là, je crois que les enjeux sont encore très nombreux. Nous structurons aussi, avec l'Université de Corse, une convention pour une collaboration sur nos sites et musées avec des étudiants de maîtrise d'histoire et la formation de guide interprète, et une collaboration va être entamée avec les architectes de Corse, ainsi qu'avec l'Università di Corsica et les CFA, sur les métiers en lien avec le bâti ancien qui est un enjeu à la frontière entre patrimoine et architecture.

Et bien entendu, dans la Strada Paulina, je l'ai oublié mais nous commémorerons Ponte-Novu, le 250<sup>ème</sup> anniversaire de la défaite de Ponte-Novu et, là-aussi, nous nous étions engagés à une valorisation du site, je l'espère nous serons en mesure, à ce moment-là, de vous présenter en tout cas, les esquisses du projet.

Il reste encore beaucoup à faire. Un chantier à lancer, avant de conclure, celui du transfert de compétences puisque, comme cela avait été acté en septembre 2017, il convient en effet de parachever ce transfert, vous l'avez vu tout à l'heure, nous avons parlé de l'affectation des produits de fouilles de l'archéologie préventive, je crois qu'aujourd'hui, il nous faut sortir de ces ambiguïtés, nous devons être en pleine possession de notre politique patrimoniale pour pouvoir la mener.

Vous le voyez, dans le cadre de nos compétences, nous tentons d'être à la hauteur des enjeux. Il y a encore des choses à faire, et nous en sommes conscients mais, en tout cas, nous essayons de tenir nos engagements et si ce transfert venait à se faire, nous serons je le crois, là-aussi, à la hauteur de la tâche qui nous attend. Je vous remercie.

### **Le Président TALAMONI**

Merci, Mme la Conseillère exécutive. Donc, les conclusions du rapport de la Commission de la culture.

### **Mme Anne-Laure SANTUCCI**

**Avis favorable, à l'unanimité, de la Commission de la culture.**

**Le Président TALAMONI**

La conclusion de l'avis de la Commission des finances.

**Mme Anne TOMASI**

**Avis favorable de la Commission des finances, M. le Président.**

**Le Président TALAMONI**

Parfait. Est-ce qu'il y a des demandes de prises de parole ? Pierre GHIONGA, vous avez la parole.

**M. Pierre GHIONGA**

Mme la Conseillère, quelle est votre vision de l'articulation de la politique de la CdC, en matière de protection patrimoniale, avec celle de l'Office de l'environnement, qui en a quand même une puisque l'Office de l'environnement aide à la restauration du patrimoine non classé et il a une politique de sentiers du patrimoine, par exemple. Comment vous voyez l'articulation entre les deux ?

Et un truc un peu plus précis, qu'allez-vous faire du couvent des Capucins de Corte ? Est-ce que l'on va l'acquérir ou non ?

**Le Président TALAMONI**

Réponse en une minute pour les deux questions.

**Mme Josepha GIACOMETTI**

Lorsque j'ai évoqué la Strada Paulina, je n'ai pas voulu trop m'avancer parce que je n'aime pas m'avancer tant que je n'ai pas mes deux pieds bien implantés dans le sol et faire des déclarations un peu trop hâtives, mais c'est une des perspectives qui jalonna la Strada Paulina sur laquelle les discussions avancent bien. Asicuremi i nostri passi n'antà a Strade Paulina, ci aviemu a poca a poca.

Pour ce qui est de l'articulation avec l'Office de l'environnement, bien entendu il y a, vous le voyez, des précisions dans le RDA au patrimoine, sur la question du patrimoine non protégé parce que c'est un enjeu et que cette

articulation, elle a été précisée dans le RDA et que, bien sûr, nous la menons en coordonnant l'action de nos agents sur le terrain.

**Le Président TALAMONI**

Merci. Oui, allez une question, vous avez la parole.

**Mme Valérie BOZZI**

Merci, M. le Président. Simplement une question, puisqu'il y a dans le golfe d'Ajaccio, la tour de Capitello, une tour génoise qui était une propriété de l'ancien Département de Corse-du-Sud et qui, maintenant, est propriété de la Collectivité de Corse, vous avez parlé de sept tours qui devaient être restaurées, le Département avait voté un plan d'investissement de 1,5 M€ pour cette tour (mise en lumière, mise en valeur et aménagement autour de la tour), donc, j'aimerais savoir si ça fait partie des investissements que vous avez évoqués. Merci.

**Le Président TALAMONI**

Un mot de réponse, et nous votons.

**Mme Josepha GIACOMETTI**

Alors, dans la première programmation, puisqu'elle était antérieure à la fusion, il n'y avait que les tours appartenant à la Collectivité de Corse mais, bien entendu, puisqu'aujourd'hui elle est intégrée, cette opération est à l'étude actuellement, mais je pourrais vous faire des retours plus précis, si vous le souhaitez, assez rapidement, mais je sais qu'elle est à l'étude actuellement.

**Le Président TALAMONI**

Merci. Donc, je mets ce rapport aux voix.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?  
Non-participation ?

**Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.**

Rapport suivant.

**Rapport n° 2018/O2/316 : Affectation de crédits dédiés à la recherche et à la diffusion relatifs à la Conférence internationale « Pathobiome 2018 » organisée par l'Institut nationale de la recherche agronomique.**

**Mme Josepha GIACOMETTI**

Il s'agit ici de la recherche et de la diffusion. Effectivement, une conférence internationale organisée par l'INRA, la Conférence « Pathobiome 2018 ».

Il s'agit de permettre, dans le présent rapport, l'affectation d'un montant total de 3 000 € au profit de l'INRA pour l'accompagner dans l'organisation de cette conférence qui a, d'ailleurs, déjà eu lieu.

**Le Président TALAMONI**

L'avis oral de la Commission de la culture.

**Mme Anne-Laure SANTUCCI**

**Avis favorable de la Commission de la culture.**

**Le Président TALAMONI**

L'avis oral de la Commission des finances.

**Mme Anne TOMASI**

**Avis favorable da la Commission des finances.**

**Le Président TALAMONI**

Il n'y a pas de demandes de prises de parole ? Non. Par conséquent je mets ce rapport aux voix.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?  
Non-participation ?

**Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.**

Rapport suivant.

**Rapport n° 2018/O2/331 : Appel à projets « Trophées du développement durable » 2018/2019.**

**Mme Josepha GIACOMETTI**

Il s'agit de l'opération qui était organisée par l'ex-Département de la Haute-Corse en partenariat avec l'Education nationale : « les trophées du développement durable », que nous avons voulu, bien entendu, continuer à porter puisque les objectifs, en ce domaine, sont bien entendu tout à fait les nôtres et tout à fait louables.

L'an passé, ce sont près de quatre-vingt-dix-sept classes encadrées par leurs enseignants, soit deux-mille-deux-cent-vingt-deux élèves au total, deux maternelles, deux primaires et deux collèges qui ont participé à ce concours, en proposant des œuvres en relation avec le développement durable. Donc, vous avez les différents détails des œuvres qui ont été proposées.

Il s'agit donc de reconduire cette année, cet appel à projets qui concernera les écoles maternelles, les écoles élémentaires et les collèges publics ou privés.

Les candidats seront invités à produire un diaporama qui illustre la démarche et la réalisation du projet avec un ou plusieurs objectifs de développement durable.

Ces productions seront donc examinées par un jury qui se réunira durant la première quinzaine du mois de mai.

Il a été je crois, demandé en commission, que soient ajoutés, me semble-t-il, des participants à la composition du jury.

**Le Président TALAMONI**

C'est l'amendement n° 1.

**Mme Josepha GIACOMETTI**

Oui. Je crois que la commission avait souhaité que soient ajoutés deux représentants de l'Education nationale. Alors, je précise que cette composition du jury avait été actée avec l'Education nationale, mais ça ne

nous pose pas de problème de rajouter deux représentants de l'Education nationale.

En revanche, nous proposons d'ajouter un représentant du PNRC, du Parc naturel de Corse, puisque ça nous paraît aussi pertinent au regard des objectifs de développement durable.

### **Le Président TALAMONI**

Effectivement l'avis de la Commission de la culture proposait d'adjoindre deux personnes représentant le domaine de l'Education nationale (je cite), et au bénéfice de cette proposition, rendait un avis...

### **Mme Anne-Laure SANTUCCI**

Deux mots, Président, si vous permettez, c'est quelque chose dont nous héritons du Conseil général 2B, et pour avoir été moi-même du côté des enseignants et avoir participé au concours, je m'étais indignée à l'époque, du comité appelé jury, qui allait décider, quand même donner un avis sur un travail d'une année d'enseignants, mais surtout d'élèves, où il y avait un aspect pédagogique et une réflexion qui était le cœur du travail.

Donc, étant aujourd'hui de l'autre côté de la machine, j'ai souhaité, tout à l'heure en commission, à ce que l'on étoffe un petit peu ce comité par des spécialistes, comme dirait Pierre GHIONGA, puisqu'il a voté contre cet amendement, pas parce qu'ils sont des spécialistes mais parce qu'il me semblait qu'il fallait un avis, quand même, de personnes de la maison, puisqu'on allait évaluer un travail pédagogique. Donc, c'était le but de l'amendement de la commission, tout à l'heure.

Donc, la Commission de la culture a voté favorablement à tout, sauf Pierre GHIONGA, « contre ».

### **Le Président TALAMONI**

Donc, cette proposition d'amendement de la Commission de la culture a été formalisée par le Conseil exécutif, c'est l'amendement n° 1 déposé par le Conseil exécutif et amendant son propre rapport.

Donc, s'il n'y a pas de demandes de prises de parole, nous allons voter sur l'amendement n° 1 qui consiste à rajouter, d'une part, deux personnalités émanant de l'Education nationale, expertes dans le champ du développement durable et, d'autre part, le président du Parc naturel régional de Corse ou son représentant.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?  
Non-participation ?

**L'amendement est adopté à l'unanimité.**

Je mets aux voix le rapport ainsi amendé.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?  
Non-participation ?

**Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.**

Rapport suivant, je pense que ce sera le dernier que nous examinerons ce soir a priori, ou l'avant-dernier, me dit Serge.

**Rapport n° 2018/O2/352 : Approbation du projet de coordination de la mission de diffusion de la culture scientifique, technique et industrielle en Corse pour l'année 2018 et affectation de crédits au bénéfice de l'association « A Rinascita ».**

Il faut que nous validions le délai abrégé, avant tout. Je mets aux voix le délai abrégé.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?  
Non-participation ?

**Le délai abrégé est retenu.**

Mme la Conseillère exécutive, voulez-vous présenter brièvement ce rapport 352 ?

**Mme Josepha GIACOMETTI**

Merci, M. le Président. Donc, le Schéma de l'enseignement supérieur et de la recherche que nous avons validé l'an dernier, prévoit notamment de construire un véritable territoire de la connaissance pour faire de la culture scientifique, technique, industrielle, et plus globalement de la diffusion des savoirs, un vecteur de la démocratisation des savoirs, afin notamment d'optimiser des actions du réseau territorial, de valoriser la culture scientifique sur tout le territoire insulaire et de s'engager dans une politique de culture scientifique.

Il est en effet essentiel de tout mettre en œuvre pour favoriser et rendre accessible la culture scientifique au grand public en y impliquant tous les acteurs.

Il s'agit également de favoriser la sensibilisation du public en général, et du scolaire en particulier à l'esprit d'entreprise, à la recherche, à la technologie, à l'innovation.

L'objectif de la coordination de la mission de diffusion scientifique, technique, industriel et de l'innovation est de pouvoir élargir le réseau d'acteurs locaux et méditerranéens, puisque A Rinascita s'est notamment

engagée avec un projet de partenariat cette année avec la « Festa di a Scienza » en Sardaigne, à Cagliari me semble-t-il, et elle souhaite élargir ses partenariats stratégiques en créant des passerelles euro-méditerranéennes, je viens de les évoquer, le développement d'un outil numérique commun tel qu'Échoscience, le développement et participation à la création d'un Système d'échange local (SEL), l'accompagnement et le déploiement du nouveau projet académique concernant le développement durable et le cycle de conférence scientifique.

Elle a également entrepris un partenariat avec le FABLAB de Corti.

L'ensemble de ces actions répond ainsi à la nécessité de créer une culture scientifique forte et ouverte sur la Méditerranée.

L'action de l'association A Rinascita est depuis longtemps soutenue par notre Collectivité en tant qu'opérateur de la culture scientifique.

Il s'agit donc d'attribuer un montant de 208 329 € pour l'ensemble de ces opérations. Je vous remercie.

**Le Président TALAMONI**

Merci. Donc, il y a un rapport de la Commission de la culture.

**Mme Anne-Laure SANTUCCI**

**Avis favorable de la Commission de la culture.**

**Le Président TALAMONI**

Merci. Il n'y a pas de demandes de prises de parole, donc je mets aux voix ce rapport.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?  
Non-participation ?

**Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.**

La Conseillère exécutive à la jeunesse et au sport, nous demande de passer le rapport 322, nous promettant qu'il passera très vite parce que nous avons demain matin beaucoup de travail.

**AMENAGEMENT DU TERRITOIRE / VIE ASSOCIATIVE  
ASSESTU DI U TERRITORIU / VITA ASSOCIATIVA**

**Rapport n° 2018/O2/322 : Cadre d'intervention en faveur du mouvement associatif.**

Vous avez la parole.

**Mme Lauda GUIDICELLI**

Merci, M. le Président, je vais être synthétique. Dans la continuité et en complémentarité des règlements d'aides déjà approuvés par votre Assemblée, en matière de soutien aux mouvements associatifs, il vous a proposé d'approuver ce cadre d'intervention pour le domaine de l'aménagement du territoire.

Le dispositif présenté vise à soutenir le développement d'une action publique de proximité au cœur des territoires, dans un objectif de valorisation de l'action même du territoire concourant au développement local.

Tenant compte des compétences transférées à la Collectivité de Corse, les axes majeurs retenus dans ce rapport concernent l'impulsion donnée à la mise en place d'actions de proximité, en faveur des habitants des territoires, en réponse à un besoin identifié et le soutien à l'émergence au sein des territoires d'initiatives, dans une logique de projets de vie des territoires et de qualité de vie garante de l'attractivité.

Les actions pouvant être financées devront s'inscrire dans les domaines prioritairement prédéfinis ci-dessous :

- maintien d'une vie locale et d'un lien social,
- préservation et aménagement des espaces,
- partenariats.

Je vous remercie.

**Le Président TALAMONI**

Merci. Il doit y avoir un rapport de la Commission du développement.

**Mme Julie GUISEPPI**

**La Commission du développement économique a émis un avis favorable,** M. le Président.

**Le Président TALAMONI**

Rapport de la Commission de la culture.

**Mme Anne-Laure SANTUCCI**

**Avis favorable de la Commission de la culture.**

**Le Président TALAMONI**

Et un rapport de la Commission des finances.

**Mme Anne TOMASI**

**Avis favorable de la Commission des finances.**

**Le Président TALAMONI**

Parfait, il n'y a pas de demandes de prises de parole, donc je mets aux voix ce rapport.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?

Non-participation ?

**Le rapport est ADOPTE.**

(« Pour » (62)

*Abstention (1) : M. Pierre-Jean LUCIANI).*

Si vous voulez, nous pouvons suspendre, nous sommes effectivement au moment où il faut suspendre et où il faut se donner rendez-vous demain matin, la Commission permanente a envisagé 9 heures...je vois des mines peu enthousiastes, on me dit non ! Ecoutez, on dit demain à 9 h 30, mais il faut vraiment y être ? Sinon, on dit 10 heures.

Qui est pour 9 h 30 ? Qui est pour 10 heures ?

Serge me dit que 9 h 30 a eu la majorité, j'en doute un peu.

(Brouhaha).

Il y a la Commission DSP à 9 h 30. Donc 10 heures, compte tenu de la Commission DSP, mais on commence vraiment à 10 heures.

**La séance est suspendue à 00 h 10.**